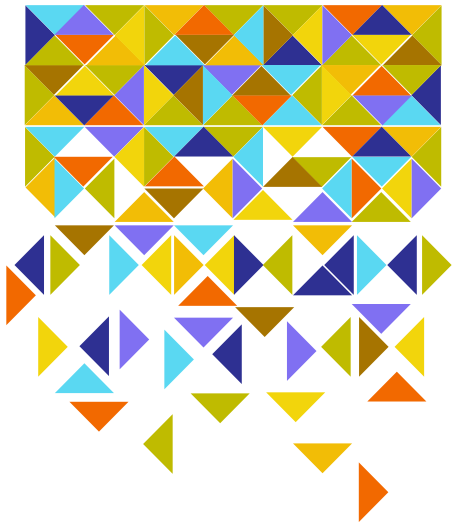


Rapport final

2016



84SG
Paris 22-27 mai



84^e Session générale • Paris, 22 – 27 mai 2016

Rapport final 2016

TABLE DES MATIÈRES

	Page	Paragraphe
Liste des sigles	xi	
Introduction	3	1 – 8
<hr/>		
■ DIMANCHE 22 MAI 2016 ■		
<hr/>		
Séance inaugurale	3	9 – 12
Cérémonie de remise des distinctions honorifiques de l'OIE	4	13 – 18
<hr/>		
■ LUNDI 23 MAI 2016 ■		
<hr/>		
<u>PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE</u>	5	19
• Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	5	20 – 21
• Désignation de la Sous-commission de l'ordre du jour des 85 ^e et 86 ^e Sessions générales	5	22
• Désignation de la Commission de vérification des pouvoirs	5	23 – 24
• Rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l'OIE en 2015	5	25 – 53
Adoption du projet de Résolution n° 1 <i>Rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l'OIE en 2015</i>	10	54
• Mise en œuvre du 6 ^{ème} Plan Stratégique de l'OIE	10	55 – 67
• Composition des Groupes de travail	12	68 – 71
THÈME 1 : L'économie de la santé animale : coûts directs et indirects des foyers de maladies animales	13	72 – 76
Discussion du Thème technique 1	13	77 – 90
<hr/>		
■ MARDI 24 MAI 2016 ■		
<hr/>		
<u>DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE</u>		
Activités des Commissions spécialisées et Groupes de travail		
• Commission des normes biologiques	16	91 – 111
Adoption du projet de Résolution n° 13 <i>Amendements au Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres</i>	22	112
Discussion et adoption du projet de Résolution n° 14 <i>Désignation des Laboratoires de référence de l'OIE pour les maladies des animaux terrestres</i>	22	113 – 115
Adoption du projet de Résolution n° 15 <i>Registre des kits de diagnostic validés et certifiés par l'OIE</i>	22	116

	Page	Paragraphe
THÈME 2 : Combattre la résistance aux agents antimicrobiens dans le cadre d'une approche « Une seule santé » : les actions à mener et la stratégie de l'OIE	23	117 – 123
Discussion du Thème technique 2	23	124 – 147
Interventions des Organisations mondiales ayant un accord avec l'OIE	27	148 – 149
OMS	28	150 – 153
FAO	28	154 – 159
Commission du Codex Alimentarius	29	160 – 164
OMC	29	165 – 169
Banque mondiale	30	170 – 174
Discussions	31	175 – 181
 <u>TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE</u>		
Activités des Commissions spécialisées et Groupes de travail (suite)		
• Commission scientifique pour les maladies animales	31	182 – 223
Adoption du projet de Résolution n° 16		
<i>Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la fièvre aphteuse</i>	44	224
Adoption du projet de Résolution n° 17		
<i>Validation des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse des Pays Membres</i>	44	225
Adoption du projet de Résolution n° 18		
<i>Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la péripneumonie contagieuse bovine</i>	44	226
Adoption du projet de Résolution n° 19		
<i>Validation des programmes officiels de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine</i>	44	227
Adoption du projet de Résolution n° 20		
<i>Reconnaissance du statut des Pays Membres en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine</i>	44	228
Adoption du projet de Résolution n° 21		
<i>Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la peste équine</i>	45	229
Adoption du projet de Résolution n° 22		
<i>Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la peste des petits ruminants</i>	45	230
Adoption du projet de Résolution n° 23		
<i>Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la peste porcine classique</i>	45	231
Adoption du projet de Résolution n° 24		
<i>Nouveau Membre de la Sous-Commission pour la lutte contre la fièvre aphteuse en Chine et en Asie du Sud-Est (SEACFMD)</i>	45	232

	Page	Paragraphe
Suivi des recommandations des conférences		
• Troisième Conférence mondiale de l’OIE sur la santé des animaux aquatiques : préparer l’avenir (Hô-Chi-Min-Ville, Vietnam, 20-22 janvier 2015)	45	233 – 239
• Conférence internationale FAO/OIE pour le contrôle et l’éradication de la peste des petits ruminants (Abidjan, Côte d’Ivoire, 31 mars–2 avril 2015)	46	240 – 245
Adoption du projet de Résolution n° 25 <i>Contrôle et éradication mondiale de la peste des petits ruminants</i>	47	246
• Conférence mondiale de l’OIE sur la réduction des menaces biologiques (Paris, France, 30 juin-2 juillet 2015)	48	247 – 252
• Conférence de l’OMS/OIE : Élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens : agissons maintenant ! (Genève, Suisse, 10 - 11 décembre 2015)	49	253 – 257
Adoption du projet de Résolution n° 26 <i>Élimination mondiale de la rage transmise par les chiens</i>	51	258
<hr/> ■ MERCREDI 25 MAI 2016 ■ <hr/>		
<u>QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE</u>		
Activités des Commissions spécialisées et Groupes de travail (suite)		
• Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres	51	259 – 268
Adoption du projet de Résolution n° 29 <i>Désignation des Centres collaborateurs de l’OIE</i>	53	269
– Rapport de synthèse sur les activités du Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d’origine animale en phase de production	53	270 – 273
Adoption du projet de Résolution n° 27 <i>Sécurité sanitaire des aliments d’origine animale en phase de production</i>	54	274 – 276
– Rapport de synthèse sur les activités du Groupe de travail sur le bien-être animal	55	277 – 285
Adoption du projet de Résolution n° 28 <i>Bien-être animal</i>	57	286
– Rapport de la Commission	57	287 – 314
Interventions des Organisations mondiales ayant un accord avec l’OIE (suite)	71	315
Association internationale des étudiants en médecine vétérinaire	71	316 – 320
Protection mondiale des animaux	72	321 – 326
Confédération internationale des sports équestres	73	327 – 330
Association mondiale vétérinaire	73	331 – 336
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	74	337 – 339

	Page	Paragraphe
<u>CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE</u>		
Activités des Commissions spécialisées et Groupes de travail (suite)		
• Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques	74	340 – 378
Adoption du projet de Résolution n° 30 <i>Désignation d'un Laboratoire de référence de l'OIE pour les maladies des animaux aquatiques</i>	83	379 – 381
<hr/>		
■ JEUDI 26 MAI 2016 ■		
<u>SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE</u>		
Situation actuelle de la santé animale dans le monde : analyse des événements et des tendances	84	382 – 440
Adoption du projet de Résolution n° 31 <i>Approbation du rapport sur la situation actuelle de la santé animale dans le monde : analyse des événements et des tendances</i>	100	441
Examen des projets de Résolutions émanant des séances plénières		
Adoption du projet de Résolution n° 32 <i>Amendements au Code sanitaire pour les animaux terrestres</i>	100	442
Adoption du projet de Résolution n° 33 <i>Amendements au Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>	101	443
Adoption du projet de Résolution n° 34 <i>Amendements au Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques</i>	101	444
Discussion et adoption du projet de Résolution n° 35 <i>L'économie de la santé animale : coûts directs et indirects des foyers de maladies animales</i>	101	445
Discussion et adoption du projet de Résolution n° 36 <i>Combattre la résistance aux agents antimicrobiens dans le cadre d'une approche « Une seule santé » : les actions à mener et la stratégie de l'OIE</i>	101	446
<u>SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE</u>		
Activités et recommandations des Commissions régionales		
• Commission régionale pour l'Afrique	101	447 – 448
• Commission régionale pour les Amériques	101	449 – 450
• Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie	101	451 – 453
• Commission régionale pour l'Europe	102	454 – 455
• Commission régionale pour le Moyen-Orient	102	456 – 458
Date de la 85^e Session générale (mai 2017)	102	459
Thèmes techniques de la 85^e Session générale (mai 2017)	102	460 – 461
Thèmes techniques de la 86^e Session générale (mai 2018)	102	462 – 463

	Page	Paragraphe
Délivrance de certificats		
• Statuts sanitaires	103	464 – 465
• Validation des programmes nationaux officiels de contrôle	103	466 – 467

■ **VENDREDI 27 MAI 2016** ■

PREMIÈRE SÉANCE ADMINISTRATIVE

• Rapport de la Directrice générale sur la gestion, les réalisations et les activités administratives de l'OIE en 2015 et adoption du projet de Résolution n° 2	103	468 – 471
• Rapport financier du 89 ^e exercice de l'OIE (1 ^{er} janvier - 31 décembre 2015)	104	472 – 473
• Budget général et Représentations régionales et sous-régionales	104	474 – 481
• Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux	104	482 – 501
• Rapports des Commissaires aux Comptes et du Vérificateur externe, adoption du rapport financier du 89 ^e exercice et adoption du projet de Résolution n° 3	107	502 – 509
• Remerciements aux Pays Membres et partenaires qui accordent à l'OIE des contributions volontaires ou des subventions, ou contribuent à l'organisation de réunions de l'OIE et adoption des projets de Résolutions n° 4 et n° 10	108	510 – 513
• Renouvellement du mandat du Vérificateur externe et adoption du projet de Résolution n° 9	109	514 – 515
• Budget 2016		
– Budget général et adoption du projet de Résolution n° 5	109	516 – 526
– Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux	110	527
• Présentation du programme d'activités 2016-2017	110	528 – 529
• Proposition de barème des contributions pour 2017, Projet de budget 2017 et adoption des projets de Résolutions n° 6, 7 et 8	110	530 – 539

DEUXIÈME SÉANCE ADMINISTRATIVE

• Activités du Conseil et adoption du projet de Résolution n° 37	111	540 – 549
• Protocole d'entente entre OIE et l'OCDE et adoption du projet de Résolution n° 11	112	550 – 551
• Accord de coopération entre l'OIE et la COI et adoption du projet de Résolution n° 12	112	552 – 553
• Élection du Bureau de la Commission régionale pour l'Europe	112	554 – 556
• Élection d'un Vice-Président de la Commission régionale pour le Moyen-Orient	112	557 – 558

	Page	Paragraphe
<u>HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE</u>		
• Présentation des Résolutions adoptées et du projet de Rapport final	113	559 – 561
• Séance de clôture	113	562 –563
<u>RÉSOLUTIONS</u>		
<u>N° 1</u> Approbation du rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l’OIE en 2015	119	
<u>N° 2</u> Approbation du rapport de la Directrice générale sur la gestion, les réalisations et les activités administratives de l’OIE en 2015	120	
<u>N° 3</u> Approbation du rapport financier du 89 ^e exercice de l’OIE (1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015)	121	
<u>N° 4</u> Remerciements aux Pays Membres et partenaires qui accordent à l’OIE des contributions volontaires ou des subventions, ou contribuent à l’organisation de réunions de l’OIE et à la mise à disposition de personnels	122	
<u>N° 5</u> Modification du Budget 2016	123	
<u>N° 6</u> Recettes et dépenses budgétaires de l’OIE pour le 91 ^e exercice (1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017)	125	
<u>N° 7</u> Contributions financières des Pays Membres de l’OIE pour 2017	127	
<u>N° 8</u> Programme prévisionnel d’activités pour 2016-2017	128	
<u>N° 9</u> Renouvellement du mandat du Vérificateur externe	129	
<u>N° 10</u> Remerciements aux gouvernements des Pays Membres et aux donateurs ayant apporté leur concours à l’OIE pour l’acquisition du bien immobilier sis au 14 rue de Prony	130	
<u>N° 11</u> Protocole d’entente entre OIE et l’OCDE	131	
<u>N° 12</u> Accord entre l’OIE et la COI	132	
<u>N° 13</u> Amendements au <i>Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres</i>	133	
<u>N° 14</u> Désignation de Laboratoires de référence de l’OIE pour les maladies des animaux terrestres	135	
<u>N° 15</u> Registre des kits de diagnostic validés et certifiés par l’OIE	137	
<u>N° 16</u> Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la fièvre aphteuse	139	
<u>N° 17</u> Validation des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse des Pays Membres	143	
<u>N° 18</u> Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la péripneumonie contagieuse bovine	144	
<u>N° 19</u> Validation des programmes officiels de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine des Pays Membres	145	
<u>N° 20</u> Reconnaissance du statut des Pays Membres en matière de risque d’encéphalopathie spongiforme bovine	146	

	Page
<u>N° 21</u> Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la peste équine	148
<u>N° 22</u> Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la peste des petits ruminants	149
<u>N° 23</u> Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la peste porcine classique	151
<u>N° 24</u> Nouveau Membre de la Sous-Commission pour la lutte contre la fièvre aphteuse en Chine et en Asie du Sud-Est (SEACFMD)	153
<u>N° 25</u> Contrôle et éradication mondiale de la peste des petits ruminants	154
<u>N° 26</u> Élimination mondiale de la rage transmise par les chiens	156
<u>N° 27</u> Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production	158
<u>N° 28</u> Bien-être animal	160
<u>N° 29</u> Désignation des Centres collaborateurs de l'OIE	162
<u>N° 30</u> Désignation d'un Laboratoire de référence de l'OIE pour les maladies des animaux aquatiques	163
<u>N° 31</u> Approbation du rapport sur la situation actuelle de la santé animale dans le monde : analyse des événements et tendances	164
<u>N° 32</u> Amendements au <i>Code sanitaire pour les animaux terrestres</i>	165
<u>N° 33</u> Amendements au <i>Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>	167
<u>N° 34</u> Amendements au <i>Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques</i>	168
<u>N° 35</u> L'économie de la santé animale : coûts directs et indirects des foyers de maladies animales	169
<u>N° 36</u> Combattre la résistance aux agents antimicrobiens dans le cadre d'une approche « Une seule santé » : les actions à mener et la stratégie de l'OIE	171
<u>N° 37</u> Honorariat des Directeurs généraux de l'OIE	174

RECOMMANDATIONS

29^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie

Oulan-Bator (Mongolie), 14 - 18 septembre 2015

<u>N° 1</u> : Le rôle des Services vétérinaires dans la gestion des maladies émergentes des animaux aquatiques : quels sont les facteurs nécessaires au succès ?	179
<u>N° 2</u> : Comment faire avancer la coopération entre le secteur de la santé animale et celui de la santé publique ?	183

	Page
13^e Conférence de la Commission régionale de l’OIE pour le Moyen-Orient Kaslik (Liban), 10 - 14 novembre 2015	
<u>N° 1</u> : Contrôle de la rage dans la Région du Moyen-Orient en mettant l’accent sur le contrôle des chiens errants	187
<u>N° 2</u> : Faire appel aux protéines non structurales pour différencier les animaux vaccinés des animaux infectés	189
 <u>RAPPORTS DES RÉUNIONS DES COMMISSIONS RÉGIONALES ORGANISÉES PENDANT LA 84^e SESSION GÉNÉRALE</u>	
• Commission régionale de l’OIE pour l’ Afrique	193
• Commission régionale de l’OIE pour les Amériques	211
• Commission régionale de l’OIE pour l’ Asie, l’Extrême-Orient et l’Océanie	223
• Commission régionale de l’OIE pour l’ Europe	237
• Commission régionale de l’OIE pour le Moyen-Orient	251

Liste des sigles

AMV	:	Association mondiale vétérinaire
ASACR	:	Association sud-asiatique de coopération régionale
CARICOM	:	Communauté des Caraïbes
CEBEVIRHA	:	Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques
CEE	:	Commission économique eurasiennne
CIO	:	Commission internationale des œufs
CITES	:	Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CIWF	:	Protection mondiale des animaux de ferme
CPW	:	Partenariat sur la gestion durable de la faune sauvage
CVP	:	Comité vétérinaire permanent du Cône Sud
EAHS	:	Emirates Arabian Horse Society
EEAS	:	Service européen pour l'action extérieure
EMPRES	:	Système de prévention des crises
EuFMD	:	Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEI	:	Fédération équestre internationale
FEI/IHSC	:	Fédération équestre internationale/International Horse Sport Confederation
FESASS	:	Fédération européenne pour la santé animale et la sécurité sanitaire
FIL	:	Fédération internationale de laiterie
FVE	:	Fédération des vétérinaires d'Europe
GARC	:	Alliance Mondiale contre la Rage (Global Alliance for Rabies Control)
GF-TADs	:	Plan cadre OIE/FAO mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières
GHSA	:	Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale
GLEWS	:	Système d'alerte précoce et de réaction rapide pour les maladies animales, y compris celles transmissibles à l'homme
GREN	:	Global Research and Expertise Network
HHP	:	Chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé
ICFAW	:	Coalition internationale pour le bien-être animal
ICIPE	:	Centre international de physiologie et d'écologie des insectes
IFHA	:	Fédération internationale des Autorités hippiques
IGAD	:	Autorité intergouvernementale pour le développement
IICA	:	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
INSCA	:	Association internationale de l'industrie des boyaux naturels
IPC	:	Conseil international des volailles
ISO	:	Organisation internationale de normalisation
IZS	:	Istituto Zooprofilattico Sperimentale, Italie
IZSAM	:	Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise "G. Caporale"
IZSLER	:	Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Lombardia e dell'Emilia Romagna
LEAP	:	Évaluation et performance environnementales de l'élevage
OFFLU	:	Réseau OIE/FAO d'expertise sur les gripes animales

OIRSA	:	Organisation internationale régionale pour la protection des plantes et de la santé animale
OIV	:	Office international de la viande
OMA	:	Organisation mondiale des agriculteurs
OMD	:	Organisation mondiale des douanes
OMS	:	Organisation mondiale de la santé
OPS	:	Organisation panaméricaine de la santé
PANAFTOSA	:	Centre panaméricain de la fièvre aphteuse
PMAT	:	Monitoring and Assessment Tool
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPR	:	peste des petits ruminants
PVE	:	Post-Vaccination Evaluation tool
PVS	:	Performance des Services Vétérinaires
Quads	:	Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Nouvelle-Zélande
REDISSE	:	Regional Disease Surveillance Systems Enhancement
RFAD	:	Regional Fund for Agricultural Development
RSPCA	:	Société royale pour la prévention de la cruauté envers les animaux
STDF	:	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
UA-BIRA	:	Union africaine-Bureau interafricain des ressources animales
UA-PANVAC	:	Union africaine – Centre panafricain du vaccin vétérinaire
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest-africaine
VET-GOV	:	Programme pour le renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique
WAHIS	:	Système mondial d'information sanitaire
WAP	:	Société mondiale pour la protection des animaux

Rapport final des Sessions

INTRODUCTION

1. La 84^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués¹ de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) s'est tenue du 22 au 26 mai 2016 à la Maison de la Chimie et le 27 mai 2016 au siège de l'organisation, à Paris (France), sous la présidence du Docteur Botlhe Michael Modisane (Afrique du Sud), Président de l'Assemblée. La Docteure Karin Schwabenbauer (Allemagne) et le Docteur Nicholas Kauta (Ouganda) ont respectivement présidé les parties consacrées aux thèmes techniques de la première et deuxième séances plénières.
2. Les délégations de 144 Pays Membres ont participé à la Session générale.
3. Ont également assisté à la Session 3 pays ou territoires non-membres, ainsi que les représentants de 41 organisations internationales et régionales ayant un accord avec l'OIE.
4. La Directrice générale de l'OIE, la Docteure Monique Eloit, a assisté, avec voix consultative, aux séances, et a assumé les fonctions de Secrétaire général.
5. Ont participé à la Session générale en tant que rapporteurs des thèmes techniques, les Docteurs Jonathan Rushton (Royaume-Uni) et Jean-Pierre Orand (France).
6. Ont également participé aux séances plénières les Présidents des Commissions spécialisées ainsi que des représentants des Groupes de travail et de certains Groupes ad hoc de l'OIE.
7. Les Docteurs Amadou Samba Sidibé, Carlos A. Correa Messuti, Présidents honoraires de l'OIE et la Docteure Karin Schwabenbauer, Présidente de l'OIE sortante, ainsi que le Docteur Bernard Vallat, ancien Directeur général de l'OIE, ont participé à la Session générale.
8. Madame Evelyn Nguleka, Présidente de l'OMA², Monsieur Vytenis Andriukaitis, Commissaire européen à la santé et à la sécurité alimentaire, ainsi que 25 Ministres et membres de gouvernements de Pays Membres ont également participé à la séance inaugurale.

■ **DIMANCHE 22 MAI 2016** ■

Séance inaugurale

9. Pour accueillir les hôtes de marque et les participants à la 84^e Session générale, un groupe musical a été invité à animer la séance inaugurale.
10. Le Président Modisane a ensuite accueilli les participants et a remercié d'avoir honoré l'OIE de leur présence, au cours de cette cérémonie d'ouverture, Messieurs César Cocarico Yana (Ministre de l'agriculture de la Bolivie), Patrick Ralotsia (Ministre de l'agriculture du Botswana), Madame Hannah Bissiw (Ministre de l'agriculture en charge de l'élevage du Ghana), Messieurs Mohamed Tall (Ministre de l'élevage et de la production animale de la Guinée), Akef Al-Zoubi (Ministre de l'agriculture de la Jordanie), Madame Nar Devi Pun Magar (Ministre du développement de l'élevage du Népal), Messieurs Sikandar Hayat Khan (Ministre de la sécurité alimentaire et de la recherche du Pakistan), Alexander Nikolaevitch Tkatchev (Ministre de l'agriculture de la Fédération de Russie), Madame Aminata Mbengue Ndiaye (Ministre de l'élevage et des productions animales du Sénégal), Messieurs Musa Tibin Musa (Ministre de l'élevage du Soudan), Nursachat Sapardurdyev (Ministre de l'agriculture et de l'eau du Turkménistan), Kangzhen Yu (Vice-Ministre de l'agriculture de la République populaire de Chine), Bounkhouang Khambounheuang (Vice-Ministre de l'agriculture et de la forêt du Laos), Madame Anna Shiweda (Vice-Ministre de l'agriculture, de l'eau et de la forêt de la Namibie), Messieurs Esteban Giron (Vice-Ministre du développement agricole du Panama), Andrew K. Tuimur (Secrétaire d'État au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche du Kenya), Namsrai Ariunbold (Secrétaire d'État au Ministère de l'alimentation et de l'agriculture de la Mongolie), Monsieur Vytenis

¹ Nommée ci-après l'Assemblée

² OMA : Organisation mondiale des agriculteurs

Andriukaitis (Commissaire européen à la Santé et à la sécurité des aliments), Madame Judicia E. Nagunwa (Ministre plénipotentiaire, Ambassade de la Tanzanie en France), Messieurs Bruce Archibald (Président de l'Agence d'inspection des aliments du Canada), Aliaksandr Subotsin (Chef des Services vétérinaires au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de la République de Bélarus), Patrick Dehaumont (Directeur général de l'Alimentation du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt de la France), Yona Sinkala (Chef des Services vétérinaires au Ministère de la pêche et de l'élevage de la Zambie), Son Altesse Sharifa Zein Al Sharaf Bint Nasser (Présidente du Conseil d'administration du *Hashemite Fund for Development of Jordan Badi*), Mesdames Evelyn Nguleka (Présidente de l'Organisation mondiale des agriculteurs) et Maris Llorens (Présidente de la Fondation Maris Llorens et Ambassadrice de Bonne Volonté de l'OIE).

11. Le Président, dans son allocution, a exprimé son soutien au 6^{ème} Plan Stratégique de l'OIE et a encouragé les Délégués à participer aux débats et à l'élaboration des normes. Après avoir remercié les organisations internationales présentes, il a souligné le rôle toujours croissant de l'OIE et sa contribution en tant que bien public. Il a salué le Docteur Vallat, les anciens Présidents du Conseil, des Commissions régionales et Commissions spécialisées, il a demandé qu'une minute de silence soit respectée en mémoire de tous ceux qui nous ont quitté ces derniers mois.
12. Après son allocution, le Président a passé la parole à Monsieur Patrick Dehaumont, représentant le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt de la France, pays hôte, puis à Messieurs Cocarico Yana, Ralotsia, Al-Zoubi, Hayat Khan, Tkatchev, Yu, Madame Shiweda, Messieurs Andriukaitis, Archibald et Madame Nguleka.

Cérémonie de remise des distinctions honorifiques de l'OIE

13. Le Docteur Modisane, après avoir rappelé aux participants que l'Assemblée avait décidé, en 1985, que les personnalités ayant rendu des services éminents à la communauté vétérinaire et à l'OIE pourraient se voir attribuer une distinction honorifique, a indiqué les personnalités retenues en 2016 par le Conseil à savoir : le Docteur Alejandro Thiermann (États-Unis d'Amérique) a reçu la médaille d'or tandis que le Docteur Donald Lightner (États-Unis d'Amérique), le Professeur Martin Wierup (Suède) et le Docteur Oldrich Matouch (République Tchèque) ont reçu la médaille du mérite.
14. Le Docteur Modisane a fait l'éloge du Docteur Thiermann et a rappelé les principaux éléments de sa carrière ainsi que les éminents services qu'il a rendus à l'OIE et au monde vétérinaire notamment en tant que Vice-Président puis Président de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres pendant de nombreuses années. Il lui a remis la médaille d'or. Il a prononcé ensuite l'éloge du Docteur Lightner, du Professeur Wierup et du Docteur Matouch et leur a remis la médaille du mérite. Les récipiendaires ont remercié le Président et l'Assemblée.
15. L'annonce du prix 2016 de la Journée Mondiale Vétérinaire a été effectuée en faveur de l'Association vétérinaire jamaïcaine par la Présidente de l'Association mondiale vétérinaire, la Docteur René Carlson et le Président de l'OIE, le Docteur Modisane. Le Président de l'Association vétérinaire jamaïcaine, Monsieur Kevin Walker, a fait part de ses remerciements.
16. Plusieurs présentations photographiques et audiovisuelles ont été projetées pendant la cérémonie. Les vainqueurs du concours photographique 2016 de l'OIE, sur le thème du bien-être animal, issus de chacune des cinq régions de l'OIE et du réseau des étudiants vétérinaires de chacune des trois régions ayant participé au concours se sont vus remettre leur récompense par le Président.
17. Le Docteur Modisane, après avoir demandé au Docteur Luis Barcos, Représentant régional de l'OIE pour les Amériques, de présenter les objectifs de la première session des Olympiades de la connaissance de l'OIE pour les Amériques, a annoncé et félicité les vainqueurs dans chacune des deux catégories, vétérinaires en exercice et étudiants.
18. À l'issue de la cérémonie, le Docteur Modisane a déclaré ouverte la 84^e Session générale de l'Assemblée.

■ LUNDI 23 MAI 2016 ■

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

19. Le Président a souhaité la bienvenue aux Délégués, notamment aux représentants des pays qui participaient pour la première fois à la Session générale en tant que Membres ou observateurs.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

(Doc. 84 SG/7 et 84 SG/8)

20. Le Président a demandé si les participants avaient des commentaires à formuler sur l'ordre du jour.
21. En l'absence de commentaires, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la Session générale.

**Désignation de la Sous-commission de l'ordre du jour
des 85^e et 86^e Sessions générales**

22. L'Assemblée a désigné la Sous-commission chargée de préparer l'ordre du jour des 85^e et 86^e Sessions générales. Cette Sous-commission, placée sous la présidence des Docteurs Hadi Mohsin Al-Lawati (Oman) et Joaquín Braulio Delgadillo Álvarez (Mexique), Membres élus du Conseil, inclut aussi les Présidents des cinq Commissions régionales.

Désignation de la Commission de vérification des pouvoirs

23. L'Assemblée a désigné le Docteur Evgeny Neplokonov (Russie) et le Docteur Mark Schipp (Australie), Membres du Conseil, pour établir la liste des Délégués qui ont pouvoir de leur gouvernement pour participer aux délibérations et aux votes et dont le pays est en règle en matière de contributions.
24. En application des décisions du Conseil, ils ont communiqué au Président la liste des Délégués ne pouvant participer aux élections et non éligibles au paiement des indemnités pour leur participation à la présente Session générale du fait des arriérés de paiement des contributions statutaires dus par leur pays à l'OIE.

Rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l'OIE en 2015

(Doc. 84 SG/1)

25. La Docteure Éloit a présenté les points les plus importants du rapport d'activités 2015 récapitulés en avant-propos du document 84 SG/1, l'ensemble des activités conduites par l'OIE en 2015 étant présenté en détails dans ledit rapport et à l'occasion d'autres sessions de la Session générale. Ce programme de travail a été conduit, sous l'autorité du Docteur Vallat, dans le cadre du 5^e Plan Stratégique et en application du programme triennal de travail du Directeur général voté par l'Assemblée en 2010.
26. La 83^e Session générale de l'OIE organisée en mai 2015 a connu un vif succès du fait de la tenue des élections des organes statutaires.
27. Trois conférences des Commissions régionales (Afrique, Asie Extrême-Orient, Océanie et Moyen-Orient) ont été organisées en 2015, avec succès, grâce au généreux accueil du Maroc, de la Mongolie et du Liban.

28. L'OIE comptait 180 Pays Membres à la fin de l'année 2015 et le nombre de ses implantations régionales et sous régionales dans le monde s'élevait à 13. Depuis 2014 toutes les procédures administratives en vue de l'ouverture de la Représentation régionale de l'OIE à Moscou (Russie) ont été accomplies. Par décision du Conseil, la fermeture de la Représentation régionale pour l'Europe de l'Est établie à Sofia (Bulgarie) se fera progressivement au cours de l'année 2016.
29. En 2015, un seul accord a été signé avec le Secrétariat de la CITES³. Les accords de coopération révisés avec l'AMV⁴, l'OMD⁵, ainsi qu'avec l'UA-BIRA⁶ ont été également signés.
30. Au titre des activités administratives et financières, dont le détail est présenté durant la session administrative, l'OIE a passé avec succès en 2015 l'évaluation de l'Union européenne (UE) dite des « 6 piliers » qui valide notamment les systèmes de contrôle interne et comptables, les mécanismes d'audit externe indépendant, de subventions et de sous-délégation et les procédures d'achat de l'OIE.
31. L'OIE a également poursuivi sa participation active dans plusieurs programmes mondiaux :
 - La mise en œuvre de l'Accord GF-TADs⁷ avec la FAO⁸, et de l'Accord GLEWs⁹ avec la FAO et l'OMS¹⁰, s'est poursuivie.
 - Les travaux du Secrétariat OIE/FAO ainsi que la Coordination de l'OFFLU¹¹ ont été soutenus en 2015. Un accomplissement marquant a été la réunion annuelle du groupe sur les virus de la grippe porcine, tenue en décembre 2015, et le partage de données visant à élaborer une représentation instantanée de la situation de la grippe dans la population porcine du monde entier. Les experts ont proposé un ensemble de critères pour une nomenclature scientifique normalisée des virus de la grippe porcine. Les relations entre l'OMS et l'OFFLU sont toujours fructueuses, l'OMS continuant à recourir aux informations émanant du secteur de la santé animale pour sélectionner et actualiser les souches vaccinales qui pourraient entrer dans la composition de vaccins à usage humain.
 - Pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale de contrôle de la fièvre aphteuse, l'OIE a participé aux réunions du Groupe de travail FAO-OIE GF-TADs sur la fièvre aphteuse, à plusieurs réunions régionales ainsi qu'aux travaux de EuFMD¹².
 - Après plusieurs mois de travaux préparatoires, l'OIE a co-organisé avec la FAO une conférence internationale sur le contrôle et l'éradication de la PPR¹³, qui s'est tenue du 31 mars au 2 avril 2015 à Abidjan (Côte d'Ivoire), à l'issue de laquelle les Ministres et participants de haut niveau ont officiellement approuvé la Stratégie mondiale FAO/OIE de contrôle et d'éradication avec ses trois composantes. Depuis, les négociations avec la FAO ont abouti à la constitution du Secrétariat mondial commun (hébergé par la FAO). Des séminaires sous-régionaux ont été organisés, en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, afin de présenter les détails de la stratégie pour une mise en œuvre plus efficace. Des réunions d'experts ont également été organisées pour affiner les coûts de la stratégie mondiale, y compris le rapport coûts-avantages pour les Services vétérinaires de leur mise en conformité avec les normes de qualité de l'OIE.

³ CITES : Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

⁴ AMV : Association mondiale vétérinaire

⁵ OMD : Organisation mondiale des douanes

⁶ UA-BIRA : Union africaine-Bureau interafricain des ressources animales

⁷ GF-TADs : Plan cadre OIE/FAO mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières

⁸ FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

⁹ GLEWS : Système d'alerte précoce et de réaction rapide pour les maladies animales, y compris celles transmissibles à l'homme

¹⁰ OMS : Organisation mondiale de la santé

¹¹ OFFLU : Réseau OIE/FAO d'expertise sur les gripes animales

¹² EuFMD : Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse

¹³ PPR : peste des petits ruminants

- Tout au long de l'année 2015, l'OIE a continué à promouvoir les normes internationales relatives à la rage et à soutenir les efforts des Pays Membres visant à contrôler durablement et à éliminer la rage à sa source animale. La banque régionale de vaccins de l'OIE s'est révélée un outil précieux permettant d'approvisionner efficacement plusieurs Pays Membres en vaccins de qualité contre la rage canine. Le point d'orgue de l'année a été la tenue de la Conférence mondiale « Élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens : agissons maintenant ! » qui s'est déroulée à Genève les 10 et 11 décembre. Cette conférence a été co-organisée par l'OIE et l'OMS avec la collaboration de la FAO et le soutien de la GARC¹⁴ ; elle a notamment permis de présenter la vision stratégique de l'élimination de la rage transmise par les chiens.
- Dans le cadre de son engagement à contribuer à la réduction du risque de maladies infectieuses à l'interface homme–animaux–écosystèmes (approche « Une seule santé »), l'OIE a activement participé au GHSA¹⁵ afin de soutenir les plans d'action nationaux en matière de prévention, de détection et de réponse en mettant l'accent sur la résistance aux agents antimicrobiens, les zoonoses, la biosécurité et la biosûreté et la surveillance des maladies. L'OIE continuera à s'impliquer tout en recherchant une meilleure visibilité pour certaines actions.
- A la suite des activités conduites ces dernières années pour renforcer la sécurité biologique mondiale, l'OIE a organisé la Conférence mondiale sur la réduction des menaces biologiques à Paris (30 juin–2 juillet 2015) en vue d'inscrire la réduction des menaces biologiques au programme d'activités des Services vétérinaires et de renforcer les liens entre les services et partenaires impliqués, notamment les administrations responsables de la sécurité.
- Comme suite à la reconnaissance d'un monde libre de peste bovine en 2011 par les Assemblées mondiales de l'OIE et de la FAO et en application de la Résolution n° 18 du 25 mai 2011, l'OIE et la FAO ont créé le comité consultatif mixte pour la phase post éradication de la peste bovine ainsi qu'un secrétariat mixte pour soutenir ce comité. Le Comité s'est réuni à deux reprises en 2015. Le comité a examiné trois propositions de projets de recherche visant à réaliser le séquençage des derniers stocks existants du virus de la peste bovine avant leur destruction, ce qui permettra de conserver d'importantes informations techniques, ainsi que deux projets relatifs aux tests diagnostiques. En 2015, l'Assemblée a approuvé les cinq premiers établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine dans quatre pays. Un outil informatique pour déclarer à l'OIE les stocks encore détenus a par ailleurs été développé.
- Dans le domaine du bien-être animal, et grâce au soutien du ministère de l'agriculture de l'Australie, un programme d'ampleur en faveur du bien-être animal a été lancé avec succès en 2012 et a été poursuivi jusqu'en juin 2015 avec l'organisation de formations de formateurs dans le domaine de la manipulation et de l'abattage (notamment des bovins) à un groupe élargi de pays en Asie et au Moyen-Orient. À l'issue de ces formations et grâce au matériel pédagogique compilé, un DVD sur le bien-être des bovins durant les phases de préabattage et d'abattage (avec ou sans étourdissement), a été édité et une copie a été remise aux formateurs et aux points focaux de l'OIE chargés des questions de bien-être animal.
- Enfin, dans le cadre de sa politique de partenariat entre le secteur public et le secteur privé, l'OIE a établi un groupe de réflexion sur la sécurité des déplacements internationaux des chevaux de compétition. Le Groupe s'est réuni une dernière fois en mars 2015 afin d'examiner les activités menées en 2014 et de discuter de la finalisation de tous les documents en suspens, notamment le Certificat vétérinaire HHP¹⁶ et les lignes directrices sur la biosécurité HHP. Ces documents sont disponibles sur la page Web dédiée au concept HHP du site Internet de l'OIE. Les Pays Membres de l'OIE et le secteur hippique sont désormais encouragés à utiliser ces lignes directrices lors de l'application concrète de ce concept.

¹⁴ GARC : Alliance Mondiale contre la Rage (Global Alliance for Rabies Control)

¹⁵ GHSA : Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale

¹⁶ HHP : Chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé

32. Dans le domaine des activités scientifiques mondiales, la Directrice générale a rappelé les conférences organisées, ou co-organisées, en 2015, ainsi que les travaux des Commissions spécialisées, des Groupes de travail et Groupes ad hoc. Ces conférences ont permis aux participants d'adopter des recommandations qui seront mises en œuvre progressivement par l'OIE et ses partenaires concernés.
33. L'OIE a poursuivi ses activités dans le domaine du médicament vétérinaire en particulier au regard de l'usage des agents antimicrobiens. En application de la résolution n° 26 « Combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux » adoptée par l'Assemblée lors de la 83^e Session générale en mai 2015, l'OIE a démarré au dernier trimestre 2015 une procédure visant à recueillir chaque année auprès de ses Pays Membres des informations sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux.
34. De plus, ce dossier étant une des priorités de la Tripartite FAO/OIE/OMS, l'OIE a participé aux activités du Groupe consultatif stratégique et technique de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens et a contribué à l'élaboration du Plan d'action mondial de l'OMS. L'OIE a aussi été très actif lors de la Semaine de sensibilisation à l'antibiorésistance, organisée du 16 au 22 novembre 2015, notamment par la diffusion de nombreuses infographies destinées à différentes cibles (décideurs politiques, vétérinaires, éleveurs et propriétaires d'animaux).
35. Les relations ont également été soutenues avec les 49 Centres collaborateurs et les 252 Laboratoires de référence déjà existants de l'OIE tandis que de nombreux dossiers de candidatures ont été examinés et traités selon la procédure révisée.
36. Le Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux (Fonds mondial) a reçu en 2015 de nouveaux financements.
37. Toutes les actions ayant fait l'objet d'appuis financiers issus du Fonds mondial sont mises en œuvre par les différents Services du Siège et par les Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE, notamment pour leur fonctionnement, ainsi que pour l'organisation d'une trentaine de missions PVS et 13 ateliers de formation de points focaux.
38. En 2015, les banques de vaccins de l'OIE ont permis, avec le soutien des bailleurs de fonds, la livraison de 4 010 000 doses de vaccins antirabiques en Asie et en Afrique (vaccination des chiens), 900 000 doses de vaccins contre la fièvre aphteuse en Asie, et le financement de 14 millions de doses de vaccins contre la PPR en Afrique. L'OMS a commandé 7 850 000 doses de vaccins antirabiques (vaccination des chiens) au travers de la banque de vaccins de l'OIE. De plus, plusieurs Pays Membres ont pu acheter directement des vaccins (rage et PPR) au travers des banques de vaccins de l'OIE, en partie grâce au soutien financier de la Banque mondiale dans certains cas (vaccins PPR en Afrique).
39. Dans le domaine de l'information sanitaire, la Directrice générale a notamment insisté sur l'amélioration et la consolidation de WAHIS¹⁷ qui se sont poursuivies, ainsi que sur la formation des points focaux nationaux dans ce domaine, de tous les Pays Membres grâce à l'organisation de deux ateliers régionaux de formation avancée. Une application pour smartphones et tablettes a par ailleurs été développée. En 2015, 1 351 notifications concernant 58 maladies et provenant de 101 pays ont été enregistrées.
40. La nouvelle version numérique de la publication *Santé Animale Mondiale* a par ailleurs été lancée le 1er juin 2015 et est désormais disponible sur le site Web de l'OIE (http://www.oie.int/wahis_2/wah/health_v7_fr.php).
41. En 2015 le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale a démarré une collaboration avec l'Université d'État de l'Iowa (Iowa State University, États Unis d'Amérique) sur le développement d'une plateforme e-learning afin de convertir les matériels existants pour la formation des points focaux nationaux pour la notification des maladies au format web interactif.

¹⁷ WAHIS : Système mondial d'information sanitaire

42. L'OIE a enfin poursuivi sa politique de publications sous format papier et par voie électronique.
43. En conclusion, la Docteure Éloit a remercié l'ensemble du personnel de l'OIE ainsi que les experts pour leur engagement à la bonne réalisation des activités de l'OIE.
44. Le Délégué de l'Australie, le Docteur Schipp, a remercié l'OIE pour la Mission PVS menée en Australie en 2015 et a rendu hommage à l'équipe d'évaluation PVS de l'OIE.
45. Le Délégué du Sénégal a félicité la Directrice générale pour son élection et a salué l'engagement de l'OIE aux côtés de l'OMS et de la FAO dans le domaine de l'éradication de la rage, et avec la FAO pour la lutte contre la PPR. Il a exprimé le souhait que davantage de fonds soient alloués aux banques de vaccins via le Fonds mondial.
46. Le Délégué de l'Inde, après avoir félicité la Directrice générale pour la qualité de sa présentation, a rappelé que malgré les 465 millions de doses de vaccins utilisées en 2015, quelques régions souffraient encore de la fièvre aphteuse. Il a questionné la Docteure Éloit sur l'opportunité pour l'Inde de collaborer avec l'OIE afin que l'Inde puisse être considérée, à terme, comme étant indemne de la fièvre aphteuse.

En réponse à l'Inde, la Directrice générale a souligné que les deux questions les plus importantes à prendre en compte étaient la qualité des vaccins utilisés et le contrôle du mouvement des animaux. Les laboratoires de référence pourraient apporter leur soutien afin d'aider l'Inde à améliorer sa stratégie en la matière.

47. Le Délégué du Costa Rica, après avoir remercié la Directrice générale pour la qualité de son rapport d'activités, a rappelé que son pays a bénéficié en 2015 d'une Mission PVS très utile et d'un atelier « Une Seule Santé » organisé par l'OIE, l'OMS et l'OPS¹⁸. Il a encouragé le rapprochement des institutions dans le domaine de la santé animale et de la santé humaine.
48. Le Délégué de Haïti a souligné les efforts de l'OIE contre la rage au travers des banques de vaccins. Il a indiqué qu'Haïti accusait un certain retard en matière de vaccins et faisait face à des difficultés administratives ; il souhaiterait bénéficier des banques de vaccins de l'OIE.

En réponse, la Docteure Éloit a rappelé que ces banques de vaccins étaient financées via le Fonds mondial, et utilisées en fonction des indications du bailleur de fonds. Elle a toutefois confirmé que l'OIE disposait de fonds pour Haïti et serait en mesure de lui fournir des vaccins.

49. Le Délégué de la Malaisie a rendu hommage à l'OIE pour les 50 000 doses de vaccins fournies grâce à la banque de vaccins pour contrôler un foyer de rage en Malaisie.
50. La Déléguée de l'Islande a remercié l'OIE pour la Mission PVS conduite et a indiqué que l'Islande travaillait pour fournir prochainement ses commentaires sur le projet de rapport.
51. La Déléguée du Canada, après avoir félicité la Directrice générale pour son excellent rapport, a indiqué que l'OIE collaborait de manière exemplaire dans le cadre de l'initiative internationale GHSA. Elle a encouragé la Directrice générale à s'assurer de la visibilité de l'OIE au sein de cette initiative.

En réponse, la Directrice générale a indiqué que les évaluations externes des pays menées dans le cadre du GHSA prenaient en compte quelques aspects liés à la santé animale mais que ces évaluations étaient différentes du Processus PVS, qui est un outil plus large et plus complet. Elle a souligné que l'OIE veillera à ce que le partenariat avec le GHSA soit actif, tout en préservant les activités de l'OIE dans le cadre de la mise en œuvre du Processus PVS.

¹⁸ OPS : Organisation panaméricaine de la santé

52. Les Délégués du Kenya et du Canada se sont exprimés en faveur de la Résolution n° 1 adoptant le rapport de la Directrice générale. Aucun pays ne s'y est opposé.
53. L'Assemblée a pris acte du rapport de la Directrice générale.

**Adoption du projet de Résolution n° 1
Rapport de la Directrice générale sur les activités de l'OIE en 2015**

54. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 1 pour adoption. Cette Résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 1 à la fin du présent rapport.

Mise en œuvre du 6^{ème} Plan Stratégique de l'OIE

55. La Docteure Éloit a rappelé que l'Assemblée a adopté lors de la dernière Session générale, le 6^{ème} Plan stratégique pour la période 2016-2020, ce qui constitue pour elle la base de son engagement durant son mandat de Directrice générale. En conséquence, elle a mis en exergue les principaux objectifs et priorités du 6^{ème} Plan stratégique afin de dresser le cadre dans lequel le programme d'activités de l'OIE sera conduit dans les prochaines années. Ainsi, le renforcement des actions en faveur d'une plus grande transparence, le développement des actions de santé animale et de bien-être animal par une gestion du risque adaptée et fondée sur une expertise scientifique d'excellence, et les programmes de soutien en direction des Pays Membres sont les cœurs de cible du programme. Les questions ayant trait au fonctionnement et à la gouvernance au sein de l'Organisation seront aussi prises en compte.
56. Sur ce socle, la Directrice générale a présenté les sujets majeurs qui seront considérés durant son mandat et qui feront l'objet d'un rapport régulier au Conseil, puis à l'Assemblée.
57. En premier lieu, la Docteure Éloit a évoqué la mission de l'OIE au regard de l'établissement des normes sanitaires et de bien-être animal, et en particulier la nécessité de revoir les modalités de préparation des élections des membres des quatre Commissions spécialisées et des nominations des experts des groupes ad hoc, afin de garantir et de démontrer la qualité scientifique de l'expertise qui sous-tend la préparation des normes soumises à l'approbation de l'Assemblée. De même, elle a indiqué que les procédures de fonctionnement de ces Commissions et groupes d'experts doivent être revues dans un esprit d'harmonisation, de cohérence et d'applicabilité alors que la transparence sur les différentes étapes des processus d'élaboration des normes ou d'examen des dossiers en vue de l'attribution de statut officiel au regard de certaines maladies, est désormais une condition sine qua non de la crédibilité accordée à l'OIE.
58. Le deuxième point de l'intervention de la Directrice générale a porté sur la transparence et la Docteure Éloit a présenté les propositions concrètes qui ont été engagées et qui continueront à être développées dans les prochains mois. Elle a notamment insisté sur l'important chantier qui a été ouvert pour la rénovation de WAHIS et sa volonté d'encourager une plus grande valorisation des données collectées et exploitées : analyses épidémiologiques, publications scientifiques, partenariats avec des organisations ou des équipes universitaires partageant des activités similaires.
59. La transparence étant aussi liée aux outils de communication, la Docteure Éloit a fait part des projets en ce domaine, notamment au regard de la communication des travaux réalisés par les Commissions spécialisées, les groupes de travail et les groupes ad hoc par des publications sur le site Internet public de l'OIE.
60. Dans la troisième partie de son exposé, la Docteure Éloit a abordé l'expertise scientifique et a fait part de sa volonté de rendre plus visible cette facette de l'Organisation, ce qui sera notamment fait par la révision de l'organigramme de l'OIE et la constitution d'un département « Sciences et nouvelles technologies » dont les termes de référence seront redéfinis : l'animation du réseau des Centres de référence de l'OIE, le développement de nouveaux partenariats avec des universités ou des plateformes scientifiques internationales, l'anticipation sur les sujets d'actualité (changements climatiques, alternatives aux antibiotiques, sciences économiques...) ainsi que les publications scientifiques de l'OIE seront des thèmes majeurs de ce département rénové.

61. Le quatrième domaine d'engagement de l'OIE est lié aux programmes de soutien aux Pays Membres. La Docteure Éloit a d'abord rappelé un des engagements pris lors de son élection, à savoir une plus grande proximité avec les instances statutaires régionales que sont les Commissions régionales et plus particulièrement les Bureaux de ces Commissions. Cet engagement passera notamment par une nouvelle dynamique des Conférences biennuelles desdites Commissions.
62. Elle a ensuite mentionné que le Processus PVS¹⁹ est toujours au cœur des activités en faveur des Pays Membres, que cet outil doit être préservé car les succès enregistrés au cours des dernières années sont le témoignage de sa pertinence. Toutefois, avec l'expérience acquise et compte-tenu de l'émergence d'autres initiatives (cf. GHSA et les missions d'évaluation externe diligentées par l'OMS), il convient d'ouvrir la réflexion sur d'éventuelles évolutions ou adaptations de l'outil afin de prendre en compte de nouveaux défis. À ce titre, le partenariat avec l'OMS qui se mobilise pour une meilleure mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) continuera à être privilégié puisque une approche intersectorielle des questions de santé est efficiente dans de nombreux pays.
63. Pour clore ce chapitre de son intervention, la Docteure Éloit a rappelé l'ensemble des autres programmes mis en œuvre pour soutenir l'action des services vétérinaires nationaux, tels que les programmes de jumelage, les ateliers de formation des points focaux et les banques de vaccins fonctionnant en appui aux grandes stratégies de lutte contre certaines maladies animales (fièvre aphteuse, rage et PPR).
64. Enfin, la Directrice générale a abordé les changements engagés au sein de l'OIE au regard de la gouvernance interne de l'organisation. Elle a évoqué la politique de partenariat, les objectifs de la nouvelle Direction financière qui a notamment intégré l'Unité de coordination du Fonds mondial, ainsi que la politique de ressources humaines qui a été initiée. Elle a encouragé les Pays Membres à mettre à disposition du personnel et à identifier les profils permettant de faire converger le souhait des Pays Membres et les besoins de l'OIE. Une liste de postes prioritaires sera établie d'ici la fin de l'année afin de susciter des candidatures. Enfin, elle a informé les Délégués de la création d'une fonction de management interne de la performance.
65. Le Président a remercié la Directrice générale pour sa présentation et a invité les Délégués à demander toutes les précisions complémentaires qui seraient utiles à une complète information de l'Assemblée.
66. Le Délégué du Panama, après avoir félicité la Directrice générale pour le travail réalisé jusqu'à présent, a souligné l'importance des réseaux sociaux afin d'améliorer la visibilité de l'OIE et a encouragé l'Unité communication de l'OIE à les utiliser.

En réponse, la Directrice générale a indiqué que cela sera pris en compte et elle a confirmé son plein engagement pour que le 6^{ème} Plan Stratégique soit mis en œuvre. Elle se rendra disponible pour échanger avec les Pays Membres à ce sujet.

67. Une vidéo préparée par la Thaïlande a été projetée en vue de rappeler les objectifs de la Conférence globale sur l'éducation vétérinaire que l'OIE organise à Bangkok du 22 au 24 juin 2016.

¹⁹ PVS : Performance des Services Vétérinaires

Composition des Groupes de travail

68. La Directrice générale a présenté la composition des trois Groupes de travail de l'OIE, validée par le Conseil, pour la période mai 2016 – mai 2017 :
- Groupe de travail sur la faune sauvage
 - Dr William B. Karesh (États-Unis d'Amérique) (Président)
 - Dre Marie-Pierre Ryser-Degiorgis (Suisse)
 - Dr Roy Bengis (Afrique du Sud)
 - Dr John Fischer (États-Unis d'Amérique)
 - Pr Ted Leighton (Canada)
 - Dr Torsten Mörner (Suède)
 - Pr Koichi Murata (Japon)

 - Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production
 - Dr Stuart Slorach (Suède) (Président)
 - Dre Sarah Cahill (FAO)
 - Dr Carlos A. Correa Messuti (Uruguay)
 - Dre Martine Dubuc (Canada)
 - Pr Steve Hathaway (Nouvelle-Zélande)
 - Dre Jessey Alice Kamwi (Namibie)
 - Dr Kazuaki Miyagishima (OMS)
 - Dr Alexander Panin (Russie)
 - Dr Koen Van Dyck (Commission européenne)
 - Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius

 - Groupe de travail sur le bien-être animal
 - Dr Abdul Rahman Sira (Inde) (Président)
 - Pr Hassan Abdel Aziz Aidaros (Égypte)
 - Dre Maria Ferrara (Commission européenne)
 - Dr David Fraser (Canada)
 - Dre Marosi Molomo (Lesotho)
 - Un expert proposé par World Animal Protection
 - Un expert proposé par la FIL²⁰
 - Un expert proposé par le CIO²¹ (observateur)
 - Un expert proposé par l'OIV²² (observateur)
69. Le Délégué du Brésil a exprimé le souhait de pouvoir présenter un expert pour que les particularités de l'Amérique latine dans les domaines de la faune sauvage et du bien-être animal soient mieux prises en considération.
70. Le Président a pris note de ce souhait.
71. L'Assemblée a approuvé la composition des Groupes de travail.

²⁰ FIL : Fédération internationale de laiterie

²¹ CIO : Commission internationale des œufs

²² OIV : Office international de la viande

THÈME TECHNIQUE 1

L'économie de la santé animale : coûts directs et indirects des foyers de maladies animales

(Doc. 84 SG/9)

72. La Docteure Schwabenbauer, présidente de séance, a présenté le Docteur Rushton, rapporteur pour ce thème technique.
73. Le Docteur Rushton a exposé son rapport, préparé à partir des réponses apportées par les Pays Membres de l'OIE au questionnaire qui leur avait été adressé.
74. En introduction, le Docteur Rushton a indiqué qu'au cours des siècles, les pertes économiques majeures occasionnées par les foyers de maladies animales ont incité les pays du monde entier à consacrer des investissements importants aux services de santé animale. Pour fixer les priorités économiques de l'allocation des ressources destinées à améliorer la santé et le bien-être des animaux placés sous la responsabilité humaine, il convient de disposer de données précises aussi bien sur les pertes de production que sur les coûts de la prévention et des interventions en cas de maladie. Il présente les informations recueillies lors d'une enquête conduite auprès des Services vétérinaires nationaux des Pays Membres de l'OIE sur les effets économiques des foyers de maladie dans le monde.
75. Dans son ensemble, l'enquête et son analyse descriptive ont révélé le grand intérêt que suscitent pour les Pays Membres les applications de l'économie à la santé animale ; néanmoins, ces mêmes pays disposent de peu de données sur les coûts directs et indirects des maladies animales. Il convient d'y remédier, afin que l'analyse économique puisse apporter de la valeur ajoutée aux décisions de santé animale sous différents aspects : (1) justification des ressources existantes et à allouer pour la santé animale ; (2) identification des déséquilibres mondiaux en termes de ressources disponibles pour la santé animale ; (3) priorisation de l'allocation des ressources en fonction des maladies ; (4) meilleure allocation des ressources au sein de programmes de lutte contre des maladies spécifiques.
76. Afin que l'analyse économique des maladies animales réalise ces objectifs, les auteurs recommandent trois mesures concrètes. La première consiste à améliorer l'enseignement des applications de l'économie de la santé animale dans les programmes de formation initiale, postdoctorale et continue de la médecine vétérinaire, au moyen de contenus et d'outils pédagogiques adaptés. La deuxième consiste à démarrer un projet pilote destiné à générer des séries de données sur la charge mondiale des maladies animales, avec des données sur les pertes de production, les coûts des opérations de contrôle et l'impact des maladies animales sur les échanges et sur l'économie au sens large. La troisième consiste à démarrer un programme destiné à recueillir régulièrement des données sur les investissements réalisés dans l'enseignement de la médecine vétérinaire, la recherche, les infrastructures et les activités cruciales de coordination. La première mesure donnera à la profession l'assurance nécessaire pour participer aux discussions sur l'utilisation et l'allocation des ressources. Les deux autres mesures généreront des séries de données qui permettront de fixer les priorités en temps réel parmi les maladies animales et d'évaluer objectivement la productivité des Services vétérinaires au niveau géographique, par espèce animale ainsi que par domaine de compétences.

Discussion du Thème technique 1

77. La Docteure Schwabenbauer a remercié le Docteur Rushton et l'a félicité pour cette excellente présentation. Elle a attiré l'attention sur la qualité de l'analyse, nonobstant les données limitées, ainsi que sur les recommandations pertinentes fournies afin de stimuler la discussion et guider les futures actions des Pays Membres et de l'OIE.
78. Le Délégué de la Nouvelle-Zélande a félicité le Docteur Rushton pour son excellent rapport et s'est prononcé résolument en faveur de l'adoption d'approches interdisciplinaires telle que recommandée par ce dernier. Il a indiqué que, en Nouvelle-Zélande, les relations et les interactions entre les Services vétérinaires, d'une part, et les autres Départements, dont ceux du Trésor et du Développement économique, les universités et le secteur privé, d'autre part, ont permis d'améliorer la qualité et la cohérence des investissements en santé animale et en bien-être

animal. La capacité à associer les informations épidémiologiques au fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement afin de façonner des modèles économiques s'est avérée fructueuse. Il a ainsi encouragé les autres pays à envisager l'adoption d'une approche similaire. Il a également exhorté l'OIE à ne pas doubler une expertise probablement déjà proposée par d'autres mais, au contraire, à renforcer sa collaboration avec l'OCDE et d'autres institutions en vue de fournir à un public plus large des informations sur les retombées des investissements en santé animale.

79. Le Délégué des Émirats Arabes Unis a félicité le rapporteur et s'est fait l'écho des commentaires émis par la Nouvelle-Zélande. Il a interpellé le rapporteur afin de savoir si les données utilisées pour montrer l'apparition ou non de maladies zoonotiques chez l'homme pouvaient être suffisantes pour influencer l'allocation des ressources. Il lui a également demandé si les données recueillies se prêtaient au développement d'un outil de type tableau de bord ou d'un modèle de prévision qui pourraient être utilisés afin d'éclairer les décideurs.
80. La Déléguée du Lesotho, s'exprimant au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE, a félicité l'intervenant et ses collaborateurs pour l'excellent travail de recherche qu'ils ont entrepris en vue de fournir une présentation éclairée dans le cadre de la présente Session générale. Il a noté que le rapporteur avait mis en exergue un certain nombre de problèmes rencontrés par la plupart des pays africains. C'était notamment le cas en ce qui concerne : le manque d'expertise dans les Services vétérinaires afin de mesurer les impacts économiques des foyers de maladies et la rentabilité des programmes de contrôle des maladies ; et la disponibilité des données. Elle a indiqué que l'Afrique encourageait les Pays Membres à allouer davantage de ressources à l'économie de la santé animale et proposait, plus particulièrement, de mettre l'accent sur le renforcement des capacités dans ce domaine et sur la collecte des données.
81. Le Délégué de l'Inde a félicité le Docteur Rushton et a mentionné le lancement d'un programme en Inde intitulé « Des animaux en bonne santé, des exploitants prospères ». Le principal message qu'il a retenu de cette présentation était les difficultés rencontrées par les pays afin de fournir des données pertinentes. Il a proposé, à cette fin, que cette question fasse l'objet d'une activité continue et non d'un projet ponctuel. Il a poursuivi en suggérant que l'expérience ainsi acquise permettrait de souligner les meilleures pratiques en la matière et d'aboutir ainsi à l'élaboration d'orientations ou de procédures officielles normalisées qui serviraient à informer les autres pays. En conclusion, il a déclaré que l'Inde était disposée à soutenir de telles actions en Asie au niveau régional.
82. Le Délégué de l'Uruguay a remercié le Docteur Rushton. Il a indiqué que de telles analyses économiques contribueraient grandement au renforcement des Services vétérinaires. L'Uruguay a souscrit à la proposition d'adopter des mesures pratiques avec le soutien de l'OIE et de créer un mécanisme de coopération afin d'aider les pays n'étant pas en mesure de répondre pleinement au questionnaire.
83. Le Délégué accrédité de la République populaire de Chine a loué l'intervenant pour son analyse pertinente. Il a pris acte de l'impact économique considérable associé aux événements zoonitaires et a proposé que l'OIE convoque un Groupe ad hoc afin de continuer à développer des orientations sur l'économie de la santé animale. Il a, en outre, proposé que soit rédigé un compte rendu sur l'application réussie des analyses de l'économie de la santé animale qui serait diffusé aux Pays Membres pour examen et a appelé à la mise en place de programmes de jumelage dans ce domaine. Pour finir, il a plaidé pour que de telles compétences soient incorporées dans le curriculum de l'enseignement vétérinaire, puis utilisées dans les programmes nationaux de contrôle et de prévention des maladies.
84. Le Délégué du Bhoutan a salué la présentation et a indiqué que l'analyse des coûts et des bénéfices devait être une composante essentielle des programmes de contrôle des maladies. Afin de mieux apprécier le niveau d'investissement nécessaire par unité de bétail, il a demandé des éclaircissements sur la procédure à suivre afin d'obtenir des définitions équivalentes pour d'autres espèces que les bovins, tels les suidés et les volailles, ou bien s'il existait déjà un modèle de conversion.

85. Le Délégué de l'Autriche, s'exprimant au nom des 28 États membres de l'UE, a remercié l'intervenant et l'OIE d'avoir mené une discussion sur le sujet. L'UE reconnaît que le manque de données existantes sur les coûts directs et indirects est regrettable et a souscrit à la recommandation de développer des séries de données qui permettraient de déterminer le poids économique des maladies animales. Il conviendrait, à cet effet, de commencer au niveau national, puis de poursuivre au niveau mondial. De telles informations permettraient de justifier les futurs programmes. La collecte de données sur le coût des Services vétérinaires nationaux contribuerait à l'amélioration de leur efficacité et un projet pilote s'inscrivant dans la droite ligne de l'approche adoptée par l'OCDE offrirait un bon point de départ. L'UE a renouvelé son soutien aux efforts déployés par l'OIE afin d'améliorer l'enseignement vétérinaire de par le monde. Pour finir, il a attiré l'attention sur le fait que les répercussions économiques sur le commerce sont souvent le fruit de mesures injustifiées s'appuyant sur les dispositions prévues par les normes de l'OIE et que, par conséquent, il est nécessaire de consentir davantage d'efforts au renforcement des capacités afin de pouvoir appliquer et reconnaître le concept de zonage entre autres. Dans certains cas, de tels coûts indirects dépassent les coûts directs des interventions mises en place afin de lutter contre les maladies.
86. Le Délégué du Costa Rica a remercié le Docteur Rushton et a indiqué qu'il était difficile, en l'absence d'informations, de démontrer l'importance de la prévention et les avantages découlant des mesures prises en matière de santé animale. Ces lacunes étant identifiées, il serait utile d'inclure des indicateurs susceptibles d'intéresser les économistes dans les programmes de santé animale. Il a donc été proposé que l'OIE s'associe avec d'autres organisations afin de procéder à une analyse économique.
87. Le Délégué de l'Australie a salué cette excellente présentation et les efforts déployés par le Docteur Rushton afin de formuler des recommandations pertinentes. Il a exprimé son ferme soutien à l'intervention de la Nouvelle-Zélande concernant les partenariats et aux commentaires de l'Autriche (s'exprimant au nom des États membres de l'UE) concernant les retombées sur le commerce mondial. Il a, en outre, pris acte de la complémentarité des informations générées dans le cadre du Processus PVS. Reconnaissant que de nombreux pays n'étaient pas actuellement en mesure de fournir les données requises et que par conséquent les résultats étaient faussés, il a estimé qu'il serait alors utile de reproduire cette étude ultérieurement. Il a souscrit aux recommandations énoncées dans le rapport et dans la présentation et a exhorté l'OIE à poursuivre ses activités dans ce domaine.
88. Le Délégué du Salvador a félicité le rapporteur. Selon lui, il était non seulement nécessaire d'évaluer ce qui avait été fait mais également de veiller à ce que les mentalités changent afin de garantir que la production et la rentabilité ne soient pas obtenues au détriment du bien-être animal. De fait, un rendement économique élevé devrait se traduire par des retombées positives directes sur le bien-être animal.
89. Le Docteur Rushton a saisi cette occasion pour répondre aux interventions. Il a ainsi évoqué les collaborations déjà en cours avec l'OCDE faisant appel à plusieurs experts et expertises sortant du cadre habituel de la santé animale. En réponse au Délégué des Émirats Arabes Unis, il a confirmé que les impacts zoonotiques influençaient effectivement l'allocation des ressources en raison de la grande importance attribuée à la santé humaine par la société. Il a, toutefois, regretté l'absence de modèle économique ou d'outil qui éclairerait la prise de décision dans ce domaine.

Concernant les efforts déployés en Afrique pour renforcer les capacités, il a rappelé les réunions organisées il y a quelques années et a invité le représentant à collaborer avec lui afin de poursuivre la discussion en la matière.

Puis, il a exprimé son plein soutien aux Délégués prônant la publication des meilleures pratiques et le développement d'orientations et de procédures officielles normalisées afin de pouvoir comparer les données.

En réponse au Délégué du Bhoutan sur les estimations des unités de bétail, il a reconnu que celles-ci avaient été calculées grossièrement, à savoir « 1 » pour les bovins, « 0,3 » pour les porcs et « 0,001 » pour les volailles. Il a précisé que les estimations s'appuyant sur le poids à l'abattage étaient plus adaptées et a ajouté qu'il serait ravi de partager de plus amples informations avec le Délégué, à sa demande.

En conclusion, il a fait siennes les observations du Délégué du Salvador. En effet, il estimait qu'il ne fallait pas prendre uniquement en compte les valeurs monétaires et que l'inclusion de mesures sur le bien-être animal se justifiait.

90. La présidente de séance a de nouveau félicité le Docteur Rushton pour sa présentation et a invité les Délégués de la Nouvelle-Zélande, des Émirats Arabes Unis, du Lesotho, de l'Inde, de l'Uruguay, de la Chine (Rép. pop. de), du Salvador, de l'Australie et elle-même (au nom des États membres de l'UE) à rejoindre le rapporteur pour rédiger un projet de Résolution à soumettre à l'adoption de l'Assemblée.

■ **MARDI 24 MAI 2016** ■

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Activités des Commissions spécialisées et Groupes de travail

Commission des normes biologiques

91. Les activités de la Commission des normes biologiques qui s'est réunie par deux fois, du 1^{er} au 3 septembre 2015 puis du 2 au 5 février 2016, ont été présentées par la Docteure Beverly Schmitt, Présidente de la Commission (Docs 84 SG/12/CS2 A et B). Elle a remercié les membres de la Commission, à savoir : le Docteur Franck Berthe, premier Vice-président ; la Docteure Hualan Chen, seconde Vice-présidente ; ainsi que les Docteurs Peter Daniels, Mehdi El Harrak et Anthony Fooks. Puis, elle a exprimé ses remerciements aux autres participants habituels pour leur contribution, à savoir au Professeur Steven Edwards, consultant rédacteur du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres (Manuel terrestre)*, ainsi qu'aux autres experts, dont ceux des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OIE en tant que spécialistes. Elle a également mentionné le soutien indéfectible apporté par le personnel du Siège de l'OIE, en particulier le Services scientifique et technique.
92. ***Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres (mammifères, oiseaux et abeilles)***

Lors de sa réunion en février 2016, la Commission a entrepris un examen approfondi de la structure et de la teneur du *Manuel terrestre*. Les conclusions de cette analyse figurent au point 2.1 du rapport (Doc 84 SG/12/CS2 B).

La Commission a décidé de dissoudre le Bureau élargi qui avait été convoqué afin d'examiner les projets de chapitres. À l'issue de cet examen, celui-ci proposait à la Commission de les diffuser ou, le cas contraire, de poursuivre leur révision. S'agissant d'une responsabilité fondamentale incombant à la Commission, c'est donc à cette dernière que revient l'exécution de cette tâche.

En mars 2016, les versions définitives des 22 chapitres révisés et entérinés par la Commission, pour diffusion auprès des Pays Membres, ont été publiées sur le site Web des Délégués afin qu'elles puissent être consultées avant d'être présentées pour adoption.

Parmi cette série de projets de chapitre figuraient deux nouveaux chapitres : le chapitre 1.1.8 *Exigences minimales applicables à la gestion organisationnelle des installations de production de vaccins*, et le chapitre 1.1.9 *Exigences minimales pour la production et le contrôle qualité des vaccins*. La Commission a décidé : d'ajouter ces deux chapitres dans la Partie 3 du *Manuel terrestre*, récemment intitulée *Lignes directrices générales* ; de développer davantage le résumé de

chaque chapitre et d'y inclure des renvois au chapitre 1.1.0 *Gestion des laboratoires vétérinaires* et au chapitre 1.1.6 *Principes de fabrication des vaccins à usage vétérinaire* ; et de supprimer l'Annexe 1.1.9.1 *Exigences minimales pour la production et le contrôle qualité des vaccins : production aseptique* du chapitre 1.1.9 et de l'ajouter dans la Partie 3 du *Manuel terrestre* en tant que chapitre à part entière. Elle a également convenu que ces trois chapitres devaient être précédés d'une note d'introduction intitulée, *Recommandation pour la fabrication de vaccins*, semblable à la note qui précède les chapitres sur la validation (anciennement lignes directrices).

Concernant les sections des chapitres qui sont actuellement suivis de la mention « à l'étude » (par ex., la section vaccin du chapitre 2.1.7 *Encéphalite japonaise* ou la section techniques de diagnostic du chapitre 2.1.15 *Peste bovine*), la Commission a estimé que l'on gagnerait en clarté si l'on indiquait que « Cette section a été adoptée en ANNÉE, et fait actuellement l'objet d'une révision ».

Concernant le chapitre 2.1.15 *Peste bovine*, l'un des Pays Membres s'est interrogé sur l'intérêt de conserver un chapitre entier sur cette maladie dans le *Manuel terrestre*. La Commission a répondu qu'il était important de garder ce chapitre et a ajouté qu'elle demanderait aux experts des Laboratoires de référence d'examiner la section du chapitre portant sur les épreuves de diagnostic. La Commission a estimé qu'afin de maintenir l'absence de la maladie, il était important de disposer d'un protocole standard permettant d'effectuer une analyse moléculaire rapide de cet agent pathogène.

Ces chapitres révisés ont été soumis à l'Assemblée pour adoption. Une fois adoptés, ils seront publiés sur le site Web de l'OIE.

Les Pays Membres ont continué à formuler des commentaires sur les noms des maladies, tels qu'ils apparaissent dans les textes du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)* selon la formulation « Infection à [nom de l'agent pathogène] » alors que le *Manuel terrestre* n'adopte pas cette présentation. Cette disparité s'explique par le fait que le *Manuel terrestre* traite plutôt des maladies que des infections. La Commission a décidé de conserver les intitulés des chapitres du *Manuel terrestre* consacrés aux maladies et d'ajouter entre parenthèses, le cas échéant, l'intitulé du chapitre correspondant du *Code terrestre*, par ex. Chapitre 2.2.2 *Loque américaine des abeilles mellifères (Infection des abeilles mellifères à *Paenibacillus larvae*)*.

93. Centres de référence de l'OIE

Lors de sa réunion en février 2016, la Commission a effectué un examen approfondi des procédures d'approbation et de maintien du statut de Centre de référence de l'OIE (voir le point 3.1 du rapport [Doc 84 SG/12/CS2 B]).

Il est impératif de disposer de critères et de procédures de désignation et de révocation des Laboratoires de référence de l'OIE qui soient limpides. La Commission a fixé un délai de 45 jours pour recevoir, avant chacune de ses réunions, les nouvelles candidatures au statut de Laboratoire de référence de l'OIE. Cette échéance doit être suivie scrupuleusement afin de laisser suffisamment de temps à l'OIE pour sélectionner, traduire le cas échéant et traiter les dossiers, et permettre aux membres de la Commission d'évaluer pleinement les candidatures avant la réunion. Les candidatures reçues après l'échéance seront examinées lors de la prochaine réunion de la Commission.

Concernant l'évaluation des Laboratoires de référence ne se montrant pas à la hauteur des tâches qui leur ont été confiées et les mesures à prendre en de telles circonstances, la Commission avait identifié précédemment deux points essentiels pour entamer une première évaluation de la performance d'un laboratoire, à savoir : i) la non soumission d'un rapport annuel ; et ii) l'absence de progrès ou d'explication concernant l'obtention de l'accréditation ISO 17025 ou tout autre système équivalent de gestion de la qualité dans les laboratoires de diagnostic concernés. Ainsi, tout Laboratoire de référence de l'OIE ne satisfaisant pas à l'un de ces points ou aux deux peut être considéré comme manquant aux obligations qui lui incombent dans le cadre de son mandat et voir son statut éventuellement révoqué.

La Commission a également apporté des modifications aux *Recommandations pour les candidats à la désignation comme Laboratoire de référence de l'OIE* en s'appuyant sur le mandat actuel et en prenant en considération les retours d'information du Conseil suite à sa réunion en février 2015. La Commission a décidé d'inclure un paragraphe concernant le délai de réception des candidatures : soit 45 jours avant la date prévue pour sa réunion. La Commission a également modifié les recommandations afin de gagner en clarté.

Suite à l'examen des dossiers reçus, la Commission a recommandé d'accepter onze nouvelles candidatures au statut de Laboratoire de référence de l'OIE.

Trois Laboratoires de référence de l'OIE et un Centre collaborateur de l'OIE avaient demandé à être retirés de la liste : pour l'échinococcose/l'hydatidose (Japon) ; pour la paratuberculose (Australie) ; pour la theilériose (Belgique) ; et pour la recherche et la formation en matière de diagnostic et de systèmes de surveillance des maladies animales (Danemark).

Plusieurs Délégués ont informé la Commission de changements intervenus dans les experts désignés au sein des Laboratoires de référence de l'OIE dans leur pays. Dans chaque cas, la Commission a examiné le curriculum vitae du nouvel expert proposé pour s'assurer qu'il possédait les compétences requises. Les noms des treize nouveaux experts sont disponibles dans les rapports des réunions. Ces experts ont été approuvés par le Conseil au nom de l'Assemblée.

Plus de 35 projets OIE de jumelage entre laboratoires sont en cours et 28 ont été achevés. La demande et l'intérêt pour les jumelages interlaboratoires de l'OIE demeurent élevés.

Des rapports annuels ont été reçus de 200 Laboratoires de référence (sur 209) et de 44 Centres collaborateurs (sur 46) travaillant tous dans le domaine des maladies des oiseaux, des abeilles et des mammifères terrestres. Une analyse détaillée des activités notifiées a été incluse dans le rapport de la réunion de février de la Commission (p. 7). Tous ces rapports annuels seront prochainement publiés en ligne.

Concernant la recommandation entérinée lors de la 3^e Conférence mondiale des Centres de référence de l'OIE, qui préconise que : « *les Centres de référence de l'OIE obtiennent ou conservent l'accréditation ISO 17025 ou tout autre système équivalent de gestion de la qualité dans les laboratoires de diagnostic* » (les Laboratoires de référence de l'OIE existant ont 3 ans pour se conformer à cette norme, c'est-à-dire jusqu'à fin décembre 2017), la Commission est bien consciente que l'échéance approche et qu'elle doit développer une procédure afin d'évaluer les Laboratoires de référence ne satisfaisant pas, dans le temps imparti, aux exigences requises et de prendre les mesures qui s'imposent dans un tel cas.

94. Réunions passées des Groupes ad hoc

Les conclusions des Groupes ad hoc suivants ont été résumées pour l'Assemblée. Des informations détaillées sur ces travaux sont présentées dans les rapports de la Commission et leurs annexes respectives.

- a) Groupe ad hoc sur les banques de vaccins (voir Annexe 3 du Doc. 84 SG/12/CS2 A)
- b) Groupe ad hoc sur un étalon international de substitution pour le test à la tuberculine bovine (voir Annexe 5 du Doc. 84 SG/12/CS2 B).
- c) Groupe ad hoc sur le séquençage à haut débit, la bio-informatique et la génomique computationnelle (SHD-BGC) (voir Annexe 6 du Doc. 84 SG/12/CS2 B).

95. Groupes ad hoc proposés

Le Groupe ad hoc sur le SHD-BGC pourrait être de nouveau convoqué pour suivre la mise en œuvre du projet de Plateforme OIE pour la collecte et la gestion des séquences génomiques en santé animale.

La Commission a convenu qu'il serait utile de convoquer un Groupe ad hoc sur la biobanque virtuelle et a proposé un mandat pour un tel Groupe.

96. Normalisation et harmonisation internationales

a) Programme de normalisation – Progrès accomplis dans l'élaboration de lignes directrices sur les antigènes de référence

Le projet consistant à rédiger des projets de lignes directrices pour la préparation et la validation d'antigènes de référence progresse. La Commission a estimé qu'il serait utile d'élaborer aussi des lignes directrices pour la préparation et la validation de réactifs destinés aux tests moléculaires. Elle a, à cet effet, identifié un expert travaillant au sein d'un Laboratoire de référence de l'OIE qu'elle compte contacter afin qu'il l'aide à préparer ces lignes directrices.

b) Programme de normalisation – Projet d'établissement d'une biobanque virtuelle de l'OIE : les prochaines étapes

Un questionnaire a été adressé aux Centres de référence de l'OIE, ayant indiqué précédemment posséder une biobanque, afin de recueillir des informations sur leurs systèmes informatiques ainsi que toute fiche technique en leur possession sur leurs ressources biologiques. Les résultats de cette enquête ont révélé que près de 50 % d'entre eux ne dispose pas d'un système informatisé pour gérer leurs ressources biologiques. L'une des autres difficultés rencontrées lors de la création d'une biobanque porte sur la grande diversité des lois nationales et des pratiques locales concernant le traitement et le stockage des échantillons biologiques, ainsi que sur les informations spécifiques qui doivent accompagner les échantillons. En s'appuyant sur ces constatations, la Commission a recommandé de convoquer un Groupe ad hoc et a proposé le mandat d'un tel Groupe.

La Commission a connaissance d'autres projets existants, tels que EVAg (European Virus Archive goes Global), et des divers problèmes rencontrés afin de maintenir et soutenir des biobanques exploitables. Les Laboratoires de référence de l'OIE sont mandatés afin de développer des matériaux de référence. Dès lors, l'OIE est en droit d'attendre de ces derniers qu'ils fournissent des informations sur les réactifs qu'ils produisent et qui pourraient être incluses dans la biobanque de l'OIE.

c) Registre OIE des kits de diagnostic

L'Assemblée a été informée de l'achèvement de l'évaluation du dossier portant sur le kit « Pourquoi® IIF *Taylorella equigenitalis* ». À la lumière du rapport définitif remis par le groupe d'experts chargés de l'évaluation, la Commission a émis un avis favorable à l'inscription de ce kit de diagnostic dans le registre de l'OIE pour l'usage assigné suivant :

Pourquoi® IIF *Taylorella equigenitalis* convient à la détection d'organismes bactériens *T. equigenitalis* dans les frottis génitaux provenant d'étalons et de poulinières pour les usages suivants :

1. Certification de l'absence d'infection ou de l'agent pathogène chez un animal ou une marchandise à des fins d'échanges ou de mouvements ;
2. Estimation de la prévalence de l'infection afin de faciliter l'analyse du risque (enquêtes, programmes sanitaires à l'échelle des troupeaux ou lutte contre les maladies) ;
3. Dépistage des étalons et des poulinières au début de la saison de monte.

L'Assemblée a été informée de l'achèvement de l'évaluation du dossier portant sur le « BIONOTE® Rapid MERS-CoV Ag test kit », servant à la détection qualitative des antigènes du coronavirus responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV) dans les frottis nasaux provenant de dromadaires. À la lumière du rapport définitif remis par le groupe d'experts chargés de l'évaluation, la Commission a émis un avis favorable à l'inscription de ce kit de diagnostic dans le registre de l'OIE pour les usages assignés suivants :

1. Détection des troupeaux infectés par le MERS-CoV (dépistage à l'échelle du troupeau) dont les animaux présentent une infection aiguë avec une forte charge virale ;

2. En tant que test supplémentaire, pour estimer la prévalence de l'infection et faciliter ainsi l'analyse du risque, par ex. enquêtes, programmes sanitaires à l'échelle des troupeaux et lutte contre les maladies.

Finalement l'Assemblée a été informée que selon la procédure de l'OIE pour l'enregistrement des kits de diagnostic, chaque kit inscrit dans le registre de l'OIE doit être réenregistré tous les 5 ans. L'inscription du kit de diagnostic Check&Trace Salmonella, qui datait de 2011, prenant fin en 2016, le fabricant du kit a été contacté, conformément au protocole, pour savoir s'il désirait maintenir les emplois pour lesquels le kit avait été certifié ou s'il souhaitait ajouter de nouvelles indications. Les experts de l'OIE pour les pathogènes visées par le kit ont également été interrogés sur la nécessité de réévaluer les indications retenues pour la certification. À la lumière de ces informations, la Commission a proposé le renouvellement pour 5 ans de l'inscription du kit de diagnostic Check&Trace Salmonella dans le registre de l'OIE, sans modification de l'emploi pour lequel il était validé.

97. **Relation avec les autres Commissions**

La Commission des normes biologiques a donné son avis sur de nombreux thèmes adressés par la Commission scientifique pour les maladies animales et la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code). De surcroît, la Commission du Code a convenu d'informer la Commission des normes biologiques des chapitres du *Code* nécessitant une révision selon l'Assemblée, et de toute autre priorité. Les deux Commissions échangeront entre elles les points à l'ordre du jour de leurs réunions respectives ainsi que toute autre information importante.

98. **Le point sur l'OFFLU – Réseau scientifique conjoint OIE/FAO pour le contrôle des grippez animales**

Les activités habituelles de l'OFFLU se sont poursuivies au cours de la période concernée, notamment la participation aux Réunions de l'OMS sur la composition des vaccins (VCM), ainsi qu'à celles des Groupes chargés de l'activité technique afférente à la grippe porcine et de l'activité technique afférente à l'influenza chez la faune sauvage.

Il a été noté que même si le secteur de la santé animale notifie à l'OMS, par le biais de l'OFFLU, les virus des grippez zoonotiques actuellement transmis au sein des élevages, le nombre d'isolats et de séquences génétiques associées rapportés par ce secteur est relativement faible. Il semblerait donc que les données mises à disposition par le secteur de la santé animale afin d'étayer la préparation aux pandémies ne soient pas représentatives des infections aux virus de l'influenza observées chez les animaux. L'OFFLU doit, dès lors, continuer à encourager le « partage » d'un plus grand nombre de données et d'isolats entre ses membres, et solliciter officiellement l'aide de ses organisations mères, à savoir la FAO et l'OIE, en la matière.

99. Le Président de l'OIE a remercié la Docteure Schmitt pour son exposé exhaustif et a ouvert le débat.
100. S'exprimant au nom des pays de la Quads²³, le Délégué de la Nouvelle-Zélande a félicité la Commission pour ses avancées dans son difficile programme de travail. La Quads suit avec intérêt la réévaluation des Centres de référence de l'OIE compte tenu du rôle critique de ces structures dans le système institué par l'OIE pour la notification des maladies animales et la réalisation des tests de diagnostic de confirmation los de foyers infectieux et compte tenu des conséquences qu'auraient toute contre-performance. Le Délégué a demandé expressément à la Commission de continuer à promouvoir le recours à des systèmes qualité adaptés aux laboratoires de diagnostic, reposant plus spécifiquement sur l'accréditation ISO 17025 et la participation à des programmes interlaboratoires de contrôle de compétences. La Quads soutient sans réserve ces aspects, définis comme des éléments essentiels pour l'obtention et la conservation du statut de Centre de référence de l'OIE. La Quads a félicité la Commission des normes biologiques pour les mises à jour proposées des *Lignes directrices destinées aux candidats au statut de Laboratoire de référence de l'OIE*, présentées dans l'annexe 4 du rapport de la réunion de février 2016 qui intègre

²³ Quads : Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Nouvelle-Zélande

ces deux éléments. La Quads a formellement soutenu les développements en cours dans le système d'audit et d'assurance qualité des Laboratoires de référence de l'OIE car ces évolutions permettront aux Pays Membres et à l'OIE d'avoir l'assurance que ces expertises en matière de diagnostic sont bien adaptées à l'objectif recherché.

101. Un représentant de la délégation du Japon a fait remarquer quelques erreurs supplémentaires dans les chapitres consacrés à l'encéphalopathie spongiforme bovine, à la peste bovine, à la loque américaine des abeilles mellifères et à la loque européenne des abeilles mellifères. Il adressera ses commentaires par écrit à l'intention de la Commission.
102. S'exprimant au nom des 29 Pays Membres de l'OIE de la région des Amériques, le Délégué de l'Argentine a remercié la Commission pour les travaux accomplis au cours de l'année écoulée. Il a souligné la nécessité de poursuivre le travail sur le développement d'outils diagnostiques validés et fiables pour la morve. Actuellement, il existe des divergences entre les résultats obtenus par les laboratoires de différents pays, même en appliquant les procédures décrites dans le *Manuel terrestre*. L'objectif d'harmonisation des méthodes de diagnostic que s'est fixé l'OIE n'est donc pas encore atteint et cette situation pourrait être préjudiciable aux déplacements internationaux des chevaux et notamment de ceux qui présentent un niveau supérieur de santé et de performances.
103. Au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE, le Délégué du Cameroun a remercié la présidente de la Commission des normes biologiques pour sa présentation. Il a demandé que l'Outil PVS spécifique des laboratoires soit tout particulièrement promu et favorisé en Afrique et que des experts africains soient inclus dans le prochain cycle de formation des experts PVS de ce domaine.
104. S'exprimant au nom des 28 États membres de l'UE, le Délégué de la France a félicité la Commission pour son travail essentiel et a salué ses efforts constants pour moderniser et actualiser le *Manuel terrestre*. L'UE souhaite continuer d'assurer l'appui technique nécessaire à la Commission, y compris dans les groupes ad hoc, pour les travaux sur le *Manuel terrestre*. L'UE a soutenu l'adoption des 22 chapitres nouveaux ou révisés et a apprécié la prise en compte par la Commission de la plupart de ses commentaires lors de la phase de consultation. L'UE a salué tout particulièrement l'adoption des chapitres révisés sur l'ESB et la tremblante, ce qui permettra d'apporter par la suite des amendements au *Code terrestre* tels que la différenciation entre les recommandations applicables aux cas atypiques et aux cas classiques d'ESB. L'UE a incité la Commission à réviser le chapitre sur la tuberculose bovine en cohérence avec les travaux en cours sur le nouveau chapitre du *Code terrestre* consacré au complexe *Mycobacterium tuberculosis* qui couvre actuellement les bovidés, les cervidés et les caprins et pourrait être étendu pour inclure les camélidés du Nouveau Monde pour lesquels des tests de diagnostic fiables sont nécessaires. L'UE souhaite que le chapitre du *Code terrestre* consacré à la fièvre catarrhale du mouton soit réexaminé ultérieurement sur le point de l'exclusion des sérotypes non pathogènes de la définition de cas. L'UE a approuvé la conclusion de la Commission à propos de la révision approfondie de la structure et du contenu du *Manuel terrestre*, y compris la nouvelle approche pour les titres des chapitres consacrés aux maladies. L'UE a proposé de conserver pour l'instant dans le *Manuel terrestre* la liste des épreuves prescrites aux fins des échanges internationaux, même si elle est supprimée du *Code terrestre* car tous les chapitres du *Manuel terrestre* consacrés aux maladies n'ont pas été mis à jour en y incluant le tableau des tests disponibles avec leur finalité.
105. La Déléguée du Canada, au nom des 29 Pays Membres de l'OIE de la région des Amériques, a félicité la présidente de son rapport. Elle a salué et approuvé les chapitres proposés présentant des grandes lignes pour l'organisation et la gestion, la production et les contrôles qualité ainsi que la fabrication aseptique, à l'intention des unités de production des vaccins à usage vétérinaire. Elle a indiqué qu'à l'avenir les préconisations de l'OIE sur les vaccins vétérinaires publiées dans le *Manuel terrestre* pourraient être facilement intégrées à titre de référence dans les textes des réglementations, politiques, normes techniques ou directives nationales applicables dans les Pays Membres. Elle a approuvé l'initiative de la Commission sur la mise à jour ou l'élaboration des procédures d'agrément et de maintien des Laboratoires de référence en concevant des critères clairs de nomination et de révocation. En conclusion, la Déléguée a fait part de l'engagement du Canada à participer à l'amélioration permanente du processus d'élaboration des normes de l'OIE.

106. Le Délégué du Panama, s'exprimant au nom des 29 Pays Membres de l'OIE de la région des Amériques, a fait savoir que le Brésil avait de longues années d'expérience dans le diagnostic de la morve et qu'il soutiendrait une candidature future du Brésil pour la désignation d'un laboratoire au statut de Laboratoire de référence de l'OIE pour cette maladie.
107. Le Délégué accrédité de la République populaire de Chine a félicité la Commission pour ses travaux au cours de l'année écoulée. Il a notamment apprécié l'engagement de la Commission à développer un mécanisme transparent pour nommer et révoquer les Laboratoires de référence de l'OIE. Le Délégué a suggéré que la Commission envisage de fournir une description détaillée de la procédure de révision des chapitres du *Manuel terrestre* car il est très important que les experts sachent comment les normes sont élaborées.
108. Le Délégué du Taipei chinois a remercié la Commission pour ses travaux et a demandé si un institut pouvait être candidat au statut de Laboratoire de référence de l'OIE pour une maladie ne figurant pas sur la liste de l'OIE.
109. La Déléguée de l'Allemagne a remercié la présidente pour sa présentation. Concernant la demande de partage des séquences génétiques des virus de l'influenza aviaire avec le réseau OFFLU afin de contribuer aux réunions sur la composition des vaccins de l'OMS, elle a rappelé que l'Allemagne héberge une plate-forme internationale appelée GISAID [Global Initiative on Sharing All Influenza Data] (<http://www.platform.gisaid.org/>), qui est une base de données publique contenant les séquences génétiques des virus de la grippe. Elle a invité le réseau OFFLU et les Pays Membres de l'OIE à utiliser cette plate-forme.
110. La présidente de la Commission a pris note des commentaires formulés. Pour répondre à la question concernant les épreuves prescrites aux fins des échanges internationaux, elle a indiqué qu'il était dorénavant demandé aux auteurs des chapitres (essentiellement des experts des Laboratoires de référence de l'OIE) de préparer un tableau énumérant les emplois possibles des tests de diagnostic recommandés dans les chapitres. L'un des emplois est de démontrer l'absence d'infection à l'échelle individuelle avant un déplacement, ce qui est l'équivalent de l'épreuve prescrite aux fins des échanges internationaux. La Commission envisagera de supprimer la mention « épreuves prescrites » d'un chapitre du *Manuel Terrestre* dès que le tableau énumérant les tests et leurs emplois possibles aura été inclus dans le chapitre. Pour répondre à la question du Délégué du Taipei chinois, la présidente a confirmé que des Laboratoires de référence pouvaient être désignés pour une maladie ne figurant pas sur la liste de l'OIE, sous réserve qu'il s'agisse d'une maladie importante pour la santé publique ou animale.
111. L'Assemblée a pris acte du rapport de la Commission des normes biologiques.

Adoption du projet de Résolution n° 13

Amendements au Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres

112. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 13 pour adoption. Cette Résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 13 à la fin du présent rapport.

Discussion et adoption du projet de Résolution n° 14

Désignation des Laboratoires de référence de l'OIE pour les maladies des animaux terrestres

113. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 14 pour adoption.
114. Le Délégué du Sénégal a formulé des observations mineures d'orthographe, qui ont été prises en compte, sur la rédaction de la version française de la résolution.
115. Cette Résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 14 à la fin du présent rapport.

Adoption du projet de Résolution n° 15

Registre des kits de diagnostic validés et certifiés par l'OIE

116. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 15 pour adoption. Cette Résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 15 à la fin du présent rapport.

THÈME TECHNIQUE 2

Combattre la résistance aux agents antimicrobiens dans le cadre d'une approche « Une seule santé » : les actions à mener et la stratégie de l'OIE (Doc. 84 SG/10)

117. Le Docteur Kauta, président de séance, a présenté le Docteur Orand, rapporteur pour ce thème technique.
118. En introduction, le Docteur Orand a indiqué que l'antibiorésistance représente une menace pour le contrôle des maladies au niveau mondial et constitue un problème majeur pour la santé publique et la santé animale. Ce problème nécessite l'engagement de l'ensemble de la société à travers une approche « Une seule santé ».
119. L'OIE prend une part active aux discussions sur ce sujet aux côtés des autres organisations internationales partenaires œuvrant dans ce domaine, en particulier la FAO et l'OMS dans le cadre d'un accord tripartite.
120. L'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez l'homme et les animaux est cruciale pour préserver la santé humaine mais également pour la santé et le bien-être animal.
121. Dans ce contexte, le plan d'action global élaboré par l'OMS en collaboration avec la FAO et l'OIE est primordial et les Pays Membres des trois organisations se sont engagés en conséquence à mettre en œuvre des plans d'action nationaux.
122. Les activités de l'OIE en matière d'antibiorésistance s'articulent autour de différents axes :
 - L'élaboration et l'harmonisation des normes relatives à la réglementation dans ce domaine ainsi qu'à l'utilisation prudente des agents antimicrobiens et à leur surveillance ;
 - La formation initiale et continue des professionnels de la santé animale ;
 - La surveillance de la résistance et la collecte de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens ;
 - La disponibilité de médicaments vétérinaires antimicrobiens de bonne qualité ;
 - La sensibilisation et la communication ;
 - La bonne gouvernance et le renforcement des capacités.
123. L'OIE entend poursuivre, développer et renforcer ces activités en mettant en place une stratégie de lutte contre l'antibiorésistance s'inscrivant dans le prolongement de la mise en œuvre du plan d'action global.

Discussion du Thème technique 2

124. Le Docteur Kauta a remercié le Docteur Orand et l'a félicité pour la qualité et l'exhaustivité de sa présentation.
125. Le Délégué de l'Argentine a remercié le Docteur Orand pour sa présentation de qualité et limpide. Il a également loué l'OIE pour l'important travail qu'elle effectuait dans le domaine de la résistance aux agents antimicrobiens ainsi que pour son soutien indéfectible aux Pays Membres en les impliquant dans les travaux menés sur la question. Le Délégué a déclaré que l'antibiorésistance revêtait une importance internationale et qu'il était impératif de coordonner les initiatives conduites par les divers secteurs impliqués. Concernant la base de données de l'OIE sur l'utilisation des agents antimicrobiens, il a encouragé les Pays Membres à partager toute information et expérience susceptible d'être utile aux Services vétérinaires. Le Délégué a informé l'Assemblée de la création d'un programme de surveillance intégré, s'inspirant des normes internationales de l'OIE. Celui-ci est doté d'un volet renforcement des capacités et a été développé

conjointement avec les Ministères de la Santé et de l'Agriculture. Ce programme permet, en outre, de partager l'expérience acquise avec les autres pays des Amériques. Il s'est ensuite demandé si l'OMS avait mis au point un système semblable pour le secteur de la santé publique. Il a poursuivi en s'interrogeant sur la manière de comparer les futures données recueillies sur l'utilisation des agents antimicrobiens avec les résultats issus de la surveillance de l'antibiorésistance afin de mieux caractériser l'émergence de la résistance et de promouvoir une utilisation rationnelle des agents antimicrobiens.

126. Le Délégué de la Barbade a, au nom des 29 Pays Membres de l'OIE de la région des Amériques, remercié le Docteur Orand de son excellente présentation et a pris acte des efforts consentis par l'OIE en collaboration avec l'OMS et la FAO. Il ensuite a exhorté l'OIE à poursuivre ces efforts conjoints à l'échelle internationale, ainsi qu'à promouvoir une coopération, coordination et interaction intersectorielles aux niveaux régional et national.
127. Le Délégué du Kenya, s'exprimant au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE, a déclaré que l'antibiorésistance occupait une place de premier plan dans les préoccupations internationales en raison de l'importance reconnue des micro-organismes résistants aux agents antimicrobiens qui représentent un risque sanitaire considérable tant pour les animaux que les hommes. Il a reconnu la nécessité d'utiliser de manière prudente et responsable les agents antimicrobiens en santé animale. Puis, il a salué l'OIE pour les efforts déployés afin d'aider les Pays Membres à développer des stratégies de lutte contre l'antibiorésistance et à mettre en œuvre des lignes directrices sur l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens. Il a également félicité l'OIE pour son engagement indéfectible à une collaboration étroite avec ses partenaires internationaux.
128. Le Délégué accrédité de la République populaire de Chine a remercié le Docteur Orand de sa présentation sur ce sujet important et a avancé quatre suggestions : 1) que l'OIE coordonne avec l'OMS le développement de systèmes de surveillance harmonisés sur l'antibiorésistance ; 2) que les secteurs vétérinaire et de la santé publique coordonnent tous les aspects techniques relevant de la lutte contre l'antibiorésistance, notamment l'évaluation des risques et le développement de vaccins et de tests rapides ; 3) que les Pays Membres se consacrent à la recherche des mécanismes de transmission et de propagation des déterminants de la résistance aux agents antimicrobiens et prennent des mesures communes afin de réduire leur propagation ; et 4) que les Pays Membres sensibilisent les professionnels de la santé tant animale que publique à l'usage approprié des agents antimicrobiens en vue de contribuer à la lutte contre l'antibiorésistance.
129. Le Délégué de la Nouvelle-Zélande a pris acte de l'importance que revêt aujourd'hui l'antibiorésistance, puisqu'il s'agit d'une préoccupation mondiale, et du rôle de premier plan joué par l'OIE afin de répondre à cette menace. Il a apporté son plein soutien à la promotion par l'OIE d'une approche systémique pour gérer le risque d'antibiorésistance. Celle-ci encourage la mise en place de contrôles appropriés des autorisations, la sensibilisation à une utilisation prudente et la surveillance des résidus des organismes résistants aux agents antimicrobiens. Il a fait part de son inquiétude concernant le risque que les approches axées sur les dangers individuels, à savoir les organismes résistants aux agents antimicrobiens, ne créent de nouveaux obstacles non tarifaires au commerce difficiles à surmonter. Il a exhorté les Pays Membres à réfléchir sérieusement aux aboutissements de telles approches. Il ensuite invité l'OIE à poursuivre sa collaboration avec le Codex Alimentarius afin de promouvoir une approche systémique de la gestion du risque d'antibiorésistance axée sur les systèmes.
130. Le Délégué du Soudan a félicité le Docteur Orand pour son travail exhaustif et a déclaré que son pays adhérerait au concept « Une seule santé ». Il a ensuite indiqué que, bien que l'antibiorésistance présente un danger pour la santé tant animale qu'humaine, il convient également d'accorder une grande importance à la question des résidus présents dans la viande et d'autres aliments d'origine animale.
131. La Déléguée des Pays-Bas, s'exprimant au nom des 28 États membres de l'UE, a félicité le Docteur Orand pour son excellente présentation et a reconnu l'importance de l'antibiorésistance à l'échelle mondiale, adhérant ainsi pleinement à l'approche « Une seule santé ». Elle a noté et salué la participation active de l'OIE à la lutte contre l'antibiorésistance dans le domaine vétérinaire ainsi que son rôle de premier plan dans ce combat. Elle a souscrit à la collaboration entre l'OMS, la FAO et l'OIE sur la question de l'antibiorésistance, au cours de laquelle les

Organisations avaient adopté l'approche « Une seule santé », et a encouragé l'OIE à poursuivre sa contribution à la mise en œuvre du Plan d'action mondial de lutte contre l'antibiorésistance de l'OMS adopté en mai 2015. Elle a également appuyé le développement d'une stratégie de l'OIE pour lutter contre l'antibiorésistance dans le domaine vétérinaire, dans la droite ligne du Plan d'action mondial de l'OMS (Plan d'action), tout en précisant que l'OIE devait continuer à porter son attention principalement sur l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux. Conformément au troisième objectif du Plan d'action, elle a aussi insisté sur l'importance de la sensibilisation à la question, de l'application des bonnes pratiques de gestion et de la mise en place de mesures de biosécurité suffisantes pour prévenir toute infection et, par conséquent, réduire l'utilisation des agents antimicrobiens. Elle a poursuivi en indiquant que l'UE s'engageait pleinement à contribuer aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour faire face à la menace posée par l'antibiorésistance, en collaboration avec tous les partenaires internationaux dans le cadre du Plan d'action de l'OMS, notamment en vue de la discussion de haut niveau sur l'antibiorésistance que l'Assemblée générale des Nations Unies tiendrait en septembre 2016. Compte tenu de son expérience sur la question, l'UE a proposé de continuer à offrir son assistance technique à l'OIE afin de poursuivre le développement de sa base de données en vue de recueillir des données quantitatives harmonisées sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux, ainsi qu'à ses Pays Membres en ce qui concerne l'utilisation prudente des agents antimicrobiens dans le domaine vétérinaire.

132. Le Délégué de la Malaisie a soutenu sans réserve les actions de l'OIE et a proposé que celle-ci continue à appréhender l'antibiorésistance dans son ensemble, puisqu'il s'agit d'un problème qui touche à la fois la santé humaine et animale. Il a précisé que l'antibiorésistance observée dans la population humaine résulte souvent d'une consommation impropre et de prescriptions excessives. En revanche, les facteurs à l'origine du développement de la résistance suite à l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux sont moins connus et doivent encore faire l'objet de plus amples recherches. Il a exhorté l'OIE à poursuivre son étroite collaboration avec l'OMS dans le cadre du Plan d'action afin de veiller à ce que des mesures soient prises en ce sens dans les deux secteurs.
133. Le Délégué des États-Unis d'Amérique a remercié le Docteur Orand pour son excellente présentation. Il a fait siens les commentaires de la Barbade, de la Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas, notamment en ce qui concerne l'approche tripartite adoptée par l'OIE, l'OMS et la FAO à l'égard de cette question cruciale. Il a offert l'assistance technique de son pays dans la poursuite du développement de la base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens, ainsi que pour la promotion d'une utilisation prudente des agents antimicrobiens. Pour finir, il a sollicité la participation de son pays au groupe de travail chargé de rédiger le projet de Résolution.
134. Le Délégué de l'Australie a posé deux questions : 1) dans quelle mesure les données de chaque Pays Membre sur l'utilisation des agents antimicrobiens demeureront-elles confidentielles ; et 2) quel est le rôle de l'OIE dans la sensibilisation et la communication sur ce sujet destinées au grand public. Il s'est également enquis de savoir s'il avait été prévu de le faire à l'avenir car, à ce jour, la politique de sensibilisation et la communication sur cette question ciblait principalement les professionnels de la santé et la communauté scientifique. Il a également sollicité la participation de son pays au groupe de travail chargé de rédiger le projet de Résolution.
135. Le Délégué du Royaume-Uni s'est fait l'écho des commentaires de la Délégué des Pays-Bas et des 28 États Membres de l'UE et a salué les efforts déployés par l'OIE afin de faire face à la menace mondiale posée par l'antibiorésistance. Il a expliqué l'importance du renforcement des capacités pour soutenir la surveillance de la résistance bactérienne et de la collecte des données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux. Il a indiqué que le Royaume-Uni avait créé le Fleming Fund en 2015, avec l'objectif d'un investissement de 380 millions USD, pour soutenir la surveillance intégrée de l'antibiorésistance et les capacités des laboratoires dans les pays à revenu faible et intermédiaire, en adoptant l'approche « Une seule santé ». Il a poursuivi en précisant que le Fleming Fund finançait déjà des travaux menés par la FAO. Le Royaume-Uni se réjouit à la perspective de pouvoir collaborer avec l'OIE et les partenaires tripartites afin d'aider les Pays Membres à mettre en œuvre les plans d'actions nationaux.

136. La Déléguée du Canada a fait remarquer qu'il était encourageant d'obtenir des résultats une année seulement après avoir adopté la Résolution n° 26 de l'OIE ayant trait à la mise en œuvre de la collecte de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux. Elle a également félicité l'OIE pour son rôle de chef de file dans le Plan d'action tripartite FAO/OIE/OMS de lutte contre l'antibiorésistance. Tout en insistant sur le fait qu'il est nécessaire de parvenir à un niveau élevé de coopération entre les nombreux acteurs pour garantir le succès d'un programme mondial, elle a noté que le Plan d'action tripartite offrait un excellent exemple d'approche multisectorielle coordonnée. En 2015, le Cadre d'action fédéral canadien avait clairement défini les paramètres de la surveillance, de la gestion et de l'innovation dans les secteurs de la santé animale et de la santé publique. La Déléguée a souligné l'engagement du Canada au pilier innovation de ce Cadre d'action, notamment en ce qui concerne l'immunisation des animaux, la prévention des infections et le projet de recherche en génomique, afin de mieux comprendre la transmission de l'antibiorésistance de la chaîne alimentaire animale à l'homme. Le Canada continuera à soutenir les efforts scientifiques et techniques déployés par l'OIE dans sa stratégie de lutte contre l'antibiorésistance.
137. Un représentant de la délégation du Japon a félicité le Docteur Orand pour sa présentation et a déclaré que le Japon s'impliquait pleinement dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS sur l'antibiorésistance adopté en 2015. Un représentant de la délégation a informé l'Assemblée que lors de la réunion des Ministres de l'agriculture du G7 tenue au Japon en avril 2016, les pays membres du G7 se sont mis d'accord pour coopérer sur le sujet de l'antibiorésistance. Il a fait observer que le plan d'action national japonais, paru en avril dernier, précise clairement que le Japon continue de mettre en œuvre des mesures de gestion des risques basées sur le principe d'analyses de risque conduites conformément aux normes du Codex Alimentarius. Il a indiqué que le Japon avait décidé de mettre en œuvre de nouvelles mesures telles qu'un système unique de suivi de l'antibiorésistance regroupant le secteur de l'élevage et le secteur de la santé humaine, et le début du suivi de l'antibiorésistance chez les animaux de compagnie en plus du bétail et des animaux aquatiques. Il a ensuite indiqué que le Japon favoriserait la coopération internationale en partageant, avec le concours d'organisations internationales telles que l'OIE, les connaissances qu'il aura accumulées.
138. Le Délégué de la France s'est rallié à l'UE en saluant le rôle de premier plan joué par l'OIE dans la lutte contre l'antibiorésistance. Considérant qu'il est désormais urgent d'agir de manière volontariste, il a insisté sur le fait qu'il était important de développer des politiques visant à supprimer l'utilisation des agents antimicrobiens en tant que promoteurs de croissance. Il a également ajouté que les agents antimicrobiens ne devaient être distribués que sur prescription vétérinaire.
139. Le Délégué du Danemark a félicité le Docteur Orand pour sa présentation sur ce thème capital et a souligné le rôle clé joué par l'OIE dans la lutte contre l'antibiorésistance. Il a pris acte des résultats positifs avancés aujourd'hui, lors de la présentation, sur le nombre considérable de pays qui ont supprimé progressivement les promoteurs de croissance depuis 2012. Il a toutefois indiqué que le Danemark estimait que des problèmes subsistaient dans ce domaine. Il a ensuite rappelé que la législation de 110 Pays Membres présentait encore des lacunes concernant l'importation des produits vétérinaires, et a exhorté l'OIE à insister sur le rôle capital de la législation dans la lutte contre l'antibiorésistance.
140. Le Délégué de l'Indonésie s'est déclaré satisfait et a félicité l'OIE pour les efforts déployés et son utilisation de l'approche « Une seule santé ». Il s'est exprimé sur le fait que la demande en agents antimicrobiens des pays tropicaux était perçue comme étant relativement élevée. Afin de convaincre les éleveurs d'opter pour une utilisation plus prudente des agents antimicrobiens, il a proposé de diffuser de plus amples informations sur la stimulation de la croissance et la perte de production.
141. La Déléguée de l'Allemagne a informé l'Assemblée que son pays avait préparé une stratégie intersectorielle commune sur l'antibiorésistance et qu'une brochure avait été distribuée lors de la Session générale de l'OIE et de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS afin d'offrir un modèle aux plans nationaux.

142. Le Docteur Orand a remercié les Pays Membres pour leurs questions et reconnu l'importance de la coopération entre les organisations concernées.
143. En réponse à la question du Délégué de l'Argentine, le Docteur Orand a indiqué que, à sa connaissance, l'OMS ne disposait pas actuellement d'une base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez l'homme mais que celle-ci était probablement en cours d'élaboration. Il a ajouté qu'il convenait de reconnaître le rôle de chef de file joué par l'OIE dans la collecte de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux.
144. En réponse aux questions du Délégué de l'Australie, le Docteur Orand a indiqué que les données de chaque pays recueillies pour la base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens demeureraient confidentielles, l'objectif visé étant de mieux appréhender les tendances mondiales dans ce domaine. Puis, il expliqué que la sensibilisation du grand public était très importante et qu'elle figurait dans la stratégie de communication de l'OIE afin de lutter contre l'antibiorésistance. Il a rappelé que pour la première Semaine mondiale de sensibilisation aux antibiotiques, des supports communs de communication tripartite avaient été développés, en sus des outils de communication ciblant les acteurs dans le domaine de la santé animale. Ceci permet de renforcer le message selon lequel l'antibiorésistance est un problème commun à la santé humaine et la santé tant des animaux de compagnie que des animaux d'élevage.
145. En réponse à la question du Délégué du Soudan, le Docteur Orand a indiqué que la transmission des résidus antimicrobiens dans les aliments d'origine animale est couverte par le Codex Alimentarius, et qu'il est important de mieux comprendre le rôle de la flore bactérienne dans la contamination des aliments ainsi que son rôle éventuel dans la transmission de l'antibiorésistance.
146. La Directrice générale de l'OIE a remercié les Délégués pour leurs commentaires encourageants et leur soutien. Elle a noté que le niveau élevé constant de collaboration avec l'OMS, la FAO et le Codex Alimentarius avait porté ses fruits et qu'il était important de reproduire cette excellente collaboration inter-organisationnelle aux niveaux régional et national. Le défi actuel consiste à transformer ensemble le Plan d'action mondial de lutte contre l'antibiorésistance en plans d'action nationaux. L'OIE doit donc être en mesure d'aider les Pays Membres à rédiger des lois en ce sens et à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux. L'enseignement sera essentiel à leur succès, en particulier la formation des points focaux nationaux pour les produits vétérinaires, qui soutiennent les Délégués dans le développement de plans adéquats et durables. Concernant la collecte par l'OIE des données des Pays Membres sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux, la Directrice générale a indiqué que l'analyse de ces données était très importante car elle fournissait des informations fort utiles à partir desquelles élaborer les stratégies nationales et mondiale. Elle a également reconnu le rôle capital des bailleurs de fonds. Elle a tout particulièrement salué la requête du Fleming Fund de financer des propositions tripartites. Renouvelant l'engagement de l'OIE à lutter contre l'antibiorésistance, la Directrice générale s'est engagée à poursuivre la collaboration avec les partenaires internationaux en renforçant la sensibilisation et en prenant des mesures positives et durables. L'OIE continuera à répondre aux demandes des Pays Membres, dans la mesure des ressources disponibles.
147. Le président de séance a de nouveau félicité le Docteur Orand pour sa présentation et a invité les Délégués de l'Argentine, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Kenya, de la Malaisie, de la France, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de l'Indonésie à rejoindre le rapporteur pour rédiger un projet de Résolution à soumettre à l'adoption de l'Assemblée.

Interventions des Organisations mondiales ayant un accord avec l'OIE

148. Le Président a rappelé à l'Assemblée que les communications en séance plénière sont uniquement présentées par les organisations internationales, et cela un an sur trois, à l'exception de l'OMS, de la Commission du Codex Alimentarius, de la FAO, de la Banque mondiale et de l'OMC qui peuvent intervenir tous les ans si elles le souhaitent. Les organisations régionales interviennent, en principe, une année sur deux dans le cadre des Commissions régionales.

149. Le Président a indiqué que l'ordre d'intervention serait le suivant : les organisations intergouvernementales doivent intervenir en premier lieu, suivies des organisations intercontinentales professionnelles.

Organisation mondiale de la santé

150. Le Docteur Kazuaki Miyagishima, représentant de l'OMS, a transmis à l'Assemblée les sincères salutations de la Docteure Margaret Chan, Directrice générale de l'OMS. Puis, il a commencé sa présentation en soulignant l'importance de la collaboration multisectorielle, en particulier entre les secteurs de la santé humaine et de la santé animale, dans la réalisation des objectifs de santé publique. Il a également noté avec satisfaction le succès de la collaboration entre les trois organismes techniques internationaux, à savoir l'OMS, l'OIE et la FAO, dans de nombreux domaines.
151. Il a ensuite attiré l'attention sur les derniers développements observés dans les domaines de l'antibiorésistance, de la rage, des cadres réglementaires et de la communication relative au risque.
152. Concernant le Règlement sanitaire international (RSI), il a mis en exergue le succès des ateliers d'articulation du RSI et du processus PVS qui ont permis d'analyser les lacunes et les possibilités à l'interface animal-homme. Il a poursuivi en insistant sur le fait que l'OMS apporterait des modifications à son évaluation de la mise en œuvre du RSI à l'échelle nationale, qui s'était appuyée sur l'auto-évaluation par les pays de leur capacité à appliquer le RSI. Il a expliqué qu'un Outil d'évaluation externe commun serait utilisé dans le cadre des missions conjointes déployées dans les pays afin d'évaluer la mise en œuvre du RSI.
153. Il a exprimé l'espoir de voir la collaboration entre l'OMS, l'OIE et la FAO renforcée au cours des prochaines années, sur la base d'une confiance mutuelle et des principales réalisations passées.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

154. Le Docteur Berhe Tekola, Directeur de la Division de la production et de la santé animales de la FAO, a déclaré que l'OIE demeurerait le plus important partenaire mondial de la FAO sur la scène de la santé animale et que les deux organisations ont recours à des outils communs pour faire progresser la santé animale, la santé publique, les opportunités de développement économique et la sécurité sanitaire des échanges.
155. Le Docteur Tekola a mis en exergue des réalisations conjointes, à savoir des groupes de travail sur la fièvre aphteuse et sur la peste des petits ruminants (PPR), un secrétariat conjoint FAO/OIE pour la PPR, et l'adoption de résolutions sur l'antibiorésistance. Il a indiqué que la FAO espérait contribuer à la base de données de l'OIE sur l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux. Il a fait observer que l'outil de la FAO pour la cartographie des laboratoires a été conçu pour inclure notamment les laboratoires qui étudient l'antibiorésistance, ce qui fera avancer l'identification des écarts PVS et l'estimation des besoins d'investissements dans ce domaine.
156. Il a souligné que les efforts menés conjointement pour garantir que le monde demeure indemne de peste bovine sont déployés selon le calendrier prévu, et que quatre instituts nationaux ont été évalués et approuvés en tant qu'établissements habilités à détenir des conditions de biosécurité adéquates le virus de la peste bovine et/ou des vaccins qui puissent être utilisés en cas d'urgence.
157. Le Docteur Tekola a rappelé que l'objectif principal de la FAO, de l'OIE et de l'OMS pour 2016-2017 serait de s'assurer d'une réelle adhésion au principe d'« Une seule santé ».
158. Il a souligné que, lors des discussions des hautes autorités réunies en avril 2016 à Niigata (Japon), les Ministres de l'agriculture des pays du G7 ont fait l'éloge des actions qui ont abouti à l'éradication de la peste bovine sous la houlette de l'OIE et de la FAO. De surcroît, les ministres ont encouragé l'OIE et la FAO dans leurs efforts pour éradiquer certaines maladies particulièrement redoutables comme la PPR et pour combattre l'antibiorésistance.

159. Pour finir, il a exprimé le vœu que les déclarations du G7 montrent la voie en incitant le G20, le G77 et les 180 Pays Membres de l'OIE à manifester une semblable adhésion.

Commission du Codex Alimentarius

160. La Docteure Awilo Ochieng Pernet, Présidente de la Commission du Codex Alimentarius, a rappelé à l'Assemblée que l'un des objectifs de la Commission du Codex Alimentarius, réitéré dans le Plan stratégique 2014-2019 du Codex, est de renforcer la coordination et la coopération avec les autres organisations internationales de normalisation afin d'éviter la duplication des efforts et de tirer le meilleur parti des possibilités offertes. À cet égard, elle a rappelé les antécédents d'excellente collaboration avec l'OIE et avec la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) dans l'élaboration de normes concernant toute la chaîne de production alimentaire.
161. Dans son allocution la Docteure Ochieng Pernet a rappelé qu'un *Document d'orientation sur la collaboration entre le Codex et l'OIE* avait été adopté lors de la 37^e Session de la Commission du Codex en juillet 2014 et elle a saisi cette occasion pour remercier l'OIE de sa participation active à cette importante initiative du Codex. Elle a souligné la nécessité, comme indiqué dans ce document, de la coopération, de la collaboration et du dialogue entre les principales organisations normatives afin d'avoir une approche multi-nationale forte s'exprimant au niveau national comme au niveau international de façon à garantir l'élaboration de lois et de règles sur la sécurité sanitaire des aliments. Sur ce point, elle a souligné qu'il est important d'encourager les échanges entre les « points de contact » du Codex et les « points focaux » de l'OIE.
162. Au vu de la participation active de l'OIE aux sessions de plusieurs Comités et de la Commission du Codex, la Docteure Ochieng Pernet a invité les Commissions régionales de l'OIE à être représentées aux sessions des Comités régionaux de coordination du Codex, qui se tiennent tous les deux ans, afin de renforcer les interactions entre les experts de la sécurité sanitaire des aliments et ceux de la santé animale au niveau régional, menant à une plus étroite collaboration au niveau des pays.
163. La Docteure Ochieng Pernet a annoncé que la Commission du Codex examinerait le sujet de l'antibiorésistance lors de sa prochaine session (39^e Session) ; elle a précisé que la collaboration avec l'OIE sur ce sujet est considérée comme particulièrement importante afin de garantir une bonne cohérence avec les textes de l'OIE. Elle a souligné que les recommandations qui allaient être examinées devraient comprendre : i) une proposition pour commencer à réviser le *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* ; ii) la rédaction d'un *Document d'orientation sur la surveillance généralisée de l'antibiorésistance* ; iii) la création d'un groupe de travail spécifique sur l'antibiorésistance, et l'identification d'un ou plusieurs pays pour accueillir ses réunions ; iv) des demandes adressées à la FAO et à l'OMS pour que ces organisations apportent leurs conseils scientifiques sur l'antibiorésistance en collaboration avec l'OIE ; v) des demandes adressées à la FAO et à l'OMS pour que ces organisations préparent un programme de développement des capacités qui permette de répondre aux besoins identifiés.
164. Dans sa conclusion, la Docteure Ochieng Pernet a remercié l'OIE pour son excellente collaboration, qui permet à la Commission du Codex de remplir son mandat relatif à l'élaboration de normes pertinentes sur l'alimentation, y compris sur les denrées d'origine animale, afin de protéger la santé des consommateurs et de garantir des pratiques loyales dans les échanges internationaux de denrées alimentaires.

Organisation mondiale du commerce

165. Madame Marième Fall, Conseillère au Département de l'agriculture et des produits de base de l'Organisation mondiale du commerce, a présenté les activités du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'OMC.
166. Elle a rappelé à l'Assemblée les dispositions de l'Accord SPS de l'OMC afférentes aux normes internationales encourageant la collaboration, telle la reconnaissance de l'OIE en qualité

d'organisation internationale de référence pour l'élaboration de normes encadrant les questions de santé animales, y compris les zoonoses. Puis, elle a insisté sur le fait que l'harmonisation des normes, l'exposé des motifs à caractère scientifique et la transparence étaient au cœur de l'Accord SPS.

167. Madame Fall a pris acte du grand nombre de Pays Membres utilisant ces normes internationales ou les ayant au moins identifiées. Elle a ensuite attiré l'attention sur la collaboration avec l'OIE, observateur permanent au sein du Comité SPS depuis 1995, dans les domaines des normes internationales, du règlement des différends et de l'assistance technique. Elle a noté que l'OIE, à l'instar des autres organisations sœurs (le Codex et le CIPV), était tenue de dispenser des conseils de nature tant scientifique que technique et pouvait être appelée à examiner des questions scientifiques portant sur une norme, ligne directrice ou recommandation particulière, en vue d'accroître l'utilisation des normes internationales par les Pays Membres.
168. Madame Fall a présenté brièvement le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), un partenariat mondial créé par plusieurs organismes fondateurs dont l'OMC afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre les normes internationales.
169. En conclusion, elle a évoqué plusieurs projets récents ou en cours du STDF, notamment le prochain séminaire sur la certification SPS électronique qui se tiendra au Siège de l'OMC à Genève, Suisse.

Banque mondiale

170. La Docteure Caroline Planté, Spécialiste Élevage à la Banque mondiale, a rappelé à l'Assemblée que, avec 80 % des pauvres de la planète vivant dans les zones rurales et subsistant grâce au bétail, le secteur agricole joue un rôle déterminant dans la réalisation des deux principaux objectifs de la Banque mondiale, à savoir : éliminer la pauvreté extrême d'ici 2030 et favoriser la prospérité partagée.
171. Elle a mis en exergue la demande accrue des pays clients et des régions concernant les investissements dans l'élevage, comme le montre le nombre de grands projets d'élevage indépendants récemment approuvés ou sur le point de l'être. À cet égard, la Banque mondiale accorde la priorité aux projets qui couvrent les aspects liés aux biens publics mondiaux et qui contribuent à améliorer les systèmes tout en utilisant les outils de référence existants, telles les normes de l'OIE.
172. Concernant la santé et le bien-être des animaux, elle a noté que ces questions pouvaient être abordées sous différents angles. La Docteure Planté a, toutefois, insisté sur la nécessité de favoriser une approche commune afin de soutenir les systèmes de santé tout en répondant aux besoins spécifiques. De ce fait, la Banque mondiale encourage le recours aux outils de l'OIE, ceux-ci s'étant révélés fort précieux pour améliorer le dialogue entre les pays, afin de justifier les investissements consacrés aux Services vétérinaires et aider à développer des projets ayant une situation de départ et un objectif.
173. La Docteure Planté a également souligné les différentes manières dont la Banque mondiale contribue à la mise en œuvre des normes de l'OIE, notamment en collaborant avec l'OIE sur différents points, tels : le développement des connaissances et des politiques ou la préparation et l'exécution des opérations ; la formation de l'équipe Élevage à la Banque mondiale afin d'accroître sa connaissance des outils et des normes de l'OIE ; et le partenariat instauré dans le cadre de l'Alliance mondiale pour l'élevage afin de mobiliser les forces et les réseaux de ses 5 organisations partenaires.
174. La Docteure Planté a conclu sa présentation en remerciant l'OIE pour sa précieuse collaboration avec la Banque mondiale.

Discussions

175. Le Docteur Schipp, après avoir remercié les intervenants pour leurs présentations, a demandé aux représentants de l’OMS et du Codex de s’exprimer sur les liens qu’entretiennent leurs organisations respectives avec le secteur de la santé animale, et notamment pour les travaux normatifs en matière de lutte contre l’antibiorésistance.
176. Le Docteur Miyagishima, a rappelé l’existence du plan d’action mondial adopté par l’OMS en 2015 pour lutter contre l’antibiorésistance et il a indiqué que le Codex avait également développé trois textes dans ce domaine. La question de l’analyse de risque appliquée à l’utilisation des antimicrobiens comme promoteurs de croissance reste une question en débat et il conviendra de suivre les travaux à venir afin d’éviter d’éventuelles incohérences.
177. En réponse, la Docteure Ochieng Pernet a indiqué que les textes mentionnés avaient été élaborés par différents groupes techniques et que, concernant l’antibiorésistance, un groupe ad hoc avait été constitué par la Commission du Codex qui s’est réunie quatre années de suite pour étudier la question. La Commission du Codex se penche donc sur ces questions depuis plusieurs années mais doit s’adapter aux progrès rapides de la science.
178. Le Docteur Schipp a souligné l’aspect médiatisé de la question de l’antibiorésistance et demandé à la représentante de l’OMC son avis sur l’impact potentiel de l’absence de normes sur le commerce international. Madame Fall, s’exprimant au nom du secrétariat de l’OMC, a souligné que la question primordiale au sein du Comité SPS était la justification scientifique des mesures commerciales prises par les pays, soit en référence aux normes internationales en vigueur, soit suite à une évaluation des risques. Elle a souligné que l’absence de normes peut donc nuire au commerce international et a encouragé le développement de normes sur l’antibiorésistance.
179. Le Docteur Schipp, après avoir rappelé l’intervention du Professeur Rushton a invité la représentante de la Banque mondiale à s’exprimer sur la modélisation des coûts, et le représentant de la FAO à s’exprimer sur les objectifs de développement durable mentionnés par les organisations partenaires.
180. La Docteure Planté a rappelé que les objectifs de développement durable sont au cœur de l’activité de la Banque mondiale. Elle a souligné le manque de données disponibles sur les coûts afférents aux maladies animales, malgré l’apport des Analyses des Ecartés du Processus PVS de l’OIE. Elle a encouragé la collecte de davantage de données sur l’économie de la santé animale pour justifier les investissements nécessaires dans le secteur vétérinaire.
181. Le Docteur Tekola a souligné le rôle central de la FAO qui est à l’interface de nombreuses problématiques également couvertes par les organisations partenaires présentes dans le panel. Il a rappelé que de nombreuses populations rurales tirent leurs revenus de leur cheptel et sont tributaires de la santé animale. De ce fait, les systèmes de production durable font partie des priorités mondiales, et notamment celles de l’Alliance mondiale pour l’élevage. Il a également rappelé que la problématique de la résistance antimicrobienne était intrinsèquement liée à la sécurité sanitaire des aliments et devait donc être au cœur des préoccupations du secteur de la santé animale.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Activités des Commissions spécialisées et des Groupes de travail (suite)

Commission scientifique pour les maladies animales

182. Le Docteur Gideon Brückner, Président de la Commission scientifique pour les maladies animales (ci-après désignée « Commission scientifique »), a passé en revue les activités de cette Commission et les conclusions des réunions ordinaires qui se sont tenues en septembre 2015 (Doc. 84 SG/12/CS3 A) et en février 2016 (Doc. 84 SG/12/CS3 B). Il a fait état des principales recommandations et observations formulées par les différents groupes ad hoc qui œuvrent sous

les auspices de la Commission scientifique, à savoir : les Groupes ad hoc pour l'évaluation du statut des Pays Membres au regard de la fièvre aphteuse, du risque d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), de la peste équine, de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), de la PPR et de la peste porcine classique (PPC) ; le Groupe ad hoc sur l'antibiorésistance ; le Groupe ad hoc sur les déplacements internationaux des chevaux de compétition ; le Groupe ad hoc chargé d'établir les priorités concernant les maladies pour lesquelles la vaccination pourrait permettre de réduire l'utilisation d'agents antimicrobiens ; la Groupe ad hoc sur le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) ; le Groupe ad hoc sur la trypanosomose équine ; le Groupe ad hoc sur la biosécurité dans le cadre du concept de chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé (HHP) ; le Groupe ad hoc sur la vaccination ; le Groupe ad hoc sur la dermatose nodulaire contagieuse (due au virus de groupe III, type Neethling) ; et le Groupe de travail sur la faune sauvage.

Au total, 16 réunions de groupes ad hoc et du Groupe de travail ont été organisées au cours de l'année sous l'égide de la Commission scientifique. Un représentant de la Commission scientifique était présent dans la majorité des réunions. Lors des réunions de la Commission scientifique de septembre 2015 et février 2016, des consultations ont été organisées entre la Commission scientifique et la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code) afin de promouvoir l'harmonisation des méthodes, l'intégration et l'enchaînement des activités et le partage d'informations entre les deux Commissions.

183. Au nom de la Commission scientifique, le Docteur Brückner a remercié le Docteur Vallat, Directeur général honoraire de l'OIE, et la Docteure Monique Éloit, Directrice générale de l'OIE, ainsi que le Docteur Brian Evans, Directeur général adjoint et le personnel du Service scientifique et technique de l'OIE pour leur soutien. Il a particulièrement souligné les efforts déployés par le Directeur général et le Directeur général adjoint pour apporter à la Commission scientifique un appui permanent en particulier concernant les évaluations des demandes présentées par les Pays Membres en vue de la reconnaissance officielle de leur statut sanitaire. Il a également pris acte avec satisfaction de la volonté de la Directrice générale de soutenir les Commissions spécialisées en vue d'une meilleure harmonisation et renforcement de leurs activités. Il a exprimé sa plus vive gratitude aux autres membres de la Commission scientifique ainsi qu'aux membres des groupes ad hoc et du Groupe de travail sur la faune sauvage pour leurs contributions, leur précieuse expertise et leur soutien.

184. **Programme de travail annuel**

Au cours des réunions de septembre 2015 et février 2016, la Commission scientifique a examiné le programme et les mandats des réunions prévues pour le Groupe de travail sur la faune sauvage et pour les groupes ad hoc durant la période 2015–2016, à la lumière du programme de travail de la Directrice générale, des dispositions des cinquième et sixième plans stratégiques et de ses propres priorités. La Commission scientifique a également intégré dans son programme et ses priorités les questions soulevées par l'Assemblée au cours de la 83^e Session générale, à savoir la révision de plusieurs chapitres du *Code terrestre* et l'examen des commentaires émanant des Pays Membres sur les textes suivants : le Glossaire et les chapitres sur la peste porcine africaine, la fièvre aphteuse, la dermatose nodulaire contagieuse, la PPCB, le SDRP, la tuberculose, la vaccination, la morve, la fièvre catarrhale ovine, la sous-population de chevaux de statut sanitaire élevé, ainsi que la révision et l'actualisation en cours des chapitres relatifs à l'antibiorésistance. Un Groupe ad hoc convoqué sous les auspices de la Commission scientifique, de la Commission du Code et de la Commission des normes biologiques s'est réuni à deux occasions afin d'élaborer des normes sur l'application concrète des stratégies de vaccination ; le projet de texte rédigé par le Groupe sera distribué aux Pays Membres après les réunions de septembre 2016 des trois Commissions.

185. **Fièvre aphteuse**

a) **Examen du chapitre 8.8. du *Code terrestre***

Le Président de la Commission scientifique a rappelé aux Délégués qu'après l'adoption du chapitre amendé sur la fièvre aphteuse lors de la 83^e Session générale et au vu des interventions des Pays Membres, les deux Commissions avaient constaté qu'un certain nombre de problèmes devaient être résolus lors des prochaines révisions du chapitre. Lors de

leurs réunions conjointes, la Commission scientifique et la Commission du Code ont sélectionné un certain nombre d'aspects à examiner lors de cette révision. L'un de ces aspects, à savoir l'ajout éventuel d'un article prévoyant l'établissement de compartiments dans lesquels la vaccination est pratiquée avait déjà été examiné et avait fait l'objet d'un projet de texte que la Commission du Code avait distribué aux Pays Membres en vue de recueillir leurs commentaires qui seront examinés durant les réunions de septembre 2016 des deux Commissions.

Un Groupe ad hoc sur la fièvre aphteuse se réunira en juin 2016 pour apporter d'autres modifications au chapitre du *Code terrestre*.

b) Initiative OIE/FAO pour une stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse

La Commission scientifique a été informée des avancées enregistrées par le Groupe de travail sur la fièvre aphteuse du GF-TADs dans la mise en place de la stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse. Une réunion de suivi de la feuille de route régionale pour le Moyen-Orient a été organisée en décembre 2015 à Doha (Qatar). Organisée dans le prolongement de celle sur la feuille de route pour la PPR, cette réunion a accueilli 60 participants venus de neuf pays différents. La réunion de suivi de la feuille de route régionale pour le contrôle de la fièvre aphteuse en Eurasie occidentale s'est déroulée au Kirghizistan en avril 2016, accueillant les représentants de 12 pays.

La Commission a également été informée de la parution imminente du Guide OIE-FAO de suivi post-vaccinal de la fièvre aphteuse. Les Lignes directrices socio-économiques relatives à la fièvre aphteuse étaient également en préparation.

c) Missions d'experts dans les Pays Membres

Des membres de la Commission scientifique ont participé aux missions d'experts dépêchées respectivement dans un Pays Membre en septembre 2015 pour l'aider à préparer la validation de son programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse et en Namibie en décembre 2015 pour procéder à l'évaluation du maintien éventuel de la validation du programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse de la Namibie suite aux foyers de fièvre aphteuse survenus dans les parties septentrionales du pays. En avril 2016, des missions ont également été dépêchées au Mexique pour évaluer le maintien du statut sanitaire de ce pays au regard de la peste porcine classique, ainsi qu'en Bolivie et au Paraguay pour évaluer les procédures appliquées dans ces pays pour le maintien de leur statut au regard de la fièvre aphteuse.

Des missions techniques d'experts sont organisées auprès de Pays Membres sélectionnés depuis plusieurs années et apportent une aide incontestable aux Pays Membres qui souhaitent avancer vers la reconnaissance du statut indemne ou connaître de manière plus précise les normes de l'OIE applicables au contrôle des maladies reconnues et au maintien du statut indemne.

d) Réseau des Laboratoires de référence OIE/FAO sur la fièvre aphteuse

Le Docteur Brückner a pris acte du rapport annuel du Réseau des Laboratoires de référence OIE/FAO sur la fièvre aphteuse adressé par le Pirbright Institute et a fait brièvement le point sur l'évolution de la situation de la fièvre aphteuse dans le monde jusqu'à aujourd'hui. Les aspects les plus préoccupants sont l'activité croissante de nombreuses lignées des virus de la fièvre aphteuse en Asie de l'Est, l'activité croissante du sérotype Asia 1 au Moyen-Orient et du sérotype O en Afrique du Nord, l'introduction du génotype VII du sérotype A/Asia en Iran, en Turquie et en Arménie et la persistance d'une menace de circulation transfrontalière du virus de la fièvre aphteuse de l'Est vers l'Ouest. Les Pays Membres devraient garder à l'esprit que les différentes lignées du virus de la fièvre aphteuse présentent des caractéristiques épidémiologiques potentiellement distinctes. Un aspect préoccupant est le faible appariement trouvé *in vitro* entre le génotype VII du sérotype A/Asia du virus de la fièvre aphteuse et la plupart des souches vaccinales mises sur le marché en prenant en compte les structures actuelles des virus en circulation en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Eurasie occidentale et en Asie de l'Est.

Prenant acte de l'importance des échanges d'informations sur le virus de la fièvre aphteuse, la Commission a félicité le réseau des Laboratoires sur la fièvre aphteuse pour les efforts déployés en soutien de la Stratégie mondiale de lutte contre cette maladie. La Commission a exhorté les Pays Membres à exercer une vigilance continue au regard de la dynamique des souches virales de la fièvre aphteuse considérées comme exotiques dans leur région, et à adapter leur stratégie de vaccination en conséquence afin de s'assurer que la protection conférée couvre les souches d'apparition récente du virus.

186. Initiative OIE/FAO pour une Stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la peste des petits ruminants

La Commission scientifique a été régulièrement informée des avancées des travaux du Groupe de travail du GF-TADs sur la PPR. Elle a été informée de l'état d'avancement de la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR, qui avait été adoptée par les représentants de 76 pays participant à la conférence internationale tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire, en avril 2015. Depuis l'adoption de la Stratégie mondiale à Abidjan, trois réunions de suivi des feuilles de route régionales pour la PPR ont été organisées, respectivement en Afrique centrale, en Afrique de l'Est, au Moyen-Orient et dans les pays de l'ASACR²⁴ ; d'autres réunions régionales suivront en 2016. Le Groupe de travail du GF-TADs sur la PPR a été remplacé par le Secrétariat conjoint FAO-OIE pour la PPR mis en place depuis mars 2016 au siège de la FAO. Le Secrétariat aura pour principale tâche de mettre en œuvre un programme de contrôle et d'éradication de la PPR basé sur la Stratégie mondiale. La Commission a également été informée de la tenue prochaine d'une conférence des donateurs sur le thème de la PPR, qui aura pour but d'encourager les donateurs à financer le Programme mondial de contrôle et d'éradication de cette maladie.

187. Encéphalopathie spongiforme bovine

Suite à l'adoption lors de la 83^e Session générale du chapitre sur l'ESB qui avait été amendé pour exclure l'ESB atypique de la procédure de reconnaissance du statut des pays au regard du risque d'ESB, la Commission scientifique et la Commission du Code ont décidé de convoquer un Groupe ad hoc chargé de la révision détaillée du chapitre du *Code terrestre* afin de prendre en compte les problèmes soulevés par l'ESB atypique chaque fois que nécessaire.

188. Peste porcine classique

Suite à la révision du chapitre sur la peste porcine africaine et suivant la proposition du Groupe ad hoc sur cette maladie, un Groupe ad hoc sera convoqué en juillet 2016 pour examiner le chapitre sur la peste porcine classique afin de vérifier la cohérence terminologique et méthodologique entre ce chapitre et celui sur la peste porcine africaine et de répondre à certaines requêtes émanant des Pays Membres concernant des articles et dispositions spécifiques du chapitre actuel.

189. Résistance aux agents antimicrobiens

Le Docteur Brückner a pris note avec satisfaction des travaux du Groupe ad hoc sur l'antibiorésistance et de l'avancement de la collecte de données sur l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux dans les Pays Membres de l'OIE. Le Thème technique 2 présenté durant la 84^e Session générale analyse les résultats des données réunies durant la première phase du projet.

La Commission scientifique a totalement souscrit à la proposition du Groupe ad hoc de veiller à ce que les données soient collectées et notifiées à l'OIE de manière appropriée.

La Commission a également examiné la modification introduite dans le chapitre 6.7 du *Code terrestre*, visant à définir les critères permettant de sélectionner les bactéries animales à surveiller compte tenu du risque d'antibiorésistance et à donner quelques exemples d'espèces animales sensibles et de bactéries pathogènes.

²⁴ ASACR : Association sud-asiatique de coopération régionale

La Commission a pris note des activités actuelles et à venir de l'OIE en matière de résistance aux agents antimicrobiens dans le cadre de l'accord de la Tripartite (FAO, OIE et OMS) ainsi que des prochains séminaires régionaux destinés aux points focaux nationaux pour les produits vétérinaires.

190. Dermatose nodulaire contagieuse

Le Groupe ad hoc a révisé le chapitre actuel sur la dermatose nodulaire contagieuse dans son intégralité. Elle s'est rangée à l'avis du Groupe ad hoc concernant la difficulté de conclure à l'absence d'infection par le virus de la dermatose nodulaire contagieuse dans une population vaccinée, en recourant aux outils de contrôle et de diagnostic actuellement disponibles.

À la question de savoir si l'on pouvait envisager d'appliquer le concept de compartimentation à la dermatose nodulaire contagieuse, la Commission a conclu par la négative, compte tenu du rôle joué par les vecteurs dans la transmission de cette maladie. Toutefois, les Pays Membres pourraient recourir aux dispositions prévues aux chapitres 4.3 et 4.4 et mettre en place une zone de confinement en cas de foyer circonscrit de dermatose nodulaire contagieuse survenant dans un pays ou une zone par ailleurs indemne, dans le but de minimiser l'impact de ce foyer pour le pays ou la zone.

191. Maladies pour lesquelles les recours à des vaccins pourrait réduire l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux

La Commission a examiné le rapport du Groupe ad hoc qui avait été chargé de proposer des orientations aux décideurs politiques sur la manière d'améliorer l'utilisation des vaccins existants et sur les investissements à réaliser dans la recherche afin de mettre au point de nouveaux vaccins pour limiter le besoin de recourir aux agents antimicrobiens en santé animale.

La Commission a félicité le Groupe ad hoc pour la qualité scientifique de ses travaux et a vivement recommandé à l'OIE de diffuser les résultats des délibérations du Groupe auprès des Pays Membres, des fabricants de vaccins et d'autres parties prenantes. Elle a également recommandé que les conclusions du Groupe ad hoc soient prises en compte parallèlement à celles de la conférence organisée par l'OIE à Buenos Aires (Argentine) en 2004 sur le rôle de la vaccination dans le contrôle des maladies infectieuses. La Commission a souligné l'importance non seulement de mettre au point de nouveaux vaccins, mais aussi d'améliorer l'accès et l'utilisation des vaccins existants afin de réduire l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux.

Elle a conseillé à l'OIE de consacrer un numéro de la *Revue scientifique et technique* de l'OIE à ce sujet et de publier dans le *Bulletin* de l'OIE un article résumant les recommandations du Groupe ad hoc.

192. Préparation d'un projet de chapitre sur la trypanosomose équine, surra compris, destiné au Code terrestre

La Commission a examiné le rapport du Groupe ad hoc qui avait été chargé de faire le point sur les efforts de développement d'un diagnostic différentiel du surra et de la dourine et sur les possibilités de traitement de la dourine. Le Groupe ad hoc devait également se prononcer sur la nécessité de consacrer un chapitre spécifique du *Code terrestre* au surra et d'actualiser le chapitre existant sur la dourine.

La Commission a examiné en détail le rapport du Groupe ainsi que les textes inachevés des projets de chapitre. À la lumière des informations fournies, la Commission a décidé de ne pas entériner le rapport et de demander à la Directrice générale de convoquer un nouveau Groupe ad hoc chargé de finaliser la rédaction. La Commission va également proposer à cette fin à la Directrice générale des noms d'experts ayant une certaine expérience dans la rédaction de chapitres destinés au *Code terrestre* de l'OIE, en plus des connaissances techniques sur ces deux maladies. La Commission a également proposé qu'un de ses membres participe la réunion afin d'aider les experts à remplir leur mandat.

193. Déplacements internationaux des chevaux de compétition

Après un examen exhaustif des commentaires soumis par les Pays Membres, la Commission scientifique a décidé, en accord avec la Commission du Code, de ne pas inclure le certificat HHP dans le *Code terrestre* mais plutôt de l'intégrer dans la section relative à la certification du *Guide de gestion des chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé* (le *Guide*), car si le concept en tant que tel est désormais bien défini, le certificat n'est pas encore au stade où il peut être présenté pour adoption en tant que chapitre du *Code terrestre*. Certains aspects sont encore à finaliser, par exemple la mise en cohérence avec les chapitres existants du *Code terrestre* et l'expérimentation du concept sur le terrain. D'ici là, les deux Commissions spécialisées ont décidé que le modèle de certificat HHP pouvait être considéré comme une partie intégrante du concept, que les Pays Membres souhaitant appliquer ce dernier pourraient utiliser. Le modèle de certificat pour les chevaux HHP serait ainsi utilisé dans un premier temps à titre expérimental ; une fois que la pertinence du certificat par rapport aux attentes aura été démontrée, il pourra être envisagé de l'intégrer dans le *Code terrestre* en tant que modèle de certificat sanitaire, si les Pays Membres en font la demande.

Lors de sa réunion de février 2016, la Commission a examiné de manière approfondie les étapes à suivre pour améliorer le *Manuel* HHP à la lumière des commentaires reçus des Pays Membres depuis sa publication sur le site Web de l'OIE consécutive à la réunion de la Commission de septembre 2015. La Commission a pris note de la requête des Pays Membres concernant l'élaboration de lignes directrices plus détaillées sur la biosécurité. Il a été confirmé que l'élaboration de ces lignes directrices ne relevait pas du mandat de l'OIE et qu'il appartenait aux organisations de la filière équestre (FEI²⁵ et IFHA²⁶) d'élaborer les procédures opératoires détaillées de biosécurité à mettre en œuvre dans le cadre du concept HHP. La Commission a réaffirmé que le certificat HHP constituait un aspect crucial de la mise en œuvre du concept. La présence du certificat sanitaire dans le *Manuel* devrait encourager les Pays Membres à l'utiliser et à faire un retour d'expériences sur sa mise en œuvre à l'OIE. Le certificat fera l'objet d'améliorations continues afin de garantir son aptitude à l'emploi dans le temps.

Le *Manuel* HHP ainsi que le certificat qu'il contient sont disponibles sur le site Web de l'OIE ; les Pays Membres sont invités à adresser leurs commentaires au Service scientifique et technique de l'OIE et à contribuer à l'amélioration continue de ce document afin de soutenir la mise en œuvre du concept HHP.

194. Peste bovine

Le Docteur Brückner a informé les Délégués des avancées positives enregistrées et des efforts importants déployés par plusieurs Pays Membres pour minimiser le risque de réémergence de la peste bovine suite à la déclaration de l'éradication mondiale de la maladie en 2011. Cette année un Pays Membre de plus a déclaré détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, ce qui porte à 25 le nombre total de pays détenant de tels produits. Trois Pays Membres ont déclaré à l'OIE avoir détruit leurs stocks de produits contenant le virus de la peste bovine, un Pays Membre a transféré les produits en sa possession dans l'un des établissements approuvés par l'OIE et la FAO et un Pays Membre a demandé des informations sur les modalités de ce transfert. Le Docteur Brückner a félicité le Botswana pour le leadership dont il a fait preuve en transférant l'intégralité des produits contenant le virus de la peste bovine en sa possession vers l'un des établissements internationaux approuvés, ainsi que le Japon qui a transféré des produits détenus par des établissements non approuvés afin de les faire détruire dans un établissement approuvé. Il a également souligné le rôle de coordinateur joué par l'Australie, le Brésil et la Suisse qui ont procédé à l'élimination de l'intégralité des produits contenant le virus de la peste bovine trouvés sur leur territoire et félicité trois autres pays pour leur vigilance à déceler des stocks supplémentaires de produits qui n'avaient pas été détectés précédemment.

²⁵ FEI : Fédération équestre internationale

²⁶ IFHA : Fédération internationale des Autorités hippiques

L'OIE et la FAO se réjouissent de la volonté exprimée par plusieurs autres pays d'assumer leurs responsabilités pour réduire la menace liée à la détention de produits à risque en sollicitant des conseils sur le transfert ou la destruction de ces produits.

Le Comité consultatif mixte a recommandé l'approbation de cinq projets de recherche ; trois d'entre eux concernaient le séquençage et la destruction ultérieure du virus, tandis que les deux autres projets portaient sur la mise au point de méthodes de détection de la peste bovine faisant appel à la PCR-RT. La Commission a insisté sur l'obligation imposée aux institutions réalisant le projet de séquençage de s'engager officiellement à détruire le virus une fois le projet de recherche terminé. À ce jour cinq établissements ont reçu l'agrément FAO/OIE. Un sixième établissement candidat finalise les derniers préparatifs pour accueillir une inspection sur site dans le cadre de la procédure d'approbation. La Commission a souligné l'importance de l'inspection sur site et rappelé que les établissements approuvés pouvaient être inspectés à tout moment.

La Commission a également été informée que plusieurs Pays Membres avaient manifesté leur intention de présenter une demande d'autorisation pour des établissements détenteurs de produits contenant le virus de la peste bovine, et que d'autres avaient demandé des informations sur la procédure à suivre pour transférer ces produits. La Commission a conseillé d'avoir des échanges réguliers avec ces derniers Pays Membres afin de vérifier qu'il était procédé à la séquestration du virus.

Enfin, le Président de la Commission a rappelé aux Délégués les obligations auxquelles les avait engagés le vote unanime des résolutions adoptées les années précédentes. Parmi ces obligations figure la déclaration de la présence de tous produits contenant le virus de la peste bovine présents dans leur pays. Le taux de réponses reçues pour le rapport annuel 2015 était de 93 % (alors qu'il était de 98 % en 2014 et de 100 % en 2013). Au mois d'avril 2016, au total 12 pays n'avaient pas communiqué les informations les concernant, malgré de nombreuses relances. En outre, les pays doivent soumettre à l'approbation préalable de l'OIE et de la FAO tout projet impliquant une manipulation du virus de la peste bovine.

195. **Groupe de travail sur la faune sauvage**

Souscrivant à une proposition du Groupe de travail, la Commission a recommandé que le système de notification WAHIS-*Wild* permette de déclarer la présence de l'infection par le virus de la maladie de Newcastle dans l'avifaune et de l'infection par le virus de la grippe équine chez les équidés sauvages.

Lors de l'évaluation des récents foyers de fièvre aphteuse en Afrique australe, la Commission a constaté que plusieurs zones affectées par ces foyers se situaient à proximité de la zone transfrontalière de protection de la faune (TFCA) de Kavango–Zambezi (KAZA) ; elle a donc demandé des informations complémentaires sur d'éventuels changements observés récemment dans la structure des migrations des populations de buffles et dans les structures de leurs déplacements au sein de la TFCA KAZA. Le Groupe de travail, consulté sur cette question, a estimé qu'il était peu probable que le changement de la situation de la fièvre aphteuse autour de la TFCA KAZA soit dû à l'établissement de cette TFCA. La Commission a pris note de cet avis mais a néanmoins considéré que l'hypothèse ne pouvait être exclue pour expliquer les récents foyers de fièvre aphteuse la région.

Il a été demandé au Groupe de travail de contribuer à la préparation des futures normes de l'OIE relatives aux reptiles. Le Groupe de travail soutient sans réserve les travaux de l'OIE en faveur de la santé des reptiles, de leur bien-être et de la sécurité sanitaire des aliments et contribuera volontiers aux efforts de l'OIE sur le sujet. Le Groupe a recommandé de traiter la question du bien-être des reptiles en mettant à jour les chapitres actuels du *Code terrestre* (en particulier le chapitre 7.5, « Abattage des animaux ») ou bien en consacrant un nouveau chapitre à ce sujet.

Le Groupe de travail, au nom de l'OIE, coopère avec le Partenariat pour une gestion participative et durable de la faune sauvage (CPW), auquel l'OIE a adhéré. Le CPW, créé à la fin de l'année 2012, regroupe 14 organisations internationales ; son secrétariat est hébergé par la FAO. Le Groupe de travail a fourni des orientations techniques et a commenté les fiches d'information sur la santé animale et sur les conflits humains–faune sauvage.

La Commission scientifique a examiné et entériné le futur programme d'activités proposé par le Groupe de travail.

196. Le Président de la Commission a ensuite invité le Président du Groupe de travail sur la faune sauvage, le Docteur William Karesh, à mettre en relief d'autres domaines susceptibles d'éveiller l'intérêt du Groupe.
197. Le Docteur Karesh a informé l'Assemblée de l'intérêt que pourrait avoir le Groupe de travail à soulever d'éventuels problèmes avant leur survenance potentielle. Il a, à cet effet, cité les efforts déployés précédemment contre la cachexie chronique chez la faune sauvage, exemple qui sera probablement amené à être réexaminé suite à la détection récente de la maladie en Europe.

Il a ensuite attiré l'attention sur les répercussions du changement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes sur les populations animales, tel l'effet domino d'El Nino sur les stocks halieutiques et, par conséquent, sur les populations d'oiseaux.

Le Docteur Karesh a exposé l'effet dévastateur d'une mortalité massive de l'antilope saïga signalée au Kazakhstan en 2015 qui a entraîné une baisse de près de 50 % de la population mondiale de cette espèce et la perte de toute une population de faons qui ne sont jamais nés. Cette situation a également permis d'identifier les obstacles rencontrés pour expédier en temps opportun les échantillons prélevés sur des espèces menacées. Il a encouragé l'OIE à continuer à travailler activement sur cette question dans le cadre de sa collaboration avec la CITES.

En conclusion, le Docteur Karesh a présenté les scénarios possibles prévus concernant les manifestations du virus Nipah, en prenant en considération la poursuite de la convergence des facteurs d'expression de la maladie d'ici 2050.

198. **Activités en cours des Groupes ad hoc**

Les travaux en cours des Groupes ad hoc convoqués sous les auspices de la Commission scientifique pour réviser et amender les chapitres actuels du *Code terrestre* portent sur les travaux en cours :

- Peste porcine classique, morve, theilériose, trypanosomose, encéphalopathie spongiforme bovine, fièvre aphteuse et questionnaires en vue de la reconnaissance des statuts sanitaires.

199. **Évaluation des demandes présentées par les Pays Membres en vue de la reconnaissance officielle de leur statut sanitaire**

Une grande partie des activités de la Commission scientifique pendant l'année écoulée a été consacrée à l'évaluation des demandes d'évaluation présentées par les Pays Membres. Au total, 32 demandes ont été examinées et des missions d'experts ont été organisées dans six Pays Membres afin de vérifier la teneur des dossiers et d'évaluer les mesures de maintien du statut sanitaire mises en place dans ces pays. La Commission a également examiné et entériné le texte précisant les critères à examiner au moment d'organiser une mission d'évaluation dans le cadre de la procédure de reconnaissance officielle du statut sanitaire ou du maintien de ce statut (avec les amendements introduits par le Service scientifique et technique de l'OIE).

Le Président de la Commission scientifique a réaffirmé que les Pays Membres ayant obtenu la reconnaissance de leur statut sanitaire au regard d'une des maladies couvertes par la procédure devaient adresser chaque année un dossier de confirmation démontrant leur conformité avec les dispositions du *Code terrestre* relatives au maintien du statut sanitaire. Il a également rappelé à l'Assemblée que les Pays Membres sollicitant la validation de leurs programmes officiels de contrôle ou la reconfirmation de cette validation devaient expliciter leurs objectifs successifs en vue de l'éradication, indiqués clairement sous forme d'indicateurs et de repères chronologiques, afin de faciliter l'évaluation des rapports annuels.

La Commission a salué l'évolution du système de déclaration en ligne, qui avait parfaitement fonctionné lors des reconfirmations annuelles de cette année. En mars 2016, le système en ligne avait été utilisé par près de 70 % des Pays Membres ayant adressé leur déclaration. En outre, le nombre de pays ayant adressé leur reconfirmation annuelle en novembre et décembre 2015 avait augmenté de 20 % par rapport à 2014. La Commission a également noté avec satisfaction les

progrès accomplis par le Service scientifique et technique de l'OIE pour renforcer et officialiser les procédures de reconfirmation annuelle qui étaient également examinées par le Conseil de l'OIE lors de sa réunion de septembre/octobre.

La Commission scientifique a entrepris de réviser l'ensemble des questionnaires relatifs aux statuts sanitaires dans le but d'harmoniser et de simplifier certaines questions transversales communes à tous les questionnaires. La Commission scientifique cherche actuellement à déterminer avec la Commission du Code comment présenter ces questionnaires dans le *Code terrestre*, à savoir en les réunissant dans un chapitre dédié, ou en les adjoignant séparément aux chapitres respectifs relatifs aux maladies concernées.

a) Évaluation du statut des Pays Membres au regard de la fièvre aphteuse

La Commission scientifique a pris acte avec satisfaction des travaux du Groupe ad hoc. Le Groupe ad hoc a reçu et évalué cinq demandes d'évaluation. Deux d'entre elles concernaient la reconnaissance du statut indemne de fièvre aphteuse tandis que les trois autres concernaient la validation des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse.

La Commission scientifique a examiné les recommandations formulées par le Groupe ad hoc, qui s'était réuni à deux reprises, d'une part pour évaluer les demandes présentées par les Pays Membres en vue de la reconnaissance de leur statut au regard de la fièvre aphteuse ou de la validation de leur programme officiel de contrôle, et d'autre part pour examiner les commentaires soumis par les Pays Membres après l'adoption du chapitre 8.8. amendé sur la fièvre aphteuse lors de la 83^e Session générale.

- ***Évaluation d'une demande présentée par un Pays Membre en vue de la reconnaissance d'une zone indemne de fièvre aphteuse dans laquelle la vaccination n'est pas pratiquée***

La Commission scientifique a souscrit aux conclusions du Groupe ad hoc et recommandé la reconnaissance par l'Assemblée de la zone de la Russie telle que décrite par le Délégué de ce pays en tant que zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée.

- ***Évaluation des demandes présentées par des Pays Membres en vue de la validation de leur programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse***

La Commission scientifique a souscrit aux conclusions du Groupe ad hoc concernant les demandes de validation des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse présentées par des Pays Membres. La Commission a recommandé la validation par l'Assemblée des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse du Kazakhstan, de la Mongolie et de la Thaïlande.

Ces recommandations ont été soumises à l'adoption de l'Assemblée dans les projets de Résolutions n° 16 et n° 17.

b) Évaluation du statut des Pays Membres au regard de la péripneumonie contagieuse bovine

La Commission scientifique a examiné et entériné le rapport du Groupe ad hoc sur l'évaluation des demandes présentées par les Pays Membres en vue de la reconnaissance de leur statut au regard de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), lequel Groupe avait également été chargé de réviser le chapitre 11.7 ainsi que les questionnaires sur la PPCB contenus dans le chapitre 1.6 du *Code terrestre*.

La Commission scientifique a souscrit aux conclusions du Groupe ad hoc et recommandé la reconnaissance par l'Assemblée du Mexique, de la Nouvelle-Calédonie et du Swaziland en tant que pays indemnes de PPCB. La Commission a également recommandé la reconnaissance de la zone de la Namibie située au sud du cordon sanitaire vétérinaire, telle que décrite par le Délégué de la Namibie dans un document adressé au Directeur général de l'OIE en octobre 2015, en tant que zone indemne de PPCB.

La Commission scientifique a révisé le chapitre 11.7 du *Code terrestre* sur la PPCB et y a introduit quelques amendements supplémentaires.

Ces recommandations ont été soumises à l'adoption de l'Assemblée dans les projets de Résolutions n° 18 et n° 19.

c) Évaluation du statut des Pays Membres au regard de l'encéphalopathie spongiforme bovine

La Commission scientifique a examiné et entériné le rapport du Groupe ad hoc sur l'évaluation des demandes présentées par huit Pays Membres en vue de la reconnaissance de leur statut au regard du risque d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). La Commission scientifique a souscrit aux conclusions du Groupe ad hoc recommandant la reconnaissance par l'Assemblée des Pays Membres suivants en tant que présentant un risque négligeable d'ESB : Allemagne, Costa Rica, Espagne, Lituanie, Mexique et Namibie.

La Commission scientifique a également confirmé la décision prise lors d'une consultation électronique concernant le recouvrement du statut antérieur de la Roumanie en tant que pays présentant un « risque négligeable d'ESB » et celui de l'Irlande de la France en tant que pays présentant un « risque maîtrisé d'ESB ».

Ces recommandations ont été soumises à l'adoption de l'Assemblée dans le projet de Résolution n° 20.

d) Évaluation du statut des Pays Membres au regard de la peste équine

La Commission scientifique a examiné et entériné le rapport du Groupe ad hoc sur l'évaluation des demandes présentées par des Pays Membres en vue de la reconnaissance de leur statut indemne de peste équine.

La Commission scientifique a souscrit aux conclusions du Groupe ad hoc et recommandé la reconnaissance par l'Assemblée du Kazakhstan et des Philippines en tant que pays indemnes de peste équine.

Ces recommandations ont été soumises à l'adoption de l'Assemblée dans le projet de Résolution n° 21.

e) Évaluation du statut des Pays Membres au regard de la peste des petits ruminants

La Commission scientifique a examiné et entériné le rapport du Groupe ad hoc sur l'évaluation des demandes présentées par des Pays Membres en vue de la reconnaissance de leur statut au regard de la peste des petits ruminants.

La Commission scientifique a souscrit aux conclusions du Groupe ad hoc et recommandé la reconnaissance par l'Assemblée de la Lettonie en tant que pays indemne de peste des petits ruminants.

Ces recommandations ont été soumises à l'adoption de l'Assemblée dans le projet de Résolution n° 22.

f) Évaluation du statut des Pays Membres au regard de la peste porcine classique

La Commission scientifique a examiné et entériné le rapport du Groupe ad hoc sur l'évaluation des demandes présentées par des Pays Membres en vue de la reconnaissance de leur statut au regard de la peste porcine classique.

La Commission scientifique a souscrit aux conclusions du Groupe ad hoc et recommandé la reconnaissance par l'Assemblée de l'Allemagne, du Danemark, de l'Italie, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de la Pologne et de la République tchèque en tant que pays indemnes de peste porcine classique.

La Commission scientifique a également recommandé la reconnaissance de la zone du Brésil telle que décrite par le Délégué de ce pays dans un document adressé au Directeur général de l'OIE en septembre 2015, en tant que zone indemne de peste porcine classique. La Commission a souligné l'importance de maintenir un contrôle rigoureux des mouvements d'animaux entre la zone indemne et la zone infectée et d'en faire état de manière détaillée dans le rapport annuel de reconfirmation du statut.

En outre, la Commission scientifique a examiné la demande présentée par la Colombie, et conclu provisoirement que la zone proposée par ce pays remplissait les conditions requises par le *Code terrestre*. Néanmoins, avant qu'une décision définitive ne soit prise, la Commission a recommandé que la Directrice générale de l'OIE dépêche une mission dans ce pays afin de vérifier la conformité avec les dispositions du *Code terrestre* relatives au contrôle de la peste porcine classique. Malheureusement, la Colombie a dû annuler la mission initialement prévue en avril 2016. Par conséquent, la Commission n'ayant pas été en mesure de confirmer sa décision provisoire avant la 84^e Session générale, la reconnaissance du statut officiel de la Colombie n'est pas présentée au vote en mai 2016. La demande de reconnaissance de la Colombie restera en suspens jusqu'à ce qu'une mission soit effectuée dans ce pays donc les conclusions confirment la décision provisoire de la Commission scientifique.

La Commission scientifique a pris en compte l'opinion du Groupe ad hoc concernant la nécessité d'actualiser le chapitre du *Code terrestre* relatif à la peste porcine classique en cohérence avec les concepts développés récemment dans le chapitre sur la peste porcine africaine. La Commission a conclu que l'actualisation du chapitre devrait être inscrite parmi les priorités de son programme de travail et demandé à la Directrice générale de convoquer une réunion du Groupe ad hoc en juin 2016 pour mener à bien cette tâche.

Ces recommandations ont été soumises à l'adoption de l'Assemblée dans le projet de Résolution n° 23.

200. Programme de travail de la Commission scientifique

Le Président de la Commission scientifique a présenté aux Délégués les questions suivantes que la Commission scientifique estime devoir traiter ou finaliser au cours de l'année à venir :

- Examen et poursuite de la rédaction des chapitres destinés au *Code terrestre* sur la theilériose, la trypanosomose transmise par des glossines et par d'autres vecteurs, la peste porcine classique, l'ESB et la fièvre aphteuse ;
- Examen des questionnaires du *Code terrestre* destinés à la reconnaissance des statuts sanitaires ;
- En consultation avec la Directrice générale, examen du processus de confirmation annuelle par les Pays Membres des statuts sanitaires et de son suivi.

201. Après la présentation du rapport de la Commission scientifique et du Groupe de travail sur la faune sauvage, le Président a ouvert la discussion.

202. La Directrice générale a évoqué les répercussions du changement climatique sur l'émergence des maladies. Elle a souligné la volonté de l'OIE de renforcer les partenariats avec certaines organisations internationales qui travaillent sur le changement climatique et les questions environnementales. Elle a rappelé que l'Organisation météorologique mondiale avait été invitée à participer au groupe de réflexion sur la rénovation du système WAHIS. Elle a également fait savoir que l'OIE envisageait d'organiser une conférence internationale sur l'impact du changement climatique et la relation avec l'évolution des maladies animales.

203. Le Délégué de l'Australie a remercié le Docteur Karesh pour sa présentation et notamment pour les informations sur l'impact des changements climatiques et environnementaux sur les maladies émergentes. Il a précisé que l'Australie allait accueillir le Congrès international « One Health EcoHealth » à Melbourne, en décembre 2016. Il a demandé si les animaux sauvages aquatiques entraient dans la mission du Groupe de travail sur la faune sauvage.

204. Le Délégué du Congo (Rép. dém.) s'est déclaré préoccupé par les prédictions sur la situation du virus Nipah en 2050. Il a souligné qu'il était nécessaire de prendre en compte d'autres facteurs favorisant l'émergence des maladies, comme l'instabilité politique qui pourrait prévaloir en Afrique. À propos du changement climatique, il a invité la Directrice générale de l'OIE à explorer les partenariats possibles avec d'autres organisations internationales telles que le PNUE²⁷. Le Délégué a également fait une observation sur la destruction et/ou la séquestration des stocks résiduels de virus de la peste bovine et a souligné l'importance de l'application totale de la résolution numéro 33 adoptée par tous les pays lors de la 80^e Session générale en 2012.
205. Intervenant au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE, le Délégué du Congo (Rép. dém.) a salué les efforts déployés par les commissions spécialisées en vue de développer un projet de chapitre du *Code terrestre* sur la vaccination, en collaboration avec la Commission du Code et la Commission des normes biologiques. Les Pays Membres de la région Afrique ont offert leur soutien pour contribuer à réviser le projet de chapitre.
206. Au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE, la Déléguée du Zimbabwe a vivement salué et soutenu la proposition de la Commission scientifique qui souhaite inclure dans le *Code terrestre* un article prévoyant la possibilité de créer un compartiment indemne de fièvre aphteuse où la vaccination est pratiquée. Cette option fournirait une possibilité de participer aux échanges internationaux aux pays qui ont des difficultés à établir le statut de pays ou zone indemne de fièvre aphteuse.
207. Le Délégué des Comores, au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE, a remercié la Commission scientifique pour son travail d'évaluation des dossiers des Pays Membres qui demandent la reconnaissance officielle d'un statut sanitaire ou l'approbation de leur programme de contrôle de la maladie. Il a tout particulièrement souligné les efforts portant sur l'évaluation des dossiers soumis par les Pays Membres de l'Afrique australe sur la peste des petits ruminants et a insisté sur l'importance de la proposition visant à reconnaître pour la première fois un pays africain comme présentant un risque négligeable d'ESB.
208. S'exprimant au nom du groupe santé animale des pays de la Quads, un représentant du Canada a remercié le Docteur Brückner et la Commission scientifique pour l'excellence du travail de mise à jour du chapitre du *Code terrestre* sur la fièvre aphteuse et les a incités à poursuivre la révision de ce chapitre. Il a ajouté plus spécifiquement qu'il conviendrait d'examiner plus en détail la proposition de la Quads qui vise à modifier le concept de zone de confinement établie en réponse à la survenue d'un foyer. La Quads incite aussi vivement la Commission scientifique à examiner les éléments transmis précédemment à l'appui des délais de recouvrement du statut indemne de fièvre aphteuse, indépendamment du devenir des animaux vaccinés. Cette approche diminuerait les abattages inutiles d'animaux vaccinés en bonne santé, effectués dans le but de recouvrer un statut indemne de fièvre aphteuse. La Quads a par ailleurs offert son expertise technique et précisé qu'elle soumettra des arguments scientifiques à l'appui de chaque proposition.
209. Le Délégué du Salvador a fait part de préoccupations relatives aux différents facteurs qui menacent les statuts sanitaires, notamment la pression démographique et l'utilisation des terres. Il a souligné la nécessité de renforcer la surveillance dans les secteurs à haut risque pour réduire au minimum la propagation internationale des maladies.
210. La Déléguée de la Norvège a souligné que le concept de périodes saisonnières sans vecteur reste pertinent et applicable dans certains pays et a incité la Commission scientifique à reconnaître pleinement la valeur de cette notion dans le *Code terrestre*.
211. Au nom des 28 États Membres de l'UE, la Déléguée de l'Allemagne a félicité la Commission scientifique pour sa participation active aux chapitres du *Code terrestre*. À propos des maladies vectorielles, l'UE a approuvé l'intervention de la Norvège et souligné que la reconnaissance de saisons sans vecteur était applicable dans nombre de pays et de zones malgré le changement climatique et le réchauffement global, et que cette approche devait être maintenue dans le *Code*

²⁷ PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement

terrestre. L'UE a par ailleurs suggéré une révision du chapitre du *Code terrestre* consacré à la fièvre catarrhale du mouton afin d'envisager l'exclusion des sérotypes non pathogènes de la définition de cas. Dans ce contexte, l'UE a offert son appui technique à la Commission scientifique et aux groupes ad hoc impliqués.

212. L'UE a également salué le travail considérable effectué par la Commission scientifique et les groupes ad hoc en vue de la reconnaissance officielle des statuts sanitaires des Pays Membres et de l'approbation de leurs programmes de contrôle officiels. L'UE a confirmé son soutien sans réserve du processus scientifique établi pour le *Code terrestre* et a annoncé son appui à la reconnaissance des statuts sanitaires officiels et à l'approbation des programmes nationaux de contrôle établis par les Pays Membres de l'OIE, comme proposé pour adoption par la Commission scientifique. Concernant la procédure de reconnaissance officielle des statuts en matière de risque d'ESB, l'UE a suggéré que l'OIE envisage de réviser le chapitre du *Code terrestre* pour permettre l'attribution automatique du statut de risque maîtrisé dans certains cas de suspension du statut de risque négligeable. À propos des définitions proposées pour les « normes » et les « lignes directrices » de l'OIE, pour inclusion dans le glossaire du *Code terrestre* et du *Code aquatique*, l'UE accepterait que certaines résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale soient considérées comme des normes. Les résolutions adoptées en application des *Codes* de l'OIE, du type de celles qui reconnaissent les statuts sanitaires officiels des territoires et zones des Pays Membres, doivent être reconnues comme des normes de l'OIE et par conséquent être appliquées par tous les Pays Membres lors des échanges internationaux.
213. Le Délégué du Mexique a félicité les présidents de la Commission scientifique et du Groupe de travail sur la faune sauvage pour leur présentation et a souligné qu'il est essentiel que les Pays Membres maintiennent leurs efforts pour conserver leur statut sanitaire. Il a encouragé les Pays Membres à partager leurs dossiers sur les statuts sanitaires pour manifester leur volonté de transparence. Il a également approuvé le président de la Commission scientifique qui a souligné l'importance des missions conduites dans les pays afin de vérifier la bonne application des mesures décrites dans les dossiers relatifs aux statuts sanitaires et d'assurer le maintien de ces statuts. Il a salué les efforts de l'OIE et de la Commission scientifique pour la mission récemment menée au Mexique et a mis en exergue les enseignements positifs qui en ont résulté.
214. Le Délégué du Paraguay a approuvé les commentaires du Délégué du Mexique et souligné que les conclusions des missions conduites sur place contribuent également à améliorer les programmes nationaux de contrôle et à accroître la transparence et la confiance entre Pays Membres.
215. Le président de la Commission scientifique a remercié les Délégués pour leurs commentaires utiles et a souligné que les membres de la Commission sont élus pour répondre aux besoins exprimés par les Pays Membres. Concernant la séquestration du virus de la peste bovine, le président de la Commission scientifique a approuvé le Délégué du Congo (République démocratique) et a appelé tous les Pays Membres à faire preuve de davantage de transparence et à respecter leurs engagements à détruire et/ou séquestrer les matériels à risque.
216. Concernant les commentaires de la Quads, le président de la Commission scientifique a indiqué que ces points étaient déjà à l'ordre du jour de la réunion du Groupe ad hoc sur la fièvre aphteuse, prévue pour juin 2016.
217. En réponse aux commentaires du Délégué du Salvador, le président de la Commission scientifique a confirmé que la tâche de cette Commission consistait non seulement à fournir des éléments scientifiques pour le *Code terrestre* mais également à rester vigilante quant aux nouveaux développements scientifiques et technologiques susceptibles d'influer sur les stratégies de lutte contre les maladies.
218. À propos du commentaire formulé par la Déléguée de la Norvège et par l'UE, le président a déclaré que le concept de périodes saisonnières sans vecteur pourrait être rediscuté entre la Commission scientifique et la Commission du Code. Si ce concept est scientifiquement fondé, son maintien dans le *Code terrestre* sera envisagé. Il a également souligné la difficulté de définir les sérotypes non pathogènes pour le virus de la fièvre catarrhale du mouton.

219. Le président de la Commission scientifique a rappelé que le recouvrement du statut en matière de risque d'ESB était lié aux résolutions et à la procédure OIE de reconnaissance officielle qui mandate la Commission scientifique pour la ré-attribution d'un statut officiel. Le recours fréquent à la consultation électronique a minimisé les délais de prise de décision ainsi que, parallèlement, les répercussions sur les échanges commerciaux. Il a ajouté que la révision et l'amélioration de la procédure pouvaient cependant toujours être envisagées.
220. Le président de la Commission scientifique a remercié les Délégués du Mexique et du Paraguay pour leurs observations positives concernant les missions effectuées et a rappelé l'intérêt de ces missions qui facilitent la tâche des Pays Membres pour la reconnaissance et le maintien des statuts sanitaires officiels.
221. Pour répondre au Délégué de l'Australie, le président du Groupe de travail sur la faune sauvage a indiqué que l'ordre du jour des réunions du Groupe est préparé en collaboration avec le siège de l'OIE et la Commission scientifique. Il a souligné que le Groupe de travail était prêt à contribuer à toutes les activités, y compris à celles qui concernent les animaux sauvages aquatiques.
222. À propos de la suggestion du Délégué du Congo (Rép. dém.), le président du Groupe de travail sur la faune sauvage a rappelé que l'OIE avait déjà travaillé avec différents partenaires du PNUE tels que la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la conservation des espèces migratoires sauvages. Le président du Groupe a indiqué que la majorité des 200 derniers événements sanitaires émergents était liée à des changements d'utilisation des terres et à des évolutions des pratiques agricoles, ainsi qu'aux voyages et aux échanges internationaux. Il a incité l'OIE à renforcer la collaboration avec des organisations internationales telles que le PNUE pour traiter des problèmes de maladies émergentes.
223. L'Assemblée a adopté le rapport de la Commission scientifique.

Adoption du projet de Résolution n° 16
Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la fièvre aphteuse

224. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 16 pour adoption. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 16 à la fin du présent rapport.

Adoption du projet de Résolution n° 17
Validation des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse des Pays Membres

225. Le Président a soumis à l'adoption le projet de Résolution n°17. Cette résolution a été adoptée avec une abstention de la part de la Déléguée de la Colombie. Elle figure sous le n°17 à la fin du présent rapport.

Adoption du projet de Résolution n° 18
Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la péripneumonie contagieuse bovine

226. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 18 pour adoption. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 18 à la fin du présent rapport.

Adoption du projet de Résolution n° 19
Validation des programmes officiels de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine des Pays Membres

227. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 19 pour adoption. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 19 à la fin du présent rapport.

Adoption du projet de Résolution n° 20
Reconnaissance du statut des Pays Membres en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine

228. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 20 pour adoption. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 20 à la fin du présent rapport.

Adoption du projet de Résolution n° 21
Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la peste équine

229. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 21 pour adoption. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 21 à la fin du présent rapport.

Adoption du projet de Résolution n° 22
Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la peste des petits ruminants

230. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 22 pour adoption. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 22 à la fin du présent rapport.

Adoption du projet de Résolution n° 23
Reconnaissance du statut des Pays Membres au regard de la peste porcine classique

231. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 23 pour adoption. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 23 à la fin du présent rapport.

Adoption du projet de Résolution n° 24
Nouveau Membre de la Sous-Commission pour la lutte contre la fièvre aphteuse en Chine et en Asie du Sud-Est (SEACFMD)

232. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 24 pour adoption. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 24 à la fin du présent rapport.

Suivi des recommandations des conférences

**Troisième conférence mondiale de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques :
préparer l'avenir, Hô-Chi-Minh-Ville (Vietnam), 20 - 22 janvier 2015**

233. Le Docteur Brian Evans, Directeur général adjoint (normes internationales et sciences), a informé l'Assemblée que la troisième conférence mondiale de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques s'est déroulée avec succès à Hô-Chi-Minh-Ville, au Vietnam, du 20 au 22 janvier 2015. La conférence a permis de rassembler plus de 250 acteurs-clés du secteur de l'aquaculture venant d'une centaine de pays, au rang desquels figuraient des représentants des Services vétérinaires nationaux et des Services chargés de la santé des animaux aquatiques, des experts de Centres de référence de l'OIE, des représentants d'organisations nationales, régionales et internationales, des représentants du secteur privé, et des représentants d'autres Autorités compétentes. La conférence a servi à susciter une meilleure prise de conscience de la nécessité de mettre en place des mesures de bonne gouvernance des Services vétérinaires et des Services chargés de la santé des animaux aquatiques, y compris dans leurs composantes publiques et privées, et d'encourager les vétérinaires, les professionnels de santé de la filière aquacole et d'autres partenaires à endosser leur rôle pour veiller à une gestion efficace des risques encourus pour la santé animale et la santé publique vétérinaire tout au long de la chaîne de production aquacole. Il a saisi cette occasion pour féliciter la Docteure Gillian Mylrea pour les efforts déployés et pour le succès de la Conférence.
234. Le Docteur Evans a fait savoir à l'Assemblée que l'un des objectifs-clés de la conférence était de recommander un ensemble de priorités pour le futur travail de la Commission des animaux aquatiques. Il a fait remarquer que la Commission aquatique avait inscrit à l'ordre du jour de son plan d'activité couvrant la période 2015 – 2016 des questions prioritaires soulevées durant la conférence, telles que le renforcement des recommandations et des éléments d'orientation figurant dans le *Code aquatique* et le *Manuel aquatique*, en particulier ceux traitant de la biosécurité, de la surveillance, de la préparation aux situations d'urgence sanitaire, du zonage et de la compartimentation.
235. Le Docteur Evans a également relevé l'importance accordée par les participants à la conférence au processus PVS qui vient en appui aux Pays Membres pour qu'ils renforcent les capacités de leurs Services vétérinaires ou de leurs Services chargés de la santé des animaux aquatiques. Il a

indiqué que l'OIE avait reçu, depuis la conférence tenue en janvier 2015, sept nouvelles demandes de mission d'évaluation du secteur des animaux aquatiques émanant de Délégués de l'OIE, portant ainsi le total des demandes de mission à 17 dont 11 d'entre elles ont déjà été effectuées. Il a également signalé qu'une mission d'analyse des écarts s'appliquant à la filière aquatique avait été réalisée. Le Docteur Evans a encouragé les Délégués à envisager de demander à bénéficier d'une évaluation PVS de leurs Services chargés de la santé des animaux aquatiques dans l'objectif d'améliorer leurs compétences et le niveau de conformité générale aux normes de l'OIE s'appliquant aux animaux aquatiques.

236. Le Docteur Evans a ensuite fait remarquer que l'OIE avait continué à organiser des séminaires régionaux s'adressant aux Points focaux nationaux pour les animaux aquatiques et à rechercher le soutien financier de bailleurs de fonds pour mener à bien ses activités futures de soutien pour une bonne gouvernance et pour le respect de la qualité des Services vétérinaires.
237. L'OIE poursuit le resserrement de sa collaboration avec les organisations internationales et régionales avec lesquelles l'Organisation a signé un accord de coopération, notamment la FAO et le Réseau des centres aquacoles d'Asie et du Pacifique (NACA), grâce à la participation de représentants dans des activités qui les concernent.
238. Le Docteur Evans a rappelé à l'Assemblée que les présentations PowerPoint et les résumés compilés dans le cadre de la conférence sont disponibles sur le site Internet de l'OIE : http://www.oie.int/fr/A_AAHRWF2015/presentations.htm

La version finale des recommandations est également consultable dans les trois langues officielles de l'OIE à l'adresse suivante :

http://www.oie.int/fr/A_AAHRWF2015/AAHC_recommandations_fr.htm

239. Le Délégué du Nigeria s'est exprimé au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE au sujet de la Conférence mondiale de l'OIE intitulée « Préparer l'avenir ». Il a déclaré que ces pays se félicitent de l'initiative de l'OIE consistant à développer et lancer un Outil PVS aquatique. Cet outil devrait permettre de renforcer la gouvernance des Services chargés de la santé des animaux aquatiques en Afrique, à l'instar de l'Outil PVS terrestre. Il a réaffirmé l'engagement de ces pays à utiliser l'Outil PVS aquatique et exhorte l'OIE à mobiliser des ressources et l'expertise nécessaires en vue de répondre à la demande des pays africains. En outre, bien que la disponibilité de professionnels de la santé des animaux aquatiques qualifiés constitue l'une des conditions préalables à l'amélioration du respect des normes sanitaires pour les animaux aquatiques, cette disponibilité fait défaut dans certains pays africains et constitue dès lors un véritable frein. Le Délégué du Nigeria a donc vivement encouragé l'Afrique et les pays partenaires à développer davantage de projets de jumelage entre Laboratoires de référence, Centres collaborateurs et organisations internationales afin d'accroître l'assistance technique offerte aux pays dans ce domaine primordial. Il a appelé aussi l'OIE à former, en partenariat avec l'UA-BIRA et les communautés économiques régionales, des experts africains à l'utilisation de l'Outil PVS aquatique et éviter ainsi de répéter la situation observée avec l'Outil PVS terrestre pour lequel il existe très peu d'experts africains.

**Conférence internationale FAO/OIE pour le contrôle et l'éradication
de la peste des petits ruminants, Abidjan (Côte d'Ivoire), 31 mars – 2 avril 2015**

240. Le Docteur Evans a informé l'Assemblée que la Conférence internationale pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR), co-organisée par l'OIE et la FAO, s'était déroulée avec succès à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 31 mars au 2 avril 2015. Il a tenu à saluer la contribution du Docteur Joseph Domenech à la préparation de la Conférence.

Plus de 300 participants, dont des ministres, des Délégués de l'OIE, des officiels du secteur vétérinaire, des experts et des bailleurs de fonds, ont lancé solennellement la campagne officielle d'engagement pour le contrôle et l'éradication de la PPR d'ici à 2030, dans la perspective d'en faire la seconde maladie animale à éliminer. Ils ont également déclaré approuver la stratégie globale de contrôle et d'éradication initiée par l'OIE et la FAO (GCES), avec ses trois composantes interdépendantes pour le contrôle et l'éradication de la PPR, ainsi que le renforcement des

Services vétérinaires et la prévention et le contrôle concomitants d'autres maladies importantes des petits ruminants.

241. Il a souligné que dans le cadre de la stratégie et des recommandations approuvées, les principes clés et les enseignements tirés de la campagne réussie d'éradication de la peste bovine étaient jugés essentiels pour adapter les programmes nationaux de contrôle aux réalités spécifiques de la communauté.

Les autres déterminants critiques du succès ont inclus l'utilisation de vaccins conformes aux normes internationales de l'OIE, l'établissement de systèmes de délivrance adaptés aux conditions et situations locales, le renforcement des programmes d'assurance qualité au sein des réseaux nationaux de laboratoires de diagnostic, la promotion de partenariats public-privé et la mise en place de collectes de données fiables pour surveiller et évaluer efficacement les progrès accomplis.

242. Le Docteur Evans a mis en avant les progrès enregistrés à ce jour par l'OIE et la FAO dans la conduite des premières réunions régionales sur les feuilles de route pour la PPR, sous l'égide du GF-TADs, dans six régions (Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Moyen-Orient, Asie centrale et Asie du Sud) sur les neuf identifiées, le bilan devant être diffusé prochainement. De plus, une réunion d'experts s'est tenue en octobre 2015 pour examiner le financement de la stratégie afin de jeter les bases de l'engagement des bailleurs de fonds, et un secrétariat mondial commun OIE/FAO pour la PPR, créé au siège de la FAO à Rome, est devenu effectif le 23 mars 2016.

243. Les résumés et présentations de la conférence sont disponibles sur le site Internet de l'OIE à l'adresse suivante : http://www.oie.int/fr/ppr2015/presentation_web-oie.html

Les recommandations finales de la conférence sont accessibles sur le site Internet de l'OIE à l'adresse suivante :

<http://www.oie.int/fr/PPR2015/recommandation/FinalRecommendations-PPR2015-fr.pdf>

La stratégie globale de contrôle et d'éradication (GCES) de la PPR est également disponible sur le site Internet de l'OIE à la page suivante :

<http://www.oie.int/fr/PPR2015/doc/PPR-Global-Strategy-FR-V3.pdf>

244. Le Délégué du Soudan, s'exprimant au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE, a salué l'initiative de la FAO et de l'OIE. Il est satisfait des 3 volets interdépendants qui la compose, à savoir : (1) le contrôle et l'éradication de la PPR ; (2) le renforcement des Services vétérinaires ; et (3) le contrôle d'autres maladies prioritaires des petits ruminants. Il a indiqué que l'Afrique s'engage à éradiquer la PPR dans les délais impartis par la Stratégie mondiale. De surcroît, il a souhaité saisir cette occasion pour informer l'Assemblée du développement d'une stratégie régionale, sous l'égide de l'UA-BIRA et de ses partenaires techniques, alignée sur la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants. En outre, l'UA-BIRA prend actuellement des mesures afin d'aider les pays africains à développer leur stratégie nationale pour le contrôle et l'éradication de la PPR.
245. La Directrice générale a insisté sur le fait que, outre ses objectifs de contrôle et d'éradication de la PPR, la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR comporte trois volets qui couvrent aussi le renforcement des Services vétérinaires et le contrôle d'autres maladies prioritaires touchant les petits ruminants en sus de la PPR. Elle a encouragé les Délégués à défendre ces trois piliers lors de l'élaboration des programmes nationaux.

Adoption du projet de Résolution n° 25
Contrôle et éradication mondiale de la peste des petits ruminants

246. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 25 pour adoption. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité et figure sous le n° 25 à la fin du présent rapport.

**Conférence mondiale de l'OIE sur la réduction des menaces biologiques
Paris (France), 30 juin - 2 juillet 2015**

247. Reconnaissant le rôle important que jouent les services de santé animale et publique ainsi que les systèmes sanitaires dans la réduction des menaces biologiques en créant de la résilience vis-à-vis des maladies animales, et notamment des zoonoses, l'OIE a accueilli du 30 juin au 2 juillet 2015 à Paris la Conférence mondiale sur la réduction des menaces biologiques, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Cette conférence sur 3 jours était axée sur l'amélioration de la coopération et la création d'un consensus sur les actions de renforcement des capacités des systèmes de santé publique et animale en matière de prévention, détection et prise en charge de toute menace biologique, qu'elle soit délibérée, accidentelle ou naturelle, en ciblant plus particulièrement la source animale des zoonoses. La Conférence mondiale de l'OIE sur la réduction des menaces biologiques, la première de ce type, a réuni les acteurs clés de l'OIE, de l'OMS, d'INTERPOL, du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, de la Convention sur les armes biologiques et de la FAO, ainsi que des personnalités des gouvernements de plus de 80 pays représentant les secteurs de la santé et de la sécurité/défense.

Le rapport final de la conférence comporte 18 recommandations qui ont été discutées et adoptées par tous les participants et qui peuvent se résumer comme suit :

- Les politiques de santé animale et humaine des secteurs public et privé doivent être harmonisées et soutenues à l'échelle mondiale afin de réduire les menaces et les conséquences des maladies infectieuses pouvant résulter d'événements naturels, d'accidents de laboratoire ou d'une utilisation malveillante d'agents biologiques.
- Au niveau national, les secteurs de la santé animale, de la santé publique et de la sécurité doivent s'engager réciproquement afin de discuter des domaines d'intérêt commun, de partager les ressources si nécessaire et de veiller à ce que la réduction des menaces biologiques soit un sujet de préoccupation national et transversal.
- Les partenariats des secteurs public et privé (avec les agriculteurs, les vétérinaires du secteur privé, les paraprofessionnels, les acteurs clés et les responsables des communautés locales) sont essentiels à l'efficacité des plans de prévention, d'alerte, de riposte et de reprise d'activité.
- Les investissements émanant du secteur public et du secteur privé dans les systèmes de santé animale et de santé publique doivent être maintenus afin de faire progresser les connaissances scientifiques, les technologies et les méthodes de diagnostic qui amélioreront la détection rapide, la confirmation et la notification des maladies, en réduisant ainsi la portée, la durée et les conséquences des maladies qui surviennent.
- La communauté des bailleurs de fonds doit être sollicitée pour continuer de soutenir le cadre opérationnel commun PVS-IHR de l'OIE et de l'OMS afin d'assurer la bonne gouvernance et de renforcer les programmes de jumelage entre laboratoires, les organismes statutaires vétérinaires et les établissements d'enseignement vétérinaire, comme autant de moyens pour développer les capacités, impliquer des responsables de nouvelle génération, consolider les réseaux scientifiques internationaux et réduire les menaces biologiques.
- Dans le cadre de son mandat, l'OIE doit envisager :
 - d'étendre sa collaboration avec d'autres organisations internationales, plus particulièrement celles dont les travaux sur les risques de catastrophes biologiques sont compatibles avec sa propre mission et sa stratégie de réduction des menaces biologiques ;
 - d'élaborer des normes fournissant un cadre pour réduire les risques liés à la dissémination volontaire ou accidentelle d'agents pathogènes de source animale et présentant des méthodologies spécifiques pour enquêter si un tel événement était suspecté ;

– de publier des orientations sur l'application durable des normes de biosûreté et biosécurité en laboratoire, notamment des normes visant à la sécurité de la production et des manipulations et à la rapidité du transport des matériels biologiques ;

- L'OIE et la FAO doivent continuer de préconiser soit la destruction de tous les matériels contenant le virus de la peste bovine, soit leur transfert vers un nombre limité d'installations de séquestration agréées avant mai 2018.
- En collaboration avec les responsables de la santé publique, de la sécurité et de la réduction des risques de catastrophes, l'OIE doit envisager d'organiser par la suite d'autres conférences similaires, par rotation, en s'appuyant sur la coopération, la vision et l'engagement qui ont émergé lors de la Conférence mondiale sur la réduction des menaces biologiques.

248. Les résumés et présentations PowerPoint de la conférence sont disponibles sur le site Internet de l'OIE à l'adresse suivante :

<http://www.oie.int/eng/BIOTHREAT2015/presentations.htm>.

Le rapport final et les 18 recommandations sont également disponibles dans les trois langues officielles de l'OIE à la page suivante :

http://www.oie.int/eng/BIOTHREAT2015/recommendations/F_BTR_Conference_Final_report_7_8_2015.pdf.

249. Le Docteur Evans a présenté à l'Assemblée les principales conclusions de cette conférence mondiale et a renvoyé les Délégués au texte complet disponible sur le site Internet de l'OIE afin que ces engagements soient suivis d'une mise en œuvre concrète.

250. Il a chaleureusement remercié les Docteurs Keith Hamilton et Mariano Ramos, ainsi que leurs collègues de l'Unité en charge des questions liées à la réduction des menaces biologiques, pour les efforts qu'ils ont consentis afin de coordonner et conduire la Conférence.

251. Il a également souligné que, en réponse à l'une des recommandations de la conférence, des efforts sont déployés afin d'organiser une deuxième Conférence sur la réduction des menaces biologiques en 2017, qui se trouve actuellement aux premiers stades de sa planification. Il a, à cet effet, encouragé les Pays Membres à soumettre leurs recommandations sur l'ordre du jour de la conférence en s'appuyant sur leur expérience et leurs besoins dans le domaine de la réduction des menaces biologiques.

252. Le Délégué de la Namibie a, au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE, remercie l'OIE d'avoir instauré un partenariat avec les organisations internationales compétentes sur la question des menaces biologiques. L'Afrique est extrêmement préoccupée par le risque de propagation ou de réapparition d'agents pathogènes consécutive à leur libération accidentelle ou malintentionnée, ainsi que par leurs conséquences potentiellement désastreuses pour la santé tant publique qu'animale. L'OIE est donc invitée à poursuivre l'élaboration de normes afin d'aider ses membres à réduire ce risque. Il a aussi encouragé la collaboration entre l'OMS et l'OIE sur l'évaluation intersectorielle de leurs Pays Membres dans le cadre du processus PVS et du RSI, afin de promouvoir l'approche « Une seule santé » qui prône notamment la collaboration avec d'autres organisations compétentes dans la lutte contre les menaces biologiques. Il a saisi cette occasion pour exhorter les Membres de l'OIE à séquestrer ou détruire les matériels contenant le virus de la peste bovine et à contrôler avec prudence l'existence d'autres menaces biologiques pertinentes.

Conférence de l'OMS/OIE : Élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens : agissons maintenant !, Genève (Suisse), 10 - 11 décembre 2015

253. Le Docteur Evans a présenté les principales conclusions de la Conférence mondiale sur l'élimination globale de la rage humaine transmise par les chiens, qui s'est tenue à Genève, les 10 et 11 décembre 2015. Cette conférence a été organisée par l'OIE et l'OMS, en collaboration avec la FAO. Elle a été soutenue par la GARC. Le Docteur Evans a tenu à souligner la contribution du Docteur Gregorio Torres à l'organisation de la Conférence et lui a exprimé ses remerciements.

Plus de 300 participants dont des officiels du secteur vétérinaire et de la santé publique vétérinaire, des experts et des bailleurs de fonds ont validé le principe selon lequel l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens était possible par la vaccination de masse des chiens, associée à la prévention et à la prise en charge des morsures de chien, au contrôle des populations de chiens errants, à la sensibilisation du grand public et à l'amélioration de l'accès à un traitement rapide après une exposition.

Conformément au consensus qui s'est dégagé parmi les participants, un cadre global pour l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens a été adopté. Ce cadre global vise à harmoniser les actions et à définir des orientations adaptables et réalistes pour les stratégies nationales et régionales dans le but d'éliminer la rage humaine transmise par les chiens d'ici à 2030. Dans ce cadre, les activités ont été regroupées selon cinq axes majeurs : aspects socioculturels, éléments techniques, organisation, orientations politiques et ressources. Certains facteurs critiques de succès, communs à toutes les réussites exemplaires, ont été présentés lors de la conférence mondiale et ont été identifiés et inclus dans ce cadre global.

À la fin de la conférence, six éléments et déclarations qui orienteront les contributions de l'OIE à l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens ont été annoncés :

- L'OIE et l'OMS, soutenues sans réserve par la FAO et la GARC, maintiennent dans l'intérêt du public leur engagement prioritaire en faveur de l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens et poursuivent leurs efforts collectifs visant à encourager la volonté politique et à faciliter le renforcement des capacités à l'aide des programmes actuels et futurs.
- L'association d'une vaccination de masse des chiens, en couvrant 70 % des populations ciblées, à la responsabilisation des propriétaires de chiens, au contrôle des populations canines conformément aux normes intergouvernementales de l'OIE, à l'éducation à la prévention et au traitement des morsures de chien et à l'utilisation adaptée d'une prophylaxie post-exposition chez l'homme est reconnue comme base d'orientation pour les pays désireux de poursuivre l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens.
- Le mécanisme régional des banques de vaccins de l'OIE, déployé en collaboration avec l'OMS, doit être promu et soutenu pour assurer l'approvisionnement en temps utile en vaccins de qualité, à l'appui de l'application des programmes régionaux et nationaux.
- Des stratégies nationales et régionales doivent être développées ou affinées et validées pour permettre aux pays d'adapter leurs approches et leurs investissements à la situation locale, sur la base des meilleures pratiques de conception des programmes nationaux de contrôle.
- Les pays sont incités à créer des cadres de bonne gouvernance incluant une législation adaptée, la supervision des Services vétérinaires, l'engagement de la communauté et la mise en œuvre d'initiatives locales afin de déboucher sur des succès rapides et d'obtenir des effets de levier pour élargir les soutiens et démultiplier les efforts.
- Tous les participants et acteurs ont considéré que le cadre global était suffisamment bien défini et l'ont adopté en conclusion de la conférence comme étant le moyen le plus efficace pour les pays participants de parvenir à l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens d'ici à 2030.

254. Le cadre global, les résumés et les présentations PowerPoint de la conférence sont disponibles sur le site Internet de l'OIE à l'adresse suivante : <http://www.oie.int/fr/RABIES2015/index.html>.

255. La Déléguée du Mali, s'exprimant au nom des 53 Pays Membres de l'Union africaine et membres de l'OIE, a félicité l'OIE et l'OMS qui, en collaboration avec la FAO et la GARC, ont amené l'ensemble des acteurs luttant contre la rage à s'engager à œuvrer à l'éradication mondiale de la rage transmise par les chiens d'ici 2030 et ce, dans l'esprit du concept « Une seule santé ». Elle a pris acte du fait que la rage touche principalement les communautés les plus pauvres, en Afrique et en Asie. Elle s'est ensuite félicitée de la décision qui avait été prise de créer des banques de vaccins pour mettre à la disposition des pays africains des vaccins de qualité et abordables et les

aider à parvenir à une couverture vaccinale de la population de chiens de 70 %. Puis, elle a déclaré que l'Afrique s'engageait à collaborer avec toutes les parties prenantes en vue d'éliminer la rage transmise par les chiens du continent et contribuer ainsi à son éradication mondiale.

256. Le Délégué de l'Iran a insisté sur la nécessité de prendre en considération le rôle différent joué par les chiens divaguant ayant un propriétaire et les chiens errants plus spécifiquement dans l'épidémiologie de la rage. Il a proposé de tenir compte de ce point dans l'intitulé de la résolution.
257. Le Docteur Brian Evans a remercié le Délégué de l'Iran pour son observation fort pertinente et a cité la preuve de concept validée par de nombreux projets pilotes présentés par les pays au cours de la Conférence mondiale sur la rage. Il a ensuite insisté sur l'existence de preuves scientifiques probantes pour conclure qu'une couverture vaccinale, d'au moins 70 %, dans les zones à haut risque associée à d'autres mesures telles que la prévention et le traitement des morsures de chiens ; la disponibilité d'une prophylaxie post-exposition abordable et adaptée ; la responsabilisation des propriétaires de chiens ; la sensibilisation du public et la gestion des chiens errants conformément aux normes de l'OIE permettraient d'éliminer le problème de la rage transmise par les chiens.

Adoption du projet de Résolution n° 26
Élimination mondiale de la rage transmise par les chiens

258. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 26 pour adoption. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité et figure sous le n° 26 à la fin du présent rapport.

■ **MERCREDI 25 MAI 2016** ■

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Activités des Commissions spécialisées et Groupes de travail (suite)

Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

259. Le Docteur Etienne Bonbon, Président de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (la Commission du Code), a accueilli les Délégués au nom de tous les membres de la Commission du Code, en se réjouissant des discussions intéressantes à venir lors de la présente Session générale. Il a fait mention de la version condensée du rapport de la Commission du Code, présentée sous forme tabulée pour les Délégués.
260. Le Docteur Bonbon a rappelé que depuis la précédente Session générale, deux réunions plénières de la Commission se sont tenues au siège de l'OIE, du 31 août au 10 septembre 2015 et du 8 au 19 février 2016. Il a signalé que la durée des réunions qui était traditionnellement de huit jours a été prolongée à dix jours pour répondre aux évolutions du programme de travail et en a remercié la Directrice générale.
261. Le Docteur Bonbon a salué l'expertise, la disponibilité et l'implication de ses collègues membres de la Commission nouvellement élue (vice-présidents : Professeur S.C. MacDiarmid et Docteur G. Funes ; membres : Professeur S. Hammami, Docteurs E. Couacy-Hyman et M. Okita) et les a remerciés également de leur participation durant l'année, entre autres aux groupes ad hoc où ils étaient invités comme observateurs. Au nom de la Commission du Code, il a félicité les collaborateurs du siège de l'OIE pour l'aide apportée au secrétariat des travaux de la Commission.
262. Le Docteur Bonbon a fait savoir aux Délégués que des discussions communes avaient été organisées entre la Commission du Code et d'autres commissions spécialisées en vue d'améliorer la coopération avec la Commission scientifique lors de l'élaboration des normes sur les animaux terrestres et de renforcer la coordination et l'harmonisation entre le *Code terrestre* et le *Code aquatique*, de même qu'entre le *Code terrestre* et le *Manuel terrestre*. Le Docteur Bonbon a rappelé l'importance du maintien d'une collaboration étroite entre la Commission du Code et les autres commissions spécialisées et a assuré aux Délégués que la Commission du Code poursuivrait ses

efforts pour renforcer les partenariats, améliorer la coordination et assurer des liens efficaces avec le soutien du Siège. Il a également indiqué que la Commission du Code continuerait de participer si possible aux réunions des groupes ad hoc auxquelles elle serait invitée en tant qu'observateur.

263. Concernant le processus d'élaboration des normes, le Docteur Bonbon a indiqué que la Commission du Code était consciente des avantages importants liés au maintien d'un cycle de deux ans pour l'élaboration des normes de la part des Pays Membres et a réaffirmé son engagement à respecter et mettre en pratique tous les principes énoncés dans le règlement et le plan stratégique de l'OIE pour développer des normes. Il a fait savoir aux Délégués que la Commission du Code avait l'intention d'identifier les projets de chapitres à proposer pour adoption à la Session générale suivante dès le rapport de sa réunion de septembre, ce qui permettrait aux Pays Membres d'être informés plus tôt et d'avoir plus de temps pour formuler des commentaires et suggestions.

264. Le Docteur Bonbon a présenté alors le programme de travail de la Commission du Code et a rappelé que celle-ci était ouverte aux commentaires des Délégués sur ce point et que ces commentaires seraient examinés lors de sa réunion de septembre 2016. Outre le travail permanent de révision et d'actualisation des chapitres dédiés aux maladies, le Docteur Bonbon a souligné certaines questions horizontales majeures qu'il conviendra d'étudier au cours des années à venir :

- révision du glossaire, notamment pour harmoniser l'utilisation des termes définis dans le *Code terrestre* ;
- restructuration du chapitre 1.6. pour une meilleure utilisation des questionnaires sur les statuts sanitaires ;
- restructuration du titre 4 du *Code terrestre*, parallèlement au travail de la Commission des animaux aquatiques sur le *Code aquatique* ; cette étape inclura la révision de certains chapitres actuels tels que le chapitre 4.3. sur le zonage et la compartimentation et le chapitre 4.13. sur la désinfection ainsi que l'inclusion de nouveaux chapitres tels qu'un chapitre introductif et un chapitre sur la vaccination ;
- poursuite du travail sur le titre 6 dédié à la santé publique vétérinaire par la préparation d'un nouveau chapitre introductif et la révision des chapitres 6.1 et 6.2.

265. Concernant les commentaires des Pays Membres reçus par la Commission du Code, le Docteur Bonbon a salué le grand nombre de contributions soumises au cours de l'année écoulée par les Pays Membres et les organisations partenaires et a présenté un schéma illustrant la tendance récente de ces contributions. La Commission continue d'encourager vivement tous les Pays Membres de l'OIE à participer activement au travail d'élaboration des normes de l'OIE en fournissant des commentaires sur les textes soumis et en étayant les amendements proposés par des arguments scientifiques.

Le Docteur Bonbon a toutefois souligné la charge importante de travail et les difficultés auxquelles se heurtent la Commission du Code et le siège de l'OIE pour examiner et intégrer les commentaires des Pays Membres reçus après la date limite. Il a rappelé aux Délégués que les commentaires doivent être soumis chaque année avant la fin juillet pour être examinés par la Commission lors de sa réunion de septembre et début janvier en prévision de sa réunion de février. Il a précisé que la Commission du Code a fermement l'intention de s'en tenir désormais strictement à la date limite pour la prise en compte des commentaires.

266. Le Docteur Bonbon a, par ailleurs, remercié les Délégués des efforts faits pour respecter la convention établie dans la présentation des modifications recommandées pour les textes du *Code terrestre*, à savoir repérer par un double soulignement le texte ajouté et par des lettres barrées les suppressions proposées, et fournir parallèlement la justification scientifique des amendements suggérés. Il a montré quelques exemples de la meilleure manière de présenter les commentaires afin de permettre au Siège de mieux les intégrer aux documents de travail de la Commission du Code.

267. Le Docteur Bonbon a énuméré les 19 textes nouveaux ou actualisés du *Code terrestre* qui seront discutés et éventuellement adoptés durant la semaine. Il a fait savoir aux Délégués que 14 autres textes nouveaux ou révisés avaient été inclus dans le dernier rapport de la Commission afin que les Pays Membres formulent des commentaires qui seront examinés lors de la prochaine réunion de la Commission.

268. Centres collaborateurs de l'OIE

Le Docteur Bonbon a informé les Délégués que la Commission du Code avait examiné et approuvé les candidatures de trois nouveaux Centres collaborateurs de l'OIE. Le premier se trouve dans la région des Amériques, à l'Iowa State University aux États-Unis d'Amérique : Centre collaborateur pour les compétences vétérinaires initiales et la formation continue. Le deuxième se situe dans la région Asie, Extrême-Orient et Océanie, à l'Université Chiangmai en Thaïlande : Centre collaborateur pour le renforcement des capacités des Services Vétérinaires. Quant au troisième, il se trouve dans la région Europe, au Laboratoire national de contrôle des reproducteurs en France : Centre collaborateur pour les maladies infectieuses de la reproduction.

Adoption du projet de Résolution n° 29 Désignation des Centres collaborateurs de l'OIE

269. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 29 pour adoption. La résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 29 à la fin du présent rapport.

270. Rapport de synthèse sur les activités du Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production

Le Docteur Bonbon a indiqué que la quinzième réunion du Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production (ci-après désigné par « le Groupe de travail ») s'est tenue au siège de l'OIE du 3 au 5 novembre 2015 et a invité le Docteur Stuart Slorach, président du Groupe, à présenter les principaux points abordés lors de cette réunion.

Le Docteur Slorach a commencé par souligner que le Groupe de travail a constaté un développement considérable des rôles et des responsabilités des vétérinaires et des Services vétérinaires en matière de sécurité sanitaire des aliments depuis l'adoption en 2008 du chapitre 6.1. intitulé « Le rôle des Services vétérinaires dans la sécurité sanitaire des aliments ». Le Groupe a par conséquent entrepris de revoir et réviser ce chapitre afin d'y inclure tous les aspects de la sécurité sanitaire des aliments qui concernent les vétérinaires en tenant compte de l'ensemble de la chaîne allant de l'étable à la table afin d'assurer la sécurité sanitaire et la salubrité des aliments. Le Groupe de travail a supprimé une partie de texte faisant double emploi dans le chapitre 6.2. et a inclus toutes les références importantes aux autres chapitres du *Code terrestre* liés à la santé publique vétérinaire ainsi qu'aux normes correspondantes du Codex. Parallèlement, le Groupe de travail a rédigé un texte de base sur l'approche suivie pour améliorer les programmes relatifs à l'hygiène de la viande dans les différentes régions du monde. Ce document devrait être un guide utile pour les Pays Membres.

Le Docteur Slorach a également ajouté que le Groupe de travail a également décidé de réviser et d'actualiser le chapitre 6.2. intitulé « Maîtrise des dangers biologiques significatifs pour la santé animale et pour la santé publique par l'inspection *ante mortem* et *post mortem* des viandes » étant donné que ce texte n'avait pas été révisé depuis son adoption en 2006 et que le Groupe a proposé d'entreprendre ce travail lors de sa prochaine réunion de novembre 2016.

Le Docteur Slorach a également indiqué que le Groupe de travail estime qu'un chapitre introductif au titre 6 dédié à la santé publique vétérinaire serait un ajout utile pour donner une vue d'ensemble de cette partie et évoquer les chapitres futurs possibles.

Le Docteur Slorach a fait savoir aux Délégués que le Groupe de travail suivait les travaux en cours de l'OIE sur les nouveaux chapitres concernant les salmonelles chez les porcs et chez les bovins, parallèlement aux nouveaux travaux du Codex sur les salmonelles dans la viande de bœuf et de porc. Il a précisé que les recommandations concernant les élevages étaient très

complémentaires au contenu du projet de lignes directrices actuellement développées par le Codex sur « Le contrôle des *Salmonella* spp. non typhiques dans la viande de bœuf et de porc ». D'une manière générale, le Groupe de travail a encouragé les Délégués de l'OIIE à collaborer avec les délégations nationales du Codex afin d'assurer l'harmonisation et la complémentarité des normes sur les salmonelles actuellement développées par les deux organisations. Le Groupe de travail a notamment encouragé les Délégués de l'OIIE à promouvoir le rôle de leurs points focaux chargés de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production, ce qui inclut la prise en compte des normes existantes du Codex dans les commentaires formulés sur les normes de l'OIIE.

Le Docteur Slorach a conclu son intervention en indiquant que le Groupe de travail avait finalisé la rédaction d'un document résumant ses principales activités et travaux à ce jour, accessible sur le site Internet de l'OIIE.

Le Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production devrait tenir sa prochaine réunion présentielle courant novembre 2016.

271. Le Docteur Bonbon a félicité le Docteur Slorach pour sa présidence et les activités conduites par le Groupe de travail au cours de l'année écoulée et a indiqué que le rapport complet de la quinzième réunion du Groupe, qui inclut son programme d'action pour 2016, approuvé par la Commission du Code, avait été annexé au rapport de février 2016 de la Commission et figure également sur les pages concernant la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production sur le site Internet de l'OIIE.

Au nom de la Commission du Code, le Docteur Bonbon a plus spécialement salué le travail important accompli par le Groupe pour réviser le chapitre 6.1. intitulé « Rôle des Services vétérinaires dans la sécurité sanitaire des aliments ». Le Docteur Bonbon a précisé que la Commission du Code a revu le chapitre révisé et apporté quelques amendements supplémentaires avant de le diffuser aux Pays Membres pour commentaires dans son rapport de février 2016. Compte tenu de l'importance de ce chapitre, il a insisté sur la nécessité pour les Pays Membres d'examiner en détail le projet de chapitre révisé et de fournir leurs commentaires.

Le Docteur Bonbon a précisé que la Commission du Code avait approuvé la proposition du Groupe de travail visant à revoir et réviser le chapitre 6.2. lors de sa réunion de 2016. Il a également indiqué que la Commission du Code avait approuvé l'inclusion d'un chapitre introductif au titre 6, comme recommandé par le Groupe de travail, et qu'elle avait ajouté ce point au programme de travail du Groupe.

En conclusion, le Docteur Bonbon a appuyé la remarque du Groupe de travail concernant l'importance de la collaboration de l'OIIE et du Codex et a incité les Délégués de l'OIIE à collaborer avec les délégations nationales du Codex afin d'assurer une harmonisation dans leur pays des approches suivies pour les normes développées par l'OIIE et le Codex.

272. Le Délégué de l'Australie a félicité le Docteur Slorach pour son rapport. Puis, il a insisté sur l'importance de la collaboration et de la coordination avec la Commission du Codex Alimentarius, en particulier en ce qui concerne l'antibiorésistance et la certification électronique. Puis, il a encouragé l'OIIE à poursuivre ses travaux sur la certification électronique et a fait observer qu'il existait des possibilités de collaboration avec la CCA sur cette question
273. L'Assemblée a pris acte du rapport du Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production.

Adoption du projet de Résolution n° 27
Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production

274. Le Président a invité l'Assemblée à formuler des commentaires sur le projet de Résolution.
275. Le Délégué de l'Australie a proposé d'apporter des modifications au point 6 afin de préciser qu'il pouvait y avoir plusieurs Points focaux INFOSAN dans les Pays Membres.

276. Le Président a accepté d'introduire les changements proposés. Puis, la version amendée de la Résolution a été soumise pour adoption. La Résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 27 à la fin du présent rapport.
277. **Rapport de synthèse sur les activités du Groupe de travail sur le bien-être animal**

Le Docteur Bonbon a indiqué que la quatorzième réunion du Groupe de travail sur le bien-être animal (ci-après désigné par « le Groupe de travail ») s'est tenue au siège de l'OIE, du 2 au 4 juin 2015, et a invité le Docteur Abdul Rahman, président du Groupe de travail, à présenter les principaux points abordés lors de cette réunion.

Le Docteur Rahman a introduit son exposé en précisant que le Groupe de travail, reconnaissant la contribution précieuse du Docteur David Bayvel, a observé une minute de silence au début de sa réunion pour rendre hommage à la mémoire de l'ancien président du Groupe de travail qui est décédé en avril 2015.

Le Docteur Rahman a indiqué que le Groupe de travail a pris acte et discuté des conclusions sur le bien-être animal de la 83^e Session générale de l'OIE, notamment des commentaires des Pays Membres sur le projet de chapitre 7.X. concernant le bien-être des équidés de travail. Le Groupe de travail a également discuté des commentaires des Pays Membres sur l'article 7.5.7. concernant l'étourdissement électrique des volailles par immersion et a rédigé le mandat d'un groupe ad hoc à réunir pour réviser cet article. Le Groupe de travail a également proposé que l'OIE conduise une consultation électronique sur les méthodes d'étourdissement au gaz afin d'actualiser le point 4 de l'article 7.5.7.

Le Docteur Rahman a ajouté que le Groupe de travail a discuté de la demande présentée par un Pays Membre qui suggère l'élaboration de normes de bien-être animal pour les reptiles, à l'appui d'un document justificatif sur les méthodes d'abattage, ce qui a été accueilli favorablement. N'étant cependant pas en mesure de progresser sur ce sujet tant que les reptiles ne sont pas inclus dans le champ d'application du *Code terrestre*, le Groupe a transmis la question au siège de l'OIE et à la Commission du Code.

Le Docteur Rahman a pris acte de l'examen, par le Groupe de travail, de la version finale des lignes directrices destinées aux Services vétérinaires nationaux sur la gestion des catastrophes et la réduction des risques pour la santé et le bien-être des animaux et pour la santé publique vétérinaire avec l'objectif de renforcer les capacités des Services vétérinaires des Pays Membres. Le travail accompli s'inscrit dans le droit fil du cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe des Nations unies.

Le Docteur Rahman a indiqué aux Délégués que le Groupe de travail a suivi l'application des stratégies régionales en faveur du bien-être animal (stratégie RAWs) ainsi que de la Plate-forme régionale européenne de l'OIE pour le bien-être animal. Le Groupe a eu la satisfaction de constater que l'application des chapitres de l'OIE sur le bien-être animal avait progressé au niveau régional (en raison notamment du succès du programme OIE d'amélioration du bien-être animal portant sur la formation de formateurs). Le Groupe a souligné de nouveau la nécessité de renforcer la sensibilisation au bien-être animal en Afrique et de continuer d'encourager le développement d'une stratégie RAWs dans cette région. Le Groupe de travail a soutenu la proposition des Centres collaborateurs pour le bien-être animal qui souhaitent établir et maintenir un réseau OIE de centres pour le bien-être animal.

Le Docteur Rahman a conclu son rapport en indiquant que le Groupe de travail a discuté du projet de stratégie mondiale en faveur du bien-être animal et a recommandé à l'OIE de l'inclure dans le cadre de la prochaine conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal qui se tiendra à Guadalajara, au Mexique, du 6 au 8 décembre 2016. Le Groupe de travail a donné un avis sur l'élaboration du programme de la conférence et a plus particulièrement souligné l'intérêt que pourraient avoir, pour le succès de cette conférence mondiale, une présentation et une discussion sur le nouveau projet de stratégie mondiale en faveur du bien-être animal. Le Docteur Rahman a pris acte de la contribution du Docteur Andrea Gavinelli, qui a quitté le Groupe de travail cette année.

Le Groupe de travail tiendra sa prochaine réunion présentielle du 30 mai au 1^{er} juin 2016.

278. Le Docteur Bonbon a félicité le Docteur Rahman pour sa présidence et les travaux du Groupe de travail au cours de l'année écoulée. Il a rappelé que le rapport complet de la quatorzième réunion du Groupe de travail a été approuvé par la Commission du Code et annexé au rapport de sa réunion de septembre 2015 et que le programme d'action du Groupe pour 2016 a été diffusé aux Délégués en annexe au rapport de la réunion de février 2016 la Commission du Code. Les deux documents ont été mis en ligne sur le site Internet de l'OIE.

Au nom de la Commission du Code, le Docteur Bonbon a tout particulièrement salué le travail important entrepris par le Groupe de travail pour revoir le projet de chapitre 7.X. sur le bien-être des équidés de travail, auquel la Commission du Code a apporté des amendements complémentaires après avoir pris en considération les multiples commentaires reçus des Délégués, ce qui illustre l'importance d'un tel chapitre de l'OIE. Ce chapitre est proposé pour adoption en cours de semaine.

Le Docteur Bonbon a salué les travaux du Groupe de travail et du Groupe ad hoc sur l'étourdissement électrique des volailles par immersion, en soulignant la nécessité de recevoir des commentaires constructifs de la part des Délégués sur le projet de modification de l'article 7.5.7., en vue de leur examen au cours de la prochaine réunion de la Commission du Code et d'une adoption possible l'an prochain. Il a également pris note de la proposition du Groupe de travail qui a suggéré une consultation électronique sur les méthodes d'étourdissement au gaz et a ajouté ce point au programme de travail de la Commission du Code.

Le Docteur Bonbon a noté que la Commission du Code a proposé de réviser la définition du terme « animal » qui figure dans le glossaire afin d'y inclure les reptiles, ce qui constituerait une première étape pour l'élaboration de normes portant sur ces espèces, notamment sur les aspects de bien-être animal sur lesquels les travaux ont déjà débuté.

279. Le Délégué du Mexique s'est exprimé sur l'importance du bien-être animal dans tous les pays. Il a indiqué que le Mexique accueillerait une Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal à Guadalajara du 6 au 8 décembre 2016 et qu'il se réjouissait à la perspective d'accueillir les Pays Membres de l'OIE à cette manifestation.
280. Le Délégué de la Suisse a remercié le Docteur Bonbon pour sa présentation. Il a encouragé le Groupe de travail sur le bien-être animal à développer des recommandations sur l'abattage des reptiles, afin d'améliorer le bien-être de ces animaux et diminuer leur souffrance. Ce besoin a été reconnu tout au long de la chaîne de valorisation, notamment par les compagnies vendant des produits de maroquinerie dérivés de ces animaux. Les ressources nécessaires pour soutenir ce travail ont été obtenues et le fondement scientifique sur lequel il reposera a déjà été développé et ce, depuis 2013. La Suisse souhaiterait réitérer sa demande, à savoir que la Commission du Code et le Groupe de travail sur le bien-être animal inscrivent prioritairement ce sujet à leur programme de travail 2016.
281. La Déléguée des Pays-Bas a souscrit aux commentaires du Délégué de la Suisse concernant la nécessité de développer des recommandations sur l'abattage des reptiles.
282. Le Délégué du Soudan s'est exprimé sur la question des normes pour les reptiles. Dans la plupart des pays, les reptiles sont dangereux tant pour les hommes que les animaux et, dans certains pays, ils sont abattus pour leur peau et leur viande. Il estimait, dès lors, que l'interdiction totale de l'abattage des reptiles n'était pas envisageable.
283. Le Délégué de l'Indonésie a félicité le Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage pour son excellent travail. Puis, il a mis en exergue les deux points suivants : la proposition de l'OIE de développer des normes pour l'abattage des reptiles en vue du commerce des peaux ; et la norme de l'OIE sur les agents pathogènes et les espèces exotiques envahissantes. En effet, l'Indonésie accorde une attention particulière à ces deux questions lorsqu'elle élabore des politiques sur la conservation de la faune sauvage et son exploitation durable.

Il existe déjà des outils permettant une gestion durable de l'industrie des peaux de reptiles. En revanche, la question du bien-être de ces animaux est relativement récente et a fait l'objet de discussions à l'occasion de la 16^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la CITES en 2013. Les

Parties s'inquiétaient du bien-être des reptiles au cours de la capture, de l'abattage et du dépouillement. Le Délégué a proposé que les points suivants soient pris en considération par l'OIE lorsqu'elle s'attèlera à cette tâche : le bien-être doit faire partie intégrante du contrôle effectué lors de la capture et de la traçabilité ; et il doit être développé dans le cadre de programmes à l'échelle locale pour la conservation et la diversité de la faune sauvage. Le commerce de la faune sauvage soutient les moyens de subsistance de certaines communautés. Dès lors, les programmes de conservation de la faune sauvage doivent également prendre en compte le bien-être de ces communautés.

L'Indonésie élabore actuellement sous l'égide de la CITES, des lignes directrices sur le bien-être des reptiles pendant la capture, l'abattage et le dépouillement. L'emploi de systèmes de traçage plus sophistiqués permettra d'intégrer ces lignes directrices et garantir ainsi une exploitation durable de la faune sauvage prenant en compte le bien-être animal. Veiller au bien-être des communautés concernées est essentiel pour garantir le succès de cette démarche.

284. La Directrice générale a formulé deux commentaires sur le bien-être animal. Tout d'abord, elle a indiqué que l'OIE apporterait, à des fins linguistiques, quelques modifications mineures à la version espagnole de la Résolution n° 28. Puis, elle a abordé la question de la collaboration entre l'OIE et l'ISO mise en place afin de veiller à ce que les recommandations des deux Organisations soient harmonisées et d'éviter toute lacune et doublon. Elle a rappelé aux Délégués que l'OIE avait appelé l'attention de ses Pays Membres sur le projet d'adoption d'une spécification technique que l'ISO avait préparée en ce domaine. Celle-ci a été soumise à un scrutin au cours duquel la majorité des pays ont voté en faveur de son adoption. Ce point illustre parfaitement la coopération entre les secteurs public et privé, représentés par l'OIE et l'ISO respectivement.
285. L'Assemblée a pris acte du rapport du Groupe de travail sur le bien-être animal.

Adoption du projet de Résolution n° 28 Bien-être animal

286. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 28 pour adoption. La Résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle figure sous le n° 28 à la fin du présent rapport.
287. **Rapport de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres**

Le Docteur Bonbon a débuté la présentation du *Code terrestre* en mettant en exergue les résultats fructueux obtenus au cours des deux dernières réunions de la Commission du Code qui se sont soldées par la préparation de 19 chapitres, nouveaux ou révisés, qui sont soumis en vue de leur adoption et par l'examen de la quasi-totalité des commentaires reçus des Pays Membres. Le Docteur Bonbon a une nouvelle fois remercié les Pays Membres, et notamment ceux des Amériques, d'Asie et d'Océanie, l'UA-BIRA et l'UE, pour leur participation active au travail normatif de l'OIE. La Commission continue néanmoins à encourager tous les Pays Membres à prendre part à ce processus, en particulier ceux n'ayant jamais adressé de commentaires ou ceux participant aux travaux de l'OIE depuis peu.

Le Docteur Bonbon a rappelé aux Délégués que les projets d'amendements au texte du *Code terrestre* seront présentés en détail sous la forme d'une résolution qui sera soumise à l'Assemblée pour adoption dans le courant de la semaine et que les questions et commentaires portant sur les textes qui ne sont pas soumis pour adoption au cours de la présente Session générale et qui n'ont pas pu être traités lors de la réunion de février 2016 seront examinés lors de la prochaine réunion de la Commission du Code en septembre 2016, avec les nouveaux commentaires des Pays Membres sur le rapport de la réunion de février 2016 et ceux formulés au cours de la présente Session générale.

288. La Déléguée de la Suède a remercié, au nom des 28 États membres de l'UE, la Commission du Code d'avoir pris en compte ses commentaires précédents sur le programme de travail. Puis, elle a fait savoir que l'UE approuve la version révisée du programme de travail qui améliore considérablement sa facilité d'utilisation et sa transparence. L'UE a des attentes sur les cinq points suivants : l'ESB (la comparaison entre l'ESB atypique et l'ESB classique) ; la tremblante

(suite à la révision du *Manuel*) ; la fièvre catarrhale ovine en ce qui concerne l'exclusion des sérotypes non pathogènes de la définition de cas ; les nouveaux chapitres horizontaux sur le contrôle des maladies, y compris sur la vaccination ; et le complexe *Mycobacterium tuberculosis* (notamment pour ce qui concerne les camélidés du Nouveau Monde).

289. Le Délégué du Brésil a remercié, au nom des 29 Pays Membres de l'OIE de la région des Amériques, le Docteur Bonbon pour sa présentation. Il a recommandé que tous les Pays Membres de l'OIE forment des commentaires sur les normes et sur la reconnaissance officielle des statuts sanitaires des pays. Il a insisté sur la nécessité de disposer de définitions claires compte tenu de la valeur accordée par l'OMC aux normes de l'OIE.
290. Le Délégué du Mexique a félicité le Docteur Bonbon pour sa présentation limpide sur la question importante des recommandations du *Code terrestre*. Celles-ci se présentent parfois sous forme de lignes directrices qui doivent impérativement être suivies. Dès lors, il est capital qu'elles reposent sur des fondements solides bien documentés. Certaines recommandations du *Code terrestre* font actuellement l'objet de discussions, en particulier les statistiques utilisées pour déterminer le statut en matière de risque d'ESB. Le Délégué a ensuite attiré l'attention sur le fait que les petits pays ont du mal à satisfaire aux exigences actuelles compte tenu du faible nombre d'animaux sensibles. Il a poursuivi en déclarant qu'il est important de travailler dans les trois langues officielles.
291. Le Délégué de la Nouvelle-Zélande a remercié, au nom des pays de la Quads, le Docteur Bonbon pour son rapport et les progrès accomplis. En particulier, la révision du chapitre 5.3. est d'autant plus importante que ce chapitre contient des informations essentielles permettant de guider les Membres de l'OIE sur la manière de s'acquitter de leurs obligations aux termes de l'Accord SPS en ce qui concerne les concepts-clés de l'OIE, à savoir : l'analyse des risques, l'équivalence des mesures sanitaires, le zonage et la compartimentation. Les normes du *Code terrestre* axées sur les marchandises offrent un cadre important pour l'harmonisation. Toutefois, au cours des 20 dernières années, il a également fallu s'adapter à la nécessité pour les normes de s'écarter des approches par trop directives afin de répondre aux nouvelles problématiques soulevées par le tandem marchandise-maladie. Dès lors, des normes ont été élaborées afin d'embrasser une approche de la gestion des risques qui soit transparente et scientifiquement fondée. Le chapitre 5.3. fournit d'importantes orientations sur l'équivalence des mesures sanitaires et la création de zones et de compartiments reconnus aux fins des échanges internationaux conformément à une approche axée sur les résultats. Les pays de la Quads ont décidé d'un commun accord de passer à la phase de mise en œuvre de ces concepts-clés, en particulier du zonage, y compris en présence de foyers. Un nombre encore trop important de pays répondent à la survenue de foyers en imposant des interdictions commerciales ne reposant sur aucune analyse scientifique des risques. Le Délégué a encouragé tous les pays à examiner le chapitre 5.3. et à s'engager une nouvelle fois à respecter ses principes, ainsi qu'à se pencher sur les moyens de mettre en œuvre les normes de l'OIE sur la gestion des risques axée sur les résultats, et d'éviter ainsi toute interruption inutile des échanges scientifiquement non fondée et d'aucune utilité en ce qui concerne la gestion des risques.
292. Le Délégué du Chili a félicité, au nom des 29 Pays Membres de la région des Amériques, la Commission du Code pour son excellent travail. Il a pris acte de l'importance de la certification électronique et a indiqué que le Chili et un groupe de pays de tous les continents l'utilisaient de manière bilatérale, conformément aux définitions figurant à l'article 5.2.4. Il a ajouté que la coordination en la matière entre l'OIE et les autres organisations est déjà effective. Puis, le Délégué a proposé d'inscrire dans le programme de travail de la Commission la conduite de discussions à ce sujet, notamment sur les normes et les procédures. Il a poursuivi en proposant de fournir des experts à cette fin.
293. Un représentant de la délégation du Japon a salué, au nom des 32 Pays Membres de l'OIE de la région Asie, Extrême-Orient et Océanie, l'excellent travail des Commissions spécialisées élues. Il a ensuite formulé un commentaire spécifique sur la peste porcine africaine (PPA). Il a déclaré que la PPA était l'une des principales maladies animales transfrontalières menaçant sérieusement la production porcine et le commerce international. Il est donc important que l'OIE et ses Pays Membres prennent toutes les mesures possibles pour enrayer la propagation de la maladie depuis les zones touchées. Cette maladie étant difficile à éradiquer (en raison de son mode de

transmission complexe – notamment vectoriel –, et de l'absence de vaccin – celui pour la peste porcine classique n'étant pas valable), le Japon a demandé à la Commission du Code de réviser très attentivement le chapitre sur la peste porcine africaine lors de sa réunion de septembre, en prenant bien en considération les préoccupations des Pays Membres et les données scientifiques.

294. Le Délégué du Panama a félicité, au nom des 29 Pays Membres de la région des Amériques, le Docteur Bonbon et les membres de la Commission du Code pour leur excellent travail et, plus particulièrement, pour l'adoption l'année dernière de l'utilisation du kit basé sur la méthode interféron gamma pour le diagnostic de la tuberculose. Il a insisté sur le fait que ce kit avait permis d'accomplir des progrès notables concernant l'éradication de la maladie.
295. Le Délégué de l'Uruguay a remercié la Commission du Code pour son excellent travail. Il a indiqué que son pays appuie le programme de travail présenté pour l'année à venir. Il s'est rallié au point de vue du Mexique et a convenu qu'il était important de guider les Délégués sur la manière de formuler les commentaires et d'apporter leurs contributions. Depuis de nombreuses années, les pays hispanophones font part de leurs préoccupations concernant le délai de réception de la version espagnole des rapports. Récemment, plus précisément depuis l'année dernière, la version espagnole a été reçue plus tôt que d'habitude, ce qui a facilité l'examen du rapport et la formulation des commentaires y afférents. Tout en reconnaissant les difficultés associées à tout travail de traduction, le Délégué a demandé à la Directrice générale de continuer à améliorer tous les ans le délai de réception de la traduction du rapport.
296. Le Délégué du Sénégal a indiqué, au nom des 53 Pays Membres de l'Union africaine et membres de l'OIE, que l'Afrique se félicite de l'inclusion désormais des maladies listées (article 1.2.3.) dans un chapitre distinct, ce qui facilite les futurs ajouts ou suppressions à la liste existante, et soutient cette initiative qu'elle considère comme un changement positif.
297. Le Docteur Bonbon a remercié les Délégués pour leurs commentaires et leur soutien à la Commission du Code. En réponse au Délégué de la Suède, il a confirmé que la révision des chapitres sur l'ESB, la tremblante et la fièvre catarrhale ovine figurait dans le programme de travail. Il a précisé que la Commission du Code collaborerait étroitement avec la Commission des normes biologiques et la Commission scientifique sur ces questions. La Commission du Code se réjouit à la perspective de recevoir l'information scientifique pertinente. De même, en réponse au Délégué du Mexique, le Docteur Bonbon a confirmé que la Commission scientifique travaille actuellement sur la question de la surveillance de l'ESB afin de répondre aux inquiétudes soulevées par les Pays Membres. En réponse aux commentaires sur les reptiles, le Docteur Bonbon a indiqué que la première étape consistait à modifier la définition du terme « animal » dans le glossaire afin qu'elle couvre les reptiles. Ce n'est qu'une fois les changements apportés que la tâche suivante pourra commencer. Il a encouragé tous les Pays Membres à fournir des preuves scientifiques à partir desquelles les normes pourront être développées. Le Docteur Bonbon a abondé dans le sens du Délégué de la Nouvelle-Zélande en ce qui concerne l'importance du chapitre 5.3. Il a confirmé que la Commission du Code réviserait le Guide de l'utilisateur à la lumière des commentaires émis par le Délégué du Sénégal. Concernant les commentaires du Chili sur la certification électronique, le Docteur Bonbon a noté que le chapitre 5.2. ne faisait pas actuellement l'objet d'une révision, mais il a ajouté que la question était très probablement en cours de discussion et que de plus en plus de pays utilisaient les systèmes électroniques. Il s'est engagé à discuter de la demande du Délégué du Chili avec la Directrice générale, les enjeux de cette tâche sortant du cadre du mandat de l'OIE et d'autres organisations internationales. Le Docteur Bonbon a indiqué au Délégué du Japon que la Commission du Code accorderait son attention en priorité à la PPA et à la tuberculose en septembre, en collaboration avec la Commission scientifique. Pour finir, sur la question des traductions, le Docteur Bonbon a fait savoir que parmi les membres de la Commission du Code se trouvent des intervenants francophones, anglophones et hispanophones et qu'ils font tout leur possible pour garantir la qualité des traductions. Ce point demeure une priorité pour la Commission.

CODE TERRESTRE

298. Guide de l'utilisateur

Le Docteur Bonbon a informé les Délégués que la Commission du Code avait amendé le texte du point 1 de la partie B afin de préciser que les termes figurant dans le glossaire sont des termes dont la définition qui en est donnée dans le dictionnaire n'est pas adaptée au contexte du *Code*.

Le Docteur Bonbon a donné une explication sur l'utilisation du terme « bis » par la Commission du Code et a réitéré que les changements de numérotation des chapitres interviennent après l'adoption des chapitres nouveaux ou révisés ; par exemple, le chapitre 1.2.bis proposé sera renuméroté en chapitre 1.3. après son adoption.

Le Docteur Bonbon a fait savoir aux Délégués que la Commission du Code avait accepté de modifier le texte du point 3 de la partie C afin de préciser que le zonage et la compartimentation doivent être considérés comme des outils, « entre autres », pour contrôler les maladies et promouvoir la sécurité des échanges commerciaux au plan sanitaire.

Le Docteur Bonbon a noté que la Commission du Code avait inséré un nouveau point 2bis dans la Section C pour apporter un éclaircissement sur le fait que l'article 1.4.6. s'applique lorsqu'il ne figure aucune exigence spécifique dans les chapitres traitant spécifiquement des maladies. Il a rappelé aux Délégués que la Commission du Code examinera désormais de manière systématique les exigences requises en matière d'absence historique de maladie dans les nouveaux chapitres et les chapitres existants faisant l'objet d'une révision.

Le Délégué de Zambie a pris la parole au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE. Il a déclaré que l'Afrique réitérait le commentaire soumis précédemment à la Commission du Code (voir point 2 du rapport de février 2016), à savoir la nécessité de reconnaître que le zonage et la compartimentation ne sont pas les seuls outils permettant de contrôler les maladies et de faciliter les échanges commerciaux. Le Docteur Bonbon a répondu que le point soulevé par le Délégué avait été discuté par la Commission du Code et que le sens voulu était bien saisi dans la rédaction qui était proposée. Afin d'assurer une meilleure compréhension du texte, le Docteur Bonbon a proposé d'ajouter les termes « certains des » avant le terme « outil », dans le droit fil de la proposition du Délégué.

Le Docteur Bonbon a présenté la version amendée du texte du guide de l'utilisateur à l'Assemblée pour adoption.

Le guide de l'utilisateur, amendé comme décrit ci-dessus, a été adopté à l'unanimité.

299. Glossaire

Le Docteur Bonbon a réaffirmé que la Commission du Code continuerait à procéder à la révision du glossaire et qu'elle avait relevé que certains termes employés dans le *Code* étaient devenus obsolètes ou ne répondaient plus aux critères d'inclusion dans le glossaire, c'est-à-dire des définitions du dictionnaire devenues inadéquates ou des termes qui sont employés dans plus d'un chapitre. La Commission du Code a donc proposé que les termes suivants soient supprimés du glossaire :

- risque acceptable ;
- niveau approprié de protection sanitaire ;
- équivalence de mesures sanitaires.

Le Docteur Bonbon a également réaffirmé que la Commission du Code avait accepté d'inclure le terme « reptile » dans la définition donnée pour « animaux » dans le glossaire.

Le Docteur Bonbon a noté que la Commission du Code avait accepté d'amender le texte de la définition donnée pour le terme « abattage sanitaire » pour préciser qu'il n'est pas nécessaire de détruire les produits d'origine animale ne présentant aucun risque de transmission d'une maladie.

Le Docteur Bonbon a expliqué que la Commission du Code, après avoir examiné les commentaires des Pays Membres et l'avis rendu par des experts, avait mis à jour la définition du terme « boyau ».

Le Délégué du Danemark, intervenant au nom des 28 États membres de l'UE, a remercié le Docteur Bonbon pour sa présentation. Il a déclaré que l'UE soutenait l'adoption de la version modifiée du glossaire, à l'exception de la modification apportée à la définition du terme « boyaux » qui ne peut pas être acceptée telle qu'elle est proposée. L'œsophage est très différent de l'intestin d'un point de vue anatomique. Il contient du tissu musculaire qui ne peut pas être complètement enlevé lors d'une opération de grattage. L'œsophage ne peut pas être soumis au même traitement de salage que les boyaux élaborés à partir d'intestins. S'agissant des agents pathogènes animaux, l'œsophage n'est pas comparable avec d'autres parties du tractus intestinal qui sont communément utilisées pour la fabrication des boyaux. Le résultat de cette approche signifie qu'il est permis de supposer qu'il existe un niveau de risque plus élevé pour tous les boyaux en comparaison avec celui lié aux viandes fraîches ou aux produits carnés.

La Déléguée de la Norvège a remercié l'OIE pour le travail accompli et a apporté son soutien à l'intervention du Délégué du Danemark.

Le Délégué du Congo, intervenant au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE, a souscrit à la position de l'UE.

Le Docteur Bonbon a répondu que d'une manière globale le fait de définir le terme « marchandises » constitue une tâche complexe. L'œsophage est utilisé par certains Pays Membres pour la fabrication des boyaux enveloppant les saucisses. Cependant, ceci représente une part mineure du marché. Le *Code terrestre* a pour objectif de définir une marchandise pour assurer un commerce dénué de risques. Il a par conséquent proposé de revenir à la version de la définition proposée dans le rapport de septembre 2015 de la Commission du Code. Ce sujet sera l'objet d'un nouvel examen une fois que des informations complémentaires auront été compilées sur la fabrication des boyaux à partir d'œsophages et de tissus d'estomac. S'appuyant sur la possibilité d'une discussion plus approfondie sur le sujet, il a proposé la suppression du terme « œsophages » dans la définition. Le Docteur Bonbon a noté que la définition du terme « viande » figurant dans le glossaire couvre l'œsophage en tant que toute autre partie comestible.

Le Président de l'OIE a proposé que l'Assemblée adopte la version amendée du glossaire comme décrit ci-dessus. Le texte a été adopté à l'unanimité.

300. **Notification des maladies, des infections et des infestations, et communication des informations épidémiologiques (chapitre 1.1.)**

Le Docteur Bonbon a informé les Délégués que la Commission du Code avait examiné les commentaires des Pays Membres sur le projet de définition du terme « événement » ainsi que les amendements proposés par la Commission des animaux aquatiques à des fins d'harmonisation avec le chapitre correspondant du *Code aquatique* et qu'elle avait opéré les amendements appropriés.

Le Docteur Bonbon a déclaré que la Commission du Code avait remplacé la référence à l'interface « WAHID » par « WAHIS » à l'article 1.1.6. pour se conformer à la description révisée de l'OIE de son système mondial d'information zoosanitaire.

Le Docteur Bonbon a ajouté que la Commission du Code avait opéré plusieurs modifications afin de corriger les erreurs grammaticales, orthographiques et syntaxiques et d'harmoniser l'ensemble du chapitre avec le chapitre correspondant du *Code aquatique*.

Le Délégué de la Pologne, intervenant au nom des 28 États membres de l'UE, a fait savoir que l'UE soutenait l'adoption de la version modifiée du chapitre. D'une manière générale, certaines définitions du glossaire doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi en suivant la nouvelle convention consistant à ajouter le terme « infestations » aux côtés des termes « maladies » et « infections », chaque fois que les deux derniers termes sont employés (par exemple dans la définition de « notification »).

Le Docteur Bonbon a confirmé que ce point pourrait être traité au cours de la révision en continu du glossaire.

Le Président de l'OIE a proposé que l'Assemblée adopte la version amendée du chapitre 1.2. comme décrit ci-dessus. Le texte a été adopté à l'unanimité.

301. Critères d'inclusion d'une maladie, d'une infection ou d'une infestation dans la liste de l'OIE (chapitre 1.2.)

Le Docteur Bonbon a informé les Délégués que la Commission du Code avait procédé à l'examen des projets d'amendements proposés par le Groupe ad hoc sur la notification des maladies animales et des agents pathogènes et à leur développement pour se conformer au format établi du *Code terrestre* et du *Code aquatique*.

Le Délégué de la Grèce, intervenant au nom des 28 États membres de l'UE, a déclaré que l'UE soutenait l'adoption du texte et a précisé qu'une modification d'ordre éditoriale avait été soumise à l'examen de la Commission du Code.

Le Docteur Bonbon a confirmé que cette modification éditoriale serait examinée par la Commission du Code au cours de sa réunion de septembre.

Le Président de l'OIE a proposé que l'Assemblée adopte la version amendée du chapitre 1.2. comme décrit ci-dessus. Le texte a été adopté à l'unanimité.

302. Maladies, infections et infestations listées par l'OIE (chapitre 1.2.bis.)

Le Docteur Bonbon a rapporté que la Commission du Code avait modifié le titre de ce chapitre suite à la remarque d'un Pays Membre faisant observer qu'il devrait être cohérent avec l'intitulé du chapitre 1.2.

Le Docteur Bonbon a indiqué que la Commission du Code avait fait sienne la suggestion de Pays Membres consistant à modifier en anglais l'orthographe de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo pour l'harmoniser avec celui retenu par le Comité international de taxonomie de virus et du *Manuel terrestre* mais que la suggestion de Pays Membre concernant l'usage du trait d'union dans « foot-and-mouth disease » (fièvre aphteuse) a été transmise à la Commission des normes biologiques pour s'assurer que le trait d'union éventuel soit utilisé de manière cohérente dans le nom de cette maladie dans tous les documents de l'OIE.

Le Docteur Bonbon a également ajouté que la Commission du Code avait fait sienne la recommandation de Pays Membres visant à conserver les termes « (cysticercose porcine) » après « Infection à *Taenia solium* » dans le présent chapitre et le chapitre 15.3. suite aux discussions de la Commission des normes biologiques et pour être en phase avec le chapitre récemment adopté du *Manuel terrestre* intitulé « Cysticercose ».

Le Docteur Bonbon a clarifié le fait qu'en ce qui concerne l'expression « Infection par les virus de l'influenza A de haute pathogénicité chez les oiseaux autres que les volailles, oiseaux sauvages compris », la Commission du Code a indiqué qu'il fallait comprendre « oiseaux sauvages » au sens de la définition de « faune sauvage » dans le glossaire et qu'elle avait proposé de mettre le mot « volailles » en italique puisque la définition du glossaire est d'application.

Le Délégué de l'Australie, s'exprimant au nom des pays de la Quads, a soutenu l'adoption de ce nouveau chapitre mais a remarqué qu'une interprétation erronée était désormais possible en raison de la séparation entre les maladies listées et les critères d'inscription. Il a déclaré que l'Australie proposera deux paragraphes de texte d'introduction dans les commentaires écrits qui seront soumis à la Commission du Code lors de sa prochaine réunion.

Le Délégué de la Hongrie, intervenant au nom des 28 États membres de l'UE, a déclaré que l'UE soutenait l'adoption du texte et a précisé qu'une modification d'ordre éditoriale avait été soumise à l'examen de la Commission du Code.

Le Docteur Bonbon a confirmé que cette modification éditoriale serait examinée par la Commission du Code au cours de sa réunion de septembre.

Le Président de l'OIE a proposé que l'Assemblée adopte la version amendée du chapitre 1.2.bis comme décrit ci-dessus. Le texte a été adopté à l'unanimité.

303. Épreuves de diagnostic prescrites ou de substitution pour les maladies listées par l'OIE (chapitre 1.3.)

Le Docteur Bonbon a rapporté que la Commission du Code avait identifié certains écueils découlant du maintien de ce chapitre dans le *Code terrestre* et qu'elle avait porté ce fait à la connaissance des Pays Membres au travers du rapport de sa réunion de septembre 2015. La Commission a proposé la suppression du chapitre compte tenu du référencement systématique des épreuves de diagnostic prescrites et de substitution au *Manuel terrestre* dans les chapitres du *Code terrestre* traitant spécifiquement des maladies et que le *Manuel* contenait désormais un tableau récapitulant les méthodes de tests disponibles et leur finalité rendant superflu le maintien du chapitre 1.3. dans le *Code*. Tous les commentaires des Pays Membres, à l'exception d'un seul, étaient en faveur de la proposition de suppression du chapitre 1.3.

Le Président de l'OIE a présenté la proposition de suppression du chapitre 1.3. pour adoption. Le texte a été adopté à l'unanimité.

304. Évaluation des Services vétérinaires (article 3.2.14.)

Le Docteur Bonbon a informé les Délégués que la Commission du Code avait passé en revue les recommandations formulées par les Pays Membres au sujet de l'ajout d'une nouvelle disposition à l'article 3.2.14. afin de prévoir la réalisation d'inspections liées au bien-être animal à l'exportation et à l'importation d'animaux et qu'elle proposait cet amendement pour adoption.

Le Docteur Bonbon a affirmé que la Commission du Code avait analysé les commentaires des Pays Membres et qu'elle avait jugé que la rédaction du texte introductif de cet article autorisait une interprétation de ce point permettant la prise en compte de situations diverses dans les Pays Membres.

Le Docteur Bonbon a également pris acte du fait que la Commission du Code n'avait pas souscrit aux suggestions de Pays Membres d'amender le texte de l'article 3.2.14. récemment adopté pour lequel aucun commentaire n'avait été sollicité, au motif qu'aucune des propositions n'apportait d'amélioration notable au texte actuel et ne disposait pas d'une justification à l'appui. Il a précisé que cette remarque était valable pour un certain nombre d'autres chapitres proposés à l'adoption et qu'il ne réitérerait pas ce fait dans chaque cas.

Le Président de l'OIE a proposé que l'Assemblée adopte la version amendée de l'article 3.2.14. Le texte a été adopté à l'unanimité.

305. Suivi des quantités d'agents antimicrobiens utilisées chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires et détermination des profils d'utilisation (chapitre 6.8.)

Le Docteur Bonbon a informé les Délégués que la Commission du Code avait procédé à l'examen des commentaires des Pays Membres sur la définition du terme « usage thérapeutique » proposée par le Groupe ad hoc sur l'antibiorésistance dans l'article 6.8.1. Il a indiqué qu'alors que toute la phrase « utilisation thérapeutique des agents antimicrobiens » ne figurait pas dans le chapitre, la Commission du Code avait jugé que le terme « thérapeutique » était employé comme un type d'utilisation et que cela constituait une raison suffisante pour définir le terme.

Le Docteur Bonbon a déclaré que la Commission du Code avait retenu la proposition de remplacer les termes « maladies infectieuses » par « infections » mais avait rejeté celle visant à ajouter le terme « prévenir ». La Commission du Code a signalé que la Commission du Codex Alimentarius établissait clairement une différence entre « traitement de la maladie / usage thérapeutique » et « prévention de la maladie / usage prophylactique » (CAC/RCP 61-2005).

La Déléguée des Pays-Bas, intervenant au nom des 28 États membres de l'UE, a fait savoir que l'UE ne soutenait pas le remplacement des termes « maladies infectieuses » par le terme « infections » dans la définition de l'utilisation thérapeutique des agents antimicrobiens à l'article 6.8.1. La Déléguée a expliqué que la proposition de nouvelle rédaction impliquerait que l'administration d'agents antimicrobiens à des animaux qui sont infectés mais ne manifestent pas de signes cliniques de maladie soit considérée comme une utilisation thérapeutique. Or, elle doit être considérée comme une utilisation prophylactique car elle est destinée à prévenir l'apparition de signes cliniques. Les termes « thérapeutique » et « thérapie » tels qu'ils sont communément définis dans les dictionnaires font clairement référence au traitement ou à la guérison des maladies cliniques. Par ailleurs, la prévention de la propagation des maladies infectieuses est déjà couverte par le terme « contrôle », qui correspond à une utilisation métaphylactique des agents antimicrobiens et qui peut être acceptée par l'UE aux fins de l'application de ce chapitre du *Code terrestre*.

La Déléguée des Pays-Bas a recommandé que le texte du premier paragraphe de l'article 6.8.1. retourne à ses termes initiaux, à savoir « maladies infectieuses ». Cette formulation serait en accord avec la rédaction adoptée dans le troisième paragraphe de l'article 6.6.1.

Le Délégué du Congo (Rép. du), intervenant au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE, a salué le travail de l'OIE mais a affirmé que l'Afrique souscrivait à la déclaration de l'UE. Il a jugé que l'utilisation d'un traitement en l'absence de signes cliniques relevait du traitement préventif et non de l'utilisation thérapeutique.

Le Délégué de la Norvège a apporté son soutien à l'intervention de la Déléguée des Pays-Bas.

Le Docteur Bonbon a répondu que la Commission du Code cherchait toujours à utiliser les définitions figurant dans le glossaire. Au regard des points soulevés par les Délégués, il a indiqué que le texte pouvait être modifié selon les recommandations formulées par le Groupe ad hoc et telles qu'elles sont présentées dans le rapport de septembre 2015 de la Commission du Code.

Le Président de l'OIE a proposé la version amendée du chapitre 6.8. comme décrit ci-dessus pour adoption. Le texte a été adopté à l'unanimité.

306. **Infection à *Trichinella* spp. (chapitre 8.16.)**

Le Docteur Bonbon a informé les Délégués que la Commission du Code avait examiné les recommandations du siège de l'OIE visant à mettre à jour les références croisées aux textes du Codex renvoyant aux directives récemment adoptées du Codex pour la maîtrise des *Trichinella* spp. dans la viande de suidés (CAC/GL 86-2015) et qu'elle avait procédé aux amendements appropriés.

Le Docteur Bonbon a fait remarquer que la Commission du Code avait également accepté de modifier le nombre d'espèces désignées de *Trichinella* dans l'article 8.16.1. en le portant de huit à neuf et a fait observer que cela était conforme aux informations publiées par la Commission internationale sur la trichinellose et par un expert de l'OIE.

Le Docteur Bonbon a indiqué d'autre part que la Commission du Code avait rejeté le commentaire visant à supprimer le terme « ovocytes » dans l'article 8.16.2. en expliquant que, comme dans les autres chapitres du *Code terrestre* sur les maladies parasitaires, les ovocytes figurent dans la liste des marchandises dénuées de risques.

Le Docteur Bonbon a également précisé que la Commission du Code n'avait pas donné suite au commentaire d'un Pays Membre visant à ajouter du texte concernant un processus d'inactivation des larves aux articles 8.16.8. et 8.16.9. au motif qu'elle n'a pas eu connaissance d'études réalisées ou envisagées en vue de déterminer les paramètres d'inactivation des larves de *Trichinella* dans la viande d'équidés.

Le Président de l'OIE a présenté la version amendée du chapitre 8.16. à l'Assemblée pour adoption. Le texte a été adopté à l'unanimité.

307. **Infection à *Taenia solium* (chapitre 15.3.)**

Le Docteur Bonbon a tenu informé les Délégués que la Commission du Code avait procédé à l'analyse des commentaires des Pays Membres et introduit des amendements en conséquence. Il a précisé que la Commission du Code avait amendé la liste des marchandises dénuées de risques et qu'elle avait réintégré le terme « ovocytes » pour permettre l'harmonisation des chapitres portant sur des maladies parasitaires.

Le Docteur Bonbon a déclaré que la Commission du Code avait reconnu les préoccupations exprimées par des Pays Membres à propos de la possible exposition des porcs aux fèces humaines dans une exploitation. Il a expliqué que de l'avis de la Commission du Code le point 1 e) de l'article 15.3.3. était destiné à prévoir des installations sanitaires à l'usage spécifique du personnel des exploitations porcines afin d'empêcher l'exposition des porcs et de leur environnement à des fèces humaines. Il a ajouté que la Commission du Code, tout en faisant observer que la définition du terme « exploitation » ne se limitait pas au bâtiment précis où sont élevés les porcs, a proposé de supprimer le terme « élevant » pour éviter tout malentendu.

Le Docteur Bonbon a fait savoir aux Délégués que plusieurs Pays Membres avaient présenté des propositions de modifications substantielles relatives à la structure et au libellé de l'article 15.3.3. mais que la Commission du Code avait jugé que les changements proposés n'apportaient pas d'amélioration significative au texte actuel. En outre, il a souligné le fait que la dernière phrase de l'article 15.3.3. constitue un paragraphe distinct portant sur l'ensemble de l'article 15.3.3. et soulignant l'importance capitale de la maîtrise de l'infection chez l'homme pour contrôler cet agent pathogène chez le porc.

Le Docteur Bonbon a porté à la connaissance des Délégués que la Commission du Code avait rejeté une suggestion consistant à faire référence à un programme préventif de détection et de traitement des porteurs humains de ténia au point 1 de l'article 15.3.3. ou d'introduire un envoi à la fourniture de services d'assainissement publics au point 2 de l'article 15.3.3. au motif que les recommandations concernant le programme de santé publique n'entrent pas dans le champ d'application du *Code terrestre*.

Le Docteur Bonbon a conclu la discussion sur ce point en déclarant que la Commission du Code avait marqué son désaccord avec une suggestion consistant à accepter le rétablissement de « 80°C » au lieu de « 60°C » à l'article 15.3.6. en expliquant qu'il existait des éléments de preuve scientifiques indiquant qu'un traitement thermique à 56°C inactivait les cysticerques.

Le Délégué du Togo, intervenant au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE, a fait savoir que l'Afrique accorde une place importante à la prévention de l'exposition des porcs aux matières fécales d'origine humaine. Elle recommande que le texte soit modifié dans ce sens.

Le Délégué du Congo (Rép. dém.) a transmis une proposition rédactionnelle alternative pour la version française du texte.

La Déléguée des Pays-Bas, intervenant au nom des 28 États membres de l'UE, a soutenu l'adoption de ce chapitre ainsi que les commentaires émanant du Délégué du Togo.

Le Docteur Bonbon a proposé que le texte soit révisé comme suit : « prévoyant des installations sanitaires et d'assainissements adéquats pour les personnes présentes dans les endroits et les exploitations où sont détenus des porcs afin de prévenir l'exposition des porcs et de leur environnement à des fèces humaines ». Il a discuté d'une traduction appropriée en français de ce texte avec le Délégué du Congo (Rép. dém.) et une représentante de la Délégation du Togo.

Le Président de l'OIE a proposé que le chapitre 15.3. révisé tel qu'amendé sur proposition du Docteur Bonbon soit adopté par l'Assemblée. Le texte a été adopté à l'unanimité.

308. Bien-être animal

a) Méthodes d'étourdissement (article 7.5.7.)

Le Docteur Bonbon a indiqué que la Commission du Code avait procédé à l'examen des commentaires des Pays Membres concernant le point 2 de l'article 7.5.7. et qu'elle avait introduit des amendements appropriés. Il a précisé que la Commission du Code avait souscrit à la recommandation formulée par le Groupe de travail sur le bien-être animal de supprimer les figures et les photos de l'article 7.5.7., estimant que leur place de prédilection se trouverait dans un guide plutôt que dans le *Code terrestre* et que les recommandations disponibles dans la littérature présentaient un large éventail de variations mineures sans qu'il y ait une valeur consensuelle unique pour les espèces reprises.

Le Docteur Bonbon a fait remarquer que la Commission du Code avait également opéré plusieurs modifications afin de corriger les erreurs grammaticales, orthographiques et syntaxiques dans l'intégralité du chapitre.

Le Délégué de l'Irlande, intervenant au nom des 28 États membres de l'UE, a remercié l'OIE pour son travail. Il a indiqué que l'UE ne pouvait pas soutenir l'adoption des alinéas 3 et 4 du point 2 de l'article 7.5.7. Il a requis qu'un amendement éditorial soit apporté pour clarifier le fait que la destruction du crâne ne s'applique qu'aux volailles. Il a indiqué que l'UE avait formulé d'autres commentaires qui seront examinés par la Commission du Code au cours de sa réunion de septembre.

Le Docteur Bonbon a fait siennes les recommandations du Délégué de l'Irlande et a proposé que le texte révisé soit modifié dans le droit fil de la suggestion faite.

Le Président de l'OIE a proposé que l'article 7.5.7. révisé tel qu'amendé sur proposition du Docteur Bonbon soit adopté par l'Assemblée. Le texte a été adopté à l'unanimité.

b) Mise à mort des animaux à des fins de contrôle sanitaire (chapitre 7.6.)

Le Docteur Bonbon a rapporté que la Commission du Code avait introduit un certain nombre d'amendements au texte du chapitre en réponse à des commentaires émanant de Pays Membres, du Groupe de travail sur le bien-être animal et du Groupe ad hoc sur les équidés de travail.

Le Docteur Bonbon a indiqué que la Commission du Code avait également appuyé la recommandation du Groupe de travail précité de supprimer les figures 1 à 4 au point 2 f) de l'article 7.6.8., la figure 5 dans l'article 7.6.10. et les photos placées à la fin de l'article 7.6.13., pour les mêmes raisons avancées pour supprimer les figures dans le chapitre 7.5.

Le Docteur Bonbon a fait remarquer que la Commission du Code, après avoir examiné une recommandation du Groupe ad hoc sur les équidés de travail, avait ajouté les équidés dans la cellule dédiée aux espèces du tableau figurant à l'article 7.6.5. ainsi que les références croisées appropriées aux équidés dans les articles 7.6.6., 7.6.7. et 7.6.15. La Commission du Code a également amendé la cellule du tableau dédiée aux volailles pour faire figurer, parmi les procédures de mise à mort des volailles adultes, le pistolet à tige perforante et le pistolet à percussion.

Le Docteur Bonbon a informé les Délégués qu'un Pays Membre avait soulevé une question au sujet de l'utilisation des pistolets à tige perforante et à percussion chez différentes espèces animales et que la Commission du Code avait décidé de chercher un avis auprès du Groupe de travail sur le bien-être animal à ce sujet.

Le Groupe de travail a été saisi par la Commission du Code d'une autre demande d'examen, suite à un commentaire émis par un Pays Membre, concernant l'ajout d'une référence à l'utilisation de mousses en tant que méthode de mise à mort des animaux dans ce chapitre.

Le Délégué de l'Irlande, intervenant au nom des 28 États membres de l'UE, a remercié l'OIE pour son travail. L'UE peut soutenir l'adoption des articles modifiés mais a transmis des commentaires supplémentaires à l'examen de la Commission.

La Déléguée du Canada, intervenant au nom de la Quads, a reconnu l'excellent travail accompli par le Groupe de travail sur le bien-être animal et la Commission du Code à propos de la mise à mort d'animaux à des fins de contrôle sanitaire. Elle a encouragé la Commission et le Groupe de travail à prendre en considération, avec la plus grande attention, les commentaires précédemment fournis par le Canada.

Le Docteur Bonbon a remercié les Délégués de l'envoi de commentaires et a indiqué que la Commission pourrait les traiter au cours de sa réunion de septembre.

Le Président de l'OIE a présenté la version amendée du chapitre 7.6. à l'Assemblée pour adoption. Le texte a été adopté par consensus.

c) Bien-être animal dans les systèmes de production de poulets de chair (article 7.10.4.)

Le Docteur Bonbon a informé les Délégués que la Commission du Code avait passé en revue les nombreux commentaires reçus des Pays Membres sur ce chapitre et qu'elle en avait amendé le texte en conséquence.

Le Docteur Bonbon a fait savoir que prenant acte de l'adoption des définitions de « biosécurité » et de « gestion de la santé animale » destinées au glossaire, la Commission du Code avait supprimé la première phrase des points 1a) et 1b).

Le Docteur Bonbon a fait savoir aux Délégués que la Commission du Code avait rejeté des suggestions consistant à amender le texte déjà adopté. Il a toutefois précisé que les traductions espagnole et française des recommandations du choix de la lignée génétique seraient examinées pour s'assurer qu'elles reflètent fidèlement le texte anglais adopté.

Le Docteur Bonbon a présenté la version amendée du texte du chapitre à l'Assemblée pour adoption.

Le Président de l'OIE a présenté la version amendée de l'article 7.10.4. à l'Assemblée pour adoption. Le texte a été adopté à l'unanimité.

d) Bien-être animal dans les systèmes de production de bovins laitiers (chapitre 7.11.)

Le Docteur Bonbon a informé les Délégués que la Commission du Code avait procédé à l'examen d'une multitude de commentaires reçus de Pays Membre et de la Coalition internationale pour le bien-être animal (ICFAW) concernant le chapitre et qu'elle en avait amendé le texte par conséquent.

Le Docteur Bonbon a expliqué que de l'avis de la Commission du Code les recommandations figurant dans les chapitres du *Code terrestre* relatifs au bien-être animal visent en premier lieu à assurer le bien-être des animaux. Les termes « santé et bien-être des animaux » doivent donc être employés pour le souligner.

Le Docteur Bonbon a informé les Délégués que la Commission du Code n'avait pas souscrit aux suggestions des Pays Membres d'amender la condition requise au point 5 de l'article 7.11.6. prévoyant de procurer au moins un espace par bovin lorsque des zones individuelles sont prévues pour le repos des animaux et qu'elle avait attiré l'attention de l'Assemblée sur les explications fournies à l'appui de ce texte dans le rapport de la Commission du Code de septembre 2015. Le Docteur Bonbon a ajouté que la Commission du Code avait inclus l'utilisation des aires de couchage parmi les exemples de paramètres mesurables axés sur les résultats dans le point 5 de cet article pour mettre davantage en évidence cette mesure axée sur les résultats.

Le Docteur Bonbon a indiqué que la Commission du Code avait également amendé la formulation du point 9 de l'article 7.11.7. pour souligner que les veaux doivent recevoir du colostrum en quantité suffisante pour assurer une immunité passive adéquate. En l'absence de consensus scientifique, la Commission du Code a décidé de ne pas inclure de recommandation spécifique sur la durée optimale de distribution du colostrum.

Le Délégué du Danemark, intervenant au nom des 28 États membres de l'UE, a adressé tous ses remerciements à l'OIE pour le travail accompli et pour avoir tenu compte de certains des commentaires émanant de l'UE. L'UE peut soutenir l'adoption du chapitre modifié mais a requis que la Commission traite, dans le cadre de la prochaine révision du chapitre, un commentaire resté en suspens qui a été adressé à l'OIE avant la tenue de la présente Session générale.

Le Délégué des États-Unis d'Amérique, intervenant au nom des 29 Pays Membres de l'OIE de la région des Amériques, a remercié la Commission du Code pour le travail effectué à ce sujet. Le Délégué a noté que le texte n'était pas soumis à des commentaires à l'heure actuelle mais a été d'avis qu'une modification de ce chapitre devait être envisagée. Le Délégué a proposé de fournir une modification du texte qui permettra d'éviter toute confusion.

Le Délégué accrédité de la République populaire de Chine a proposé de modifier le texte des articles 7.11.6. et 7.11.7. en relation avec les paramètres mesurables axés sur les résultats, à savoir de remplacer « taux de morbidité » par « morbidité » et « taux de mortalité » par « mortalité », en s'appuyant sur les définitions fournies par les dictionnaires pour les termes « morbidité » et « mortalité ».

Le Docteur Bonbon a remercié les Délégués pour leur avoir fourni des commentaires. Il a fait savoir en réponse au Délégué accrédité de la République populaire de Chine qu'il se peut qu'il soit requis de modifier plusieurs articles, car le taux de mortalité et le taux de morbidité sont cités dans la liste des paramètres mesurables figurant dans plusieurs articles. Il a demandé au Délégué de lui fournir un texte écrit accompagné d'un exposé des motifs à caractère scientifique. En réponse aux commentaires de tous les Délégués, le Docteur Bonbon a accepté que la Commission du Code traite les points soulevés au cours de sa réunion de septembre.

Le Président de l'OIE a invité l'Assemblée à adopter la version amendée du chapitre 7.11. Le texte a été adopté à l'unanimité.

e) Bien-être animal dans les systèmes de production d'équidés de travail (chapitre 7.X.)

Le Docteur Bonbon a informé les Délégués que le chapitre était en cours d'élaboration depuis un certain temps et qu'il avait été soumis à plusieurs reprises aux Pays Membres pour recueillir leurs observations. Il a indiqué que la Commission du Code s'était engagée à préparer des normes de bien-être appropriées sur les équidés de travail, avec le concours du Groupe de travail sur le bien-être animal, un groupe ad hoc et des experts de renom international, en tenant compte des toutes dernières informations scientifiques disponibles.

Il s'est réjoui du grand nombre de commentaires des Pays Membres et a procédé aux modifications appropriées dans le nouveau chapitre proposé.

Le Docteur Bonbon a fait savoir aux Délégués que la Commission du Code avait également procédé à des modifications pour retirer les mots inutiles, corriger les erreurs grammaticales et de ponctuation et améliorer la syntaxe du texte du projet de chapitre dans son ensemble.

Le Délégué du Kenya, intervenant au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE, a remercié l'OIE et la Commission du Code pour avoir mis au point plusieurs chapitres sur le bien-être animal, en particulier le chapitre objet de la présente discussion, et a soutenu l'adoption du chapitre 7.X. en raison du rôle important joué par les équidés de travail en Afrique et parce qu'ils sont souvent confrontés à des questions liées au bien-être. Ce chapitre aidera grandement les États membres africains à traiter ces questions.

Il a mis en lumière le fait que de nombreuses autres catégories d'animaux de travail comme les camélidés, les bovins, les buffles et les chiens sont potentiellement affectées par des problèmes de bien-être et a recommandé soit le développement de chapitres spécifiques couvrant ces espèces, soit l'élargissement du champ d'application de ce chapitre pour y intégrer d'autres animaux de travail.

L'Afrique soutient également les amendements apportés à l'article 7.X.9. sur les pratiques de manipulation et de gestion qui sont désormais moins prescriptives et donnent une certaine marge de manœuvre à l'autorité vétérinaire pour juger de l'adéquation ou non des pratiques de gestion, en fonction du contexte et des circonstances. Des commentaires portant sur le contenu de certains articles seront transmis à l'OIE par écrit en vue d'une analyse plus approfondie par la Commission du Code.

Le Délégué de l'Irlande, intervenant au nom des 28 États membres de l'UE, a remercié l'OIE pour le travail accompli et a souscrit aux commentaires formulés par le Délégué du Kenya. L'UE apporte son soutien à l'adoption de ce nouveau chapitre mais demande également à l'OIE de tenir compte des commentaires envoyés au Siège avant la tenue de la présente Session générale.

Le Délégué des États-Unis d'Amérique a salué l'OIE pour son travail sur cet important sujet mais a requis que la Commission du Code mette à l'étude les alinéas 2 et 4 de l'article 7.X.12., car les dispositions y figurant sont trop prescriptives et ne tiennent pas compte des circonstances individuelles de chaque pays. Il a indiqué que les États-Unis d'Amérique fourniraient des propositions de texte en vue de leur examen par la Commission du Code au cours de sa réunion de septembre.

Un membre de la Délégation de l'Australie a remercié l'OIE pour le travail accompli sur ce sujet d'intérêt et a ajouté que l'article 7.X.3. qui traite de multiples autorités et instances responsables doit être clarifié. Lorsque de multiples autorités interviennent, il existe un risque au regard du bien-être animal dont l'une des premières causes est l'absence de qualifications des personnes intervenant en la matière qui n'améliorent pas les conditions du bien-être. L'Australie a offert de fournir des commentaires par écrit en vue de leur examen par la Commission du Code.

Le Docteur Bonbon a remercié les Délégués de lui avoir fourni des commentaires et pour leur soutien en général à l'adoption de ce nouveau chapitre. Il a confirmé que la Commission du Code traiterait tous les commentaires reçus au cours de sa réunion de septembre.

Le Président de l'OIE a invité l'Assemblée à adopter le nouveau chapitre 7.X. Le texte a été adopté à l'unanimité.

309. **Maladies à transmission vectorielle**

Le Docteur Bonbon a rapporté que la Commission du Code avait procédé à l'examen des commentaires des Pays Membres portant sur ses travaux en lien avec l'harmonisation des chapitres sur les maladies à transmission vectorielle.

Le Docteur Bonbon a souligné le fait que la Commission du Code avait pris acte des commentaires des Pays Membres saluant le travail accompli sur ce chapitre et soutenant son adoption.

Le Docteur Bonbon a informé les Délégués qu'un Pays Membre avait soulevé une question remettant en cause la validité du statut saisonnièrement indemne dans les chapitres traitant de maladies à transmission vectorielle, face aux indices du changement climatique en cours. La Commission du Code a été d'avis que ce concept doit être conservé tant qu'il reste applicable et pertinent au moins dans certains Pays Membres.

Le Docteur Bonbon a ensuite expliqué les amendements proposés aux textes des chapitres visant des maladies à transmission vectorielle.

a) Infection par le virus de la fièvre catarrhale ovine (chapitre 8.3.)

Le Docteur Bonbon a fait remarquer que plusieurs Pays Membres avaient soulevé des questions concernant l'exclusion des sérotypes non pathogènes du virus de la fièvre catarrhale ovine et les souches vaccinales vivantes du virus causal et que la Commission du Code avait décidé de saisir la Commission des normes biologiques à ce propos.

Le Docteur Bonbon a informé les Délégués que la Commission du Code avait souscrit à la suggestion de considérer qu'une zone pouvait couvrir un pays dans sa totalité mais qu'elle n'avait proposé aucune modification dans le texte pour l'instant et qu'elle avait proposé d'examiner ce point dans le cadre d'une révision ultérieure du chapitre.

Le Docteur Bonbon a précisé que la Commission du Code avait introduit plusieurs modifications à des fins de cohérence entre chaque chapitre traitant d'une maladie transmise par des vecteurs et d'harmonisation avec le format établi du *Code terrestre*.

Le Délégué de la France, intervenant au nom des 28 États membres de l'UE, a soutenu l'adoption de ce chapitre amendé. Le Délégué a noté que la Commission du Code avait transféré ses précédents commentaires sur l'exclusion de l'infection par des sérotypes non pathogènes du virus de la fièvre catarrhale ovine de la définition de cas à la Commission des normes biologiques et à la Commission scientifique. L'UE attend une révision approfondie de ce chapitre dans un proche avenir à la lumière des avis rendus par ces deux commissions. L'UE encourage la poursuite active des travaux sur cet important chapitre. Elle a entamé une étude approfondie de la législation existante en s'appuyant sur les récents foyers confirmés de fièvre catarrhale ovine sur le territoire de l'UE. Un mandat a été confié à l'Autorité européenne de sécurité sanitaire qui doit rendre un avis scientifique d'ici la fin de l'année. L'UE transmettra le résultat de cet avis à l'OIE et continuera à prendre une part active à la modification de ce chapitre.

Le Docteur Bonbon a remercié le Délégué de la France et il a confirmé que les informations scientifiques supplémentaires qui seront adressées à l'OIE seront prises en considération en vue de contribuer à l'amélioration du contenu du chapitre.

Le Président de l'OIE a invité l'Assemblée à adopter la version amendée du chapitre 8.3. Le texte a été adopté à l'unanimité.

b) Infection par le virus de la maladie hémorragique épizootique (chapitre 8.7.)

Le Docteur Bonbon a rapporté que la Commission du Code avait accepté la suggestion de remplacer les termes « l'ensemble du territoire national » par la « totalité du pays » tout au long du chapitre par souci de cohérence avec les autres chapitres relatif aux maladies.

Le Docteur Bonbon a fait savoir aux Délégués que la Commission du Code avait fait sienne la suggestion de considérer qu'une zone pouvait couvrir un pays dans sa totalité mais qu'elle n'avait proposé aucune modification dans le texte pour l'instant et qu'elle avait proposé d'examiner ce point dans le cadre d'une révision ultérieure du chapitre dans le droit fil de la réponse fournie au sujet d'une suggestion similaire concernant le chapitre sur la fièvre catarrhale ovine. Le Docteur Bonbon a clarifié le fait que la nouvelle convention de dénomination des maladies dicte d'utiliser la formulation suivante : infection par [agent pathogène]. Il a noté que si le nom vernaculaire des maladies diffère de ce format établi, la Commission du Code décidera si elle doit inclure le nom vernaculaire de la maladie considérée entre parenthèses dans le titre seulement ; par exemple, infection à *Chlamydomphila abortus* (avortement enzootique des brebis, chlamydie ovine). La Commission du Code a pris note du fait que cette convention sera appliquée lors du traitement de tous les nouveaux chapitres et des chapitres existants au fur et à mesure de leur révision. Le Docteur Bonbon a fait savoir que la Commission du Code poursuivrait la discussion sur la convention de dénomination des maladies avec la Commission des normes biologique pour veiller à une harmonisation appropriée des titres des chapitres traitant de maladies qui figurent dans le *Code* et le *Manuel*.

Le Président de l'OIE a invité l'Assemblée à adopter la version amendée du chapitre 8.7. Le texte a été adopté à l'unanimité.

c) Infection par le virus de la fièvre de la vallée du Rift (chapitre 8.14.)

Le Docteur Bonbon a indiqué que la Commission du Code avait procédé à des amendements mineurs au texte du chapitre dans un souci d'harmonisation des chapitres portant sur des maladies à transmission vectorielle.

Le Président de l'OIE a invité l'Assemblée à adopter la version amendée du chapitre 8.14. Le texte a été adopté à l'unanimité.

310. Infection par le virus de la peste des petits ruminants (article 14.7.21.)

Le Docteur Bonbon a indiqué que la Commission du Code n'avait proposé que des modifications mineures pour corriger une erreur dans le texte introductif de l'article 14.7.21. dans les versions anglaise et espagnole seulement sur suggestion d'un Délégué.

Le Président de l'OIE a invité l'Assemblée à adopter la version amendée de l'article 14.7.21. Le texte a été adopté à l'unanimité.

311. Chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé

Le Docteur Bonbon a reconnu le grand intérêt que continuent de manifester les Délégués à l'égard des activités de l'OIE liées aux chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé (concept HHP). Il a rappelé à l'Assemblée la décision qui avait été prise de mettre à la disposition des Pays Membres des lignes directrices sur la biosécurité et autres sujets connexes pour opérationnaliser les principes du concept HHP dans le cadre des importations à titre temporaire de chevaux de loisir à des fins de compétition au travers de la diffusion du Manuel sur le site Internet de l'OIE sous la forme d'un document qui sera l'objet de mise à jour continue. Le siège de l'OIE a reçu un certain nombre de commentaires d'une grande utilité et les a examinés et pris en compte lors de la révision du Manuel avant la Session générale. D'autres commentaires ont été reçus et partagés avec des organisations du secteur privé en vue du développement en parallèle d'éléments d'orientation destinés à leurs membres. Enfin, des révisions du modèle de certificat figurant dans le Manuel seront opérées et soumises à l'examen de la Commission du Code au cours de sa réunion de septembre. Il est prévu par voie de conséquence de procéder à une mise à jour du modèle de certificat qui sera intégrée au Manuel. Le texte du chapitre 4.16. sera alors réexaminé d'une manière approfondie et toutes modifications rendues nécessaires seront diffusées aux Pays Membres pour recueillir leurs commentaires conformément aux procédures établies.

312. Le Président de l'OIE a remercié les Pays Membres pour avoir fourni leur contribution aux travaux de toutes les Commissions spécialisées élues de l'OIE et a noté une amélioration générale du taux de participation, ce qui permet aux Commissions de satisfaire aux attentes des Pays Membres.

313. Le Docteur Bonbon a fait quelques commentaires sur les futurs travaux prévus sur le thème des embryons et de la semence, lesquels seront menés en collaboration avec les autres Commissions spécialisées élues de l'OIE et avec la Société internationale de transfert d'embryons.

314. L'Assemblée a pris acte du rapport de la Commission du Code.

Interventions des Organisations mondiales ayant un accord avec l'OIE (suite)

315. Le Président a expliqué à l'Assemblée que les Organisations mondiales qui n'avaient pas encore effectué leurs interventions étaient invitées à la faire durant cette session plénière.

Association internationale des étudiants en médecine vétérinaire (IVSA)

316. Madame Emma von Rooijen, Secrétaire générale et Vice-Présidente de l'Association internationale des étudiants en médecine vétérinaire (IVSA), a présenté l'association à l'Assemblée. L'IVSA, fondée en 1953, est une organisation à but non lucratif gérée par des bénévoles, comprenant 30 000 membres répartis dans plus de 60 pays à travers le monde. Elle a souligné que les objectifs de l'ISVA étaient de bénéficier à l'homme et à l'animal à l'échelle mondiale en promouvant les échanges de connaissances, de compétences et d'expériences parmi les étudiants vétérinaires du monde entier.

317. Elle a souligné que l'une des principales missions de l'association est d'améliorer le niveau général de l'enseignement vétérinaire au niveau international. À cet effet, l'ISVA met à disposition des ressources pédagogiques par le biais de son Comité permanent sur l'Enseignement vétérinaire, en collaboration avec ses autres comités traitant du concept Une seule santé, du bien-être animal et des politiques. Elle a insisté sur le fait que l'ISVA contribue également à des échanges entre individuels et entre groupes, et organise des congrès internationaux, des conférences, des ateliers, des webinaires et des symposiums.
318. De plus, elle a mentionné la volonté de l'ISVA d'associer les étudiants du monde entier, grâce au Fonds de développement de l'ISVA, le Fonds des bourses d'études et le Fonds des cotisations, qui offrent différentes formes de soutien financier aux étudiants et universités de pays en développement.
319. Elle a expliqué que l'ISVA collabore avec différentes associations vétérinaires internationales, telles que l'OIE, l'AMV, la FVE, l'AVMA et l'EAEVE, ainsi qu'avec des étudiants d'autres professions tels que des étudiants en médecine, en pharmacie et en sciences agronomiques. Elle a conclu son intervention en déclarant que l'ISVA est fermement convaincue que les étudiants ont l'esprit ouvert, sont motivés, ambitieux et accueillants, et qu'ils devraient pouvoir exprimer leur avis sur leur propre avenir.
320. Pour conclure, elle a présenté les prochains congrès de l'ISVA qui se tiendront en Autriche, en Turquie et en Malaisie, a souligné le succès de la relation actuelle avec l'OIE et a encouragé à renforcer les collaborations au niveau régional.

Protection mondiale des animaux (WAP)

321. Le Docteur Michael Appleby, Conseiller scientifique en chef pour la Protection animale mondiale, s'est adressé à l'Assemblée au nom du Directeur général de l'organisation, Monsieur Steve McIvor.
322. Il a rappelé à l'Assemblée que son organisation soutient le travail de l'OIE sur le bien-être animal depuis 15 ans, reconnaissant l'interdépendance entre le bien-être animal, la santé animale, la santé humaine et les moyens de subsistance, et la protection de l'environnement.
323. Le Docteur Appleby a souligné la participation de son organisation au Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal et la collaboration avec l'OIE dans les domaines de l'enseignement, de l'abattage sans cruauté, du contrôle et de la vaccination des populations canines, de la gestion des catastrophes, des stratégies régionales du bien-être animal et des formations des points focaux. En ce qui concerne ce dernier point, il a suggéré d'ajouter une formation sur le bien-être animal en lien avec d'autres sujets tels que le contrôle des maladies, dans le cadre d'une approche commune.
324. Il a insisté sur la participation active de son organisation à la Coalition internationale pour le bien-être animal, et à la reconnaissance par cette dernière des progrès accomplis par le Groupe de travail sur le bien-être animal, par l'OIE dans son ensemble et par les Pays Membres dans leur mise en œuvre des normes et procédures de l'OIE en matière de bien-être animal.
325. En outre, il s'est félicité des résolutions soumises cette année à l'adoption par l'Assemblée, ceci comprenant la reconnaissance explicite de l'implication des organisations non gouvernementales et le nouveau chapitre sur les équidés de travail, ainsi que le travail sur les chapitres à venir sur les porcins et les poules pondeuses.
326. Le Docteur Appleby a conclu son allocution en prenant acte du bien-fondé du slogan de l'OIE : « Protéger les animaux, préserver notre avenir », qui est conforme à l'esprit de « Un seul monde, une seule santé » et un seul Bien-être, reconnaissant que la protection des animaux coïncide avec celle de l'homme et de l'environnement, et qu'elles contribuent au développement durable.

Confédération internationale des sports équestres (IHSC)

327. Monsieur Louis Romanet, Président de la Fédération internationale des autorités hippiques (IFHA), s'exprimant également au nom de Monsieur Ingmar De Vos, Président de la Fédération équestre internationale (FEI), a présenté la Confédération internationale des sports équestres (IHSC), dont il est Président.
328. Il a expliqué que l'IHSC a été créée en 2015 à l'instigation de SAR la Princesse Haya Bint Al Hussein pour représenter les 134 fédérations nationales de la FEI et les 60 autorités nationales de l'IFHA afin d'accroître la coopération entre la FEI et l'IFAH et de simplifier leur collaboration avec les organisations internationales telles que l'OIE. Plus spécifiquement, la Confédération vise à faciliter les mouvements internationaux de chevaux dans le cadre de leur participation à des compétitions, à mettre en œuvre une vigoureuse politique antidopage comportant un programme mondial de certification des laboratoires, à s'assurer de la qualité et de la loyauté des sports équestres et à promouvoir une politique rigoureuse de bien-être animal à l'égard des chevaux.
329. Il a également souligné que l'objectif premier de l'IHSC pour l'année 2016 est le succès des Jeux olympiques de Rio de Janeiro, où trois disciplines équestres sont représentées.
330. Il a annoncé qu'un accord de coopération entre l'IHSC et l'OIE devrait prochainement être signé et qu'il couvrirait toute une diversité de sujets liés aux mouvements internationaux de chevaux. Parmi ces sujets, la poursuite du développement du concept de « cheval de haute performance à statut sanitaire élevé », l'harmonisation des réglementations et procédures douanières, les besoins d'éducation à travers le monde, et les projets de recherche conjoints sur les maladies qui, telles la peste équine, la morve ou encore la grippe équine, entravent les déplacements internationaux de chevaux.

Association mondiale vétérinaire (AMV)

331. La Docteure René Carlson, Présidente, a expliqué l'importance de l'Association mondiale vétérinaire (AMV) pour les vétérinaires officiels et, plus généralement, pour tous les vétérinaires du monde.
332. Elle a rappelé à l'Assemblée que l'AMV a été créée en 1863 et représente actuellement plus de 500 000 vétérinaires à travers 85 associations membres qui œuvrent dans le but commun de garantir et de promouvoir la santé animale, le bien-être animal et la santé publique vétérinaire dans le monde entier.
333. La Docteure Carlson a énoncé les cinq domaines prioritaires identifiés par l'AMV en 2015, à savoir : les zoonoses (avec en premier lieu l'éradication de la rage humaine transmise par les chiens), la gestion responsable des produits pharmaceutiques, l'enseignement vétérinaire, le bien-être animal, et enfin la croissance organisationnelle et les partenariats.
334. Elle a ensuite présenté plus en détail les trois premiers de ces domaines prioritaires. Elle a expliqué le projet de l'AMV de prévention et de contrôle de la rage au niveau des communautés, qui vise à concrétiser des programmes efficaces et pérennes de contrôle de la rage, contribuant ainsi à l'initiative OIE/OMS/GARC qui projette d'éradiquer la rage à l'horizon 2030.
335. La Docteure Carlson a également mis en avant les efforts de l'AMV destinés à promouvoir l'utilisation responsable des médicaments par les vétérinaires, en lien avec la stratégie de l'OIE sur l'antibiorésistance. Enfin, elle a fourni des précisions sur la contribution de l'AMV à la formation continue à travers la création d'un portail web sur l'enseignement. Elle a souligné que le but de ce portail est de centraliser l'offre la plus complète au monde d'enseignement vétérinaire gratuit en ligne, grâce à un réseau mondial. Elle a insisté sur la nécessité d'y apporter des contributions, que ce soit au nom du secteur public ou du secteur privé, afin que ce portail ait le meilleur impact.

336. En conclusion, la Docteure Carlson a annoncé la tenue du prochain Congrès mondial vétérinaire en août 2017 en Corée (Rép. de) et de la 2^e Conférence mondiale interprofessionnelle sur « Une seule santé » en novembre 2016 au Japon.

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCBD)

337. La Docteure Junko Shimura, Chargée du programme sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, a présenté la Convention à l'Assemblée. Elle a souligné la nécessité que l'agenda mondial pour le développement durable s'intéresse aux EEE et elle a décrit les objectifs auxquels la Convention se propose de parvenir à l'horizon 2030 afin de contrôler et d'éradiquer des EEE, d'organiser les moyens d'éviter leur introduction, et de réduire leur impact sur les écosystèmes terrestres et aquatiques.
338. Elle a attiré l'attention sur la vitalité du marché des animaux de compagnie et sur la diversification croissante des populations concernées, objet de préoccupation car source potentielle d'EEE. Elle a souligné qu'il est nécessaire que les pouvoirs publics régulent ces populations et elle a salué les lignes directrices de l'OIE qui évaluent le risque que des animaux non indigènes se convertissent en EEE. Elle a également décrit le document d'orientation élaboré dans le cadre du processus de la Convention sur la diversité biologique, pour mettre en œuvre des mesures destinées à prévenir le risque d'invasion lié aux animaux de compagnie, aux espèces élevées dans les aquariums et les terrariums, aux appâts vivants et aux denrées vivantes.
339. Pour conclure, la Docteure Shimura a déclaré qu'il est de la responsabilité de tous les acteurs le long de la chaîne de valeur de délivrer des messages de sensibilisation sur les risques associés aux EEE. Elle a appelé à poursuivre la collaboration avec l'OIE pour élaborer des documents d'orientation supplémentaires afin de couvrir : les risques liés au commerce international d'animaux sauvages, la lutte biologique contre les EEE, et l'aide à l'application des normes de l'OIE et de son programme de renforcement des capacités.

CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Activités des Commissions spécialisées et des Groupes de travail (suite)

Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques

340. Le Docteur Ingo Ernst, Président de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (ci-après désignée « Commission des animaux aquatiques »), a présenté les travaux de la Commission depuis la dernière Session générale. Il a indiqué que la Commission nouvellement élue s'était réunie pour la première fois au siège de l'OIE du 5 au 9 octobre 2015 et qu'elle s'était réunie à nouveau du 15 au 19 février 2016 afin d'examiner les commentaires des Pays Membres sur le rapport de sa réunion d'octobre 2015 et faire progresser son plan de travail triennal.
341. Le Docteur Ernst a vivement remercié les membres de la Commission des animaux aquatiques, à savoir le Docteur Edmund Peeler (Vice-président), la Docteure Alicia Gallardo Lagno (Vice-présidente), le Docteur Maxwell Barson, la Docteure Joanne Constantine et le Professeur Mohamed Shariff Bin Mohamed Din (Membres) pour leur contribution experte aux travaux de la Commission et leur investissement. Il a également exprimé toute sa reconnaissance aux experts des différents groupes ad hoc rattachés à la Commission pour leur contribution régulière, ainsi qu'aux experts qui ont apporté leur aide scientifique. Au nom de la Commission, le Docteur Ernst a remercié le personnel du siège de l'OIE pour son soutien ainsi que pour ses excellents conseils et son assistance.
342. Le Docteur Ernst a souligné le changement rapide auquel la production des animaux aquatiques est soumise. De fait, les volumes de production augmentent, l'aquaculture s'étend à de nouvelles espèces et gagne de nouvelles zones géographiques, la domestication et les améliorations génétiques se poursuivent, et de nouvelles technologies de production se développent. Il a noté que la vitesse avec laquelle l'aquaculture change a des répercussions considérables sur la gestion de la santé des animaux aquatiques.

Le Docteur Ernst a déclaré que les produits issus d'animaux aquatiques provenant de la pêche et de l'aquaculture constituaient une marchandise internationale de premier ordre, représentant plus d'un tiers de la production mondiale faisant l'objet d'échanges internationaux. La demande croissante pour les fruits de mer entraînera un commerce accru des animaux aquatiques et de leurs produits et renforcera ainsi un mode de propagation déjà fort sensible des maladies des animaux aquatiques. Le Docteur Ernst a noté que la propagation des maladies des animaux aquatiques pouvait être lourde de conséquences en raison de leur caractère bien souvent non éradicable ou du manque d'options thérapeutiques à disposition pour atténuer leurs impacts.

Le Docteur Ernst a déclaré qu'il était impératif d'empêcher la propagation des maladies des animaux aquatiques au vu de l'importance croissante de la production des animaux aquatiques pour l'alimentation humaine et des graves répercussions de ces maladies en termes de production. Les normes énoncées dans le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* (ci-après désigné par « le *Code aquatique* ») et le *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques* (ci-après désigné par « le *Manuel aquatique* ») de l'OIIE constituent la principale approche, convenue à l'échelle mondiale, pour empêcher la diffusion des maladies transfrontalières des animaux aquatiques et garantir la sécurité des échanges au plan sanitaire. Ces normes doivent continuer à évoluer afin de garantir leur pertinence face aux caractéristiques changeantes de l'aquaculture et du commerce des animaux aquatiques.

343. Le Docteur Ernst a remercié les Pays Membres ayant fait parvenir leurs commentaires pour leur participation active au travail normatif de l'OIIE et les a tous encouragés à prendre part à ce processus.
344. Le Docteur Ernst a pris acte que la Commission n'était pas en mesure de fournir des explications détaillées sur les raisons qui l'avaient amenée à accepter ou rejeter chaque proposition reçue. La Commission avait, néanmoins, pris en compte tous les commentaires transmis par les Pays Membres. Le Docteur Ernst a invité les Pays Membres à consulter les explications fournies dans les rapports précédents au moment de préparer leurs commentaires sur d'anciennes questions. Il a également rappelé aux Délégués que les rapports des groupes ad hoc, annexés aux rapports de la Commission, renfermaient d'importantes informations et a encouragé les Pays Membres à étudier ces rapports conjointement avec celui de la Commission.
345. Le Docteur Ernst a relevé que l'OIIE continuerait à publier sur le site Internet des Délégués une version préliminaire des rapports des réunions en anglais et ce, dans les plus brefs délais à la suite de chaque réunion, en attendant la finalisation et la traduction des versions officielles (en anglais, français et espagnol). Le Docteur Ernst a également rappelé la politique de l'OIIE consistant à publier les rapports de la Commission des animaux aquatiques, y compris leurs annexes, tels les rapports des groupes ad hoc entérinés par la Commission, sur le site Internet de l'OIIE accessible au public. C'est un important canal de communication qui permet d'informer les organisations et le grand public du travail accompli en toute transparence par l'OIIE dans le domaine des normes internationales, et de contribuer à ce travail. Le Docteur Ernst a également précisé qu'une notification de la mise en ligne des versions non officielles et officielles des rapports de réunion était adressée aux Points focaux de l'OIIE pour les animaux aquatiques, encourageant ainsi les Délégués à faciliter l'accès des points focaux à ces documents.
346. Le Docteur Ernst a noté que les sacs des Délégués renfermaient une clé USB contenant la version complète des rapports des réunions de la Commission des animaux aquatiques d'octobre 2015 et de février 2016, y compris les annexes présentant les rapports des groupes ad hoc. Le classeur distribué au cours de la Session générale ne contenait que le texte introductif et les textes du rapport de février 2016 proposés pour adoption. Il a fait savoir aux Délégués que les commentaires détaillés sur les textes nouveaux et amendés devaient être soumis, tous les ans, au début du mois d'août pour que la Commission des animaux aquatiques puisse les examiner au cours de sa réunion de septembre et au début du mois de janvier pour la réunion de février. Il a ajouté que le délai de dépôt des commentaires était systématiquement indiqué dans chaque rapport de réunion. Puis, il a rappelé aux Délégués que la Commission n'était pas en mesure d'étudier les commentaires soumis entre sa réunion de février et la Session générale. Les Délégués pouvaient toutefois émettre des commentaires par oral sur le rapport de la réunion de février au cours de la discussion tenue dans le cadre de la Session générale. La Commission traiterait ces commentaires lors de sa réunion de septembre.

347. Le Docteur Ernst a informé les Délégués que pour la première fois les réunions de février de la Commission des animaux aquatiques et de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (ci-après désignée « Commission du Code ») s'étaient chevauchées permettant ainsi aux Présidents des deux Commissions de se rencontrer, pendant que chaque Commission siégeait. La Commission des animaux aquatiques a souscrit à cette initiative et a décidé de la poursuivre à l'avenir afin de faciliter l'harmonisation des chapitres examinés par chacune des Commissions.
348. Pour conclure ses remarques préliminaires, le Docteur Ernst a insisté sur le fait que, le cas échéant, tous les commentaires portant sur une maladie donnée étaient pris en considération dans les chapitres correspondants du Code aquatique et du Manuel aquatique dans un souci d'harmonisation. Il a rappelé à l'Assemblée que les modifications apportées au texte du Code aquatique et du Manuel aquatique seraient présentées en détail dans les Résolutions qui seront soumises à l'Assemblée pour adoption dans le courant de la semaine.
349. Le Docteur Ernst a présenté les textes suivants du Code aquatique et du Manuel aquatique à l'Assemblée pour adoption. Il a informé les Délégués que les chapitres révisés figuraient aux annexes 3 à 9 du document 84 SG/12/CS4 B.
350. La Déléguée du Canada, s'exprimant au nom des pays de la Quads, a remercié le Président de la Commission des animaux aquatiques pour le travail remarquable effectué par la Commission et pour sa détermination à continuellement améliorer les Normes sanitaires pour les animaux aquatiques. La Quads a salué l'organisation de la récente réunion entre les Présidents de la Commission du Code et de la Commission des animaux aquatiques en vue de faciliter l'harmonisation des chapitres et d'encourager la poursuite de cette collaboration. La Quads a indiqué souhaiter soutenir le programme de travail ambitieux de la Commission, notamment le renforcement des recommandations sur la surveillance dans le *Code aquatique* et des approches sur la surveillance plus flexibles, d'autant plus qu'il s'agit de soutenir des demandes de reconnaissance de statut indemne ; la révision de la liste des espèces sensibles et l'examen des chapitres du *Manuel aquatique* pour améliorer la cohérence et la validité des définitions de cas. Au vu de l'extraordinaire somme de travail à accomplir, la Quads a fait observer que pour atteindre ces objectifs, un important soutien scientifique supplémentaire et des ressources dédiées seraient nécessaires. En conséquence, elle a suggéré que l'OIE prépare une stratégie visant à améliorer les moyens de la Commission des animaux aquatiques.
351. La Déléguée de Norvège fait part de son inquiétude concernant les ressources limitées allouées au travail de l'OIE sur les animaux aquatiques. Se référant aux remarques préliminaires du Docteur Ernst à propos de la complexité du secteur de l'aquaculture au niveau mondial, elle a mentionné l'importance critique de normes internationales pour la protection des animaux aquatiques. Afin que la Commission puisse accomplir son travail sur le *Code aquatique* et le *Manuel aquatique*, elle a également suggéré que l'OIE prépare une stratégie en vue d'augmenter les moyens de la Commission des animaux aquatiques.
352. Le Délégué accrédité de la République populaire de Chine a remercié le Docteur Ernst et la Commission des animaux aquatiques pour leur excellent travail. Il a remarqué qu'à l'heure actuelle, de très nombreux échantillons aquatiques sont testés de façon ordinaire ; mais pour bon nombre d'agents pathogènes, il n'existe aucune méthode d'isolation et d'identification pouvant être utilisée pour confirmer un diagnostic. Il a déclaré espérer que la Commission des animaux aquatiques puisse essayer d'y apporter une solution.
353. Le Délégué de l'Australie a demandé au Docteur Ernst de clarifier la façon dont le travail de finalisation des définitions proposées pour les Normes et les Lignes directrices de l'OIE serait coordonné entre la Commission des animaux aquatiques et la Commission du Code.
354. La représentante de la délégation chilienne a félicité la Commission des animaux aquatiques pour les progrès accomplis dans son travail. Elle a souligné l'importance des progrès à réaliser dans la lutte contre l'antibiorésistance chez les animaux aquatiques et a annoncé à l'Assemblée que le Chili, en coopération avec la Norvège, allait organiser au Chili, en octobre 2016, une conférence sur les médicaments vétérinaires et sur l'utilisation prudente des antibiotiques. Elle a invité les

Pays Membres à participer à cette conférence. Elle a soutenu les interventions de la Norvège et du Canada concernant la nécessité de disposer d'un appui permanent d'experts pour aider la Commission des animaux aquatiques à mener à bien son ambitieux programme de travail.

355. La Déléguée de la République dominicaine, s'exprimant au nom des 29 Pays Membres de l'OIE de la région Amériques, a demandé à ce qu'un nouveau chapitre sur la biosécurité soit développé afin de prévenir l'introduction et la diffusion d'agents pathogènes.
356. Le Délégué de la Jamaïque, s'exprimant au nom des 29 Pays Membres de l'OIE de la région Amériques, a également soutenu les interventions précédentes concernant le besoin d'allouer des ressources supplémentaires à la Commission des animaux aquatiques.
357. Le Délégué de Djibouti, s'exprimant au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE, a souligné le travail en cours visant à aligner les deux *Codes*, notamment les chapitres sur la notification.
358. Le Délégué du Yémen a remercié le Président de la Commission des animaux aquatiques pour son travail et a souligné que l'aquaculture, en tant que source d'alimentation pour l'homme, est importante dans la zone de la Corne de l'Afrique et des pays du Golfe. Il a demandé à ce que l'OIE accorde une plus grande attention à cette région.
359. Le Délégué du Soudan a demandé au Président de la Commission des animaux aquatiques de bien vouloir expliquer quel était l'impact de la domestication intensive des espèces animales aquatiques sur la santé humaine et celle des animaux aquatiques, et quelles étaient les conséquences sur la production alimentaire et le poids sur l'enseignement vétérinaire.
360. Le Docteur Ernst a remercié les Pays Membres pour leur soutien et leur a assuré que l'intention de la Commission des animaux aquatiques est de toujours prodiguer des conseils utiles et des recommandations pour soutenir les Pays Membres.
361. En réponse au commentaire du Soudan, le Docteur Ernst a indiqué que les impacts de la domestication des espèces animales aquatiques sur la santé humaine sont très positifs. En effet, les animaux aquatiques constituent une source nutritionnelle importante pour l'homme. Le Docteur Ernst a également souligné que de nombreuses espèces ne sont élevées que depuis peu de temps et que par conséquent, on ne connaît pas encore suffisamment certains aspects de leur biologie élémentaire et les maladies susceptibles de les affecter.
362. En réponse au commentaire du Délégué de l'Australie, le Docteur Ernst a déclaré que la Commission des animaux aquatiques était déterminée à travailler avec la Commission du Code pour garantir une bonne harmonisation entre les textes concernés. Concernant l'harmonisation des définitions pour les Normes de l'OIE et les Lignes directrices de l'OIE, il a informé l'Assemblée que ces définitions ont fait l'objet de discussions entre les Présidents des deux Commissions lors de la réunion de février 2016, et qu'elles seront à nouveau examinées lors de la réunion de septembre 2016 en réponse aux commentaires des Pays Membres.
363. Le Docteur Ernst a remercié la représentante du Chili d'avoir fait part de ses commentaires sur l'antibiorésistance et d'avoir invité l'Assemblée à participer à la conférence qui se tiendra au Chili sur ce sujet majeur.
364. En réponse au commentaire du Délégué accrédité de la République populaire de Chine, le Docteur Ernst a souligné l'importance du manque de lignées cellulaires pour les virus sources de maladies chez les mollusques et les crustacés, en espérant que des recherches seraient menées dans ce domaine pour améliorer les capacités de diagnostic pour ces espèces. Il a rappelé à l'Assemblée que le nouveau Groupe ad hoc sur le Manuel aquatique réfléchit également à la façon dont cette question pourrait être abordée dans les définitions de cas de chapitres concernés du *Manuel aquatique*.
365. Le Docteur Ernst a exprimé sa gratitude pour le soutien de la Quads concernant le programme de travail proposé par la Commission des animaux aquatiques.

366. Le Docteur Ernst a répondu à la question soulevée par la Déléguée de la République dominicaine et a informé l'Assemblée que l'élaboration d'un nouveau chapitre sur la biosécurité constitue une priorité majeure dans la révision proposée de la Section 4 du *Code aquatique*.
367. La Directrice générale, a reconnu que la question des ressources pour les activités de l'OIE sur les animaux aquatiques n'est pas nouvelle, et qu'elle sera abordée avec les Délégués lors de la Session administrative en fin de semaine dans le cadre de la répartition des allocations budgétaires au sein de l'OIE. Elle a également indiqué qu'elle se réjouirait de recevoir de nouvelles contributions volontaires pour soutenir cette tâche.

CODE AQUATIQUE

368. Glossaire

Le Docteur Ernst a expliqué que compte tenu de l'usage répandu du terme « vecteur » dans le *Code aquatique*, la Commission avait proposé une nouvelle définition de ce terme qui prenait en compte la définition de « vecteur » utilisée dans le *Code terrestre*. La Commission avait pris en considération les commentaires des Pays Membres et remplacé le terme « organisme » par celui de « agent pathogène » qui, quant à lui, était défini.

Le Docteur Ernst a expliqué que la Commission avait également proposé de remplacer, dans la définition de l'expression « vide sanitaire », le terme « porteur » par celui de « vecteur » afin de prendre en compte la nouvelle définition proposée pour le mot « vecteur ».

Le Docteur Ernst a présenté la version amendée du texte à l'Assemblée.

La Déléguée de la Finlande, s'exprimant au nom des 28 États membres de l'UE, a tout d'abord remercié la Commission des animaux aquatiques pour son travail considérable et a ensuite ajouté que l'UE dans son ensemble soutenait l'adoption de ce glossaire modifié. Elle a fait part de l'accord de l'UE avec la nouvelle définition de vecteur telle que proposée, ainsi que de son soutien à la modification de la définition du vide sanitaire. Elle a suggéré que le mot "vecteur" apparaisse en italique dans la définition du vide sanitaire, une fois le terme vecteur adopté.

Le Docteur Ernst a indiqué qu'une fois que le terme vecteur serait adopté, il serait mis en italique le cas échéant partout dans le *Code aquatique*.

Le texte révisé a été adopté à l'unanimité.

369. Projet d'amendements des articles 1.4.3, 1.5.2, 2.1.4, 4.2.3 et 4.6.3.

Le Docteur Ernst a expliqué que la Commission avait proposé d'introduire quelques modifications mineures aux articles 1.5.2. et 4.2.3. afin de s'assurer de la cohérence, dans l'ensemble du *Code aquatique*, de l'utilisation du terme « vecteur » avec la nouvelle définition proposée pour ce mot. De surcroît, la Commission avait suggéré que le terme « porteur » soit remplacé par celui de « vecteur » dans les articles 1.4.3, 2.1.4. et 4.6.3. afin de prendre en compte la nouvelle définition proposée pour le mot « vecteur ».

Le Docteur Ernst a présenté la version amendée du texte à l'Assemblée.

Le texte révisé a été adopté à l'unanimité.

370. Notification des maladies et communication des informations épidémiologiques (chapitre 1.1.)

Le Docteur Ernst a rappelé aux Délégués que, étant donné l'ampleur du travail d'harmonisation réalisé entre ce chapitre et le chapitre correspondant du *Code terrestre*, les amendements proposés par la Commission des animaux aquatiques lors de sa réunion en octobre 2015 avaient été transmis à la Commission du Code pour avis lors de sa réunion en février 2016. Il a ensuite indiqué qu'il avait rencontré le Président de la Commission du Code à plusieurs reprises au cours de la réunion de février 2016, lorsque les deux Commissions siégeaient, afin de discuter de l'harmonisation des chapitres.

Le Docteur Ernst a pris acte du fait que la Commission des animaux aquatiques avait examiné les amendements proposés par la Commission du Code pour le chapitre correspondant du *Code terrestre* et les avait pris en considération lorsqu'elle a procédé aux amendements du chapitre 1.1. du *Code aquatique*. Puis, il a fait remarquer que la Commission des animaux aquatiques avait accepté de procéder à des modifications mineures afin d'harmoniser les textes respectifs des deux *Codes*, à l'exception des cas où il était nécessaire de conserver une terminologie spécifique en raison de différences existant dans les définitions des glossaires respectifs des deux *Codes*.

Le Docteur Ernst a présenté la version amendée du texte à l'Assemblée.

La Déléguée de la Finlande, s'exprimant au nom des 28 États membres de l'UE, a félicité la Commission des animaux aquatiques pour son travail visant à réviser ce chapitre et à en harmoniser la formulation avec celle du chapitre du *Code terrestre* correspondant, et a soutenu pleinement l'adoption de ce chapitre modifié.

Le texte révisé a été adopté à l'unanimité.

371. **Recommandations générales sur la désinfection (chapitre 4.3.)**

Le Docteur Ernst a pris note du fort intérêt des Pays Membres pour ce projet de chapitre et a relevé que la majorité des commentaires des Pays Membres examinés au cours de la réunion de février 2016 n'était pas d'ordre technique mais visait plutôt à améliorer la lisibilité du texte. Il a précisé que nombre de ces suggestions avaient été acceptées par la Commission.

Le Docteur Ernst a pris acte de l'avis de certains Pays Membres qui estimaient que le projet de chapitre témoignait d'une certaine partialité en faveur de la pisciculture. Aucun texte n'a toutefois été proposé afin de résoudre ce point. Il a également indiqué que la Commission avait refusé les commentaires des Pays Membres qui relevaient davantage du domaine de la biosécurité que de celui de la désinfection. Il a précisé que le thème de la sécurité biologique serait traité dans un nouveau projet de chapitre, tel que proposé par la Commission aux fins de restructuration du Titre 4 intitulé « Prévention et contrôle des maladies » du *Code aquatique*.

Le Docteur Ernst a présenté la version amendée du texte à l'Assemblée.

La Déléguée de la Suède, s'exprimant au nom des 28 États membres de l'UE, a remercié l'OIE et a soutenu dans son ensemble l'adoption de ce chapitre modifié. Elle a également indiqué que d'autres commentaires ont été transmis à l'OIE par écrit, pour examen par la Commission des animaux aquatiques lors de sa prochaine réunion.

La Déléguée de la Norvège a remercié la Commission des animaux aquatiques pour son travail sur cet important chapitre et soutient son adoption. Toutefois, elle a souhaité indiquer quelques problèmes techniques en lien avec le chapitre proposé et a demandé à ce qu'ils soient abordés lors de la prochaine réunion de la Commission des animaux aquatiques. La Déléguée a transmis des informations détaillées sur les amendements suggérés à l'Article 4.3.9, point 4 ; structures à filets et autres matériaux fibreux, Article 4.3.9, points 5 et 8 et Article 4.3.10 – Équipement personnel.

Le Délégué de la Thaïlande a apporté son soutien au texte amélioré mais a remarqué une contradiction au point 5 de l'Article 4.3.9 concernant l'usage de composés corrosifs pour la désinfection des véhicules.

Le Docteur Ernst a remercié l'UE pour son soutien au chapitre et se réjouit de la soumission de nouveaux commentaires de la part des Pays Membres.

Le Docteur Ernst a pris note du commentaire de la Thaïlande sur le point 5 de l'Article 4.3.9 concernant une contradiction dans l'usage de composés corrosifs pour la désinfection des véhicules. Le Docteur Ernst a proposé que cette question soit abordée par la Commission des animaux aquatiques lors de sa prochaine réunion.

Le texte révisé a été adopté à l'unanimité.

372. Obligations générales liées à la certification (chapitre 5.1.)

Le Docteur Ernst a informé l'Assemblée que la Commission avait souscrit aux commentaires des Pays Membres proposant de supprimer le point 2 de l'article 5.1.4. car le texte qu'il contenait figurait déjà au point 3. Il a, en outre, noté que la Commission avait accepté de réintroduire un texte au nouveau point 2 afin de répondre aux besoins de l'Autorité compétente d'un pays exportateur d'informer le pays importateur du résultat de l'enquête initiée suite à la détection d'une maladie en lien avec l'importation de marchandises issues d'animaux aquatiques.

Le Docteur Ernst a présenté la version amendée du texte à l'Assemblée.

Le Délégué de la Thaïlande a remercié la Commission des animaux aquatiques d'avoir aligné les textes de l'Article 5.1.4 avec le texte correspondant dans le *Code terrestre*. Toutefois, il a remarqué que cet Article nécessitait une nouvelle révision afin de le rendre plus clair et a suggéré que les deux Commissions traitent de l'article conjointement.

La représentante de la Délégation d'Afrique du Sud s'est exprimée au nom des 53 États membres de l'Union africaine et Membres de l'OIE et a suggéré d'insérer les mots « soupçonnés d'être » avant « associés », afin de traiter des situations où le lien n'est pas clairement établi. Cette question avait été traitée au paragraphe 2, qui a été supprimé. L'Afrique a également suggéré de retenir le libellé « dans un délai raisonnable après importation », et d'ajouter « qui ne devra pas dépasser deux périodes d'incubation de cette maladie », afin d'indiquer quel devrait être ce délai raisonnable. La représentante a proposé un nouveau libellé.

Le Docteur Ernst a remercié le Délégué de la Thaïlande pour ses commentaires et a demandé à ce qu'il soumette ses commentaires pour examen par la Commission des animaux aquatiques lors de sa prochaine réunion.

Le Docteur Ernst a reconnu que l'Article 5.1.4 nécessite d'être révisé afin que sa compréhension en soit améliorée et a proposé que la Commission des animaux aquatiques révisé cet article lors de sa prochaine réunion. Il a indiqué que les périodes d'incubation ne sont pas utilisées dans le *Code aquatique*. Le Docteur Ernst a recommandé que le texte soit proposé pour adoption et que la Commission des animaux aquatiques envisage des possibilités d'amélioration de ce texte lors de sa prochaine réunion.

Le texte révisé a été adopté à l'unanimité.

373. Infection par le génotype 1 du virus de la tête jaune (chapitre 9.2.)

Le Docteur Ernst a rappelé aux Délégués que le champ d'application du chapitre 9.2. n'avait pas changé et qu'il portait exclusivement sur le génotype 1 du virus de la tête jaune (YHV1), l'agent pathogène responsable de la maladie de la tête jaune. Il a expliqué que la modification proposée au nom de la maladie, à savoir le passage de « infection par le virus de la tête jaune » à « infection par le génotype 1 du virus de la tête jaune » visait à rendre son champ d'application explicite et garantir la cohérence de l'ensemble du chapitre.

Le Docteur Ernst a noté que les commentaires des Pays Membres appuyaient les amendements proposés à la liste des espèces sensibles mentionnée à l'article 9.2.2., apportés à la lumière des recommandations du Groupe ad hoc qui avait appliqué les critères d'inclusion dans la liste des espèces sensibles à une infection (tels que décrits au chapitre 1.5.) par le génotype 1 du virus de la tête jaune.

Le Docteur Ernst a informé l'Assemblée que la Commission avait sollicité l'avis du Groupe ad hoc concernant le commentaire d'un Pays Membre proposant l'inclusion de l'écrevisse *Cherax quadricarinatus* dans l'article 9.2.2. en tant qu'espèce sensible à l'infection par le YHV1. Il a ensuite précisé que la Commission avait souscrit à l'avis selon lequel cette écrevisse ne satisfaisait pas aux critères de sensibilité, en l'absence de preuves suffisantes indiquant la présence de l'infection.

Le Docteur Ernst a relevé que la Commission avait approuvé la proposition des Pays Membres d'amender le titre de l'article 9.2.3. afin qu'il en reflète l'objectif visé, à savoir l'importation ou le transit d'animaux aquatiques et de produits issus d'animaux aquatiques, indépendamment de l'usage auquel ils sont destinés et du statut du pays, de la zone ou du compartiment d'exportation au regard de l'infection par le YHV1. Il a ajouté que la Commission avait proposé, une fois cet amendement adopté, de l'inclure dans l'article X.X.3. de l'ensemble des chapitres dédiés aux maladies figurant dans le *Code aquatique*.

Le Docteur Ernst a présenté la version amendée du texte à l'Assemblée.

La Déléguée de la Finlande, s'exprimant au nom des 28 États membres de l'UE, a remercié la Commission des animaux aquatiques et soutient dans son ensemble l'adoption de ce chapitre modifié. Toutefois, elle a souligné une erreur éditoriale dans la dernière phrase de l'Article 9.2.8, qui comprend une référence à l'Article 9.2.3 sur les marchandises dénuées de risques. Elle a demandé que les termes « animaux aquatiques » soient remplacés par les termes « marchandises » dans la dernière phrase de l'Article 9.2.8.

Le Docteur Ernst a convenu qu'il existait un problème avec ce point à l'Article 9.2.8 et a rappelé à l'Assemblée que la Commission des animaux aquatiques a élaboré un Article X.X.8 révisé pour traiter de cette question et d'autres dans cet article, dans tous les chapitres spécifiques relatifs aux maladies. L'article X.X.8 révisé a été diffusé pour commentaires dans le rapport de février 2016.

Le texte révisé a été adopté à l'unanimité.

MANUEL AQUATIQUE

374. Infection par le génotype 1 du virus de la tête jaune (chapitre 2.2.8.)

Le Docteur Ernst a rappelé aux Délégués que, conformément aux modifications introduites dans le *Code aquatique*, le champ d'application du chapitre 2.2.8. n'avait pas changé et qu'il incluait uniquement le génotype 1 du virus de la tête jaune (YHV1), l'agent pathogène responsable de la maladie de la tête jaune. Comme susmentionné, la modification proposée au nom de la maladie, à savoir le passage de « infection par le virus de la tête jaune » à « infection par le génotype 1 du virus de la tête jaune » visait à rendre explicite le champ d'application et à assurer la cohérence de l'ensemble du chapitre. Le Docteur Ernst a attiré l'attention sur le fait que cet amendement était conforme à celui proposé pour le chapitre correspondant du *Code aquatique*.

Le Docteur Ernst a indiqué que la Commission s'était rangée à l'avis du Groupe ad hoc d'inclure l'écrevisse *Cherax quadricarinatus* dans le paragraphe 2.2.2. (relatif aux espèces pour lesquelles les preuves de la sensibilité sont insuffisantes) de ce chapitre. En effet, cette espèce satisfait aux critères d'évaluation énoncés dans le chapitre 1.5. en vue d'une inclusion dans ce paragraphe du chapitre du *Manuel aquatique*.

Le Docteur Ernst a fait savoir que la Commission avait consulté l'expert du Laboratoire de référence pour le virus de la tête jaune sur un certain nombre de commentaires d'ordre technique et amendé le texte en conséquence.

Le Docteur Ernst a pris note de l'amélioration possible de la définition de cas et de la demande de la Commission. Celle-ci souhaitait que le nouveau Groupe ad hoc sur le *Manuel aquatique*, qui s'était réuni en avril 2016, se penche sur cette question.

Le Docteur Ernst a présenté la version amendée du texte à l'Assemblée.

Le Délégué de l'Australie a indiqué que l'abréviation YHD avait été retirée de l'ensemble du chapitre mais qu'elle est utilisée de façon non définie dans la Section 2.1.1. *Aetiological agents, agent strains*.

Le Délégué de la Thaïlande a souligné que la Commission des animaux aquatiques et le Groupe ad hoc sur la sensibilité des crustacés à l'infection par des maladies listées par l'OIIE avaient recommandé d'ajouter l'écrevisse *Cherax quadricarinatus* dans la Section 2.2.2. *Species with incomplete evidence for susceptibility*, mais que cette espèce n'avait pas été ajoutée dans la Section.

La Déléguée de la Suède, s'exprimant au nom des 28 États membres de l'UE, a remercié l'OIE et soutient dans son ensemble l'adoption de ce chapitre modifié. Toutefois, elle a demandé des explications sur la signification des termes « in conjunction with » dans la Section 7.2. *Definition of a confirmed case*. D'autres commentaires ont été envoyés à l'OIE pour examen lors de la prochaine réunion de la Commission des animaux aquatiques.

En réponse au Délégué de l'Australie, le Docteur Ernst a convenu de corriger le texte pour insérer les mots « maladie de la tête jaune » au lieu de l'abréviation YHD dans la Section 2.1.1. *Aetiological agents, agent strains*.

En réponse au Délégué de la Thaïlande, le Docteur Ernst a convenu d'ajouter l'écrevisse *Cherax quadricarinatus* dans la Section 2.2.2. *Species with incomplete evidence for susceptibility*.

Il a confirmé que « in conjunction » signifie ensemble ou conjointement. Il a reconnu que ce texte nécessitait une amélioration, et a indiqué que cette section sera révisée par le Groupe *ad hoc* sur le *Manuel aquatique*.

Le Docteur Ernst a proposé que le texte amendé soit révisé conformément aux propositions faites par les Délégués de l'Australie et de la Thaïlande. Le texte révisé avec des amendements a été adopté à l'unanimité.

375. Textes diffusés aux Pays Membres pour commentaires

Le Docteur Ernst a rappelé aux Délégués que les textes suivants ont été révisés et diffusés aux Pays Membres, dans le rapport de la réunion de la Commission de février 2016, afin de recueillir leurs commentaires. Il a ajouté que toutes les remarques reçues seront examinées par la Commission lors de sa réunion en septembre 2016.

Les textes du *Code aquatique* portent sur les sujets suivants : Définitions du glossaire ; Critères d'inclusion d'une maladie des animaux aquatiques dans la liste de l'OIE (chapitre 1.2.) ; Maladies listées par l'OIE (chapitre 1.3.) ; nouveau projet de chapitre sur la maladie de nécrose hépatopancréatique aiguë ; Article X.X.8 révisé ; Recommandations pour la désinfection de surface des œufs de salmonidés (chapitre 4.4.) et amendements apportés au chapitre sur la peste de l'écrevisse (*Aphanomyces astaci*) (chapitre 9.1.) ; Nécrose hypodermique et hématopoïétique infectieuse (chapitre 9.3.) ; Myonécrose infectieuse (chapitre 9.4.) ; Hépatopancréatite nécrosante (chapitre 9.5.) ; Syndrome de Taura (chapitre 9.6.) ; et Maladie des queues blanches (chapitre 9.8.).

Les textes du *Manuel aquatique* portent sur les sujets suivants : Peste de l'écrevisse (*Aphanomyces astaci*) (chapitre 2.2.1.) ; Nécrose hypodermique et hématopoïétique infectieuse (chapitre 2.2.2.) ; Myonécrose infectieuse (chapitre 2.2.3.) ; Hépatopancréatite nécrosante (chapitre 2.2.4.) ; Syndrome de Taura (chapitre 2.2.5.) ; Maladie des queues blanches (chapitre 2.2.7.) ; et le nouveau projet de chapitre sur la maladie de nécrose hépatopancréatique aiguë (chapitre 2.2.X.).

Le Docteur Ernst a fait observer que l'exposé des motifs sous-tendant la révision de ces textes figure dans le rapport de la réunion de la Commission des animaux aquatiques de février 2016, qui est disponible sur le site Internet de l'OIE. Il a ensuite encouragé les Délégués à accroître leur participation au processus normatif de l'OIE en adressant à l'OIE leurs commentaires écrits.

376. Centres de référence

Le Docteur Ernst a indiqué que la Commission des animaux aquatiques avait recommandé d'accepter les candidatures suivantes au statut de Centre de référence de l'OIE :

- Laboratoire de référence de l'OIE pour l'infection à *Hepatobacter penaei* (hépatopancréatite nécrosante) : Aquaculture Pathology Laboratory, School of Animal and Comparative Biomedical Sciences, University of Arizona, Tucson, États-Unis d'Amérique. Expert référent désigné : Dre Kathy Tang-Nelson.

La Commission a noté l'absence, à l'heure actuelle, de Laboratoires de références de l'OIE pour la maladie de nécrose hépatopancréatique aiguë et l'infection à *Batrachochytrium dendrobatidis*. Elle a donc invité les Pays Membres possédant une expertise dans ces deux maladies affectant respectivement les crustacés et les amphibiens à proposer leurs candidatures.

Le Docteur Ernst a indiqué que la Commission avait pris note du souhait du Laboratoire de référence de l'OIE pour l'infection par l'herpèsvirus de l'ormeau, situé dans l'Université nationale de Taiwan dans le Taipei chinois, d'être retiré de la liste suite au départ à la retraite de l'expert désigné, à savoir le Docteur Pen Heng Chang. Le Docteur Ernst a remercié le Docteur Chang pour sa précieuse contribution au travail de l'OIE au cours des huit dernières années.

Le Docteur Ernst, s'exprimant au nom de la Commission, a remercié les Centres de référence pour leur soutien indéfectible et leurs conseils éclairés à l'OIE. La Commission s'est félicitée du nombre croissant de Laboratoires de référence de l'OIE disposant d'un système de gestion de la qualité internationalement reconnu. Le Docteur Ernst a rappelé aux Délégués l'échéance attendant les Laboratoires de référence de l'OIE. En effet, leurs laboratoires de diagnostic doivent avoir reçu l'accréditation ISO 17025 ou mis en place un système de gestion de la qualité équivalent d'ici fin décembre 2017. Il a ajouté que la Commission développait actuellement une procédure présentant dans les grandes lignes l'évaluation et la gestion des Laboratoires de référence ne satisfaisant pas à cette obligation d'ici l'échéance.

Le Docteur Ernst a noté que la Commission avait souscrit à la proposition suivante de la Commission des normes biologiques : les candidatures au statut de Laboratoire de référence de l'OIE appelées à être examinées par l'OIE doivent être réceptionnées au moins 45 jours avant toute réunion de la Commission des animaux aquatiques afin de laisser suffisamment de temps au traitement des dossiers, et permettre aux membres de la Commission d'évaluer pleinement les candidatures avant la réunion.

Le Docteur Ernst a insisté sur le fait que la Commission avait noté l'importance de la coopération avec la Commission des normes biologiques sur des questions d'intérêt mutuel et qu'elle avait convenu de renforcer la relation de travail entre les deux Commissions. La Commission des animaux aquatiques a demandé au Siège de l'OIE d'organiser une téléconférence entre les Présidents des deux Commissions avant leur prochaine réunion afin de discuter des points pertinents à l'ordre du jour.

377. **Futurs travaux**

Le Docteur Ernst a informé l'Assemblée que le plan de travail de la Commission a été examiné et actualisé, à la lumière des commentaires des Pays Membres, des observations du siège de l'OIE et des travaux achevés. Le Docteur Ernst a rappelé aux Délégués que le plan de travail leur présentait un aperçu des activités en cours et à venir, et comprenait nombre de nouvelles activités, notamment des activités prioritaires ayant trait à la restructuration du Titre 4 du *Code aquatique* sur la prévention et le contrôle des maladies.

378. L'Assemblée a pris acte du rapport de la Commission des animaux aquatiques.

Adoption du projet de Résolution n° 30 Désignation d'un Laboratoire de référence de l'OIE pour les maladies des animaux aquatiques

379. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 30 pour adoption.

380. Le Délégué du Sénégal a demandé de corriger une erreur éditoriale au point 3 dans la version française. Le Président a donné son accord pour effectuer cet amendement et a proposé la résolution amendée pour adoption.

381. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité et figure sous le n° 30 à la fin du présent rapport.

■ JEUDI 26 MAI 2016 ■

SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Situation actuelle de la santé animale dans le monde : analyse des événements et des tendances
(Doc. 84 SG/2)

382. La Docteure Paula Cáceres, Chef du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale a indiqué qu'elle commencerait par présenter la situation existant au niveau mondial pour quatre maladies et infections figurant sur la Liste de l'OIE (l'infection par les virus de l'influenza A de haute pathogénicité chez les oiseaux, la fièvre catarrhale du mouton, la dermatose nodulaire contagieuse et l'infection par le virus de la peste des petits ruminants), suivie d'un résumé de la situation des maladies des animaux aquatiques dans le monde.

Elle présenterait ensuite la situation dans le monde de deux maladies ne figurant pas sur la Liste de l'OIE et qui touchent la faune sauvage (l'infection par les virus de l'influenza aviaire faiblement pathogène et l'infection à *Sarcoptes scabiei*). Elle continuerait avec une évaluation de la sensibilité de WAHIS, fondée sur les résultats des activités de recherche active d'informations non officielles sur la santé animale, pour terminer sur les résultats de l'enquête récemment conduite intitulée « Évaluation de WAHIS, 10 ans après son lancement ».

383. **Situation mondiale de quatre maladies et infections terrestres figurant sur la Liste de l'OIE et présentant un intérêt majeur**

La Docteure Cáceres a présenté les pourcentages de Pays Membres qui avaient soumis leurs rapports semestriels sur les maladies des animaux terrestres pour 2015 et a encouragé les Pays Membres à poursuivre les efforts qu'ils déploient afin de transmettre les informations en temps opportun. Dans la première partie de sa présentation, elle a exposé la situation mondiale de quatre maladies et infections terrestres figurant sur la Liste de l'OIE et présentant un intérêt majeur.

384. **Infection par les virus de l'influenza A de haute pathogénicité chez les oiseaux**

Pour commencer, la Docteure Cáceres a souligné que l'infection par les virus de l'influenza A de haute pathogénicité (IAHP) était une maladie de portée mondiale en raison de la hausse continue du nombre de pays atteints et des sous-types en circulation. Elle a présenté la distribution récente de l'IAHP et a indiqué que plus de 20 % des pays/territoires avaient rapporté la présence de la maladie. Elle a ajouté que le sous-type le plus fréquent était le H5N1, suivi des sous-types H5N8, H5N2, H5N6, H7N7, H5N3, H5N9, H7N3 et H7N8.

Elle a commenté que compte tenu des capacités de recombinaison et de mutation des virus de l'influenza A et de la grande variabilité observée dans certains pays, il existait un risque prévisible d'apparition de nouveaux sous-types d'influenza aviaire, qui pouvait s'accompagner de changements dans la dynamique de la maladie et d'une nouvelle propagation de l'IAHP. Elle a souligné que dès lors, l'objectif premier devait consister à déployer des efforts soutenus pour surveiller l'influenza tant chez les oiseaux domestiques que les oiseaux sauvages.

La Docteure Cáceres a ensuite présenté la tendance du pourcentage de pays ayant rapporté la présence de l'IAHP entre 2006 et 2015. Elle a montré que cette tendance avait suivi un modèle de régression quadratique indiquant que la maladie s'était propagée ces dernières années.

Elle a attiré l'attention sur l'importance de décrire la dynamique du virus pour accroître les capacités de gestion des épidémies d'influenza aviaire au niveau national. Elle a expliqué que cette analyse avait été obtenue à l'aide des données issues des 6 546 foyers rapportés dans le cadre de notifications immédiates et des rapports de suivi concernant l'IAHP, pour la période 2005-2015.

La Docteure Cáceres a décrit les caractéristiques de la propagation et de la vitesse du virus. Elle a expliqué que pour chaque événement national, le foyer rapporté qui s'était produit le plus tôt avait été considéré comme le point de départ. Elle a ajouté qu'au cours de cet événement, la distance entre chaque foyer et le point de départ (foyer primaire) avait été calculée à l'aide de la formule de Haversine et que cette mesure avait été utilisée pour estimer la propagation des virus.

Elle a informé l'Assemblée que les valeurs de propagation les plus élevées avaient été observées dans les pays les plus grands, en particulier ceux capables de suivre l'évolution de la maladie à l'intérieur de leurs frontières, et a montré les résultats.

Elle a précisé que même si les données obtenues s'avéraient fort utiles pour essayer de comprendre les capacités du virus, elles devaient cependant être interprétées avec précaution en raison de la présence éventuelle de facteurs prêtant à confusion lors de la collecte des données. Elle a fait remarquer que c'était tout particulièrement le cas lorsque le point de départ utilisé en tant que référence pour calculer la vitesse et la propagation pouvait ne pas être le foyer primaire de cet événement. Elle a ajouté qu'il pouvait exister des différences considérables entre la capacité des pays à conduire une surveillance et celle à effectuer une détection précoce (et ainsi à observer, ou non, l'événement à partir de son vrai point de départ). Elle a indiqué qu'il était, en outre, nécessaire de prendre en considération la possibilité que certains des foyers rapportés par les pays pour un même événement n'aient pas été liés sur le plan épidémiologique.

Elle a expliqué, en montrant les résultats, que la vitesse avait été déterminée en calculant le rapport entre « la distance par rapport au point de départ » et « le nombre de jours après le début de l'événement », sur la base de ce qui avait été notifié par le pays.

Suite à cela, la Docteure Cáceres a décrit les différences entre les foyers touchant les oiseaux domestiques et les oiseaux sauvages et a présenté la comparaison de la propagation et de la vitesse pour les deux catégories. Elle a souligné qu'une différence notable avait été observée entre la propagation chez les oiseaux domestiques (valeur médiane de 131 km) et celle chez les oiseaux sauvages (valeur médiane de 223 km). Elle a ajouté qu'une différence considérable avait été constatée entre les valeurs afférentes à la vitesse obtenues chez les oiseaux domestiques (valeur médiane de 1,7 km/jour) et celles obtenues chez les oiseaux sauvages (valeur médiane de 11,7 km/jour).

La Docteure Cáceres a présenté les disparités géographiques dans la vitesse et la propagation, en expliquant qu'une estimation par noyau ou *Kernel Density Estimator* (KDE) avait été appliquée aux 6 546 emplacements géographiques des foyers. Elle a indiqué que l'application de cette fonction avait permis de mettre en exergue la distribution de zones critiques atteintes par l'IAHP. Elle a présenté les 28 zones identifiées par KDE, parmi lesquelles sept avaient une valeur médiane de propagation supérieure à 1 000 km, tandis que cinq zones présentaient une valeur médiane de propagation inférieure à 100 km. Elle a précisé que, concernant la vitesse, quatre zones présentaient des valeurs supérieures à 40 km/jour, et que les valeurs les plus faibles étaient de moins de 2 km/jour.

Elle a commenté que les différences spatiales dans la vitesse et la propagation pouvaient s'expliquer par plusieurs facteurs, tels que : i) le type d'industrie avicole de chaque pays (commerciale vs non commerciale) et sa distribution dans le pays ; ii) la participation de la faune sauvage ; iii) la préparation du pays ; et iv) le sous-type du virus concerné.

La Docteure Cáceres a présenté la tendance de la durée des foyers d'IAHP chez les oiseaux domestiques, de 2005 à 2013. Elle a expliqué que les foyers qui avaient commencé en 2014 ou 2015 avaient été exclus de l'analyse, afin d'éviter tout biais induit par des foyers non résolus. Elle a fait remarquer que la régression exponentielle indiquait une baisse notable de la durée et que ces résultats suggéraient que le développement de meilleures capacités techniques au cours de ces neuf années et une meilleure préparation des Services vétérinaires avaient fortement influé sur la capacité des pays/territoires à contrôler les événements d'IAHP.

La Docteure Cáceres a conclu cette première partie en indiquant que l'analyse conduite offrait des informations intéressantes pour les pays connaissant des événements d'IAHP, car elle leur permettait de comparer l'évolution de la maladie dans leur pays avec les données recueillies sur

cette dernière à l'échelle mondiale. Elle a ajouté qu'une meilleure évaluation de la vitesse et de la propagation potentielles du virus pouvait contribuer à affiner des stratégies de contrôle spécifiques pour la gestion précoce des foyers. Elle a de plus indiqué que compte tenu des différences considérables observées au niveau de la vitesse et de la propagation pour chaque événement, l'analyse pouvait offrir des informations intéressantes à utiliser pour examiner plus en profondeur, dans un second temps, les facteurs influençant la dynamique des virus de l'IAHP. Elle a spécifié que parmi les autres facteurs possibles qui méritaient d'être étudiés pour leur influence potentielle sur la dynamique de la maladie figuraient : la préparation du pays ; le type de système de production impliqué (commercial vs basse-cour) ; le sous-type du virus, les conditions climatiques (température, humidité, précipitations) ; la densité de population aviaire (oiseaux domestiques et sauvages) ; la composition de la population d'oiseaux sauvages ; les voies de migration ; la densité de la population humaine ; l'intégrité environnementale ; et la structure du paysage.

Pour finir, elle a fait remarquer que le Sixième Plan stratégique de l'OIE envisageait d'améliorer l'utilisation des informations de santé animale disponibles dans WAHIS, notamment en mettant les analyses épidémiologiques à la disposition de tous et que l'analyse présentée dans cette première partie illustre l'utilité des informations tirées des données recueillies par le biais de WAHIS. Elle a informé l'Assemblée qu'à cet égard, l'OIE était disposée à accroître l'analyse des données et la collaboration avec les établissements de recherche afin d'aider ses Pays Membres à parvenir à une meilleure préparation face à la maladie et à un meilleur contrôle de cette dernière.

385. **Fièvre catarrhale du mouton**

La Docteure Cáceres a rappelé que les maladies vectorielles avaient fait l'objet d'une attention considérable à la suite de l'émergence récente de plusieurs événements dramatiques de par le monde. Elle a commenté que fin 2015, une phase négative de l'indice d'oscillation austral d'El Niño avait été observée, et avait été associée à une hausse en Afrique de l'Est des apparitions de fièvre de la Vallée du Rift. Elle a ajouté que début 2016, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait déclaré que l'épidémie de Zika survenant dans les Amériques était une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI).

Elle a souligné que les changements climatiques pouvaient modifier et accroître sensiblement la distribution des maladies vectorielles au fil du temps. Elle a déclaré qu'à l'heure actuelle, la fièvre catarrhale du mouton était une maladie de portée mondiale, ces vecteurs compétents étant présents dans de nombreuses régions en Afrique, dans les Amériques, en Asie, en Europe et en Océanie. Elle a présenté la distribution récente de la maladie. Elle a mentionné que la présence ou la suspicion de la maladie avait été rapportée par environ 25 % des pays. Elle a ajouté que le sérotype 4 était le plus fréquent, suivi du sérotype 1, des sérotypes 2, 3 et 13 et des sérotypes 5, 6, 8, 10, 12, 14, 17, 18, 19, 22 et 24.

La Docteure Cáceres a ensuite présenté la tendance du pourcentage de pays ayant rapporté la présence de la fièvre catarrhale du mouton entre 2005 et 2015. Elle a signalé que cette tendance avait suivi un modèle de régression polynomiale cubique indiquant que le pourcentage avait affiché une hausse entre 2005 et 2008, une baisse entre 2009 et le premier semestre 2013 et pour finir une nouvelle hausse en 2014 et 2015.

Elle a indiqué que les pays avaient considérablement amélioré la qualité des informations qu'ils transmettaient sur la fièvre catarrhale du mouton entre 2005 et 2015, notamment concernant le pourcentage de pays ayant précisé le sérotype et a présenté les résultats. Elle a fait savoir que WAHIS représentait alors un outil fort utile pour suivre la diversité des sérotypes du virus de la fièvre catarrhale du mouton en circulation.

Elle a par la suite indiqué que la distribution spatio-temporelle de la fièvre catarrhale du mouton était fortement influencée par le climat et elle a expliqué que la première partie de l'analyse consistait à évaluer la présence des virus de la fièvre catarrhale du mouton en fonction de la latitude. Elle a indiqué que pour chaque pays, le pourcentage de semestres au cours desquels la présence de la fièvre catarrhale du mouton avait été signalée avait été évalué à partir des données de WAHIS et que la latitude du centroïde de chaque pays avait été mesurée.

Elle a présenté les résultats et a commenté que le pourcentage de semestres au cours desquels la présence de la fièvre catarrhale du mouton avait été signalée affichait une nette baisse corrélée à l'augmentation de la latitude. Elle a souligné que la plage classique de latitude de la fièvre catarrhale du mouton se trouvait entre 35°S et 40°N avant 1998, et que l'extension de la maladie à l'extérieur de cette plage était récente. Elle a fait remarquer que par conséquent, il n'était pas surprenant de trouver un pourcentage plus faible de semestres positifs dans les latitudes plus élevées.

La Docteure Cáceres a expliqué que la seconde partie de l'étude visait à analyser les tendances saisonnières de la fièvre catarrhale du mouton, en fonction des différentes zones et différents climats. Elle a indiqué que, par conséquent, l'incidence mensuelle des foyers de la maladie, tel que rapporté par le biais de WAHIS, avait été calculée pour tous les pays ayant signalé au moins une apparition de la maladie depuis 2005. Elle a attiré l'attention sur le fait qu'en raison du faible nombre de pays ayant fourni des informations complètes sur l'incidence mensuelle de la maladie au cours de la période analysée, les résultats présentés ne pouvaient être considérés comme représentatifs des régions atteintes.

Elle a expliqué que le climat dominant de chaque pays avait été défini selon la classification des climats de Köppen-Geiger, en indiquant que seules deux zones climatiques comptaient un nombre suffisant de pays déclarants pour pouvoir effectuer l'analyse. Elle a spécifié que des séries chronologiques de l'incidence mensuelle des foyers de la maladie avaient été décomposées, pour chacun de ces deux groupes séparément, en tendance saisonnière annuelle et tendance à long terme (au cours des 10 années couvertes par l'analyse) en utilisant la procédure de décomposition des tendances saisonnières basées sur l'ess (STL) et elle a présenté les résultats, montrant les pics saisonniers dans les deux zones climatiques. Elle a précisé que, compte tenu de l'influence des conditions climatiques sur les profils d'activité des vecteurs et par conséquent sur le risque d'apparition de la maladie, il serait intéressant à l'avenir d'associer les données WAHIS à celles d'autres bases de données (par ex. des données météorologiques), afin de prévoir la probabilité d'apparition ou réapparition des maladies vectorielles.

Elle a conclu en disant que le pic d'activité du vecteur dépendait des conditions climatiques et était directement lié au risque d'infection des animaux. Elle a ajouté que les analyses des tendances saisonnières, telle celle présentée dans cette deuxième partie, pouvaient s'avérer fort intéressantes pour les pays souhaitant identifier les périodes de l'année les plus à risque, sachant que la longueur de la période d'exposition variait en fonction des facteurs climatiques. Elle a ensuite indiqué que l'analyse de l'apparition de la maladie à long terme était également importante pour évaluer et prévoir le risque de réapparition de la maladie d'une année à l'autre.

Elle a invité les pays à transmettre des informations détaillées de bonne qualité, afin de permettre à l'OIE d'effectuer de telles analyses aux niveaux régional et mondial et améliorer ainsi la préparation face aux maladies animales. Elle a recommandé que les pays détaillent l'information par mois dans WAHIS, en particulier pour les maladies présentant un profil saisonnier.

La Docteure Cáceres a terminé en indiquant que l'intégration à l'avenir de données WAHIS de bonne qualité avec d'autres sources d'information, telles que les séries climatiques, les données environnementales et les cartes présentant la répartition des vecteurs, permettrait de développer de meilleures analyses épidémiologiques et aiderait les pays à détecter de manière précoce les maladies et à les contrôler

386. **Dermatose nodulaire contagieuse**

La Docteure Cáceres a présenté la distribution géographique récente de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC). Elle a indiqué qu'en 2015 et au début de 2016, la présence de la maladie avait été rapportée par environ 25 % des pays. Elle a souligné que l'année 2015 avait été marquée par la propagation de la maladie en Europe.

Elle a ensuite présenté la tendance du pourcentage de pays ayant rapporté la présence de la DNC entre 2005 et 2015. Elle a signalé que cette tendance avait suivi un modèle de régression linéaire accompagnée d'une hausse statistiquement significative tout au long des semestres.

Elle a expliqué que la DNC, habituellement endémique en Afrique, avait au cours des dernières décennies, progressé de plus en plus vite vers le nord, se propageant ainsi au Moyen-Orient et en Europe, et menaçait de poursuivre sa dissémination. Elle a souligné qu'au cours des quatre dernières années (2012-2015), sur les 14 pays/territoires ayant rapporté la présence de la DNC en soumettant une notification immédiate, 10 (71 %) avaient indiqué que la raison ayant motivé la notification de la maladie était sa « première apparition dans le pays ». Elle a présenté la corrélation entre la latitude des foyers et l'année de la notification (période 2006 – 2016), qui a révélé une augmentation significative de leur latitude moyenne. Elle a commenté que la majeure partie de la propagation s'était effectuée en direction du nord vers une région tempérée.

La Docteure Cáceres a souligné que ces résultats étaient conformes aux études récemment menées sur la distribution mondiale des vecteurs, qui indiquaient que la dispersion des vecteurs ne cessait de croître sous l'effet des changements climatiques.

Elle a précisé que les modifications observées dans l'apparition des maladies vectorielles étaient principalement dues, parmi d'autres facteurs, au changement des conditions climatiques et environnementales qui favorisaient la survie des vecteurs compétents. Elle a fait remarquer que l'adaptation des vecteurs aux nouvelles zones géographiques risquait de maintenir la maladie dans ces zones récemment infectées et de favoriser la poursuite de sa propagation.

Elle a souligné que les conditions environnementales/climatiques pouvaient servir à prévoir la propagation potentielle des maladies vectorielles. Elle a encouragé les Pays Membres à fournir à l'OIE des informations de la plus grande qualité qui soit, afin d'aider l'OIE à remplir sa mission consistant à améliorer la santé animale de par le monde, en comprenant mieux le lien qui existe entre le changement climatique, la santé des écosystèmes, la perte de la biodiversité et la propagation des maladies qui agissent sur la santé et le bien-être des animaux.

387. Infection par le virus de la peste des petits ruminants

La Docteure Cáceres a rappelé que l'infection par le virus de la peste de petits ruminants (PPR) était l'une des maladies prioritaires mentionnées dans le Plan cadre FAO–OIE pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) et que la Stratégie mondiale pour l'éradication de la PPR avait été planifiée pour 2030.

Elle a indiqué que depuis 2007, la maladie avait repris son avancée en Asie, en Afrique et en Europe après plusieurs années de stabilité. Elle a souligné que l'infection avait franchi la barrière saharienne, atteignant ainsi le Maroc (2008), l'Algérie (2011) et la Tunisie (2011). Elle a ajouté qu'elle s'était propagée en Asie du Sud-Est, jusqu'à arriver en République populaire de Chine (2007) et au Bhoutan (2010), en Asie Centrale jusqu'au Tadjikistan (2013) et qu'elle avait finalement fait son apparition en Europe début 2016 (Géorgie).

Elle a ensuite présenté la distribution de la maladie en 2015 et début 2016, en indiquant que plus de 25 % des pays avaient signalé la présence ou la suspicion de la maladie. Elle a aussi présenté la carte des statuts officiels des Pays Membres de l'OIE au regard de la PPR en 2015.

Elle a expliqué que l'analyse visait à décrire la dynamique temporelle et spatiale de la PPR dans le monde, suite à la poursuite de sa propagation en Afrique, en Asie et en Europe, afin d'évaluer les spécificités régionales de la dynamique de la PPR et améliorer ainsi la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la maladie.

Elle a indiqué que l'épidémiologie de la maladie de janvier 2005 au début de 2016 avait été analysée en prenant en considération la tendance en matière d'apparition (pourcentage de pays/territoires rapportant la présence ou la suspicion de la maladie) et la tendance spatiale (propagation de la maladie de régions stables en direction de nouvelles régions). Elle a précisé qu'une approche géostatistique avait été utilisée afin d'évaluer la tendance spatiale de la maladie et que la distance de chaque foyer rapporté au moyen d'une notification immédiate ou d'un rapport de suivi au cours de la période 2007-2016 avait été calculée en se servant des « régions stables » comme références spatiales. Elle a indiqué que les « régions stables » étaient celles qui avaient régulièrement signalé la présence de la maladie au cours des 11 dernières années (présence de la PPR dans plus de 50 % des semestres considérés).

Concernant les résultats, la Docteure Cáceres a indiqué que le pourcentage de pays déclarants atteints par la maladie avait augmenté significativement et progressivement au cours des 11 dernières années. Concernant la tendance spatiale, elle a mentionné qu'une propagation très claire de la maladie au-delà de sa zone habituelle (à savoir, les « régions stables ») avait été observée, en donnant les valeurs de propagation. Elle a précisé que bien que la tendance générale de la propagation de la maladie signalait une détérioration de la situation, de grandes disparités régionales pouvaient être observées. Elle a indiqué qu'en Afrique, en dépit de la forte propagation de la maladie, la situation paraissait stable, tandis qu'en Asie du Sud-Est (région nouvellement infectée), en revanche, les efforts de contrôle ne semblaient pas être efficaces et que le risque de poursuite de la propagation demeurait très élevé. Par ailleurs, elle a signalé qu'en Europe et au Moyen-Orient, la propagation de la maladie dans de nouvelles régions était, pour l'heure, très limitée mais, sachant que les nouveaux foyers étaient très proches de pays n'ayant jamais signalé la PPR, la situation devait être suivie attentivement.

Elle a conclu que la propagation mondiale de la PPR au cours des 11 dernières années était alarmante, comme l'indiquait sa dissémination très nette au-delà de sa zone traditionnelle. Elle a souligné que les résultats de l'analyse épidémiologique se révélaient très utiles car ils offraient une vision mondiale de la situation épidémiologique au temps T0 (condition de référence pour la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR) et qu'ils permettaient notamment de déterminer la situation initiale dans laquelle les programmes d'éradication devraient commencer en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie mondiale pour l'éradication de la PPR à l'horizon 2030. La Docteure Cáceres a indiqué que l'analyse révélait de grandes disparités régionales et la nécessité d'inclure des approches régionales différentes dans le programme d'éradication. Elle a attiré l'attention sur le fait que cette analyse étayait la reconnaissance de la dynamique régionale et de l'approche choisie par l'OIE et la FAO lorsqu'elles avaient élaboré la Stratégie mondiale pour l'éradication de la PPR à l'horizon 2030.

388. **Situation des maladies des animaux aquatiques dans le monde**

Dans la deuxième partie de sa présentation, la Docteure Cáceres a abordé la situation des maladies des animaux aquatiques dans le monde. Elle a présenté les pourcentages de Pays Membres qui avaient soumis leurs rapports semestriels sur les maladies des animaux aquatiques pour 2015 et a encouragé les Pays Membres à poursuivre les efforts qu'ils déploient afin de transmettre les informations en temps opportun.

Elle a indiqué que parmi les 27 maladies des animaux aquatiques de la Liste de l'OIE, deux n'avaient pas été notifiées présentes ou suspectées en 2015, et a présenté le pourcentage de pays ayant notifié à l'OIE la présence ou la suspicion des 25 autres maladies.

Elle a expliqué que l'analyse évaluait les tendances mondiales observées pour la présence des maladies listées par l'OIE chez les animaux d'aquaculture et les animaux de capture de 2009 à 2015. Elle a spécifié que celle-ci se concentrait sur les pays dont la production annuelle ou le tonnage de capture est élevé (plus de 50 000 tonnes) et sur les 24 maladies qui étaient demeurées sur la Liste de l'OIE tout au long de la période concernée.

Elle a présenté le pourcentage de pays qui ont rapporté la présence ou la suspicion d'au moins une maladie listée par l'OIE chez des animaux d'aquaculture, par semestre et par catégorie d'animaux, de 2009 à 2015. Elle a indiqué que pour l'aquaculture, le pourcentage moyen de pays atteints au cours de chaque semestre pendant la période concernée s'élevait à plus de 40 % pour les maladies des crustacés, plus de 35 % pour les maladies des poissons, plus de 25 % pour les maladies des mollusques et moins de 5 % pour les maladies des amphibiens. En comparaison, elle a mentionné que le pourcentage moyen de pays atteints au cours de cette période pour les maladies listées par l'OIE observées chez les animaux de capture était de plus de 15 % pour les maladies des amphibiens et des mollusques, et de plus de 10 % pour les maladies des crustacés et des poissons. Elle a présenté les tendances des pays atteints et a souligné que de récentes augmentations avaient été observées chez les amphibiens et les mollusques d'aquaculture. Concernant les animaux de capture, elle a indiqué qu'aucune tendance à la hausse significative n'avait été observée mais que des variations importantes avaient été détectées au cours de la période examinée. Elle a souligné que l'ampleur de la variance pour les animaux de capture était près de 10 fois supérieure à celle des animaux d'aquaculture.

La Docteure Cáceres a conclu en disant que ces analyses avaient montré des changements notables dans la présence des maladies des animaux aquatiques au cours des sept dernières années. Elle a encouragé les pays à poursuivre leurs efforts afin d'améliorer le partage des informations avec l'OIE et les autres pays, en particulier en désignant des Points focaux nationaux pour les maladies des animaux aquatiques et en leur fournissant un accès à WAHIS. Elle a souligné que cette section montrait aussi que, même si les amphibiens représentaient moins de 1 % de la production aquacole annuelle mondiale pour ce qui était de la quantité, le suivi de leurs maladies ne devait pas pour autant être négligé car elles touchaient un pourcentage élevé de pays dans le monde, cette tendance allant croissant. Pour finir, elle a indiqué que WAHIS offrait un outil utile pour partager les informations et suivre à l'échelle mondiale l'évolution des maladies listées.

389. Situation mondiale de deux maladies non listées par l'OIE qui touchent les animaux sauvages

Dans la troisième partie de sa présentation, la Docteure Cáceres a présenté la situation mondiale de deux maladies non listées par l'OIE qui touchent les animaux sauvages. Elle a clarifié que le « rapport annuel sur les maladies des animaux sauvages non listées par l'OIE » ne traitait que des maladies de la faune sauvage qui ne figuraient pas sur la Liste de l'OIE et qui devraient ne pas avoir d'impact sur le commerce international des animaux et de leurs produits dérivés. Elle a expliqué que les analyses présentées dans cette partie visaient à illustrer l'importance de ces maladies, conformément à la recommandation de la Commission scientifique pour les maladies animales de l'OIE qui invitait à sensibiliser les Pays Membres aux maladies de la faune sauvage et pouvoir ainsi améliorer leur surveillance et notification.

Elle a mentionné que l'analyse couvrait la période allant de 2008 au début de 2016, les rapports annuels sur les maladies des animaux sauvages non listées par l'OIE n'ayant été numérisés qu'à partir de 2008. Elle a ajouté qu'au cours de cette période, 119 pays avaient soumis, sur une base volontaire, au moins un rapport annuel sur ces maladies de la faune sauvage.

390. Infection par les virus de l'influenza aviaire faiblement pathogène (IAFP)

La Docteure Cáceres a indiqué que l'infection par les virus de l'IAFP chez les oiseaux sauvages suscitait un grand intérêt, surtout en raison de son importance pour la santé, les moyens de subsistance et le bien-être des hommes et en raison de son importance par rapport à la santé des animaux domestiques. Elle a indiqué que depuis 2008, plus de 45 pays avaient été très affectés par les virus de l'influenza aviaire, en raison de leur impact zoonotique ou de leur impact sur les animaux domestiques.

Elle a souligné que le rapport annuel sur les maladies des animaux sauvages non listées par l'OIE n'était ni très sensible ni très spécifique et ne garantissait pas la cohérence des informations reçues, probablement en raison du caractère facultatif de sa soumission. Toutefois, elle a indiqué que cet outil pouvait s'avérer fort utile pour partager des informations sur les résultats obtenus lors du contrôle et de la surveillance des virus de l'IAFP observés chez les oiseaux sauvages et, par conséquent, pour réduire au minimum l'impact de ces virus sur la santé publique ou celle des animaux domestiques.

Elle a déclaré que sur les 119 pays/territoires qui avaient utilisé cet outil depuis 2008, 33 % (39/119) avaient rapporté la présence de l'infection par les virus de l'IAFP chez les oiseaux sauvages au moins une fois au cours de cette période, ce qui signifie que les activités de surveillance ou de contrôle destinées à détecter l'infection chez la faune sauvage avaient été mises en œuvre. Elle a mis en exergue le fait que la majorité de ces 39 pays/territoires avaient, au cours des huit dernières années, subi les effets de l'infection par les virus de l'influenza aviaire chez l'homme ou de l'IAHP chez les volailles. Elle a commenté que cette association confirmait, en un premier temps, le chevauchement entre les zones où les virus de l'IAFP circulaient chez les oiseaux sauvages et celles où les virus avaient été transmis à l'homme ou avaient muté afin de devenir hautement pathogènes chez les volailles. Par ailleurs, elle a indiqué qu'elle suggérait aussi que les pays ayant fait l'expérience de l'infection par les virus de l'influenza aviaire chez l'homme ou de l'IAHP chez les volailles au cours des huit dernières années avaient consenti davantage d'efforts que les autres en ce qui concerne la détection de l'IAFP chez les oiseaux sauvages et du partage de ces informations.

La Docteure Cáceres a fait remarquer que la distribution de l'IAFP chez les oiseaux sauvages était bien plus étendue que celle de l'influenza aviaire A chez les volailles dont la déclaration auprès de l'OIE est obligatoire. Elle a indiqué que 22 pays avaient détecté et rapporté la présence des virus de l'IAFP dans des zones où ni l'infection par les virus de l'influenza aviaire chez l'homme ni celle par les virus de l'IAFP chez les volailles n'avaient été signalées au cours des huit dernières années. Elle a ajouté que dans 68 % (15/22) de ces pays, la présence des virus d'IAFP H5 ou H7 n'avait même pas été observée chez les volailles. Elle a précisé qu'on pouvait même émettre l'hypothèse selon laquelle les virus de l'influenza étaient répartis partout dans le monde, où des espèces hôtes compétentes étaient présentes et que la migration des oiseaux sauvages favorisait leur propagation.

Elle a signalé que parmi les pays ayant rapporté la présence de l'IAFP chez les oiseaux sauvages, 49 % (19/39) avaient fourni des informations sur les sous-types en circulation et que tous ces pays avaient notifié, parmi d'autres, les sous-types H5, H7 ou H9, ces derniers étant susceptibles d'avoir un impact zoonotique. Elle a présenté la carte des pays ayant rapporté au moins une fois la présence de l'IAFP chez les oiseaux sauvages entre 2008 et 2015, et les sous-types identifiés.

Elle a conclu en disant qu'enquêter sur les infections observées chez l'avifaune pouvait fournir à l'industrie avicole environnante, voire la société humaine, un premier signe d'alerte concernant la circulation éventuelle de nouveaux virus de l'influenza aviaire. Elle a indiqué que par conséquent, le partage de ces informations à l'aide d'un outil de portée mondiale, tel le rapport annuel sur les maladies des animaux sauvages non listées par l'OIE accessible sur WAHIS, pouvait s'avérer fort pertinent pour les Membres de l'OIE dans le cadre de leur préparation.

391. Infection à *Sarcoptes scabiei*

La Docteure Cáceres a continué son exposé par l'infection à *Sarcoptes scabiei* (gale). Elle a rappelé l'importance de la maladie qui peut provoquer une baisse considérable et drastique des populations sauvages. Elle a souligné que dans les populations restantes ou fragmentées d'espèces listées par la CITES ou par l'UICN, menacées ou en voie d'extinction, les conséquences d'une épizootie de gale pouvaient s'avérer très préoccupantes. Elle a indiqué que la gestion sanitaire des animaux sauvages menacés était donc de la plus grande importance pour leur conservation à long terme, en donnant l'exemple de la population de guépards (*Acinonyx jubatus*) menacée d'extinction. Elle a précisé que l'infection à *S. scabiei* était l'une des maladies sélectionnées par le Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage pour être suivie en raison de son rôle capital dans l'intégrité environnementale et la durabilité écologique.

Elle a par la suite présenté la distribution de l'infection à *S. scabiei*, indiquant que 34 % (40/119) des pays déclarants avaient signalé au moins une fois la présence de *S. scabiei* sur leur territoire et 26 % (31/119) avaient transmis des données quantitatives sur l'infection. Elle a ajouté que l'infection à *S. scabiei* avait été rapportée chez 35 espèces sauvages, parmi lesquelles 17 % étaient considérées comme des espèces avec un état de préservation critique par l'UICN et 37 % étaient inscrites dans les Annexes (I, II, III) de la liste de la CITES. Elle a illustré la situation par une étude de cas se fondant sur la population de guépards, espèce classée comme vulnérable par l'UICN. Elle a indiqué que dans cette étude, sur 20 pays et 29 sous-populations, seul un pays avait rapporté la présence de *Sarcoptes scabiei* chez les guépards dans deux sous-populations.

La Docteure Cáceres a souligné qu'une bonne connaissance du statut sanitaire d'une population sauvage s'avérait capitale pour gérer sa préservation, tout particulièrement pour les espèces en danger d'extinction dont la population, qui avait tendance à décliner, se trouvait dans une zone fragmentée et se caractérisait par la dynamique d'une métapopulation. Elle a expliqué que dans une telle situation, les mouvements entre les sous-populations avaient généralement un effet positif sur la survie à long terme de l'espèce, et que pour cette raison, de nombreux défenseurs de l'environnement favorisaient des mesures, telles que la construction de couloirs ou le déplacement actif d'animaux. Elle a toutefois souligné que la présence de maladies infectieuses pouvait poser un risque sérieux d'extinction pour les espèces menacées, et la migration entre les métapopulations pouvait avoir des effets négatifs, car la propagation d'une maladie pouvait provoquer l'effondrement soudain de populations et freiner leur capacité à se relever à la suite de perturbations.

La Docteure Cáceres a ajouté que le déplacement d'espèces en danger, qui visait à les réintroduire dans une partie des zones où elles étaient présentes historiquement et s'étaient éteintes, constituait une technique majeure de préservation de la faune sauvage. Elle a aussi expliqué que le succès des projets de déplacement de la faune sauvage reposait sur plusieurs facteurs, notamment : l'évaluation de l'aptitude des animaux et du caractère adéquat du lieu choisi pour les lâcher ; la capacité des animaux transférés à coloniser la zone ; ainsi que les aspects zoonosaires de la réintroduction. Elle a insisté sur le fait qu'une mauvaise évaluation du risque de maladie pouvait se traduire par l'introduction d'agents pathogènes dans les populations sauvages résidentes naïves.

Elle a fait savoir que les analyses fournies dans cette partie illustraient bien l'utilité des informations transmises dans le rapport annuel sur les maladies des animaux sauvages non listées par l'OIE et publiées sur son interface publique *WAHIS-Wild*. Elle a ajouté que ce système offrait aux pays un outil utile pour partager leurs informations sur une base volontaire et avoir accès à des données qui pouvaient les intéresser.

Elle a expliqué qu'à ce jour, l'utilité de cet outil était limitée en raison de la qualité variable des données transmises dans le rapport annuel sur les maladies des animaux sauvages non listées par l'OIE. Elle a conclu qu'afin d'accroître l'efficacité de cet outil unique en son genre, les pays étaient encouragés à fournir régulièrement à l'OIE des données de qualité et ce, sur une base volontaire. Elle a indiqué qu'à l'avenir, un tel outil pourrait devenir une référence en matière de préparation et de gestion de la conservation dans le domaine de la santé animale et qu'il pourrait contribuer à renforcer les connaissances épidémiologiques de ces maladies. Elle a ajouté que, forte de sa mission visant à améliorer la santé animale, la santé publique vétérinaire et le bien-être animal de par le monde, l'OIE, en collaboration avec d'autres organisations internationales et les Pays Membres, avait un rôle de premier plan à jouer dans la protection de la biodiversité.

392. **Évaluation de la sensibilité du système d'alerte précoce de WAHIS**

Dans la quatrième partie de sa présentation, la Docteure Cáceres a présenté une évaluation de la sensibilité du système d'alerte précoce de WAHIS. Elle a expliqué que la sensibilité du système de surveillance de l'OIE (WAHIS) était garantie en partie par l'obligation juridique de ses Pays Membres de rapporter les maladies listées par l'OIE et les maladies émergentes, comme prévu par les *Codes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques* de l'OIE. Elle a mentionné qu'en 2002, l'OIE avait introduit une activité consistant à rechercher activement des informations non officielles et les rumeurs afférentes tant à la santé animale qu'à la santé publique. Elle a ajouté que cette activité renforçait WAHIS, qui se divisait en deux composantes principales : le système d'alerte précoce (pour les notifications immédiates et les rapports de suivi) et le système de suivi (pour les rapports semestriels).

Elle a indiqué que dans cette analyse, les résultats de l'activité de recherche active avaient été utilisés pour évaluer la sensibilité du système d'alerte précoce de WAHIS et que l'analyse avait été limitée aux Pays Membres de l'OIE, qui étaient tenus de rapporter les événements sanitaires par le biais de WAHIS.

Avant de présenter les résultats de l'évaluation de la sensibilité du système d'alerte précoce de WAHIS à partir des résultats de l'activité de recherche active, la Docteure Cáceres a montré la couverture géographique récente des rumeurs suivies par le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale. Elle a indiqué que plus de 3 000 rumeurs avaient été suivies sur un total de 20 000 éléments d'information vérifiés en huit langues et que plus de la moitié des rumeurs (1 700) suivies concernaient les Amériques et l'Europe. Elle a commenté que les résultats de cette activité avaient pu être considérés comme suffisamment fiables pour être utilisés en vue d'évaluer la sensibilité de WAHIS.

Elle a donné les pourcentages d'événements exceptionnels potentiels détectés dans les Pays Membres en 2015 qui avaient été confirmés, réfutés et ceux pour lesquels les Pays Membres concernés n'avaient jamais répondu au Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale afin de confirmer ou infirmer la rumeur (rumeurs jamais confirmées).

Elle a expliqué que sachant que les « rumeurs jamais confirmées » avaient une incidence négative sur l'évaluation de la sensibilité, une fourchette de valeurs (les plus faibles et les plus élevées) avait été estimée en les incluant ou non dans la formule suivante :

- Valeur la plus faible pour la sensibilité = notifications immédiates adressées spontanément / (notifications immédiates adressées spontanément + rumeurs confirmées + rumeurs jamais confirmées).
- Valeur la plus élevée pour la sensibilité = notifications immédiates adressées spontanément / (notifications immédiates adressées spontanément + rumeurs confirmées).

Elle a indiqué que la sensibilité annuelle globale du système d'alerte précoce de WAHIS pour l'année 2015 pouvait être estimée entre 87 % et 92 %, et que ce pourcentage indiquait que les Pays Membres avaient pour la plupart compris et suivi les exigences en matière de notification des maladies.

Elle a ajouté que l'influence de la zone géographique avait été évaluée en calculant la sensibilité à l'échelle régionale et que la sensibilité la plus élevée avait été observée en Europe, puis dans les Amériques, la région Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, l'Afrique et le Moyen-Orient. Elle a également commenté l'effet de la maladie sur la sensibilité, montrant que de fortes variations avaient été observées pour les différentes maladies notifiées.

La Docteure Cáceres a informé l'Assemblée que la prochaine amélioration à apporter à l'activité de recherche active consisterait à mettre en œuvre un suivi en temps réel de sa performance en créant des indicateurs et que l'évolution de la sensibilité du système serait suivie mensuellement.

Elle a conclu que l'analyse indiquait une bonne sensibilité du système d'alerte précoce de WAHIS en général mais a toutefois souligné la nécessité dans certaines régions d'accroître la couverture géographique et les sources des informations non officielles. La Docteure Cáceres a incité les Pays Membres à répondre aux demandes et les a exhorté à rapporter les événements de maladies listées conformément aux exigences énoncées au Chapitre 1.1. des *Codes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques*.

393. Résultats de l'enquête intitulée « Évaluation de WAHIS, 10 après son lancement »

Dans la dernière partie de sa présentation, la Docteure Cáceres a exposé les résultats de l'enquête intitulée « Évaluation de WAHIS, 10 après son lancement ». Elle a rappelé qu'en décembre 2015, le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE avait lancé une enquête en ligne afin de recueillir des informations auprès des Autorités vétérinaires concernant leur niveau de satisfaction en tant qu'utilisateurs de WAHIS, les difficultés rencontrées au cours du processus de notification et leurs propositions d'amélioration. Elle a informé l'Assemblée que 206 personnes provenant de 168 pays/territoires avaient participé à l'enquête.

Elle a indiqué que le premier volet du questionnaire couvrait les questions afférentes à la saisie des données, notamment la facilité d'accès au système, l'intuitivité du système et le traitement des données, entre autres. Elle a commenté que pour plus de trois pays sur quatre, les personnes interrogées avaient estimé que WAHIS était intuitif et que pour plus de deux pays sur trois, les personnes interrogées avaient estimé que l'échéance recommandée par l'OIE pour soumettre les rapports était convenable. Elle a toutefois souligné que certains points nécessitant une amélioration avaient été mentionnés, tels que la vitesse de traitement des données, la simplification des spécifications d'accès à la plateforme WAHIS, la compatibilité entre WAHIS et les bases de données nationales.

Par la suite, elle a indiqué que le deuxième volet du questionnaire couvrait le type d'informations requises dans les rapports WAHIS. Elle a commenté que pour tous les types de rapports WAHIS, plus des deux-tiers des pays/territoires avaient estimé que les données qualitatives et quantitatives générales requises par l'OIE étaient satisfaisantes. Concernant les points nécessitant une amélioration, la nécessité d'ajouter davantage d'informations épidémiologiques dans les rapports WAHIS, d'améliorer la clarté des codes de fréquence et de simplifier les rapports WAHIS.

Elle a ensuite ajouté que le troisième volet du questionnaire couvrait l'affichage des données sur l'interface WAHIS. Elle a indiqué que les participants avaient souligné : d'améliorer la possibilité d'extraire des données, de faciliter la recherche d'informations, la nécessité d'associer d'autres types d'information avec les données WAHIS, d'améliorer l'exhaustivité des informations affichées sur l'Interface WAHIS et de faciliter l'interprétation des données WAHIS. Elle a rappelé qu'en 2015, l'OIE avait développé une version en ligne de *Santé animale mondiale*, afin de présenter et offrir la possibilité d'extraire des données et obtenir ainsi une synthèse annuelle de la situation zoonositaire mondiale. Elle a toutefois signalé qu'il était encore nécessaire de simplifier l'affichage des informations sur l'interface WAHIS et d'améliorer la capacité d'extraction des données.

Elle a finalement indiqué que le quatrième volet du questionnaire couvrait le contact entre les Points Focaux et le personnel de soutien de l'OIE, concernant les aspects liés à WAHIS. Elle a souligné que 82 % des personnes interrogées étaient satisfaites du soutien et du retour d'information fournis par l'équipe du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale.

Elle a conclu en remerciant tous les pays/territoires qui avaient répondu à cette enquête et a fait remarquer que ce taux de participation élevé indiquait clairement la grande implication des Délégués et des Points focaux dans l'utilisation de WAHIS. Elle a rappelé que le renforcement de la confiance par le biais de la transparence et de la communication constituait l'un des piliers du Sixième Plan stratégique de l'OIE. La Docteure Cáceres a indiqué qu'en dépit de la satisfaction générale des pays/territoires utilisant WAHIS, ces derniers avaient signalé de nouveaux besoins et avaient demandé de nouveaux outils. Elle a signalé que ce retour d'information serait pris en compte au moment d'apporter des améliorations et d'actualiser WAHIS, comme le prévoit le Sixième Plan stratégique de l'OIE. Elle a informé l'Assemblée que ce travail avait été entrepris en 2016, afin de mieux répondre aux attentes des Pays Membres et mieux assurer la mission de transparence incombant à l'OIE.

La Docteure Cáceres a terminé sa présentation en remerciant son équipe pour sa contribution à la préparation du rapport et son engagement quotidien dans le processus de notification des Pays Membres. Elle a également adressé une mention toute particulière aux Points focaux chargés de la notification des maladies animales et aux Services vétérinaires nationaux pour l'excellent travail accompli permettant de toujours améliorer la qualité de l'information disponible dans WAHIS.

394. Le Docteur Modisane, a remercié la Docteure Cáceres pour sa présentation détaillée, et les Pays Membres pour avoir soumis leurs rapports à l'OIE. Il a rappelé que « WAHIS c'est les Pays Membres et WAHIS est destiné aux Pays Membres ». Le Président a encouragé les Pays Membres à soumettre des rapports de grande qualité afin que l'OIE soit en mesure de présenter à l'avenir des informations telles que l'Assemblée venait de recevoir. Il a déclaré que le rapport soulevait des questions telles que la propagation de la PPR au-delà de ses frontières actuelles et a ajouté que malgré l'existence d'une stratégie pour le contrôle de la PPR, les Pays Membres avaient besoin de renforcer le contrôle de la maladie.

Le Président a remercié les pays ayant soumis volontairement leur rapport annuel sur la faune sauvage, étant donné qu'il contribue à la protection d'espèces menacées. Il a ensuite demandé à l'Assemblée de commencer à communiquer leurs commentaires sur la présentation.

395. Le Délégué de l'Uruguay a remercié la Docteure Cáceres pour son excellente présentation et pour cette richesse d'informations qui font que la présentation générale s'améliore au fil des années en incluant des renseignements sur des tendances et des sujets du plus haut intérêt. Il a fait observer que cette présentation est un moment très important pour l'Assemblée. Il s'est étonné que 119 pays aient transmis leur rapport sur la faune sauvage, alors qu'auparavant 50 à 60 pays seulement fournissaient ces données, ajoutant que c'est l'une des raisons grâce auxquelles WAHIS atteint un taux de sensibilité de 90 %, ce qui confère une grande fiabilité à ce système. Il s'est également dit agréablement surpris de savoir que 168 des 180 Pays Membres avaient répondu à l'enquête sur WAHIS. Il a indiqué qu'il avait pris connaissance, à travers les propos de la Directrice générale, que des travaux étaient en cours pour moderniser WAHIS, et a déclaré, pour conclure, qu'il souhaiterait savoir quel sera le délai d'achèvement de la nouvelle version de WAHIS.

396. Le Délégué de l'Inde a félicité la Docteure Cáceres pour son excellente présentation. Il a souligné que ce rapport était l'un des moments phares de la Session Générale. Tout d'abord, il a rappelé qu'aider les pays à collecter les informations constituait un défi majeur pour l'OIE. Il a ajouté que cela restera le cas tant qu'il n'y aura pas une appropriation par les parties prenantes de ces informations. Il a suggéré que l'OIE devrait analyser la façon dont les maladies ont été contrôlées par les pays. En outre, il a proposé que ces analyses sur le contrôle des maladies et les meilleures pratiques existantes soient partagées avec les pays, et ceci dans leur intérêt. Deuxièmement, il a demandé si l'OIE pouvait être en mesure d'intégrer les systèmes nationaux de notification des maladies avec WAHIS, afin de créer un réseau mondial qui permettrait d'échanger des informations plus rapidement et de façon ponctuelle. Troisièmement, il a suggéré d'établir des méthodes encourageant le recueil d'informations par reconnaissance, par exemple à l'aide de certificats pour les pays faisant des efforts et fournissant des informations sur les maladies animales, afin de les encourager.
397. Le Délégué accrédité de la République populaire de Chine a remercié la Docteure Cáceres et ses collègues pour leur excellent travail et le rapport détaillé. Il a indiqué que ses équipes épidémiologiques avaient déclaré manquer de compétences pour accéder aux données WAHIS et a exprimé son espoir de voir le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE leur apporter son aide afin de les aider à résoudre ce problème. Il a précisé que concernant les entrées de données, les experts chinois souhaitaient fournir davantage d'informations épidémiologiques relatives à l'influenza aviaire hautement pathogène.
398. Le Délégué du Chili a félicité la Docteure Cáceres pour la qualité de l'information et de l'analyse qu'elle a présentées. À son tour, il a remercié l'équipe du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale pour son efficacité dans le processus de vérification des rapports sanitaires adressés à l'OIE et il a salué la réactivité de ce Service. En second lieu il a relevé que si la Docteure Cáceres avait certes communiqué des informations inquiétantes dans son rapport, elle avait aussi annoncé des évolutions positives, comme la diminution du temps nécessaire pour maîtriser les foyers d'influenza aviaire hautement pathogène, ce qui s'explique par l'amélioration des mesures de sécurité biologique et de gestion des foyers. Il a précisé qu'au Chili la biosécurité avait été améliorée et que des programmes de compartimentation avaient été mis en œuvre. Pour finir, il a fait observer qu'il serait utile de présenter régulièrement ce type de rapports et de les mettre à disposition des Pays Membres.
399. Le Délégué de l'Argentine a salué l'excellence du travail accompli et souligné que tous ses collègues de la délégation argentine ont constaté l'amélioration constante de la qualité des informations présentées dans WAHIS depuis quelques années. Après avoir souligné l'intérêt à des fins analytiques de l'apport de connaissances et de la gestion de l'information par les pays via WAHIS, le Délégué a invité les Pays Membres à continuer à fournir des données et à contribuer par leurs critiques constructives à améliorer encore plus le système. Enfin, il a indiqué qu'au nom du Comité vétérinaire permanent du Cône Sud (CVP), il se joignait aux félicitations adressées au service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE pour son excellent travail.
400. Le Délégué du Sénégal a félicité la Docteure Cáceres pour sa présentation et a constaté que l'analyse de la situation et de la tendance mondiale de la PPR montrait la pertinence de la Stratégie mondiale pour son éradication. Il a aussi fait savoir qu'un foyer de la maladie de Marek avait eu lieu au Sénégal entre fin 2015 et mars 2016, entraînant la mort de 9 848 poules pondeuses sur un total de 21 400. Il a précisé que ces informations avaient été communiquées à l'OIE suite au diagnostic de confirmation, bien que la maladie de Marek n'ait pas été listée par l'OIE. Il a expliqué que l'événement avait pu être causé par une défaillance vaccinale au niveau des couvoirs ou par des manquements de biosécurité dans les élevages. Il a enfin souligné l'importance des pertes économiques liées à la maladie de Marek et a recommandé son inclusion dans la Liste de l'OIE.
401. Au nom des 29 Pays Membres de la région des Amériques, le Délégué du Panama a félicité la Docteure Cáceres pour sa présentation et pour les efforts persistants de son équipe dans la collecte des informations sur les maladies. Il a rappelé que le Panama constitue un point critique de convergence pour le comptage des oiseaux migrateurs le long des voies migratoires du Mississippi jusqu'à l'Amérique du Sud et il a signalé qu'une diminution des migrations avait été

observée par rapport à l'année précédente ; il a souligné combien il est important de tenir compte des couloirs de migration des oiseaux, non seulement au regard de l'influenza aviaire mais aussi en ce qui concerne les encéphalites. Pour conclure, il a indiqué que le Panama offrait de partager les données du comptage des oiseaux migrateurs et il a invité les autres pays à fournir des informations afin d'être mieux préparés en cas d'apparition de maladies.

402. Le Délégué de la Nouvelle-Zélande a félicité la Docteure Cáceres et son Service pour l'excellent rapport. Il a indiqué que le Service avait porté les analyses de données WAHIS d'une dimension descriptive et explicative, à une dimension prédictive parallèlement à la progression habituelle attendue de l'analyse épidémiologique. Il a déclaré que la Nouvelle-Zélande avait deux questions. La première question concernait l'existence ou non d'une analyse sur la façon dont les données WAHIS étaient utilisées par les Pays Membres, les Centres Collaborateurs, les universités ou les institutions privées, par exemple la manière dont WAHIS était cité dans les publications, et quels types d'analyses étaient effectuées dans ces publications. La seconde question portait sur l'utilisation de l'analyse sur les tendances, notamment sur la propagation des maladies. Il a suggéré que l'OIE puisse informer les Pays Membres, potentiellement menacés par des tendances de propagation, de la nécessité d'améliorer leur biosécurité et surveillance. Il a ensuite ajouté que de telles tendances pouvaient être utilisées pour cibler les activités de l'OIE, telles que les besoins de missions de vérification des statuts de reconnaissance officielle dans des pays à risque au vue des tendances mises en lumière par les données WAHIS.
403. Le Délégué de l'Australie a remercié la Docteure Cáceres pour sa présentation intéressante sur la situation zoonositaire mondiale. Il a demandé des explications auprès de la Directrice générale de l'OIE sur la signification de l'adoption de la résolution demandant l'approbation par l'Assemblée du rapport sur la situation zoonositaire actuelle mondiale : analyse des événements et tendances. Il a indiqué que certaines informations du rapport étaient peut-être incomplètes, comme par exemple le nombre de sérotypes de la fièvre catarrhale ovine en circulation en Océanie. Il a souligné que les informations sur l'infection par *Sarcoptes scabiei* figurant dans le rapport étaient incomplètes.
404. Le Délégué du Soudan a remercié la Docteure Cáceres pour cette excellente présentation. Il a souligné que des maladies telles que la PPR, la dermatose nodulaire contagieuse, la fièvre catarrhale ovine et la fièvre aphteuse apparaissaient dans des pays africains en développement et se propageaient largement à l'échelle mondiale, causant de lourdes pertes. Il a souligné que les pays africains manquaient souvent de ressources pour combattre les maladies. Il a indiqué que les pays développés devaient aider les pays en développement à se débarrasser de maladies, tel que cela s'est produit lors de la campagne d'éradication de la peste bovine, qui a été contrôlée et éradiquée avec succès.
405. Le Docteur Modisane, a proposé que la Docteure Cáceres réponde à la première série de questions avant de poursuivre ensuite avec le reste des interventions.
406. La Docteure Cáceres a remercié les Délégués pour leurs messages de félicitations. Puis, elle a commencé par répondre à l'intervention du Délégué de l'Uruguay, en indiquant que des informations plus détaillées sur la modernisation de WAHIS seraient présentées par la Directrice générale lors de la séance administrative vendredi matin.
407. La Docteure Cáceres a remercié le Délégué de l'Inde pour ses propositions. Puis, en réponse à l'intervention de ce dernier, elle a expliqué que le système d'alerte précoce de l'OIE permettait de partager des informations sur les mesures de contrôle qui avaient été prises et consignées dans les notifications immédiates et les rapports de suivi transmis par les pays. Elle a fait remarquer que tous les pays ne se servaient pas encore des commentaires épidémiologiques pour développer plus avant les événements zoonositaires rapportés. En réponse à la question portant sur l'intégration des bases de données nationales avec WAHIS, elle a indiqué que l'OIE avait reçu de nombreuses requêtes en ce sens et que ce point serait pris en considération lors des prochaines améliorations apportées au système. Concernant la proposition consistant à délivrer des certificats afin de récompenser les efforts consentis par les pays en matière de notification des maladies, elle a répondu que, pour l'heure, la plupart des pays transmettaient les informations requises à l'OIE. Ce type de stratégie méritait donc d'être approfondi.

408. En réponse au Délégué accrédité de la République populaire de Chine, la Docteure Cáceres a indiqué que le pays pouvait contacter le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale pour solliciter l'extraction des informations désirées. Elle a également remercié le Délégué pour l'expertise proposée et la diligence de la Chine à partager toute nouvelle information sur l'IAHP.
409. Répondant à la question du Délégué du Chili, la Docteure Cáceres a souligné que l'analyse de l'IAHP illustre bien de quelle manière les mesures de biosécurité pouvaient être améliorées grâce aux enseignements tirés des épidémies précédentes. Elle a ajouté que le partage des informations zoonosantaires par le biais de WAHIS, du site Web de l'OIE et d'autres supports avait été prévu dans le Sixième Plan stratégique de l'OIE.
410. La Docteure Cáceres a remercié le Délégué de l'Argentine en son nom et celui de son équipe.
411. En réponse au commentaire du Délégué du Sénégal, la Docteure Cáceres a rappelé que, pour toutes les maladies listées par l'OIE, les critères d'inclusion d'une maladie, infection ou infestation dans la liste de l'OIE étaient énoncés dans le chapitre 1.2. des *Codes terrestre et aquatique* de l'OIE.
412. La Docteure Cáceres a remercié le Délégué du Panama pour son offre. En effet il proposait de partager les informations sur le comptage des oiseaux migratoires le long des voies migratoires principales. Cette offre était d'autant plus précieuse que ces informations pouvaient apporter un nouvel éclairage à l'étude de l'influenza aviaire.
413. Répondant aux questions du Délégué de la Nouvelle-Zélande, la Docteure Cáceres a convenu qu'il serait fort intéressant d'évaluer l'impact de WAHIS et la manière dont les données WAHIS sont utilisées dans les publications. Elle a cité, à titre d'exemple, l'utilisation de données WAHIS dans les messages ProMED. Elle a, en outre, noté que de nombreux accords avaient été signés avec les universités suite à leur demande d'utiliser les données WAHIS. Elle a précisé qu'elle ne connaissait pas le nombre d'articles qui citaient les données WAHIS. Néanmoins, elle a estimé que, selon le nombre de demandes reçues par le Service, près de trente publications scientifiques par an les utilisaient. Concernant le commentaire ayant trait au partage avec les Pays Membres d'information sur les risques potentiels, elle a souligné que cette démarche était déjà plus ou moins en place avec les messages d'alerte du système d'alerte précoce de l'OIE. Elle a également attiré l'attention sur le fait que l'OIE continuait à déployer des efforts considérables pour rendre les informations plus accessibles. C'est pour cette raison que l'Organisation avait lancé l'application smartphone disponible sur les systèmes d'exploitation Android, iOS et Windows.
414. Concernant les commentaires du Délégué de l'Australie, la Docteure Cáceres a répondu qu'elle examinerait la partie portant sur les sérotypes de la fièvre catarrhale ovine. Elle a rappelé que l'analyse présentée sur la fièvre catarrhale de l'ovine s'appuyait sur les informations fournies en 2015.
415. En réponse au Délégué de l'Uruguay, la Docteure Éloit a annoncé que les prochains stades, échéances et étapes de l'amélioration de WAHIS ainsi que le budget nécessaire seront présentés lors de la séance du vendredi 27 mai 2016.
416. En réponse au Délégué de l'Australie, la Docteure Éloit a rappelé qu'en vertu de l'article 6 du Règlement organique de l'OIE afférent aux attributions de l'Assemblée, celle-ci doit examiner et approuver le rapport annuel de la Directrice générale sur la gestion, les réalisations et les activités administratives ainsi que sur les activités scientifiques et techniques de l'OIE. Elle a ajouté que le rapport sur la situation actuelle de la santé animale dans le monde : analyse des événements et des tendances fait partie des points de l'ordre du jour de la Session générale prévus dans l'article 43 du Règlement général de l'OIE, sans que pour autant son approbation soit formellement requise. Elle a donc conclu en proposant que cette question soit examinée par le Conseil lors de sa prochaine réunion.
417. Le Docteur Modisane, Président de l'OIE a indiqué qu'en cas d'imprécisions constatées dans le rapport sur la situation actuelle de la santé animale dans le monde : analyse des événements et des tendances, les Délégués pouvaient demander que les incohérences soient corrigées avant d'approuver le rapport.

418. Un représentant de la Délégation du Brésil a félicité la Docteure Cáceres ainsi que son service pour leur présentation, qui ouvrait de nouvelles perspectives et apportait un regard nouveau sur la santé animale mondiale. Faisant ensuite observer qu'une grande partie des analyses présentées pouvaient s'appliquer au niveau national, il a proposé de partager les techniques utilisées lors de ces analyses avec les Pays Membres.
419. Le Délégué de la Namibie s'est joint aux précédents Délégués pour féliciter la Docteure Cáceres et son équipe pour leur constante présentation de sujets intéressants devant l'Assemblée. Il a soulevé deux questions. La première concernait le nombre estimé de 20 000 rumeurs identifiées et le suivi qui en avait été fait. Il a compris le caractère délicat des rumeurs et la manière dont cela a été traité. Toutefois, son inquiétude concernait les rumeurs qui ne sont pas traitées. Il a souligné qu'il faudrait en informer les pays tiers ou ceux n'ayant qu'un intérêt limité dans ces rumeurs parce qu'ils ont des échanges commerciaux avec les pays où ces rumeurs se trouveraient. Il a ajouté que des efforts devraient être accomplis afin d'aider ces pays n'ayant pas connaissance de telles rumeurs. Le Délégué a ensuite déclaré qu'il était de la responsabilité des pays dans leurs propres régions de gérer les maladies, si des maladies telles que la peste porcine africaine et la dermatose nodulaire contagieuse se propagent au-delà de la région vers de nouvelles zones ; une autre approche est nécessaire pour les contrôler. Il a insisté sur le besoin d'avoir une réponse globale au problème et sur le fait que la réponse à ces problèmes ne devrait pas être uniquement du ressort des pays ou des régions.
420. Un membre de la délégation de République populaire de Chine a souligné l'intérêt d'avoir présenté la situation de deux maladies non listées et a suggéré que l'OIE devait encourager les Pays Membres à notifier les maladies non listées qui pourraient avoir un impact important sur le commerce.
421. Le Délégué de l'Érythrée a félicité la Docteure Cáceres et son équipe pour la présentation et a fait remarquer qu'elle n'avait présenté que des informations générales concernant les maladies des animaux aquatiques, sans différencier les maladies affectant les animaux d'aquaculture et celles affectant les animaux de capture.
422. La Déléguée du Zimbabwe a félicité la Docteure Cáceres pour sa présentation. Elle a fait référence aux discussions des deux jours précédents au sujet de l'interaction entre équilibre des écosystèmes et santé animale. À cet égard, elle a demandé des éclaircissements sur la qualité de l'information disponible relative aux maladies des abeilles, en soulignant que cette information servait de base au commerce de produits apicoles.
423. La Déléguée de l'Allemagne a constaté des progrès remarquables dans la présentation de la situation actuelle de la santé animale dans le monde. Elle a fait remarquer que ces améliorations avaient répondu aux demandes formulées par les Pays Membres les années précédentes. Elle a par ailleurs signalé que l'Allemagne était disposée à apporter un soutien à l'OIE pour l'analyse des données de WAHIS.
424. Le Délégué de l'Argentine s'est référé au commentaire du Délégué d'Australie et estimé que l'Assemblée devait approuver la Résolution relative au rapport sur la situation actuelle de la santé animale dans le monde : analyse des événements et des tendances. Cette approbation pourrait impliquer d'introduire au préalable un certain nombre de corrections, en fonction des commentaires exprimés par certaines délégations. Pour sa part, il a déclaré que le rapport témoignait des capacités des Pays Membres à notifier les maladies animales. Il a ajouté que si le rapport et la résolution n'étaient pas adoptés, leur portée se réduirait à celle d'un rapport technique du siège, qui n'appartiendrait pas à l'Assemblée ; par conséquent, il a exhorté les Pays Membres à adopter cette Résolution.
425. Le Délégué du Mexique a remercié la Docteure Cáceres pour son extraordinaire présentation et souligné que son rapport reflétait l'essence même de l'OIE pour ce qui concerne l'élaboration de normes internationales et de recommandations. Enfin, rappelant que l'Assemblée est l'organe décisionnaire de l'OIE, il s'est rangé à l'avis du Délégué de l'Argentine concernant la nécessité d'approuver la Résolution relative au rapport sur la situation actuelle de la santé animale dans le monde : analyse des événements et des tendances.

426. Le Délégué du Paraguay a remercié la Docteure Cáceres pour sa présentation et a repris à son compte les commentaires précédemment formulés par les Délégués d'Argentine et du Mexique concernant l'intérêt d'adopter la résolution d'approbation du rapport sur la situation actuelle de la santé animale dans le monde : analyse des événements et des tendances.
427. La Déléguée de la République Dominicaine a remercié la Docteure Cáceres au nom de l'ensemble des pays des Amériques. Elle a particulièrement exprimé sa gratitude pour le travail mis en œuvre par l'OIE pour la recherche active d'informations non officielles. Elle a rappelé les dangers liés à la circulation sur Internet d'informations non vérifiées. Elle a cité en exemple une information relayée par les médias selon laquelle une mortalité excessive d'origine inconnue avait été signalée dans des populations porcines en République Dominicaine. Elle a expliqué que l'OIE avait cherché à identifier la cause de cet événement en contactant directement les Services Vétérinaires, par courriel et par téléphone. Elle a souligné que cette procédure avait permis au pays de signaler qu'il s'agissait de la maladie de Teschen, qui n'était pas incluse dans la Liste de l'OIE, et que l'information clarifiée avait pu être diffusée par les médias locaux.
428. La Déléguée du Canada a souligné l'amélioration notable de la qualité de l'analyse des données de WAHIS par rapport aux années précédentes. Elle a proposé la publication régulière d'un bulletin présentant les résultats d'analyse de l'ensemble des données soumises par les Pays Membres. Elle a insisté sur le fait que ces informations étaient de haute importance pour tous les Pays Membres pour la mise en place de mesures de vigilance ou de réduction des risques, notamment concernant l'influenza aviaire. Elle a suggéré d'intégrer dans le processus de rénovation de WAHIS l'élaboration de rapports mensuels ou semestriels proposant davantage d'analyses de données. Elle a attiré l'attention sur le fait qu'un retour d'informations rapide était important pour les Pays Membres. Elle a enfin signalé que tel que proposé par l'Allemagne, le Canada était disposé à apporter un soutien à l'OIE pour l'analyse des données de WAHIS.
429. La Déléguée de la Colombie a félicité la Docteure Cáceres ainsi que son service pour l'excellent travail réalisé et pour l'efficacité du soutien apporté aux Pays Membres. Elle a indiqué qu'il était très important d'analyser l'information et les données reçues. Par exemple, elle a invoqué l'existence de pronostics sur le changement climatique et sur la migration de l'avifaune, qui imposent d'analyser les maladies en termes de tendances, de cycles et de saisonnalité, ce qui peut conduire à émettre des pronostics sur la survenue de maladies pouvant justifier la décision, à un moment donné, de maintenir ou au contraire de modifier les lignes directrices pour le contrôle d'une ou de plusieurs maladies. Elle a également fait observer que le fait de ventiler par régions l'information mondiale présentée permettrait de mettre en exergue les lignes directrices et les stratégies de lutte contre les maladies qu'il conviendrait de modifier ou de maintenir. Enfin, elle a souligné l'importance d'adopter le rapport sur la situation actuelle de la santé animale dans le monde et l'analyse des événements et des tendances.
430. Le Président de l'OIE a remercié les intervenants et a donné la parole à la Docteure Cáceres.
431. La Docteure Cáceres a indiqué à l'Assemblée qu'elle avait pris bonne note de la nécessité de simplifier l'accès aux résultats des analyses de données de WAHIS, comme mentionnée par plusieurs intervenants.
432. En réponse au membre de la délégation du Brésil, elle a confirmé que les techniques d'analyse présentées seraient applicables par les Pays Membres au niveau national et qu'elles étaient détaillées dans le rapport relatif à la situation actuelle de la santé animale dans le monde : analyse des événements et des tendances.
433. En réponse au Délégué de la Namibie, elle a commencé par expliquer que parmi les 20 000 rumeurs mentionnées dans sa présentation, seules celles jugées fiables faisaient l'objet d'une investigation par l'OIE. Elle a précisé que lorsqu'une rumeur était détectée, une série d'étapes d'analyse de l'information était mise en œuvre avant de contacter le pays concerné. Elle a ajouté que certaines rumeurs étaient démenties par les pays et que d'autres ne rentraient pas dans le cadre de la notification à l'OIE, à l'instar de l'exemple préalablement cité par la Déléguée de la République Dominicaine. Elle a souligné que très peu de pays ne répondaient pas aux demandes de clarifications formulées par l'OIE dans le cadre de la recherche active d'informations ; seuls cinq pays en 2015. Elle a enfin abondé dans le sens du Délégué de la Namibie concernant la

nécessité de coordination des efforts aux niveaux régional et mondial afin de contrôler les maladies transfrontalières telles que la peste porcine africaine. Elle a rappelé l'existence d'initiatives régionales et internationale d'appui dans la lutte contre ces maladies.

434. En réponse au Délégué accrédité de la République populaire de Chine, elle a expliqué que des maladies non listées présentées avaient été notifiées par le biais du rapport annuel pour les animaux sauvages de façon facultative. En dépit du fait que ce ne soit pas une obligation, elle a vivement incité les Pays Membres à transmettre ces informations. Elle a ajouté que les Pays Membres pouvaient proposer des maladies non listées pour inclusion dans la Liste de l'OIE. En dernier lieu, elle a précisé que des maladies non listées pouvaient être notifiées en tant que maladies émergentes si elles répondaient aux critères énoncés dans l'Article 1.1.4 des *Codes sanitaires pour les animaux terrestres et pour les animaux aquatiques*.
435. En réponse au Délégué de l'Érythrée, elle a déclaré que les données disponibles pour les animaux aquatiques ne permettaient pas d'établir de tendances mondiales significatives pour une maladie donnée et que l'analyse avait donc été conduite de façon globale. Elle a précisé que les résultats avaient été présentés séparément pour les animaux d'aquaculture et de capture, et que les données pouvaient être notifiées de la sorte dans les rapports semestriels.
436. En réponse à la Déléguée du Zimbabwe, elle a indiqué que les résultats des analyses présentés, et en particulier ceux qui concernaient l'influenza aviaire hautement pathogène, traduisaient une amélioration des performances des services vétérinaires, mieux préparés aujourd'hui, à l'échelle mondiale.
437. La Docteure Cáceres a remercié les Déléguées de l'Allemagne et du Canada pour leurs commentaires et pour le soutien constant apporté par ces deux pays, en particulier l'offre de collaboration avec le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale en matière d'analyses épidémiologiques.
438. La Docteure Cáceres a remercié la Déléguée de la République dominicaine pour ses commentaires et souligné l'importance d'une communication permanente entre l'OIE et les Pays Membres pour vérifier et dissiper les rumeurs. Elle a également insisté sur le fait que jamais l'OIE ne publie ni ne commente de rumeurs, puisque les Délégués des Pays Membres sont systématiquement contactés afin d'obtenir les confirmations requises.
439. Concernant les commentaires de la Déléguée de la Colombie, la Docteure Cáceres a souscrit à la nécessité d'un partage plus facile des informations et des données ; elle a ajouté qu'une réflexion serait engagée sur les moyens de faciliter l'accès à ces données. Finalement, elle a précisé que toutes les techniques utilisées dans les analyses présentées dans le rapport pouvaient être reprises par les Pays Membres.
440. Avant de conclure, le Président de l'OIE a ensuite demandé à l'Assemblée s'il y avait d'autres commentaires à formuler sur ce rapport.

Adoption du projet de Résolution n° 31
Approbation du rapport sur la situation actuelle de la santé animale dans le monde :
analyse des événements et des tendances

441. Le Président a proposé au vote le projet de Résolution n° 31. Cette Résolution est adoptée à l'unanimité et figure sous le n° 31 à la fin de ce rapport.

Examen des projets de Résolutions émanant des séances plénières

Adoption du projet de Résolution n° 32
Amendements au Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE

442. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 32 pour adoption. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité et figure sous le n° 32 à la fin du présent rapport.

Adoption du projet de Résolution n° 33
Amendements au Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE

443. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 33 pour adoption. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité et figure sous le n° 33 à la fin du présent rapport.

Adoption du projet de Résolution n° 34
Amendements au Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques

444. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 34 pour adoption. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité et figure sous le n° 34 à la fin du présent rapport.

Discussion et adoption du projet de Résolution n° 35
L'économie de la santé animale : coûts directs et indirects des foyers de maladies animales

445. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 35 pour adoption avec les modifications proposées. Cette résolution a été adoptée avec une abstention (Costa Rica) et figure sous le n° 35 à la fin du présent rapport.

Discussion et adoption du projet de Résolution n° 36
Combattre la résistance aux agents antimicrobiens dans le cadre d'une approche
« Une seule santé » : les actions à mener et la stratégie de l'OIE

446. Le Président a soumis le projet de Résolution n° 36 pour adoption avec les modifications proposées. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité et figure sous le n° 36 à la fin du présent rapport.

SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Activités et recommandations des Commissions régionales
(Docs. 84 SG/11A et B)

Commission régionale pour l'Afrique

447. Le Docteur Komla Batawui (Togo), Président de la Commission, a présenté le rapport de la réunion de la Commission qui s'est tenue le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie à Paris (Doc. 84 SG/11B AF).

448. L'Assemblée a pris acte du rapport.

Commission régionale pour les Amériques

449. Le Docteur Guilherme H. Figueiredo Marques (Brésil), Président de la Commission, a présenté le rapport de la réunion de la Commission qui s'est tenue le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie à Paris (Doc. 84 SG/11B AM).

450. L'Assemblée a pris acte du rapport.

Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie

451. Le Docteur Keshav Prasad Premy (Népal), Vice-président de la Commission, a présenté le rapport de la réunion de la Commission qui s'est tenue le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie à Paris (Doc. 84 SG/11B AS).

452. Il a également présenté les recommandations de la 29^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, qui a eu lieu à Oulan-Bator (Mongolie), du 14 au 18 septembre 2015.

453. L'Assemblée a pris acte du rapport et a entériné les recommandations de la Conférence de Oulan-Bator.

Commission régionale pour l'Europe

454. Le Docteur Budimir Plavšić (Serbie), Secrétaire général de la Commission, a présenté le rapport de la réunion de la Commission qui s'est tenue le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie à Paris (Doc. 84 SG/11B EU).
455. L'Assemblée a pris acte du rapport.

Commission régionale pour le Moyen-Orient

456. Le Docteur Kassem Al-Qahtani (Qatar), Président de la Commission, a présenté le rapport de la réunion de la Commission qui s'est tenue le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie à Paris (Doc. 84 SG/11B MO).
457. Il a également présenté les recommandations de la 13^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, qui a eu lieu à Kaslik (Liban), du 10 au 14 novembre 2015.
458. L'Assemblée a pris acte du rapport et a entériné les recommandations de la Conférence de Kaslik.

Dates de la 85^e Session générale (mai 2017)

459. L'Assemblée a décidé que la 85^e Session générale de l'OIE aura lieu du dimanche 21 au vendredi 26 mai 2017. La Directrice générale a précisé que la 85^e Session générale se tiendrait de nouveau à la Maison de la Chimie jusqu'au jeudi.

Thèmes techniques de la 85^e Session générale (mai 2017)

460. L'Assemblée a confirmé le thème technique suivant déjà choisi l'année précédente parmi ceux proposés par la Sous-Commission de l'ordre du jour et par le Conseil :
- Action mondiale pour réduire la menace de la résistance aux agents antimicrobiens : progrès réalisés et options d'activités à mener dans le cadre de l'initiative « Une seule santé ».

Ce thème donnera lieu à l'envoi préalable d'un questionnaire aux Membres.

461. Comme suite à une décision précédente du Conseil, le second thème technique (sans questionnaire) pour 2017 sera déterminé par le Conseil lors de la réunion de février précédant la 85^e Session générale afin d'être au plus près de l'actualité.

Thèmes techniques de la 86^e Session générale (mai 2018)

462. L'Assemblée a confirmé le thème technique (assorti d'un questionnaire) choisi parmi les sujets proposés par les Commissions régionales et examinés par la Sous-Commission de l'ordre du jour et présenté par le Docteur Joaquín Braulio Delgadillo Alvarez (Mexique) :
- Mise en œuvre des normes de l'OIE par les Pays Membres de l'OIE – état d'avancement et besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités.
463. Comme suite à une décision précédente du Conseil, il n'y aura pas de second thème technique (sans questionnaire) pour 2018 du fait de la tenue des élections du Conseil, des Commissions spécialisées et des Commissions régionales.

Délivrance des certificats

Statuts sanitaires

464. Avant de décerner les certificats de reconnaissance de statuts sanitaires, le Docteur Evans, Directeur général adjoint (normes internationales et sciences), a tenu à saluer les efforts soutenus déployés par les pays. Il a déclaré que ce jour était un grand jour et a rappelé que les pays sont invités à conserver ce statut qu'ils ont durement gagné et à respecter l'obligation de fournir chaque année les informations demandées. Par ailleurs il a demandé à l'Assemblée de saluer les efforts de l'équipe OIE de reconnaissance des statuts, composée de la Docteure Laure Weber-Vintzel, de la Docteure Min Kyung Park, de la Docteure Simona Forcella, du Docteur Kazutoshi Matsuo, de la Docteure Maria Luisa Danzetta et de la Docteure Morgane Dominguez.
465. Les Pays Membres de l'OIE dont les noms suivent se sont vu attribuer un certificat de l'OIE attestant qu'ils sont nouvellement reconnus par l'OIE comme ayant un statut de pays ou de zone indemne d'une maladie ou un statut au regard du risque d'ESB : Allemagne, Brésil, Costa Rica, Danemark, Espagne, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Mexique, Namibie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Pologne, Russie, Swaziland et Tchèque (Rép.).

Validation des programmes nationaux officiels de contrôle

466. Le Kazakhstan, la Mongolie, la Thaïlande se sont vu attribuer un certificat de l'OIE attestant la validation de leur programme national officiel de contrôle de la fièvre aphteuse.
467. Avant de conclure la septième séance plénière, le Président, le Docteur Modisane, a profité de cette occasion pour mettre à l'honneur le Docteur Daniel Chaisemartin et formellement reconnaître son engagement exemplaire pour la réussite de la Session générale annuelle de l'OIE au cours des 14 dernières années. Il a convié l'ancien Directeur général, le Docteur Bernard Vallat, à prononcer un discours sur les contributions professionnelles du Docteur Chaisemartin à l'OIE et à lui offrir un cadeau exprimant la reconnaissance de l'Organisation et des Pays Membres.

■ VENDREDI 27 MAI 2016 ■

PREMIÈRE SÉANCE ADMINISTRATIVE

**Rapport de la Directrice générale
sur la gestion, les réalisations et les activités administratives de l'OIE en 2015**
(Doc. 84 SG/3)

468. Le Docteur Jean-Philippe Dop, Directeur général adjoint, chargé des affaires institutionnelles et des actions régionales, a fait état de la désignation des nouveaux Délégués auprès de l'OIE au cours de l'année 2015, et de la répartition des Pays Membres par catégorie contributive.
469. Il a présenté ensuite les principaux points en matière d'activités administratives ainsi que la répartition des ressources humaines de l'Organisation entre le siège et les Représentations régionales ou sous régionales.
470. Il a enfin présenté la répartition du personnel en fonction des différentes sources de financement, à savoir le budget général, le Fonds mondial pour la santé et le bien-être animal et les mises à disposition par les Pays Membres.
471. L'Assemblée a adopté à l'unanimité le projet de Résolution n° 2 approuvant le Rapport de la Directrice générale sur la gestion, les réalisations et les activités administratives de l'OIE en 2015. La Résolution figure sous le n° 2 à la fin de ce rapport.

**Rapport financier du 89^e exercice de l'OIE
(1^{er} janvier - 31 décembre 2015)
(Doc. 84 SG/4)**

472. Le Docteur Alain Dehove, Directeur financier, a indiqué que les documents administratifs et les rapports financiers ont été envoyés aux Délégués dans les délais fixés par les Textes fondamentaux (soit 60 jours avant la Session générale) en utilisant la messagerie électronique et en offrant la possibilité de transmettre des versions papiers à la demande des Délégués, puisque ces documents ont été mis en consultation sur le site internet réservé aux Délégués.
473. Avant de présenter le détail du Rapport financier, le Docteur Dehove a rappelé les points saillants ayant impacté l'exécution budgétaire 2015 qui sont présentés dans une note de synthèse, alors que toutes les informations comptables relatives à la situation financière des différents comptes gérés par l'OIE sont fournies en détail dans le document 84 SG/4.

Budget général et Représentations régionales et sous-régionales

PARTIE RESERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

474.
475.
476.
477.

478.

479.

480.

481.

Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux

PARTIE RESERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

482.

483.

484.

485.

486.

487.

488.

489.

490.

491.

492.

493.

494.

495.

- 496.
- 497.
- 498.
- 499.
- 500.
- 501.

**Rapports des Commissaires aux comptes et du Vérificateur externe
et adoption du rapport financier du 89^e exercice**

(Docs. 84 SG/15 et 84 SG/16)

- 502. L'Assemblée a pris note du rapport des Commissaires aux comptes, les Docteurs Toshiro Kawashima (Japon) et Hugo Federico Idoyaga Benítez (Paraguay), et du rapport du Vérificateur externe, Monsieur Didier Selles, mandaté par l'OIE. Le Docteur Kawashima a particulièrement encouragé les Délégués à sensibiliser les autorités à la nécessité de régler les arriérés ou à la possibilité d'envisager une augmentation des contributions par un changement de catégorie.
- 503. L'Assemblée a pris acte du rapport du Vérificateur externe et de ses recommandations, tant sur la maîtrise de la masse salariale que sur l'importance de continuer à reconstituer le Fonds de réserve.
- 504. Le Délégué de la Nouvelle-Zélande a déclaré qu'il soutenait sans réserve la décision de l'OIE de réduire les risques associés aux paiements en espèces. Il s'est toutefois enquis de savoir si l'OIE avait examiné les répercussions de cette décision sur les experts qui lui offraient leur expertise et qui devraient désormais supporter des frais sur les transactions et les opérations de change. Le Directeur financier a répondu que l'OIE prenait toujours à sa charge les frais bancaires liés aux virements bancaires destinés aux experts (et ce, sans les déduire des montants dus aux experts).
- 505. Le Délégué de l'Uruguay a partagé le point de vue de la Nouvelle-Zélande.
- 506. L'Auditeur externe a rappelé à l'Assemblée que, lors de la mise en œuvre de sa recommandation de limiter les opérations de paiement en espèces effectuées par l'OIE, il conviendrait de prendre en compte les difficultés particulières rencontrées par certains experts. Néanmoins, il demeure impératif que l'OIE fasse preuve de rigueur lors de la distribution en espèces, et qu'elle prenne également en considération les risques encourus par les membres de son personnel amenés à manipuler cet argent.

507. Le Délégué du Bhoutan a fait part de son expérience en la matière et a indiqué qu'il préférerait recevoir les indemnités journalières en espèces.
508. Le Directeur financier a pris note des commentaires émis et a rappelé à l'Assemblée que l'OIE payait ses experts dans les plus brefs délais. Le Docteur Dehove a précisé qu'il était possible de verser des avances pour certaines missions.
509. Le projet de Résolution n° 3 approuvant le Rapport financier du 89^e exercice a été adopté à l'unanimité. La Résolution figure sous le n° 3 à la fin de ce rapport.

Remerciements aux Pays Membres et partenaires qui accordent à l'OIE des contributions volontaires ou des subventions, ou contribuent à l'organisation de réunions de l'OIE

510. La Directrice générale a transmis ses chaleureux remerciements aux partenaires :

- À l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, le Bahreïn, le Brésil, le Canada, la Chine (Rép. pop. de), la Colombie, la Corée (Rép. de), l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Irak, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kenya, le Kirghizistan, le Liban, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l'Oman, le Panama, le Qatar, le Royaume-Uni, la Russie et la Suisse ;
- À la Banque mondiale et l'Union européenne (Commission européenne) ;
- À la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop (IFHA), la Fondation Maris Llorens ;

pour leur versement de contributions volontaires ou de subventions destinées à appuyer la réalisation de programmes de l'OIE en 2015 ;

- À l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Argentine, la Belgique, la Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, la Chine (Rép. pop. de), la Colombie, le Djibouti, le Fidji, la Géorgie, la Grèce, l'Indonésie, l'Irlande, le Japon, le Kazakhstan, le Liban, la Malaisie, le Maroc, le Mexique, la Mongolie, le Myanmar, la Norvège, l'Ouganda, le Panama, les Philippines, le Qatar, la Roumanie, la Serbie, le Sri Lanka, la Thaïlande, la Tunisie et le Vietnam ;

pour leur contribution à l'organisation de conférences régionales, de séminaires et d'ateliers régionaux de l'OIE tenus en 2015 ;

- À l'Allemagne, le Brésil, la Corée (Rép. de), les États-Unis d'Amérique, la France et l'Italie ;

pour la mise à disposition de personnels rémunérés directement par leur pays et destinés à appuyer la réalisation des programmes de l'OIE en 2015.

511. Le projet de Résolution n° 4 a été adopté à l'unanimité. La Résolution figure sous le n° 4 à la fin de ce rapport.
512. La Directrice générale a transmis également ses chaleureux remerciements à la France pour le versement de sa contribution volontaire, ainsi qu'à l'Australie, au Canada, à la Chine (Rép. pop. de), à la France, à l'Italie, au Luxembourg, à Oman, au Royaume-Uni et à la Turquie, ainsi qu'à la Fédération équestre internationale et à l'Association latino-américaine d'aviculture pour leur versement de contributions exceptionnelles en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, et 2015 destinées à contribuer à l'acquisition de l'immeuble sis au 14 rue de Prony. Le précédent Directeur général, le Docteur Bernard Vallat, avait déjà indiqué à l'Assemblée en 2015 que plusieurs autres Pays Membres ont fait part de leur intention de participer à la souscription. La souscription reste ouverte pour moderniser les bâtiments, acheter la partie de l'immeuble non encore mise en vente et pour procéder au remboursement anticipé du prêt bancaire actuellement assuré partiellement par des loyers.
513. Le projet de Résolution n° 10 a été adopté par l'Assemblée à l'unanimité. La Résolution figure sous le n° 10 à la fin de ce rapport.

Renouvellement du mandat du Vérificateur externe

514. Le Président a proposé à l'Assemblée le renouvellement de Monsieur Didier Selles en qualité de vérificateur externe des comptes de l'OIE, pour une nouvelle année.
515. La proposition de Résolution n° 9 a été adoptée à l'unanimité. La Résolution figure sous le n° 9 à la fin de ce rapport.

Budget 2016 (Doc. 84 SG/5)

Budget général

PARTIE RESERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

- 516.
- 517.
- 518.
- 519.
- 520.
- 521.
- 522.
- 523.
- 524.
- 525.
- 526.

Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux

PARTIE RESERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

527.

Présentation du programme d'activités 2016 -2017

528. La Directrice générale a complété sa présentation faite à l'Assemblée plénière du lundi par un exposé plus détaillé des activités pour la mise en œuvre du 6^e Plan Stratégique de l'OIE.

Elle a indiqué qu'un état d'avancement de cette mise en œuvre sera présenté annuellement.

529. Les Délégués de l'Allemagne, du Brésil, du Canada, de la France, de l'Inde, de la Norvège, du Panama, du Sénégal, de la Thaïlande et de l'Uruguay ont félicité la Directrice générale et son équipe pour la qualité des présentations et le travail réalisé. Ils ont souligné le caractère ambitieux du programme de travail présenté pour les années à venir. Plusieurs d'entre eux ont appelé les Pays Membres à soutenir l'Organisation par des contributions supplémentaires financières ou en nature. En complément :

- le Délégué de la France a souligné le paradoxe qu'il y avait à adopter des statuts dans le cadre de l'OIE et à ne pas en reconnaître la valeur dans le cadre des négociations bilatérales. Il a appelé à conditionner l'investissement supplémentaire de l'OIE dans ce domaine à une reconnaissance effective de ces statuts par ses Pays Membres.
- le Délégué du Brésil a attiré l'attention sur le mode de désignation des experts, notamment ceux issus du secteur privé, et a souhaité que soient garantis leur niveau de compétence et l'information des autorités nationales.
- La Déléguée du Canada a encouragé les Pays Membres à apporter leur aide au développement de WAHIS.
- le Délégué de l'Inde a invité l'OIE à renforcer ses capacités d'expertise et à développer des relations avec ses réseaux existants.

Proposition de barème des contributions pour 2017 et Projet de budget 2017

(Doc. 84 SG/6)

PARTIE RESERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

530.

531.

- 532.
- 533.
- 534.
- 535.
- 536.
- 537.
- 538.
- 539.

DEUXIÈME SÉANCE ADMINISTRATIVE

Activités du Conseil
(Doc. 84 SG/18)

- 540. Le Président a présenté le document 84 SG/18 qui résume les activités du Conseil entre mai 2014 et mai 2015. Les questions relatives aux procédures de fonctionnement, à la transparence des décisions, à la performance et à l'évaluation des commissions spécialisées ainsi qu'à la gestion budgétaire et comptable de l'Organisation ont été régulièrement examinées.
- 541. Lors de sa séance de février 2016 le Conseil a également pris connaissance et approuvé le rapport de la Directrice générale sur l'application du 6^{ème} Plan stratégique pour la période 2016-2020.
- 542. Le Conseil a par ailleurs été informé des relations avec les partenaires internationaux, revu les accords passés avec d'autres organisations internationales et approuvé les projets d'accords signés avec l'OCDE et la Commission de l'Océan Indien.
- 543. Le Président a fait part de ses déplacements et participations à différentes réunions ou conférences, qui lui ont permis de constater les nombreuses réalisations de l'OIE.
- 544. L'Assemblée a adopté le rapport d'activités du Conseil tel que présenté (document 84 SG/18).
- 545. Le Président a ensuite proposé à l'Assemblée l'adoption d'une Résolution reconnaissant aux anciens Directeurs généraux de l'OIE le titre de Directeur général honoraire de l'OIE.

546. Le Délégué du Congo (Rép. dém.) a demandé si la Résolution concernait seulement l'ancien Directeur général de l'OIE, le Docteur Bernard Vallat, ou plus généralement tous les Directeurs généraux au terme de leur(s) mandat(s).
547. En réponse, le Président et le Docteur Evans ont souligné le caractère général de l'honorariat proposé en précisant le fait que la Résolution accorderait une reconnaissance honorifique à tous les anciens Directeurs généraux, à l'image de ce qui existe pour les anciens Présidents de l'OIE.
548. Les Délégués de l'Uruguay, du Brésil et du Paraguay ont exprimé leur soutien à la Résolution.
549. L'Assemblée a adopté la Résolution n° 37 à l'unanimité. La Résolution figure sous le n° 37 à la fin de ce rapport.

**Protocole d'entente entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**
(Doc. 84 SG/19)

550. Le Docteur Dop a présenté le projet de protocole d'entente entre l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), approuvé par le Conseil.
551. Le projet de Résolution n° 11 a été adopté avec 1 abstention (Namibie). La Résolution figure sous le n° 11 à la fin de ce rapport.

**Accord de coopération entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
et la Commission de l'Océan indien (COI)**
(Doc. 84 SG/20)

552. Le Docteur Dop a présenté le projet d'accord avec la Commission de l'Océan indien (COI), approuvé par le Conseil.
553. Le projet de Résolution n° 12 a été adopté à l'unanimité. La Résolution figure sous le n° 12 à la fin de ce rapport.

Élection du Bureau de la Commission régionale pour l'Europe

554. L'Assemblée a décidé de procéder aux élections à main levée.
555. À l'initiative du Président, tenant compte du nombre de sièges à renouveler, la Docteure Schwabenbauer, en sa qualité de Présidente de l'OIE sortante, a rappelé la proposition unanime de la Commission régionale pour l'Europe de renouveler l'ensemble de la composition du Bureau.
556. Le quorum étant réuni (113 participants / 108 droits au vote), l'Assemblée a adopté à l'unanimité la proposition faite. La Commission se compose comme suit :

Président :	Dr Maris Balodis (Lettonie)
Vice-Président :	Dr Budimir Plavšić (Serbie)
Vice-Président :	Dr Ulrich Herzog (Autriche)
Secrétaire général :	Dr Aliaksandr Subotsin (Biélorus)

Élection d'un Vice-Président de la Commission régionale pour le Moyen-Orient

557. À l'initiative du Président, le Président de la Commission régionale a rappelé la proposition unanime de la Commission régionale pour le Moyen-Orient pour l'élection du poste de Vice-Président au sein du bureau.
558. Le quorum étant réuni (113 participants / 108 droits au vote), l'Assemblée a adopté à l'unanimité la proposition faite :

Vice-Président :	Dr Majid Al-Qassimi (Émirats Arabes Unis)
------------------	---

HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Présentation des Résolutions adoptées et du projet de Rapport final

559. Le Président a rappelé que le projet de Rapport final est édité en deux documents (Séances techniques puis Séances administratives).
560. Le projet de Rapport final ainsi que les Résolutions déjà adoptées pendant la Session générale ont été distribués.
561. À l'invitation du Président, les Délégués ont examiné le contenu du projet de Rapport final, et il a été pris note des modifications que certains d'entre eux ont suggérées à divers paragraphes. À la fin de cet examen, le Président a déclaré le projet de Rapport final adopté, en précisant que les Délégués ont jusqu'au **15 juin 2016** pour faire parvenir par écrit d'éventuels rectificatifs relatifs au rapport (les Résolutions adoptées ne peuvent être modifiées). Après cette date, le rapport sera considéré comme adopté dans sa forme définitive.

Séance de clôture

562. Le Président a remercié les Délégués, les Rapporteurs et les autres participants pour la qualité des débats. Il a adressé ses félicitations à la Directrice générale, aux agents du Siège et des Représentations régionales, aux traducteurs, aux messagers, au photographe et aux agents de sécurité pour l'organisation remarquable de la Session générale. Il a remercié également les interprètes et a terminé son intervention en déclarant close la 84^e Session générale. Il a souhaité un bon retour aux Délégués dans leurs foyers.
563. Il a donné rendez-vous aux Délégués à la 85^e Session générale en mai 2017.

.../Résolutions/Recommandations/Rapports des Commissions régionales

Résolutions

**Adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE
durant sa 84^e Session générale
22 – 27 mai 2016**

LISTE DES RÉSOLUTIONS TECHNIQUES

- [N° 1](#) Approbation du rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l'OIE en 2015
- [N° 2](#) Approbation du rapport de la Directrice générale sur la gestion, les réalisations et les activités administratives de l'OIE en 2015
- [N° 3](#) Approbation du rapport financier du 89^e exercice de l'OIE (1^{er} janvier au 31 décembre 2015)
- [N° 4](#) Remerciements aux Pays Membres et partenaires qui accordent à l'OIE des contributions volontaires ou des subventions, ou contribuent à l'organisation de réunions de l'OIE et à la mise à disposition de personnels
- [N° 5](#) Modification du Budget 2016
- [N° 6](#) Recettes et dépenses budgétaires de l'OIE pour le 91^e exercice (1^{er} janvier au 31 décembre 2017)
- [N° 7](#) Contributions financières des Membres de l'OIE pour 2017
- [N° 8](#) Programme prévisionnel d'activités pour 2016-2017
- [N° 9](#) Renouvellement du mandat du Vérificateur externe
- [N° 10](#) Remerciements aux gouvernements des Pays Membres et aux donateurs ayant apporté leur concours à l'OIE pour l'acquisition du bien immobilier sis au 14 rue de Prony
- [N° 11](#) Protocole d'entente entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- [N° 12](#) Accord entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Commission de l'Océan Indien (COI)
- [N° 13](#) Amendements au *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*
- [N° 14](#) Désignation de Laboratoires de référence de l'OIE pour les maladies des animaux terrestres
- [N° 15](#) Registre des kits de diagnostic validés et certifiés par l'OIE
- [N° 16](#) Reconnaissance du statut sanitaire des Pays Membres au regard de la fièvre aphteuse
- [N° 17](#) Validation des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse des Pays Membres
- [N° 18](#) Reconnaissance du statut sanitaire des Pays Membres au regard de la péripneumonie contagieuse bovine
- [N° 19](#) Validation des programmes officiels de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine des Pays Membres
- [N° 20](#) Reconnaissance du statut des Pays Membres en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine
- [N° 21](#) Reconnaissance du statut sanitaire des Pays Membres au regard de la peste équine
- [N° 22](#) Reconnaissance du statut sanitaire des Pays Membres au regard de la peste des petits ruminants
- [N° 23](#) Reconnaissance du statut sanitaire des Pays Membres au regard de la peste porcine classique
- [N° 24](#) Nouveau Membre de la Sous-Commission pour la lutte contre la fièvre aphteuse en Chine et en Asie du Sud-Est (SEACFMD)
- [N° 25](#) Contrôle et éradication mondiale de la peste des petits ruminants
- [N° 26](#) Élimination mondiale de la rage transmise par les chiens

- [N° 27](#) Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production
- [N° 28](#) Bien-être animal
- [N° 29](#) Désignation des Centres collaborateurs de l'OIE
- [N° 30](#) Désignation d'un Laboratoire de référence de l'OIE pour les maladies des animaux aquatiques
- [N° 31](#) Approbation du rapport sur la situation actuelle de la santé animale dans le monde : analyse des événements et des tendances
- [N° 32](#) Amendements au *Code sanitaire pour les animaux terrestres*
- [N° 33](#) Amendements au *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*
- [N° 34](#) Amendements au *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux aquatiques*
- [N° 35](#) L'économie de la santé animale : coûts directs et indirects des foyers de maladies animales
- [N° 36](#) Combattre la résistance aux agents antimicrobiens dans le cadre d'une approche « Une seule santé » : les actions à mener et la stratégie de l'OIE
- [N° 37](#) Honorariat des Directeurs généraux de l'OIE
-

RÉSOLUTION N° 1

Approbation du rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l'OIE en 2015

En application de l'article 6 du Règlement organique de l'OIE,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

D'approuver le rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l'OIE en 2015 (84 SG/1).

Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 23 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 28 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 2

**Approbation du rapport de la Directrice générale sur la gestion,
les réalisations et les activités administratives de l'OIE en 2015**

En application de l'article 6 du Règlement organique,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

D'approuver le Rapport de la Directrice générale sur la gestion, les réalisations et les activités administratives de l'OIE en 2015 (84 SG/3).

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 28 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 3

**Approbation du rapport financier du 89^e exercice de l'OIE
(1^{er} janvier au 31 décembre 2015)**

En application de l'article 15 des Statuts organiques et de l'article 6 du Règlement organique,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

D'approuver le rapport financier du 89^{ème} exercice de l'OIE (1^{er} janvier - 31 décembre 2015) (84 SG/4).

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 28 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 4

**Remerciements aux Pays Membres et partenaires qui accordent à l'OIE
des contributions volontaires ou des subventions, ou contribuent à l'organisation de réunions de l'OIE
et à la mise à disposition de personnels**

Après avoir pris connaissance des contributions volontaires et des subventions dont a bénéficié l'OIE en 2015 et des réunions organisées par l'OIE en 2015,

L'ASSEMBLÉE

DEMANDE

A la Directrice générale de transmettre ses chaleureux remerciements :

1. À l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, le Bahreïn, le Brésil, le Canada, la Chine (Rép. Populaire de), la Colombie, la Corée (Rép. de), l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Irak, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kenya, le Kirghizstan, le Liban, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l'Oman, le Panama, le Qatar, le Royaume-Uni, la Russie et la Suisse ;

A la Banque mondiale et l'Union européenne (Commission européenne) ;

A la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop (IFAH) et la Fondation Maris Llorens ;

pour leur versement de contributions volontaires ou de subventions destinées à appuyer la réalisation de programmes de l'OIE en 2015.

2. À l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Argentine, la Belgique, la Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, la Chine (Rép. Populaire de), la Colombie, le Djibouti, le Fidji, la Géorgie, la Grèce, l'Indonésie, l'Irlande, le Japon, le Kazakhstan, le Liban, la Malaisie, le Maroc, le Mexique, la Mongolie, le Myanmar, la Norvège, l'Ouganda, le Panama, les Philippines, le Qatar, la Roumanie, la Serbie, le Sri Lanka, la Thaïlande, la Tunisie et le Vietnam ;

pour leur contribution à l'organisation de conférences régionales, de séminaires et d'ateliers régionaux de l'OIE tenus en 2015.

3. À l'Allemagne, le Brésil, la Corée (Rép. de), les États-Unis d'Amérique, la France et l'Italie ;

pour la mise à disposition de personnels rémunérés directement par leur pays et destinés à appuyer la réalisation des programmes de l'OIE en 2015.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 28 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 5

Modification du Budget 2016

PARTIE RESERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

RÉSOLUTION N° 6

**Recettes et dépenses budgétaires de l'OIE pour le 91^e exercice
(1^{er} janvier au 31 décembre 2017)**

PARTIE RESERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

RÉSOLUTION N° 7

Contributions financières des Pays Membres de l'OIE pour 2017

PARTIE RESERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

RÉSOLUTION N° 8

Programme prévisionnel d'activités pour 2016-2017

CONSIDÉRANT

Le projet de Sixième Plan Stratégique de l'OIE pour la période 2016-2020,

L'ASSEMBLÉE, SUR PROPOSITION DU CONSEIL

1. DÉCIDE

D'approuver le Programme prévisionnel d'activités pour 2016 (Annexe I du document 83 SG/6), sous réserve de l'établissement de priorités par le Conseil veillant à contenir les dépenses dans le budget alloué.

2. RECOMMANDE

Aux États Membres de fournir le soutien nécessaire pour accomplir le Programme prévisionnel d'activités en acquittant les contributions obligatoires et si possible en versant des contributions volontaires au budget général et/ou au Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux, et en apportant tout autre type de soutien aux activités de l'OIE.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 28 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 9

Renouvellement du mandat du Vérificateur externe

En application de l'article 12.1 du Règlement financier concernant la nomination du Vérificateur externe et le renouvellement de son mandat,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

De renouveler pour une année (2016) le mandat de Monsieur Didier Selles comme Vérificateur externe des comptes de l'OIE.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 28 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 10

**Remerciements aux gouvernements des Pays Membres et aux donateurs
ayant apporté leur concours à l'OIE pour l'acquisition du bien immobilier sis au 14 rue de Prony**

CONSIDÉRANT

La Résolution N° XI du 30 mai 2008 donnant mandat au Directeur Général pour l'acquisition d'un bien immobilier sis au 14 rue de Prony,

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE des contributions volontaires additionnelles dont a bénéficié l'OIE dans le cadre de la souscription lancée auprès des Pays Membres et autres donateurs pour concourir à cette acquisition,

L'ASSEMBLÉE

DEMANDE

A la Directrice générale de transmettre ses chaleureux remerciements :

- aux gouvernements de l'Australie, du Canada, de la République populaire de Chine, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, d'Oman, du Royaume-Uni et de la Turquie pour leur versement de contributions volontaires destinées à l'extension du Siège de l'OIE afin qu'il corresponde au développement des objectifs de l'Organisation,
- ainsi qu'à la Fédération Équestre Internationale et à l'Association Latino-Américaine d'Aviculture.

RECOMMANDE QUE

Cette souscription reste ouverte jusqu'à nouvel ordre pour les États membres et donateurs potentiels afin de finaliser les acquisitions et les travaux d'aménagement de l'immeuble sis 14 rue de Prony et, le cas échéant, de procéder au remboursement total ou partiel de l'emprunt bancaire consenti en 2009 pour acquérir la première tranche du bâtiment.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2016,
pour une entrée en vigueur le 28 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 11

**Protocole d'entente entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**

CONSIDÉRANT

Qu'il est souhaitable, dans l'intérêt général de tous les intéressés, de développer la coopération entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE),

Le Protocole d'entente entre l'OIE et l'OCDE a été approuvé à la suite des délibérations du Conseil le 30 septembre 2015 (84 SG/19),

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

D'approuver les termes de ce Protocole d'entente et sa signature par la Directrice générale au nom de l'OIE.

Les dispositions de la présente résolution entreront en vigueur le 28 mai 2016.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 28 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 12

**Accord entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
et la Commission de l'Océan Indien (COI)**

CONSIDÉRANT

Qu'il est souhaitable, dans l'intérêt général de tous les intéressés, de développer la coopération entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Commission de l'Océan Indien (COI),

L'Accord entre l'OIE et la COI a été approuvé à la suite des délibérations du Conseil le 30 septembre 2015 (84 SG/20),

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

D'approuver les termes de cet Accord et sa signature par la Directrice générale au nom de l'OIE.

Les dispositions de la présente résolution entreront en vigueur le 28 mai 2016.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 28 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 13

Amendements au *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*

CONSIDÉRANT QUE

1. Le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* (le *Manuel terrestre*), tout comme le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, représente une contribution importante à l'harmonisation internationale des normes sanitaires portant sur les animaux terrestres et les produits qui en sont issus,
2. Les commentaires des spécialistes des Pays Membres ont été sollicités pour tous les chapitres nouveaux ou révisés du *Manuel terrestre* avant qu'ils ne soient finalisés par la Commission des normes biologiques,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

1. D'adopter le texte final des chapitres ci-après destinés au *Manuel terrestre* :
 - 1.1.10. Banques de vaccins
 - 1.1.11. Normes pour le séquençage à haut débit, la bioinformatique et la génomique computationnelle
 - 2.1.4. Brucellose (*Brucella abortus*, *B. melitensis* et *B. suis*)
(infection à *B. abortus*, *B. melitensis* et *B. suis*)
 - 2.1.7. Encéphalite japonaise
 - 2.1.14. Fièvre de la Vallée du Rift
 - 2.1.15. Peste bovine
 - 2.1.18. Tularémie
 - 2.2.2. Loque américaine des abeilles mellifères
 - 2.2.3. Loque européenne des abeilles mellifères
 - 2.3.10. Variole aviaire
 - 2.3.12. Bursite infectieuse (Maladie de Gumboro)
 - 2.4.6. Encéphalopathie spongiforme bovine
 - 2.4.14. Dermatose nodulaire contagieuse
 - 2.5.7. Grippe équine
 - 2.6.2. Maladie hémorragique du lapin
 - 2.7.13. Tremblante
 - 2.9.4. Cryptosporidioses
 - 2.9.9. Salmonelloses

- 3.6.8. Recommandation pour la validation : comparabilité des épreuves suite à l'introduction de légères modifications dans une méthode d'épreuve validée
 - 3.7. Recommandations pour la production de vaccins
 - 3.7.1. Exigences minimales requises pour l'organisation et la gestion d'une installation de production de vaccins
 - 3.7.2. Exigences minimales requises pour la production et le contrôle qualité des vaccins
 - 3.7.3. Exigences minimales requises pour conduire une production aseptique lors de la production de vaccins
2. De demander à la Directrice générale de publier les textes adoptés dans la version en ligne du *Manuel terrestre*.
-

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 14

**Désignation de Laboratoires de référence de l'OIE
pour les maladies des animaux terrestres**

CONSIDÉRANT QUE

1. Les *Textes fondamentaux* de l'OIE prévoient le mandat, les critères de désignation et le règlement intérieur des Laboratoires de référence de l'OIE,
2. Le mandat spécifique de la Commission des normes biologiques de l'OIE inclut la responsabilité d'examiner les candidatures des Pays Membres pour la désignation de nouveaux Laboratoires de référence de l'OIE dont les activités correspondent au mandat scientifique de la Commission, et d'en référer à la Directrice générale,
3. Toutes les candidatures au statut de Laboratoire de référence de l'OIE sont évaluées sur la base de critères uniformes qui comprennent : l'aptitude, la capacité et l'engagement à fournir des services ; la renommée scientifique et technique aux niveaux national et international ; la qualité du leadership scientifique et technique de l'établissement, plus particulièrement la reconnaissance internationale de son domaine de compétence ; la stabilité durable de l'établissement en termes de personnel, d'activité et de financement ; et la pertinence technique et géographique de l'établissement et de ses activités par rapport aux priorités d'action de l'OIE,
4. Les coordonnées des laboratoires demandeurs, qui ont été évalués par la Commission des normes biologiques de l'OIE, sont publiées dans le rapport de la réunion de cette Commission,
5. Toutes les candidatures des Laboratoires de référence doivent être entérinées par le Conseil de l'OIE,
6. Toute proposition de modification majeure au sein d'un Laboratoire de référence de l'OIE suit la même procédure,
7. Conformément à l'article 4 du règlement intérieur des Centres de référence de l'OIE « les candidatures approuvées par le Conseil sont présentées à l'approbation de l'Assemblée »,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

De désigner ci-après les nouveaux Laboratoires de référence de l'OIE pour les maladies des animaux terrestres et de les ajouter à la liste des Laboratoires de référence de l'OIE (disponible sur le site Web de l'OIE) :

Laboratoire de référence de l'OIE pour l'influenza aviaire hautement pathogène
Laboratório Nacional Agropecuário em Campinas – Lanagro-SP, Unidade de Sanidade Aviária,
Campinas, BRÉSIL

Laboratoire de référence de l'OIE pour la maladie de Newcastle
Laboratório Nacional Agropecuário em Campinas – Lanagro-SP, Unidade de Sanidade Aviária,
Campinas, BRÉSIL

Laboratoire de référence de l'OIE pour le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc
Veterinary Diagnostic Laboratory, China Animal Disease Control Center, Daxing District,
Beijing, CHINE (RÉP. POPULAIRE DE)

Laboratoire de référence de l'OIE pour la chlamydie aviaire
Laboratoire de santé animale, Unité Zoonoses bactériennes, ANSES, Maisons-Alfort, FRANCE

Laboratoire de référence de l'OIE pour l'avortement enzootique des brebis (chlamydie ovine)
Laboratoire de santé animale, Unité Zoonoses bactériennes, ANSES, Maisons-Alfort, FRANCE

Laboratoire de référence de l'OIE pour l'encéphalopathie spongiforme bovine
Istituto Zooprofilattico Sperimentale del Piemonte, Liguria e Valle d'Aosta (IZSPLVA), Turin,
ITALIE

Laboratoire de référence de l'OIE pour la tremblante
Istituto Zooprofilattico Sperimentale del Piemonte, Liguria e Valle d'Aosta (IZSPLVA), Turin,
ITALIE

Laboratoire de référence de l'OIE pour la peste bovine
National Reference Laboratory for Rinderpest, Exotic Disease Research Division, National
Institute of Animal Health (NIAH), National Agriculture and Food Research Organization, Tokyo,
JAPON

Laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse
Division of FMD, Animal and Plant Quarantine Agency (QIA), Ministry of Agriculture, Food and
Rural Affairs, Gimcheon-si, Gyeongsangbuk-do, CORÉE (RÉP. DE)

Laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre Q
National Veterinary Research Institute, Department of Cattle and Sheep Diseases, Pulawy,
POLOGNE

Laboratoire de référence de l'OIE pour la brucellose (Brucella abortus et B. melitensis)
National Institute of Animal Health, Bangkok, THAÏLANDE

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 15

Registre des kits de diagnostic validés et certifiés par l'OIE

CONSIDÉRANT QUE

1. Lors de la 71^e Session générale de l'OIE de mai 2003, le Comité international a adopté la Résolution n° XXIX entérinant le principe de validation et de certification par l'OIE des tests de diagnostic des maladies animales infectieuses et conférant au Directeur général de l'OIE le mandat de définir les procédures types spécifiques applicables avant que la décision finale concernant la validation et la certification d'un test de diagnostic ne soit prise par le Comité international de l'OIE,
2. La Résolution a établi que « l'aptitude à l'emploi » doit constituer un critère de validation,
3. L'objectif de la procédure pour les tests de diagnostic est de produire un registre consignait les méthodes reconnues destiné aux Pays Membres de l'OIE et aux fabricants de kits de diagnostic,
4. Les Pays Membres de l'OIE ont besoin de tests dont on sait qu'ils sont validés selon les critères de l'OIE afin d'améliorer la qualité des tests, de garantir qu'ils peuvent être utilisés pour établir correctement un statut zoosanitaire tout en renforçant la confiance dans ces tests,
5. Le registre de l'OIE consignait les tests reconnus assure l'amélioration de la transparence et de la clarté du processus de validation et constituera un moyen d'identifier les fabricants qui produisent des tests validés et certifiés sous forme de « kit »,
6. Selon la procédure opératoire standard de l'OIE, l'inscription des kits de diagnostic au registre de l'OIE doit être renouvelée tous les cinq ans,
7. Lors de la 74^e Session générale de l'OIE, le Comité international a adopté la Résolution n° XXXII sur l'importance de la reconnaissance et de l'application par les Pays Membres des normes de l'OIE sur la validation et l'enregistrement des tests de diagnostic,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

1. Que conformément aux recommandations de la Commission des normes biologiques de l'OIE, la Directrice générale ajoute les « kits » suivants au registre des kits de diagnostic certifiés par l'OIE comme étant conformes à l'usage qui leur est assigné :

Nom du kit de diagnostic	Nom du fabricant	Aptitude à l'emploi
Pourquier® IIF <i>Taylorella equigenitalis</i>	IDEXX Laboratories	Destiné à la détection d'organismes bactériens <i>Taylorella equigenitalis</i> dans des frottis génitaux provenant d'étalons et de poulinières et pour : <ol style="list-style-type: none">1. Certifier l'absence de l'infection ou de l'agent pathogène chez des animaux individuels ou des marchandises à des fins d'échanges ou de mouvements internationaux ;2. Estimer la prévalence de l'infection, afin de faciliter l'analyse du risque (enquêtes, programmes sanitaires à l'échelle des troupeaux ou lutte contre les maladies) ;3. Dépistage des étalons et des poulinières au début de la saison de monte.

<p>BIONOTE® Rapid MERS-CoV Ag Test Kit</p>	<p>BioNote, Inc.</p>	<p>Destiné à la détection qualitative directe de la présence d'antigènes du coronavirus responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV) dans des écouvillons nasaux prélevés sur le dromadaire et pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La détection de troupeaux infectés par le MERS-CoV (dépistage à l'échelle du troupeau) dont les animaux présentent une infection aiguë avec une forte charge virale ; 2. En tant qu'épreuve complémentaire, l'estimation de la prévalence de l'infection pour les besoins de l'analyse du risque (par ex., enquêtes, programmes sanitaires à l'échelle des troupeaux et programmes de lutte contre les maladies).
--	----------------------	--

2. Que conformément à la recommandation de la Commission des normes biologiques de l'OIE, la Directrice générale renouvelle pour une période de cinq ans l'inscription au registre de l'OIE du kit de diagnostic suivant certifié par l'OIE comme étant conforme à l'usage qui lui est assigné :

<p>Nom du kit de diagnostic</p>	<p>Nom du fabricant</p>	<p>Aptitude à l'emploi</p>
<p>Check&Trace Salmonella</p>	<p>Check-Points B.V.</p>	<p>Destiné à la confirmation et au sérotypage rapides (moléculaires) d'une présomption de <i>Salmonella</i> spp. parmi les 22 sérotypes suivants :</p> <p>Agona, Anatum, Bredeney, Derby, Dublin, Enteritidis, Hadar, Heidelberg, Indiana, Infantis, Kottbus, Mbandaka, Montevideo, Newport, Paratyphi B, Paratyphi B v Java, Saintpaul, Senftenberg, Tennessee, Typhimurium (et son variant monophasique 4,12:i) et Virchow.</p>

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 16

Reconnaissance du statut sanitaire des Pays Membres au regard de la fièvre aphteuse

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 62^e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (l'Assemblée) a établi une procédure destinée à mettre à jour chaque année une Liste de Pays Membres et de zones reconnus indemnes de fièvre aphteuse, conformément aux dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)*,
2. Qu'au cours de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 15 qui précisait et actualisait la procédure s'imposant aux Pays Membres pour obtenir et conserver un statut sanitaire officiel vis-à-vis de certaines maladies animales, dont la fièvre aphteuse,
3. Que lors de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 16 qui précisait et actualisait les obligations financières que les Pays Membres qui sollicitent une évaluation en vue d'obtenir un statut sanitaire officiel doivent remplir afin de couvrir une partie des coûts supportés par l'OIE à ce titre,
4. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays Membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur le statut indemne d'un pays ou d'une zone par suite de la communication d'informations erronées, d'une évolution de la situation épidémiologique ou d'autres événements significatifs non rapportés rapidement au Siège de l'OIE après la déclaration du statut indemne de fièvre aphteuse,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

1. Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres reconnus indemnes de fièvre aphteuse dans lesquels n'est pas pratiquée la vaccination, conformément aux dispositions du chapitre 8.8. du *Code terrestre* :

Albanie	Dominicaine (Rép.)	Japon	Philippines
Allemagne	El Salvador	Lesotho	Pologne
Australie	Espagne	Lettonie	Portugal
Autriche	Estonie	Lituanie	Roumanie
Bélarus	États-Unis d'Amérique	Luxembourg	Royaume-Uni
Belgique	Finlande	Macédoine (Ex-Rép. youg. de)	Saint-Marin
Belize	France	Madagascar	Serbie ²⁸
Bosnie-Herzégovine	Grèce	Malte	Singapour
Brunei	Guatemala	Maurice	Slovaquie
Bulgarie	Guyana	Mexique	Slovénie
Canada	Haiti	Monténégro	Suède
Chili	Honduras	Nicaragua	Suisse
Chypre	Hongrie	Norvège	Swaziland
Costa Rica	Indonésie	Nouvelle-Calédonie	Tchèque (Rép.)
Croatie	Irlande	Nouvelle-Zélande	Ukraine
Cuba	Islande	Panama	Vanuatu
Danemark	Italie	Pays-Bas	

²⁸ À l'exclusion du Kosovo qui est administré par les Nations Unies.

2. Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres reconnus indemnes de fièvre aphteuse dans lesquels est pratiquée la vaccination, conformément aux dispositions du chapitre 8.8. du *Code terrestre* :

Uruguay.

3. Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres comportant des zones²⁹ indemnes de fièvre aphteuse dans lesquelles n'est pas pratiquée la vaccination, conformément aux dispositions du chapitre 8.8. du *Code terrestre* :

Argentine : une zone désignée par le Délégué de l'Argentine dans un document adressé au Directeur général en janvier 2007 ;

la zone de pâturage d'été dans la province de San Juan, telle que désignée par le Délégué de l'Argentine dans un document adressé au Directeur général en avril 2011 ;

la Patagonie Norte A, telle que désignée par le Délégué de l'Argentine dans un document adressé au Directeur général en octobre 2013 ;

Bolivie : une zone située dans la région de l'Altiplano désignée par le Délégué de la Bolivie dans des documents adressés au Directeur général en novembre 2011 ;

Botswana : quatre zones désignées par le Délégué du Botswana dans des documents adressés au Directeur général en août et novembre 2014, comme suit :

- une zone constituée des Zones 3c (Dukwi), 4b, 5, 6a, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 ;
- une zone constituée de la Zone 3c (Maitengwe) ;
- une zone couvrant la Zone 4a ;
- une zone couvrant la Zone 6b ;

Brésil : l'État de Santa Catarina désigné par le Délégué du Brésil dans un document adressé au Directeur général en février 2007 ;

Colombie : une zone désignée par le Délégué de la Colombie dans des documents adressés au Directeur général en novembre 1995 et en avril 1996 (zone I - région nord-ouest du département de Chocó) ;

une zone désignée par le Délégué de la Colombie dans des documents adressés au Directeur général en janvier 2008 (archipel de San Andrés et Providencia) ;

Equateur : une zone couvrant le territoire insulaire des Galapagos, désignée par le Délégué de l'Equateur dans un document adressé au Directeur général en août 2014 ;

Kazakhstan : une zone couvrant les régions d'Akmola, d'Aktobe, d'Atyrau, du Kazakhstan-Occidental, de Karaganda, de Kostanay, de Mangystau, de Pavlodar et du Kazakhstan-Septentrional, désignée par le Délégué du Kazakhstan dans un document adressé au Directeur général en août 2014 ;

Malaisie : une zone couvrant les provinces de Sabah et Sarawak désignée par le Délégué de la Malaisie dans un document adressé au Directeur général en décembre 2003 ;

Moldavie : une zone désignée par le Délégué de la Moldavie dans un document adressé au Directeur général en juillet 2008 ;

²⁹ Toute demande d'information complémentaire sur la délimitation des zones des Pays Membres reconnues indemnes de fièvre aphteuse doit être adressée à la Directrice générale de l'OIE.

- Namibie : une zone désignée par le Délégué de la Namibie dans un document adressé au Directeur général en février 1997 ;
- Pérou : une zone obtenue suite à la fusion de trois zones distinctes désignées par le Délégué du Pérou dans les documents adressés au Directeur général en décembre 2004, en janvier 2007 et en août 2012 ;
- Russie : une zone désignée par le Délégué de la Russie dans des documents adressés au Directeur général en août 2015 et mars 2016 ;
- Afrique du Sud : une zone désignée par le Délégué de l'Afrique du Sud dans des documents adressés au Directeur général en mai 2005 et janvier 2014 .

4. Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres comportant des zones³⁰ indemnes de fièvre aphteuse dans lesquelles est pratiquée la vaccination, conformément aux dispositions du chapitre 8.8. du *Code terrestre* :

Argentine : deux zones distinctes désignées par le Délégué de l'Argentine dans des documents adressés au Directeur général en mars 2007 et octobre 2013, ainsi qu'en août 2010 et février 2014 ;

Bolivie : une zone composée de quatre zones fusionnées couvrant les régions de l'Amazonas, Chaco, Chiquitania, Valles et une partie d'Altiplano, telle que désignée par le Délégué de la Bolivie dans des documents adressés au Directeur général en janvier 2003 et mars 2007, en août 2010, en août 2012 ainsi qu'en octobre 2013 et février 2014 ;

Brésil : quatre zones distinctes désignées par le Délégué du Brésil dans des documents adressés au Directeur général, comme suit :

- une zone couvrant le territoire de l'État de Rio Grande do Sul (document adressé en septembre 1997) ;
- une zone comprenant l'État de Rondônia (document adressé en décembre 2002), l'État d'Acre avec deux communes adjacentes de l'État d'Amazonas (document adressé en mars 2004) et une extension de cette zone dans le territoire de l'État d'Amazonas (document adressé en décembre 2010) ;
- une zone composée de trois zones fusionnées : une zone couvrant le centre de la partie sud de l'État de Pará (document adressé en février 2007), les États d'Espírito Santo, Minas Gerais, Rio de Janeiro, Sergipe, Distrito Federal, Goiás, Mato Grosso, Paraná, São Paulo, certaines parties de l'État de Bahia, certaines parties de l'État de Tocantins (document adressé en mai 2008) et la zone située dans l'État de Mato Grosso do Sul (document adressé en juillet 2008) ; une zone située dans les États de Bahia et Tocantins (document adressé en décembre 2010) ; et une zone couvrant les États d'Alagoas, Ceará, Maranhão, Paraíba, Pernambuco, Piauí, Rio Grande do Norte et la région septentrionale de l'État du Pará (document adressé en octobre 2013) ;
- une zone située dans l'État de Mato Grosso do Sul (document adressé en août 2010) ;

Colombie : une zone obtenue suite à la fusion de cinq zones distinctes désignée par le Délégué de la Colombie dans des documents adressés au Directeur général en janvier 2003, en décembre 2004 (deux zones), en janvier 2007 et en janvier 2009 ;

³⁰ Toute demande d'information complémentaire sur la délimitation des zones des Pays Membres reconnues indemnes de fièvre aphteuse doit être adressée à la Directrice générale de l'OIIE.

- Equateur : une zone couvrant la partie continentale de l'Equateur désignée par le Délégué de l'Equateur dans un document adressé au Directeur général en août 2014 ;
- Paraguay : deux zones distinctes désignées par le Délégué du Paraguay dans des documents adressés au Directeur général en mars 2007 et en août 2010 ;
- Pérou : une zone constituée de la région de Tumbes et d'une partie des régions de Piura et de Cajamarca désignée par le Délégué du Pérou dans un document adressé au Directeur général en août 2012 ;
- Turquie : une zone désignée par le Délégué de la Turquie dans un document adressé au Directeur général en novembre 2009.

ET

5. Que les Délégués de ces Pays Membres devront immédiatement informer le Siège de l'OIE en cas d'apparition de la fièvre aphteuse dans leur pays ou dans une ou plusieurs zones de leur territoire.
-

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 17

Validation des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse des Pays Membres

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 79^e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (l'Assemblée) a adopté la Résolution n° 19 instaurant une nouvelle étape dans la procédure de reconnaissance du statut sanitaire d'un Pays Membre au regard de la fièvre aphteuse, à savoir la validation par l'OIE de tout programme national officiel de contrôle de la fièvre aphteuse conforme aux dispositions prévues par le chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)* sur la fièvre aphteuse,
2. Qu'au cours de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 15 qui précisait et actualisait la procédure s'imposant aux Pays Membres pour obtenir la validation de leur programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse,
3. Que lors de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 16 qui précisait et actualisait les obligations financières que les Pays Membres qui sollicitent la validation de leur programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse doivent remplir afin de couvrir une partie des coûts supportés par l'OIE à ce titre,
4. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays Membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur la validation du programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse d'un Pays Membre par suite de la communication d'informations erronées ou de changements significatifs non rapportés au Siège de l'OIE introduits à la mise œuvre des mesures concernées dans le Pays Membre après validation dudit programme,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres dont le programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse a été validé, conformément aux dispositions du chapitre 8.8. du *Code terrestre* :

Bolivie, Chine (Rép. populaire de), Équateur, Inde, Kazakhstan, Maroc, Mongolie, Namibie, Thaïlande et Venezuela.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 18

**Reconnaissance du statut sanitaire des Pays Membres
au regard de la péripneumonie contagieuse bovine**

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 71^e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (l'Assemblée) a établi une procédure destinée à mettre à jour chaque année une Liste de Pays Membres et de zones reconnus indemnes de péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), conformément aux dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)*,
2. Qu'au cours de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 15 qui précisait et actualisait la procédure s'imposant aux Pays Membres pour obtenir et conserver un statut sanitaire officiel vis-à-vis de certaines maladies animales, dont la PPCB,
3. Que lors de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 16 qui précisait et actualisait les obligations financières que les Pays Membres qui sollicitent une évaluation en vue d'obtenir un statut sanitaire officiel doivent remplir afin de couvrir une partie des coûts supportés par l'OIE à ce titre,
4. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays Membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur le statut indemne d'un pays ou d'une zone par suite de la communication d'informations erronées, d'une évolution de la situation épidémiologique ou d'autres événements significatifs non rapportés rapidement au Siège de l'OIE après la déclaration du statut indemne de PPCB,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

1. Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres reconnus indemnes de PPCB, conformément aux dispositions du chapitre 11.7. du *Code terrestre* :

Argentine	États-Unis d'Amérique	Portugal
Australie	France	Singapour
Botswana	Inde	Suisse
Canada	Mexique	Swaziland
Chine (Rép. populaire de)	Nouvelle-Calédonie	

2. Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres comportant une zone³¹ indemne de PPCB, conformément aux dispositions du chapitre 11.7. du *Code terrestre* :

Namibie : une zone, située au sud du cordon sanitaire vétérinaire, désignée par le Délégué de la Namibie dans un document adressé au Directeur général en octobre 2015.

ET

3. Que les Délégués de ces Pays Membres devront immédiatement informer le Siège de l'OIE en cas d'apparition de la PPCB dans leur pays ou sur leur territoire.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

³¹ Toute demande d'information complémentaire sur la délimitation de la zone du Pays Membre reconnue indemne de péripneumonie contagieuse bovine doit être adressée à la Directrice générale de l'OIE.

RÉSOLUTION N° 19

**Validation des programmes officiels de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine
des Pays Membres**

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 82^e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (l'Assemblée) a adopté la Résolution n° 31 instaurant la validation par l'OIE de tout programme national officiel de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine conforme aux dispositions prévues par le chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)* sur la péripneumonie contagieuse bovine,
2. Qu'au cours de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 15 qui précisait et actualisait la procédure s'imposant aux Pays Membres pour obtenir la validation de leur programme officiel de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine,
3. Que lors de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 16 qui précisait et actualisait les obligations financières que les Pays Membres qui sollicitent la validation de leur programme officiel de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine doivent remplir afin de couvrir une partie des coûts supportés par l'OIE à ce titre,
4. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays Membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur la validation du programme officiel de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine d'un Pays Membre par suite de la communication d'informations erronées ou de changements significatifs non rapportés au Siège de l'OIE introduits à la mise œuvre des mesures concernées dans le Pays Membre après validation dudit programme,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres dont le programme officiel de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine a été validé, conformément aux dispositions du chapitre 11.7. du *Code terrestre* :

Namibie.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 20

**Reconnaissance du statut des Pays Membres
en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine**

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 67^e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (l'Assemblée) a établi une procédure destinée à mettre à jour chaque année une Liste de Pays Membres et de zones classés en fonction de leur risque à l'égard de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), conformément aux dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)*,
2. Qu'au cours de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 15 qui précisait et actualisait la procédure s'imposant aux Pays Membres pour obtenir et conserver un statut sanitaire officiel vis-à-vis de certaines maladies animales, dont le risque d'encéphalopathie spongiforme bovine,
3. Que lors de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 16 qui précisait et actualisait les obligations financières que les Pays Membres qui sollicitent une évaluation en vue d'obtenir un statut officiel en matière de risque d'ESB doivent remplir afin de couvrir une partie des coûts supportés par l'OIE à ce titre,
4. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays Membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur la situation en matière de risque d'un Pays Membre ou d'une zone par suite de la communication d'informations erronées, d'une évolution de la situation épidémiologique ou d'autres événements significatifs non rapportés rapidement au Siège de l'OIE après la déclaration du statut en matière de risque d'ESB,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

1. Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres reconnus comme présentant un risque négligeable d'ESB, conformément au chapitre 11.4. du *Code terrestre* :

Allemagne	États-Unis d'Amérique	Nouvelle-Zélande
Argentine	Finlande	Panama
Australie	Hongrie	Paraguay
Autriche	Inde	Pays-Bas
Belgique	Islande	Pérou
Brésil	Israël	Portugal
Bulgarie	Italie	Roumanie
Chili	Japon	Singapour
Chypre	Lettonie	Slovaquie
Colombie	Liechtenstein	Slovénie
Corée (Rép. de)	Lituanie	Suède
Costa Rica	Luxembourg	Suisse
Croatie	Malte	Tchèque (Rép.)
Danemark	Mexique	Uruguay
Estonie	Namibie	
Espagne	Norvège	

2. Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres reconnus comme présentant un risque maîtrisé d'ESB, conformément au chapitre 11.4. du Code *terrestre* :

Canada
France
Grèce

Irlande
Nicaragua
Pologne

Royaume-Uni
Taïpei chinois

3. La Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres comportant une zone³² reconnue comme présentant un risque négligeable d'ESB, conformément au chapitre 11.4. du Code *terrestre* :

Chine (Rép. populaire de) : une zone désignée par le Délégué de la Chine dans un document adressé au Directeur général en novembre 2013, couvrant la République populaire de Chine à l'exclusion de Hong Kong et de Macao.

ET

4. Que les Délégués de ces Pays Membres devront immédiatement informer le Siège de l'OIE en cas d'apparition de l'ESB dans leur pays ou sur leur territoire.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

³² Toute demande d'information complémentaire sur la délimitation de la zone du Pays Membre reconnue comme présentant un risque négligeable d'ESB doit être adressée à la Directrice générale de l'OIE.

RÉSOLUTION N° 21

Reconnaissance du statut sanitaire des Pays Membres au regard de la peste équine

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 80^e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (l'Assemblée) a adopté la Résolution n° 19 amendant le chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)* sur la peste équine. Ces normes prévoient une procédure par laquelle les Pays Membres ou les zones peuvent être déclarés indemnes de peste équine,
2. Qu'au cours de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 15 qui précisait et actualisait la procédure s'imposant aux Pays Membres pour obtenir et conserver un statut sanitaire officiel vis-à-vis de certaines maladies animales, dont la peste équine,
3. Que lors de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 16 qui précisait et actualisait les obligations financières que les Pays Membres qui sollicitent une évaluation en vue d'obtenir un statut sanitaire officiel doivent remplir afin de couvrir une partie des coûts supportés par l'OIE à ce titre,
4. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays Membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur le statut indemne d'un pays ou d'une zone par suite de la communication d'informations erronées, d'une évolution de la situation épidémiologique ou d'autres événements significatifs non rapportés rapidement au Siège de l'OIE après la déclaration du statut indemne de peste équine,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

1. Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres reconnus indemnes de peste équine, conformément aux dispositions du chapitre 12.1. du *Code terrestre* :

Algérie	Croatie	Koweït	Philippines
Allemagne	Danemark	Lettonie	Pologne
Andorre	Émirats Arabes Unis	Liechtenstein	Portugal
Argentine	Équateur	Lituanie	Qatar
Australie	Espagne	Luxembourg	Roumanie
Autriche	Estonie	Macédoine (Ex-Rép youg. de)	Royaume-Uni
Azerbaïdjan	États-Unis d'Amérique	Malaisie	Singapour
Belgique	Finlande	Malte	Slovaquie
Bolivie	France	Maroc	Slovénie
Bosnie-Herzégovine	Grèce	Mexique	Suède
Brésil	Hongrie	Myanmar	Suisse
Bulgarie	Inde	Norvège	Taipei chinois
Canada	Irlande	Nouvelle-Calédonie	Tchèque (Rép.)
Chili	Islande	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
Chine (Rép. pop. de)	Italie	Oman	Tunisie
Chypre	Japon	Paraguay	Turquie
Colombie	Kazakhstan	Pays-Bas	Uruguay
Corée (Rép. de)	Kirghizistan	Pérou	

ET

2. Que les Délégués de ces Pays Membres devront immédiatement informer le Siège de l'OIE en cas d'apparition de la peste équine dans leur pays ou sur leur territoire.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 22

Reconnaissance du statut sanitaire des Pays Membres au regard de la peste des petits ruminants

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 81^e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (l'Assemblée) a adopté la Résolution n° 29 amendant le chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)* sur la peste des petits ruminants. Ces normes prévoient une procédure par laquelle les Pays Membres ou les zones peuvent être déclarés indemnes de peste des petits ruminants,
2. Qu'au cours de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 15 qui précisait et actualisait la procédure s'imposant aux Pays Membres pour obtenir et conserver un statut sanitaire officiel vis-à-vis de certaines maladies animales, dont la peste des petits ruminants,
3. Que lors de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 16 qui précisait et actualisait les obligations financières que les Pays Membres qui sollicitent une évaluation en vue d'obtenir un statut sanitaire officiel doivent remplir afin de couvrir une partie des coûts supportés par l'OIE à ce titre,
4. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays Membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur le statut indemne d'un pays ou d'une zone par suite de la communication d'informations erronées, d'une évolution de la situation épidémiologique ou d'autres événements significatifs non rapportés rapidement au Siège de l'OIE après la déclaration du statut indemne de peste des petits ruminants,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

1. Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres reconnus indemnes de peste des petits ruminants, conformément aux dispositions du chapitre 14.7. du *Code terrestre* :

Afrique du Sud	Danemark	Lituanie	Roumanie
Allemagne	Équateur	Luxembourg	Royaume-Uni
Argentine	Espagne	Malte	Singapour
Australie	Estonie	Maurice	Slovaquie
Autriche	États-Unis d'Amérique	Mexique	Slovénie
Belgique	Finlande	Myanmar	Suède
Bolivie	France	Nouvelle-Calédonie	Suisse
Bosnie-Herzégovine	Grèce	Nouvelle-Zélande	Swaziland
Brésil	Hongrie	Norvège	Taipei chinois
Canada	Irlande	Paraguay	Tchèque (Rép.)
Chili	Islande	Pays-Bas	Thaïlande
Chypre	Italie	Philippines	
Colombie	Lettonie	Pologne	
Corée (Rép. de)	Liechtenstein	Portugal	

2. Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres comportant une zone³³ indemne de peste des petits ruminants, conformément aux dispositions du chapitre 14.7. du *Code terrestre* :

Namibie : une zone, située au sud du cordon sanitaire vétérinaire, désignée par le Délégué de la Namibie dans un document adressé au Directeur général en novembre 2014.

ET

3. Que les Délégués de ces Pays Membres devront immédiatement informer le Siège de l'OIE en cas d'apparition de la peste des petits ruminants dans leur pays ou sur leur territoire.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

³³ Toute demande d'information complémentaire sur la délimitation de la zone du Pays Membre reconnue indemne de peste des petits ruminants doit être adressée à la Directrice générale de l'OIE.

RÉSOLUTION N° 23

Reconnaissance du statut sanitaire des Pays Membres au regard de la peste porcine classique

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 81^e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (l'Assemblée) a adopté la Résolution n° 29 amendant le chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)* sur la peste porcine classique. Ces normes prévoient une procédure par laquelle les Pays Membres ou les zones peuvent être déclarés indemnes de peste porcine classique,
2. Qu'au cours de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 15 qui précisait et actualisait la procédure s'imposant aux Pays Membres pour obtenir et conserver un statut sanitaire officiel vis-à-vis de certaines maladies animales, dont la peste porcine classique,
3. Que lors de la 83^e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 16 qui précisait et actualisait les obligations financières que les Pays Membres qui sollicitent une évaluation en vue d'obtenir un statut sanitaire officiel doivent remplir afin de couvrir une partie des coûts supportés par l'OIE à ce titre,
4. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays Membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur le statut indemne d'un pays ou d'une zone par suite de la communication d'informations erronées, d'une évolution de la situation épidémiologique ou d'autres événements significatifs non rapportés rapidement au Siège de l'OIE après la déclaration du statut indemne de peste porcine classique,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

1. Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres reconnus indemnes de peste porcine classique, conformément aux dispositions du chapitre 15.2. du *Code terrestre* :

Allemagne	États-Unis d'Amérique	Luxembourg	Portugal
Australie	Finlande	Mexique	Royaume-Uni
Autriche	France	Norvège	Slovaquie
Belgique	Hongrie	Nouvelle-Calédonie	Slovénie
Canada	Irlande	Nouvelle-Zélande	Suède
Chili	Italie	Pays-Bas	Suisse
Danemark	Japon	Pologne	Tchèque (Rép.)
Espagne	Liechtenstein		

2. Que la Directrice générale publiera la Liste suivante des Pays Membres comportant des zones³⁴ indemnes de peste porcine classique, conformément aux dispositions du chapitre 15.2. du *Code terrestre* :

³⁴ Toute demande d'information complémentaire sur la délimitation des zones du Pays Membre reconnues indemnes de peste porcine classique doit être adressée à la Directrice générale de l'OIE.

Brésil : une zone composée des États de Rio Grande do Sul et de Santa Catarina telle que désignée par le Délégué du Brésil dans un document adressé au Directeur général en septembre 2014 ;

une zone composée des États d’Acre, Bahia, Espírito Santo, Goias, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Paraná, Rio de Janeiro, Rondônia, São Paulo, Sergipe et Tocantins, Distrito Federal, et des municipalités de Guajará, Boca do Acre, du sud de la municipalité de Canutama et du sud-ouest de la municipalité de Lábrea dans l’État d’Amazonas telle que désignée par le Délégué du Brésil dans un document adressé au Directeur général en septembre 2015 ;

ET

3. Que les Délégués de ces Pays Membres devront immédiatement informer le Siège de l’OIE en cas d’apparition de la peste porcine classique dans leur pays ou sur leur territoire.

(Adoptée par l’Assemblée mondiale des Délégués de l’OIE le 24 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RESOLUTION N° 24

**Nouveau Membre de la Sous-Commission pour la lutte contre la fièvre aphteuse
en Chine et en Asie du Sud-Est (SEACFMD)**

CONSIDÉRANT

1. La Résolution n° X du 17 mai 1991 du Comité International recommandant la formation d'un groupe de coordination pour le contrôle de la fièvre aphteuse dans l'Asie du Sud-Est,
2. L'approbation du Comité international le 18 mai 1994 pour la création d'une Sous-commission pour la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est,
3. L'instauration en 1997 par la Sous-Commission pour la lutte contre la fièvre aphteuse du programme de l'OIE d'éradication de la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est (SEAFMD),
4. La Résolution n° XXXVI du 26 mai 2006 relative à la composition de la Sous-Commission pour la Campagne d'éradication de la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est (SEAFMD),
5. La résolution n° 14 du 25 mai 2010 relative à l'inclusion de la République populaire de Chine, Brunei et Singapour comme Membres de la Sous-Commission pour la Campagne d'éradication de la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est (SEAFMD) et au changement de la dénomination de cette Sous-Commission en Sous-Commission pour la lutte contre la fièvre aphteuse en Chine et en Asie du Sud-Est (SEACFMD),
6. Que l'adhésion de nouveaux pays de la région au programme d'éradication de la fièvre aphteuse contribuera à l'efficacité et au succès des objectifs du programme,
7. Que les Membres de la Sous-Commission et leurs partenaires techniques et financiers souhaitent la poursuite et l'intensification du programme sur la base d'une feuille de route approuvée jusqu'en 2020,
8. La demande d'adhésion à la Sous-Commission présentée par la Mongolie,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

1. Que la Mongolie devienne Membre de la Sous-Commission pour la lutte contre la fièvre aphteuse en Chine et en Asie du Sud-Est (SEACFMD) à partir du 27 mai 2016 ;
2. Que le nom de la Sous-Commission demeure inchangé.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 25

Contrôle et éradication mondiale de la peste des petits ruminants

CONSIDÉRANT

1. Qu'après sa première identification en Côte d'Ivoire en 1942, la peste des petits ruminants (PPR) s'est répandue sur plus de 70 pays en Afrique, au Proche-Orient, au Moyen-Orient et en Asie où se trouvent plus de 80% du cheptel ovin et caprin mondial,
2. Que le contrôle des maladies animales transfrontalières telles que la PPR est de l'intérêt des pays infectés autant que des autres et doit être considéré comme un bien public mondial,
3. Que l'éradication de la PPR est possible puisque la maladie est due à un seul sérotype, qu'il n'existe pas de portage ni de réservoir durable en dehors des petits ruminants domestiques, et que des outils diagnostiques et des vaccins efficaces répondant aux normes de qualité de l'OIE sont disponibles,
4. Que lors de la 82^e Session générale de l'OIE, l'Assemblée Mondiale des Délégués a unanimement adopté la résolution n°24 recommandant le développement d'une stratégie mondiale de contrôle et d'éradication sous l'égide du programme GF-TADs (Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières) qui reconnaît la nécessité d'une approche intégrée incluant des programmes efficaces de vaccination, la mise en conformité des capacités des Services vétérinaires avec les normes de l'OIE, ainsi que le contrôle et la prévention d'autres maladies prioritaires des petits ruminants selon des approches économiquement rentables,
5. Que l'OIE, en collaboration avec la FAO, a organisé une conférence internationale sur le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 31 mars au 2 avril 2015, lors de laquelle la stratégie mondiale OIE/FAO de contrôle et d'éradication, basée sur les principes décrits au point 4 ci-dessus a été officiellement adoptée dans la perspective d'une élimination de la PPR d'ici à 2030,
6. Que suite à la conférence internationale, les premières réunions consacrées aux feuilles de route ont été tenues dans plusieurs régions sous l'égide du programme GF-TADs,
7. Que l'OIE et la FAO ont établi un secrétariat mondial pour la PPR, hébergé par la FAO et relevant de la gouvernance du programme GF-TADs,
8. Que lors de la 81^e Session générale de l'OIE, l'Assemblée a adopté la résolution n°29 modifiant le chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* consacré à l'infection par le virus de la PPR, que ces dispositions prévoient une procédure de reconnaissance officielle par l'OIE du statut indemne de PPR pour les Pays Membres ou certaines zones,
9. Que l'obtention de vaccins auprès de la banque régionale de vaccins de l'OIE garantit la mise à disposition en temps utile de vaccins de haute qualité à un coût abordable,

L'ASSEMBLÉE

RECOMMANDE QUE

1. Les Pays Membres touchés considèrent la PPR comme une maladie prioritaire pour l'élaboration de programmes de contrôle nationaux conformes aux principes directeurs et aux trois piliers de la stratégie mondiale de contrôle et d'éradication approuvée lors de la conférence d'Abidjan.

2. Ces programmes nationaux de contrôle de la PPR incluent l'utilisation de vaccins conformes aux normes internationales de l'OIE, la conception de systèmes de délivrance des vaccins adaptés aux conditions locales, l'assurance d'une capacité de diagnostic biologique suffisante et des plans de surveillance robustes pour contribuer à la rapidité et à l'exactitude des déclarations de cas dans le Système mondial d'information sanitaire (WAHIS) afin de suivre la situation mondiale.
3. Les Pays Membres touchés soutiennent activement le développement de partenariats public-privé entre les Services vétérinaires officiels, les éleveurs, les vétérinaires et para-professionnels du secteur privé ainsi que les autres acteurs afin de faciliter la compréhension et la mise en oeuvre des programmes nationaux de contrôle de la PPR.
4. Les Pays Membres participent au processus d'élaboration des feuilles de route régionales du GF-TADs afin d'assurer l'évaluation et le suivi continu de la situation de la PPR à l'aide des outils spécifiquement développés à cet effet (outil de suivi et d'évaluation et outil d'évaluation post-vaccinale).
5. L'OIE et la FAO oeuvrent ensemble et sans délai par l'intermédiaire du secrétariat mondial commun pour la PPR afin de soutenir la stratégie mondiale de contrôle et d'éradication qui a été adoptée avec ses trois éléments constitutifs.
6. L'OIE et la FAO soutiennent les efforts du secrétariat mondial commun pour la PPR en vue d'élaborer une stratégie de financement et d'engagement des bailleurs de fonds.
7. L'OIE facilite l'accès à des vaccins de qualité certifiée, fabriqués conformément aux normes établies, en ayant recours au mécanisme établi des banques de vaccins régionales.
8. L'OIE continue d'assurer des formations sur les procédures officielles de reconnaissance des statuts sanitaires des pays et d'approbation des programmes de contrôle, prévues pour la PPR dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, et de faire approuver par l'Assemblée les dossiers aboutis, ceux-ci constituant une incitation importante pour les pays à s'engager dans des programmes de contrôle et d'éradication de la PPR.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2016
en vue d'une entrée en vigueur le 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 26

Élimination mondiale de la rage transmise par les chiens

CONSIDÉRANT

1. Que la rage est une zoonose négligée et sous-déclarée qui provoque chaque année des dizaines de milliers de cas mortels chez l'homme alors qu'une prévention à 100 % serait possible,
2. Que la moitié de la population mondiale vit dans des zones où la rage est endémique et que 95% des cas humains sont dus à une morsure par un chien infecté,
3. Que la rage frappe tout particulièrement les communautés rurales et surtout les enfants des zones économiquement déshéritées où la sensibilisation à la maladie et l'accès à une prophylaxie post-exposition adaptée sont limités ou inexistantes,
4. Qu'il a été démontré que la rage transmise par les chiens pouvait être durablement éliminée à sa source animale par la vaccination de masse régulière des chiens dans les zones à haut risque à l'aide de vaccins de bonne qualité, la responsabilisation des propriétaires de chiens, l'incitation au contrôle des populations conformément aux normes internationales de l'OIE, l'accès à une prophylaxie financièrement abordable pour les personnes ayant été exposées et une meilleure sensibilisation du public à la prévention et au traitement des morsures de chien tel que recommandé par l'OMS,
5. Que les efforts visant à éliminer la rage à sa source par la vaccination des chiens constitue l'approche la plus rentable et la plus équitable,
6. Que l'obtention des vaccins contre la rage canine auprès de la banque régionale de vaccins de l'OIE permet de disposer en temps utile de vaccins de haute qualité à un coût raisonnable et d'inciter les pays à mettre en place un programme durable d'élimination de la rage humaine transmise par les chiens,
7. Que l'élimination de la rage reste une priorité pour le partenariat tripartite (OIE/FAO/OMS) et qu'il existe des stratégies régionales pour éliminer la rage humaine en recourant à l'approche « Une seule santé »,
8. Que des progrès ont été accomplis par les Pays Membres de l'OIE dans la mise en oeuvre des recommandations des conférences régionales et mondiales de l'OIE sur l'élimination de la rage (Ukraine 2005, France 2007, République de Corée 2011 et Suisse 2015),
9. Que le Cadre global pour l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens (le Cadre global) a été mis au point conformément au consensus ayant émergé parmi les participants à la Conférence mondiale intitulée « Élimination globale de la rage humaine transmise par les chiens », à Genève en 2015,

L'ASSEMBLÉE

RECOMMANDE QUE

1. L'OIE, en partenariat avec l'OMS, la FAO et d'autres parties concernées, maintienne dans l'intérêt général son engagement prioritaire dans l'élimination de la rage transmise par les chiens.

2. Que l'OIE et ses Pays Membres poursuivent leurs efforts pour promouvoir la volonté politique et l'engagement social à long terme en faveur de l'élimination de la rage transmise par les chiens.
 3. Les Pays Membres de l'OIE, les décideurs et les bailleurs de fonds soient convaincus de l'intérêt et de la valeur de l'engagement dans les stratégies d'élimination de la rage et de la promotion des différentes formes d'investissement et de partenariat visant à démultiplier les ressources et les engagements collectifs.
 4. Des stratégies nationales ou régionales d'élimination de la rage transmise par les chiens soient développées ou affinées et validées afin de permettre aux différents pays d'adapter leurs approches et investissements aux circonstances locales.
 5. Le mécanisme des banques régionales de vaccins de l'OIE, déployé en collaboration avec l'OMS, soit promu et soutenu pour assurer l'approvisionnement en temps utile en vaccins de qualité, à l'appui de l'application des programmes régionaux et nationaux d'élimination de la rage transmise par les chiens.
 6. Les Pays Membres de l'OIE renforcent la surveillance de la rage et la déclaration des cas chez l'homme et chez les animaux et partagent les informations entre les différents niveaux gouvernementaux et les différents secteurs en suivant l'approche « Une seule santé ».
 7. Les Pays Membres de l'OIE et les autres parties concernées prennent en compte le Cadre global pour harmoniser les actions et fournir des orientations adaptables afin de parvenir à éliminer la rage transmise par les chiens d'ici à 2030.
-

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2016
en vue d'une entrée en vigueur le 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 27

Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production

CONSIDÉRANT

1. Que le Groupe de travail permanent sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production, créé par le Directeur général en 2002, s'est réuni pour la quinzième fois en novembre 2015 et qu'il a élaboré un programme de travail pour 2016, en prenant en compte les objectifs fixés dans le Sixième Plan stratégique (couvrant la période 2016 – 2020),
2. Que le Groupe de travail est composé d'experts de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la Commission du Codex Alimentarius, ainsi que d'experts de renom international en sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production issus du monde entier,
3. Que l'OIE et la Commission du Codex Alimentarius ont continué de collaborer afin que les normes publiées par les deux organisations en matière de sécurité sanitaire des aliments en phase de production soient en cohérence et intègrent l'ensemble de la chaîne alimentaire, soit de la fourche à la fourchette, pour obtenir des résultats en termes de sécurité sanitaire des aliments,
4. Que les travaux sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production bénéficient de la collaboration de la FAO et de l'OMS qui formulent également des avis autorisés et mettent à disposition leur expertise sur la sécurité sanitaire des aliments, les zoonoses et les questions connexes,
5. Que lors de la réunion tripartite FAO/OIE/OMS qui s'est tenue en février 2012, la FAO et l'OMS avaient demandé à l'OIE d'inciter ses Pays Membres à désigner des points focaux INFOSAN au sein des Services vétérinaires officiels,
6. Que les Délégués nationaux ont désigné 175 points focaux nationaux pour traiter les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production selon le mandat qui avait été proposé.

L'ASSEMBLÉE

RECOMMANDE QUE

1. Que la Directrice générale procède à la révision de la composition et du mandat du Groupe de travail pour assurer l'alignement sur le Sixième Plan stratégique et la fourniture d'une expertise servant d'appui aux travaux des Commissions spécialisées portant sur des questions en lien avec la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production.
2. Que des experts de haut niveau de la FAO et de l'OMS continuent de participer à ce Groupe de travail en tant que membres, et que des actions adaptées soient menées pour renforcer encore la collaboration entre l'OIE et le Codex.

3. Que la Directrice générale continue de travailler avec le Codex pour définir des mesures favorisant la collaboration, notamment l'adoption de procédures systématiques de référencement croisé entre les normes pertinentes de l'OIE et celles du Codex, pour améliorer les processus d'identification des priorités communes et pour renforcer la collaboration aux niveaux national et régional.
 4. Que la Directrice générale poursuive le dialogue avec l'Initiative mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments (GFSI), GlobalG.A.P., l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Initiative « Des aliments sains partout et pour tous » (SSAFE) et les autres organisations concernées du secteur privé afin d'assurer leur sensibilisation et la conformité aux normes de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production.
 5. Que la Directrice générale continue d'organiser des séminaires régionaux destinés aux points focaux nationaux nommés par les Délégués pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production.
 6. Que les Délégués de l'OIE collaborent avec leurs homologues des services de santé publique et désignent comme point focal OIE pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production un point focal INFOSAN ou, en cas d'impossibilité, un agent des Services vétérinaires qui sera à la fois le point de contact d'urgence INFOSAN et le point focal OIE.
-

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 25 mai 2016
en vue d'une entrée en vigueur le 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 28

Bien-être animal

CONSIDÉRANT QUE

1. Le mandat de l'OIE inclut l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux terrestres et aquatiques dans le monde, la santé étant une composante-clé du bien-être animal,
2. Le bien-être animal est une question de politique publique nationale et internationale complexe, à facettes multiples, qui comporte des dimensions scientifiques, éthiques, économiques, culturelles, politiques et commerciales importantes,
3. Le Directeur général a mis en place un Groupe de travail permanent sur le bien-être animal, qui propose et fournit des éléments d'orientation pour l'application d'un programme d'activité annuel détaillé et fait régulièrement le point à l'Assemblée sur les travaux réalisés,
4. De nouveaux travaux sont en cours en vue de la rédaction de normes sur le bien-être des porcs et des poules pondeuses dans les systèmes de production animale,
5. Une nouvelle norme sur le bien-être des équidés de travail est présentée à l'adoption,
6. Des lignes directrices sur la gestion des catastrophes et la réduction des risques pour la santé et le bien-être des animaux et pour la santé publique vétérinaire ont été préparées,
7. Les stratégies régionales en faveur du bien-être animal et les plateformes afférentes à ce thème, avec les plans de mise en œuvre qui leur sont associés, peuvent contribuer significativement au mandat de l'OIE visant à améliorer la santé et le bien-être des animaux dans le monde,

L'ASSEMBLÉE

RECOMMANDE QUE

1. Que les Délégués prennent des mesures pour assurer la nomination de leurs points focaux nationaux sur le bien-être animal, s'ils ne sont pas encore désignés, et que ces responsables participent aux programmes de formation régionaux organisés par l'OIE.
2. Que les Pays Membres de l'OIE, dans le cadre de l'adoption d'un plan de stratégie OIE et de mise en œuvre, jouent un rôle actif dans leur région en faveur de la promotion du mandat international de l'OIE sur le bien-être animal, auprès des institutions, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des autres organisations internationales.
3. Que les Services vétérinaires de chaque Pays Membre continuent de prendre des mesures pour appliquer les normes de l'OIE sur le bien-être animal, y compris, si nécessaire, pour renforcer le cadre réglementaire applicable à ces questions.
4. Que les Services vétérinaires de chaque Pays Membre prennent des mesures pour que des organisations gouvernementales et non gouvernementales prennent part à la mise en pratique des lignes directrices sur la gestion des catastrophes et la réduction des risques pour la santé et le bien-être des animaux et pour la santé publique vétérinaire, y compris, le cas échéant, la nécessité éventuelle de renforcer les cadres réglementaires pertinents, et pour que soient améliorées leurs capacités à réagir aux catastrophes quelle que soit leur nature.

5. Que le Groupe de travail continue à formuler à l'intention de la Directrice générale toutes recommandations sur la question relative au développement de son futur programme d'activité afférent au bien-être animal.
6. Que les Commissions régionales de l'OIE et leurs Pays Membres respectifs continuent de soutenir le mandat de l'OIE en faveur du bien-être animal, en élaborant et en appliquant des stratégies régionales et des plateformes sur ces questions, avec l'assistance des membres du Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal qui sont basés dans leurs régions respectives.
7. Que les Centres collaborateurs de l'OIE sur le bien-être animal soient incités à identifier les « opportunités de jumelage » conformément à la politique de l'OIE et que les nouvelles candidatures au statut de Centre collaborateur pour le bien-être animal soient évaluées sur la base des critères retenus par le Conseil de l'OIE.
8. Que l'OIE continue à veiller à l'application de la Déclaration universelle sur la bienveillance animale et à sa reconnaissance du rôle de chef de file international de l'OIE pour l'élaboration de normes sur le bien-être animal.
9. Que la Directrice générale continue de prendre des mesures pour promouvoir l'inclusion du bien-être animal dans les cursus d'enseignement vétérinaire et dans les programmes de formation continue.
10. Que la Directrice générale poursuive le dialogue avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour assurer la sensibilisation aux normes à fondement scientifique de l'OIE sur le bien-être animal.
11. Que la Directrice générale continue d'organiser des séminaires destinés aux points focaux nationaux chargés du bien-être animal, désignés par les Délégués.
12. Que la Directrice générale continue à soumettre à des vastes consultations le projet de stratégie mondiale de l'OIE en faveur du bien-être animal proposé par le Groupe de travail.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 25 mai 2016
en vue d'une entrée en vigueur le 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 29

Désignation des Centres collaborateurs de l'OIE

CONSIDÉRANT QUE

1. Les *textes fondamentaux* de l'OIE édictent le mandat, les critères de désignation et le règlement intérieur des Centres collaborateurs de l'OIE,
2. Le mandat des quatre Commissions spécialisées de l'OIE élues inclut la responsabilité d'examiner les candidatures des Pays Membres pour la désignation de nouveaux Centres collaborateurs de l'OIE dont les activités correspondent au mandat scientifique de la Commission concernée,
3. Toutes les candidatures au statut de Centre collaborateur de l'OIE sont évaluées par la Commission spécialisée de l'OIE concernée sur la base de critères uniformes qui comprennent : l'aptitude, la capacité et l'engagement à fournir des services ; la renommée scientifique et technique de l'établissement aux niveaux national et international ; la qualité du leadership scientifique et technique de l'établissement et notamment la reconnaissance internationale de son expertise ; la stabilité durable de l'établissement en termes de personnel, d'activité et de financement ; l'adéquation technique et géographique de l'établissement et de ses activités par rapport aux priorités d'actions de l'OIE,
4. Les coordonnées des centres candidats évalués par une des Commissions spécialisées de l'OIE sont publiées dans le rapport de la réunion de la Commission concernée,
5. Toutes les candidatures au statut de Centre collaborateur sont évaluées par la Commission régionale correspondante et approuvées par le Conseil de l'OIE,
6. Les propositions de modification substantielle concernant un Centre collaborateur de l'OIE suivent la même procédure,
7. Conformément à l'article 4 du règlement intérieur des Centres de référence de l'OIE, « les candidatures approuvées par le Conseil sont présentées à l'approbation de l'Assemblée »,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

De désigner les nouveaux Centres collaborateurs de l'OIE ci-après et d'ajouter ces établissements à la liste des Centres collaborateurs de l'OIE (publiée sur le site Internet de l'OIE) :

Centre collaborateur de l'OIE pour les maladies infectieuses de la reproduction en Europe
LNCR, Laboratoire national de contrôle des reproducteurs, Maisons-Alfort, FRANCE

Centre collaborateur de l'OIE pour le renforcement des capacités des Services vétérinaires
Veterinary Public Health Centre for Asia-Pacific, Faculty of Veterinary Medicine, Chiang Mai University en collaboration avec le Department of Livestock Development, Ministry of Agriculture and Cooperatives, THAILANDE

Centre collaborateur de l'OIE pour les compétences vétérinaires au premier jour et la formation continue, Center for Food Security and Public Health, Iowa State University, College of Veterinary Medicine, Ames, Iowa, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 25 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 30

**Désignation d'un Laboratoire de référence de l'OIE
pour les maladies des animaux aquatiques**

CONSIDÉRANT QUE

1. Les *Textes fondamentaux* de l'OIE prévoient le mandat, les critères de désignation et le règlement intérieur des Laboratoires de référence de l'OIE,
2. Le mandat spécifique de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques de l'OIE inclut la responsabilité d'examiner les candidatures des Pays Membres pour la désignation de nouveaux Laboratoires de référence de l'OIE dont les activités correspondent au mandat scientifique de la Commission, et d'en référer à la Directrice générale,
3. Toutes les candidatures au statut de Laboratoire de référence de l'OIE sont évaluées sur la base de critères uniformes qui comprennent : l'aptitude, la capacité et l'engagement à fournir des services ; la renommée scientifique et technique aux niveaux national et international ; la qualité du leadership scientifique et technique de l'établissement, plus particulièrement la reconnaissance internationale de son domaine de compétence ; la stabilité durable de l'établissement en termes de personnel, d'activité et de financement ; et la pertinence technique et géographique de l'établissement et de ses activités par rapport aux priorités d'action de l'OIE,
4. Les coordonnées des laboratoires demandeurs, qui ont été évalués par la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques, sont publiées dans le rapport de la réunion de cette Commission,
5. Toutes les candidatures des Laboratoires de référence doivent être entérinées par le Conseil de l'OIE,
6. Toute proposition de modification majeure au sein d'un Laboratoire de référence de l'OIE suit la même procédure,
7. Conformément à l'article 4 du règlement intérieur des Centres de référence de l'OIE « les candidatures approuvées par le Conseil sont présentées à l'approbation de l'Assemblée »,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

De désigner ci-après le nouveau Laboratoire de référence de l'OIE pour les maladies des animaux aquatiques et de l'ajouter à la liste des Laboratoires de référence de l'OIE (disponible sur le site Web de l'OIE) :

Laboratoire de référence de l'OIE pour l'infection à Hepatobacter penaei (hépatopancréatite nécrosante)
Aquaculture Pathology Laboratory, School of Animal and Comparative Biomedical Sciences,
University of Arizona, Tucson, AZ 85721, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 25 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 31

**Approbation du rapport sur la situation actuelle des événements et tendance
de la santé animale dans le monde**

En application de l'article 6 du Règlement organique de l'OIE,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

D'approuver le rapport sur la situation actuelle des événements et tendance de la santé animale dans le monde (84 SG/2).

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 26 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 32

Amendements au Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE

CONSIDÉRANT

1. Le contenu actuel du *Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE (Code terrestre)* qui résulte des modifications apportées par l'Assemblée mondiale des Délégués au cours des Sessions générales précédentes,
2. Qu'il est nécessaire de mettre à jour le *Code terrestre* conformément aux recommandations du rapport de février 2016 de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres de l'OIE (Commission du Code) (Document 84 SG/12/CS1 B), après consultation de l'Assemblée mondiale des Délégués,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

1. D'adopter les mises à jour du *Code terrestre* proposées dans les annexes 6, 7, 8, 9, 10, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 du Document 84 SG/12/CS1 B en anglais, français et espagnol, chaque version étant considérée comme authentique.
2. D'adopter les mises à jour du *Code terrestre* proposées dans les annexes 4, 5, 11, 13 et 14 du Document 84 SG/12/CS1 B en anglais, français et espagnol, chaque version étant considérée comme authentique, sous réserve des modifications suivantes :

- 2.1. À l'annexe 4 (Guide de l'utilisateur)

(La modification s'applique uniquement à la version anglaise)

- 2.2. À l'annexe 5 (Glossaire)

Dans la définition de « *boyaux* », il convient de supprimer le terme « , œsophages » entre les mots « intestins, » et « et vessies ».

- 2.3. À l'annexe 11 (chapitre 6.8.)

Il convient de réinsérer au premier paragraphe de l'article 6.8.1. le texte précédemment proposé et figurant dans le rapport de la réunion de la Commission du Code de septembre 2015 comme suit :

« Aux fins du présent chapitre, on entend par « utilisation thérapeutique des *agents antimicrobiens* » l'administration d'*agents antimicrobiens* à des *animaux* afin de traiter et contrôler des maladies infectieuses. »

2.4. À l'annexe 13 (chapitre 15.3.)

À l'alinéa 1e) de l'article 15.3.3., il convient de remplacer les termes « *exploitations* élevant des porcs » entre les termes « le personnel des » et « afin de prévenir » par « endroits et *exploitations* où des porcs sont détenus » et de présenter le texte comme suit :

« prévoyant des installations sanitaires et d'assainissement adéquates pour les personnes présentes dans les endroits et *exploitations* où des porcs sont détenus afin de prévenir l'exposition des porcs et de leur environnement à des fèces humaines. »

2.5. À l'annexe 14 (chapitre 7.5.)

À l'alinéa 2 de l'article 7.5.7., il convient de modifier le texte de sorte que trois phrases soient réunies en un seul paragraphe et que le texte soit présenté comme suit :

« Les pistolets d'abattage à cartouche, air comprimé ou ressort peuvent être utilisés pour les *volailles*. Le point de pénétration idéal pour les *volailles* se situe perpendiculairement à la surface frontale. L'emploi d'un pistolet d'abattage conformément aux instructions du fabricant doit entraîner la destruction immédiate du crâne et du cerveau et, par suite, la *mort* immédiate de l'animal. »

3. De demander à la Directrice générale de publier les textes adoptés dans une édition révisée du *Code terrestre*, avec la numérotation et le formatage qui conviennent.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 26 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 33

Amendements au *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OIE

CONSIDÉRANT

1. Le contenu actuel du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OIE (*Code aquatique*) qui résulte des modifications apportées par l'Assemblée mondiale des Délégués au cours des Sessions générales précédentes de l'OIE,
2. Qu'il est nécessaire de mettre à jour le *Code aquatique* conformément aux recommandations du rapport de février 2016 de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques de l'OIE (annexes 3 à 8 du Document 84 SG/12/CS4 B), après consultation de l'Assemblée mondiale des Délégués,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

1. D'adopter les mises à jour du *Code aquatique* proposées dans les annexes 3, 4, 5, 6, 7 et 8 du Document 84 SG/12/CS4 B en anglais, français et espagnol, chaque version étant considérée comme authentique.
 2. De demander à la Directrice générale de publier les textes adoptés dans une édition révisée du *Code aquatique*, avec la numérotation et le formatage qui conviennent.
-

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 26 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 34

Amendements au Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques

CONSIDÉRANT QUE

1. Le *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques (Manuel aquatique)*, tout comme le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, représente une contribution importante à l'harmonisation internationale des normes sanitaires relatives aux animaux aquatiques et aux produits qui en sont issus,
2. Les commentaires des spécialistes des Pays Membres sont sollicités sur tous les chapitres nouveaux ou révisés du *Manuel aquatique* avant que ces textes ne soient finalisés par la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques,
3. Le chapitre révisé ci-après a été adressés aux Pays Membres pour commentaires :

2.2.8. Infection par le génotype 1 du virus de la tête jaune

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

1. D'adopter, pour la septième édition du *Manuel aquatique*, les chapitres nouveaux ou révisés proposés dans l'annexe 9 du Document 84 SG/12/CS4 B, avec les modifications suivantes :
 - 1.1. Dans la Section 2.1.1. *Aetiological agent, agent strains (Agent étiologique, souches de l'agent)*, remplacer l'abréviation « YHD » par l'expression « yellow head disease » (« maladie de la tête jaune »).
 - 1.2. Dans la Section 2.2.2. *Species with incomplete evidence for susceptibility (Espèces pour lesquelles les preuves de la sensibilité sont incomplètes)*, ajouter l'expression « red claw crayfish (*Cherax quadricarinatus*) » (« écrevisse *Cherax quadricarinatus* »).
2. De demander à la Directrice générale de publier les textes adoptés dans la version en ligne du *Manuel aquatique*.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 26 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 35

**L'économie de la santé animale :
coûts directs et indirects des foyers de maladies animales**

CONSIDÉRANT QUE

1. La définition de l'appréciation du risque dans le Glossaire du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE se réfère notamment aux conséquences économiques de la pénétration, de l'établissement et de la diffusion d'un danger,
2. La profession vétérinaire joue un rôle de premier plan dans la gestion de la santé et du bien-être des animaux terrestres et aquatiques,
3. Les maladies animales peuvent avoir des conséquences économiques très graves pour les pays, les filières d'élevage et les propriétaires d'animaux ainsi que pour la santé publique, et qu'elles constituent les motifs d'importants investissements consacrés aux Services vétérinaires partout dans le monde,
4. Les investissements en santé animale dédiés aux maladies endémiques non soumises à une déclaration obligatoire sont peu représentés dans un grand nombre de programmes nationaux actuels de lutte contre les maladies animales, alors même que ces maladies peuvent avoir un impact déterminant sur la productivité des élevages, sur la biodiversité ainsi que sur l'environnement,
5. Ces investissements en santé animale ne couvrent pas toutes les espèces et populations d'animaux d'élevage, en particulier les animaux sous la garde d'éleveurs parmi les moins dotés en ressources,
6. Malgré ces investissements en santé animale, les Services vétérinaires nationaux de nombreuses régions du monde sont encore en sous-effectifs proportionnellement à la taille des populations animales de leurs pays,
7. Les données et les informations de qualité sur les pertes économiques directes et indirectes occasionnées par les maladies animales en général, qui sont nécessaires pour une évaluation économique globale de la santé animale, sont insuffisantes,
8. Les analyses économiques, dès lors qu'elles sont bien conçues et correctement présentées, constituent des outils pertinents et nécessaires pour défendre l'octroi des ressources actuelles allouées aux Services vétérinaires, qui sont nécessaires pour protéger la santé animale et publique ainsi que le bien-être animal,
9. Une analyse économique fournirait des informations utiles sur les déséquilibres entre : les espèces et les secteurs ; les maladies ; et les activités au sein du programme de contrôle d'une maladie. Les Services vétérinaires pourraient alors utiliser avec profit ces informations lors de leurs prises de décision, ainsi que dans les pourparlers avec les responsables politiques et les bailleurs de fonds aux niveaux local, national et mondial,
10. L'OIE est le chef de file mondial en matière de collecte, d'analyse, de notification et de diffusion des informations sur les maladies des animaux terrestres et aquatiques et les zoonoses, grâce au Système mondial d'information sanitaire (WAHIS),
11. Le soutien et/ou la participation de l'OIE à la collecte de données économiques et à la conception, l'application et la mise en cohérence des analyses économiques seront déterminants pour que les Pays Membres soient à même de renforcer les capacités de leurs Services vétérinaires,
12. Les Pays Membres de l'OIE sont désireux de bénéficier de l'offre de formation initiale et permanente existante et en préparation, et sont également conscients de la nécessité d'améliorer l'analyse économique de la santé animale,

L'ASSEMBLÉE

RECOMMANDE

1. Que les Pays Membres notifient systématiquement les événements sanitaires conformément aux dispositions prévues dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, et mettent à jour régulièrement les informations qu'ils communiquent à l'OIE dans leurs rapports annuels concernant leurs populations d'animaux d'élevage, et leurs Services et laboratoires vétérinaires.
2. Que les Pays Membres utilisent la collecte et la saisie des données pour améliorer les analyses économiques et leur utilisation.
3. Que les Pays Membres investissent dans leur système national de notification des maladies animales afin de garantir la rapidité et la qualité des données saisies.
4. Que des investissements soient également consacrés par l'OIE et les Pays Membres à l'optimisation de l'utilisation des données WAHIS, en tant qu'outil de soutien des analyses économiques.
5. Que l'OIE, avec le concours d'organisations compétentes et de bailleurs de fonds, et à la lumière des meilleures pratiques des Pays Membres, développe et éprouve une méthodologie afin de déterminer la charge mondiale des maladies animales et de s'attaquer ainsi aux lacunes identifiées dans les informations économiques sur l'impact national et mondial des maladies animales.
6. Que l'OIE, avec le concours d'organisations compétentes et de bailleurs de fonds, et à la lumière des meilleures pratiques des Pays Membres, développe et éprouve une méthodologie s'appuyant sur l'outil d'analyse des écarts PVS de l'OIE qui déterminera les coûts des Services vétérinaires nationaux sur des périodes continues. Les données ainsi obtenues et associées à la charge des maladies animales seront ensuite utilisées pour évaluer l'évolution de la productivité et les retours sur investissement.
7. Que l'enseignement de la médecine vétérinaire, dans sa composante initiale, de spécialisation et de formation continue prévoie une offre de formation sur les aspects économiques de la santé animale et du bien-être animal, et/ou qu'une meilleure collaboration avec les professionnels pertinents afin d'améliorer l'utilisation des analyses économiques par les Services vétérinaires.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 36

Combattre la résistance aux agents antimicrobiens dans le cadre d'une approche « Une seule santé » : les actions à mener et la stratégie de l'OIE

CONSIDÉRANT

1. Que la résistance aux agents antimicrobiens est une menace grandissante pour la santé tant animale qu'humaine que l'OIE considère avec attention en élaborant et adoptant des normes et des lignes directrices importantes et pertinentes,
2. Que durant la 77^e Session générale (mai 2009), l'Assemblée mondiale des Délégués (l'Assemblée) a adopté la Résolution n° 25 sur les produits vétérinaires, qui prenait également en compte les Résolutions précédentes sur l'harmonisation des obligations relatives à l'enregistrement des médicaments vétérinaires, leur utilisation responsable et prudente et la surveillance des résistances, notamment les actions recommandées à mettre en œuvre,
3. Les recommandations de la Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, qui s'est tenue en mars 2013 à Paris (France), notamment la Recommandation n° 7 proposant de recueillir des données quantitatives harmonisées sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en vue de créer une base de données mondiale, recommandation qui, par la suite, a été officiellement entérinée par l'Assemblée à l'occasion de la 83^e Session générale (mai 2015) par l'adoption de la Résolution n° 26,
4. La contribution de l'OIE au développement par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens (Plan d'action mondial), dans le cadre de l'accord tripartite conclu entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OMS et l'OIE, qui a été adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé de l'OMS en mai 2015,
5. La recommandation aux Pays Membres, de suivre les directives du Plan d'action mondial, notamment en élaborant des plans d'action nationaux, couvrant l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux, et en veillant à maintenir une étroite collaboration avec les responsables de la santé publique, recommandation qui fut adoptée par la Résolution n° 26 intitulée « Combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux » lors de la 83^e Session générale,
6. Qu'il est important que les Services vétérinaires nationaux disposent des moyens de se conformer aux normes en la matière, et que le processus PVS de l'OIE constitue un atout pour soutenir les Pays Membres en ce qui concerne la modernisation de leur législation, condition préalable à une bonne gouvernance couvrant l'enregistrement, la production, la distribution, la prescription et l'utilisation ainsi que la régulation et la surveillance des agents antimicrobiens au niveau national,
7. Le rôle du réseau des points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires dans le soutien à la mise en œuvre mondiale des normes de l'OIE concernant les produits vétérinaires,
8. Qu'afin de promouvoir une supervision vétérinaire garantissant l'utilisation responsable des agents antimicrobiens chez les animaux, il est important que les vétérinaires et les para-professionnels vétérinaires reçoivent une formation appropriée,
9. Les mesures prises par l'OIE afin de sensibiliser au risque sanitaire posé par l'antibiorésistance, en développant des supports de communication et en organisant des manifestations sous-régionales, régionales et internationales,

ET RECONNAISSANT l'importance et la pertinence des actions entreprises par l'OIE à ce jour afin de lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE QUE

Toutes les actions développées par l'OIE conformément au mandat entériné par l'Assemblée, à savoir,

- L'établissement de normes et lignes directrices,
- La mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités afin de parvenir à une meilleure gouvernance et par là même à une meilleure gestion vétérinaire des médicaments vétérinaires en vue de prévenir l'usage inapproprié des agents antimicrobiens,
- La création et la gestion d'une base de données destinée à recueillir des informations sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux, ainsi que le développement d'indicateurs d'interprétation,
- La publication des connaissances scientifiques et la contribution à leur développement, en particulier sur les nouvelles technologies, notamment les vaccins et les solutions alternatives aux agents antimicrobiens,
- Le développement de supports de communication, afin de promouvoir l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens et d'accroître la sensibilisation du public,

Doivent être compilées et consolidées dans le cadre de la Stratégie de lutte contre l'antibiorésistance de l'OIE.

ET RECOMMANDE QUE

1. La Stratégie de lutte contre l'antibiorésistance de l'OIE soit mise en œuvre progressivement en adoptant une approche « Une seule santé », en étroite collaboration avec l'OMS et la FAO ainsi qu'avec le concours des autres partenaires et parties prenantes concernés, et que l'OIE continue à promouvoir la coopération intersectorielle, la coordination et l'interaction aux niveaux régional et national.
2. L'OIE exhorte les décideurs à préserver l'efficacité des agents antimicrobiens. Ces outils essentiels permettent de veiller à la santé et au bien-être des animaux, de contribuer à la sécurité alimentaire et à la sécurité sanitaire des aliments, de protéger la santé humaine contre les menaces posées par les zoonoses et de contribuer à la prospérité économique des pays.
3. La Stratégie de l'OIE encourage l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens ainsi que la mise en œuvre d'approches permettant de réduire leur utilisation, telles que l'adoption des meilleures pratiques sanitaires, des dispositions des *Codes terrestre et aquatique* de l'OIE en matière de sécurité biologique pour la prévention des maladies et de bonnes pratiques d'élevage, notamment des programmes de vaccination.
4. L'OIE fournisse des orientations concernant des solutions de remplacement à l'utilisation des agents antimicrobiens et la conduite des analyses de risque afin de parvenir à une gestion adéquate permettant de réduire le développement de la résistance et de protéger tant la santé animale que la santé humaine.
5. Les Pays Membres de l'OIE tiennent leurs engagements au terme du Plan d'action mondial, à savoir qu'ils appliquent des politiques sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux terrestres et aquatiques respectant les normes et les lignes directrices intergouvernementales de l'OIE sur l'utilisation d'agents antimicrobiens d'importance critique, et la suppression progressive des antibiotiques employés pour stimuler la croissance en l'absence d'analyse de risque.

6. L'OIE contribue activement à faire connaître ses normes, lignes directrices et recommandations en vue d'éclairer le débat public en prenant pleinement en compte les causes multifactorielles de la résistance aux agents antimicrobiens.
 7. L'OIE s'applique à trouver des soutiens afin d'aider ses Pays Membres à mettre en œuvre sa Stratégie et leurs plans d'action nationaux.
-

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 26 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 27 mai 2016)

RÉSOLUTION N° 37

Honorariat des Directeurs généraux de l'OIE

CONSIDÉRANT

1. Les fonctions de l'Assemblée mondiale des Délégués, précisées de façon non limitative par l'article 6 du Règlement Organique,
2. Les services rendus par les Directeurs généraux de l'OIE au cours de leur(s) mandat(s), tant pour l'amélioration de la santé animale dans le monde que pour le rayonnement de l'Organisation,

Sur proposition du Conseil,

L'ASSEMBLÉE,

DÉCIDE

D'accorder le titre de « Directeur général honoraire de l'OIE » au terme du (des) mandat(s) des Directeurs généraux de l'OIE.

Ce titre honorifique n'accorde aucune prérogative ou autorité particulière, ni aucune fonction statutaire au sein de l'Organisation.

Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2016
pour une entrée en vigueur au 28 mai 2016)

Recommandations

**des Conférences des Commissions régionales de l'OIE
organisées depuis le 1^{er} juin 2015**

**Entérinées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE
le 26 mai 2016**

**29^e Conférence de la
Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie**

Oulan-Bator, Mongolie, du 14 au 18 septembre 2015

Recommandation n° 1 : Le rôle des Services vétérinaires dans la gestion des maladies émergentes des animaux aquatiques : quels sont les facteurs nécessaires au succès ?

Recommandation n° 2 : Comment faire avancer la coopération entre le secteur de la santé animale et celui de la santé publique ?

Recommandation n°1

**Le rôle des Services vétérinaires dans la gestion des maladies émergentes des animaux aquatiques :
quels sont les facteurs nécessaires au succès ?**

CONSIDÉRANT QUE :

1. La croissance enregistrée récemment par la production de l'aquaculture au niveau mondial a été extraordinaire — permettant d'atteindre les 97,2 millions de tonnes en 2013 par rapport aux 27,8 millions de tonnes enregistrés vingt ans plus tôt ;
2. Les Pays Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie représentent pratiquement 90% du volume de la production de l'aquaculture mondiale et 79% de la valeur de la production d'aquaculture mondiale ;
3. De nombreuses caractéristiques de ce secteur de l'aquaculture à la croissance rapide s'accompagnent de facteurs d'émergence de maladies ;
4. L'émergence de maladies nouvelles et dommageables est une caractéristique de l'aquaculture de ces dernières décennies, les maladies émergentes aboutissant à des panzooties et s'accompagnant d'impacts économiques importants ;
5. Les Pays Membres ont connu des maladies émergentes des animaux aquatiques ayant de graves impacts ;
6. Dans de nombreux pays, la responsabilité de la gestion de la santé des animaux aquatiques est partagée entre l'Autorité vétérinaire et d'autres autorités (organismes de pêche ou d'aquaculture, par exemple) ;
7. Les Pays Membres ont considéré qu'améliorer la transparence en matière de notification des maladies émergentes représentait l'une des principales actions que les Pays Membres pouvaient mener pour soutenir les efforts internationaux déployés pour gérer les maladies émergentes des animaux aquatiques;
8. Les Pays Membres ont défini la détection précoce, les partenariats publics-privés et la coopération avec l'industrie, la disponibilité d'épreuves de diagnostic ainsi qu'une réponse rapide, comme étant les principaux facteurs permettant de réagir de façon réussie aux maladies émergentes des animaux aquatiques ;
9. Les Pays Membres ont identifié une meilleure compréhension des maladies émergentes comme étant le seul facteur d'importance majeure qui devrait être pris en compte pour améliorer les chances de succès des réponses face à la maladie ;
10. Certains facteurs d'émergence de la maladie parmi les plus importants, tels que la production d'espèces exotiques et la translocation des animaux aquatiques ne sont pas pris en compte pour la planification de l'aquaculture ni pour les dispositions arrêtées en matière de gestion de la santé des animaux aquatiques de certains grands producteurs d'aquaculture;
11. Certains Pays Membres n'ont pas de plan d'urgence en cas d'émergence de maladies des animaux aquatiques ;

12. Les Pays Membres ont considéré que partager les informations épidémiologiques relatives aux maladies émergentes des animaux aquatiques, améliorer la transparence et la biosécurité ainsi que le contrôle des maladies étaient les actions les plus importantes que pouvaient mener les Pays Membres pour gérer les maladies émergentes ; et
13. Les Pays Membres ont identifié que coordonner des actions régionales relatives aux maladies émergentes graves, fournir des indications techniques relatives aux nouvelles maladies émergentes, soutenir les Membres de l' OIE pour qu'ils renforcent leurs capacités par le processus PVS de l'OIE et recommander l'amélioration de la transparence pour la notification des maladies émergentes, étaient les actions les plus importantes que pouvaient mener l' OIE afin de soutenir les efforts déployés au niveau international pour la gestion des maladies émergentes.

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'ASIE, L'EXTRÊME-ORIENT ET L'OCÉANIE

RECOMMANDE QUE :

1. Les Pays Membres examinent la nécessité d'améliorer la coopération entre leur Autorité vétérinaire et d'autres entités ayant la responsabilité des capacités en matière de santé des animaux aquatiques (organismes de pêche ou d'aquaculture, par exemple) afin de garantir une prévention et un contrôle efficaces des maladies émergentes des animaux aquatiques;
2. Les Pays Membres fassent appel au chapitre relatif à l'analyse des risques et à l'application d'autres mesures recommandées par le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE afin de gérer le risque d'introduction d'agents pathogènes lors des échanges commerciaux portant sur les animaux aquatiques et les produits issus de ces animaux;
3. Les Pays Membres notifient consciencieusement l'apparition de *maladies émergentes*, conformément aux exigences du Code pour la santé des animaux aquatiques de l'OIE ;
4. Les Pays Membres examinent les facteurs responsables de l'émergence des maladies dans leur planification de l'aquaculture et dans leur programme de gestion de la santé des animaux aquatiques ;
5. Les Pays Membres s'assurent que des facteurs importants permettant la réussite de la réponse face aux maladies émergentes — à savoir, la détection précoce, une notification rapide, une réaction rapide et des partenariats publics-privés ainsi qu' une coopération avec l'industrie — soient inclus dans leur programmes de préparation permettant de faire face aux maladies des animaux aquatiques ;
6. Les Pays Membres prennent des mesures afin d'améliorer la biosécurité et le contrôle des maladies au sein de leurs industries de l'aquaculture ;
7. Les Pays Membres demandent des missions d'évaluation PVS de leurs Services de santé des animaux aquatiques afin d'aider à l'amélioration et à la conformité avec les normes de l'OIE ;
8. Les Pays Membres fassent figurer, parmi leurs priorités, le renforcement de l'enseignement vétérinaire initial et continu pour les professionnels de la santé des animaux aquatiques en tenant compte des recommandations de l' OIE relatives aux compétences des jeunes diplômés et des lignes directrices de l' OIE portant sur le cursus de formation initiale vétérinaire;
9. L'OIE travaille avec les Pays Membres afin de faciliter l'amélioration de la coordination de l'action régionale face à des maladies émergentes graves des animaux aquatiques ;
10. L'OIE continue à fournir des indications techniques sur les nouvelles maladies émergentes des animaux aquatiques ;

11. L'OIE élabore et publie des normes et des lignes directrices relatives au contrôle des maladies des animaux aquatiques avec des principes clairs pouvant être adaptés aux maladies émergentes en dépit du manque de compréhension de l'épidémiologie ;
 12. L'OIE réfléchisse à la façon dont elle pourrait prôner l'amélioration de la transparence de la notification des maladies émergentes des animaux aquatiques par le biais de WAHIS, y compris en étudiant les motivations de notification ; et
 13. L'OIE continue à soutenir les Pays Membres de la région par le processus PVS de l'OIE pour les Services vétérinaires et les Services de santé des animaux aquatiques.
-

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie le 18 septembre 2015 et entérinée par l'Assemblée mondiale de l'OIE le 26 mai 2016)

Recommandation n°2

**Comment faire avancer la coopération entre le secteur de la santé animale
et celui de la santé publique ?**

CONSIDÉRANT QUE :

1. Les maladies émergentes et réémergentes constituent des menaces importantes et persistantes pour la santé publique, la santé animale, les écosystèmes, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
2. « La santé publique mondiale » est une responsabilité partagée entre le secteur de la santé publique et celui de la santé animale ;
3. La coordination et la collaboration entre les Services vétérinaires, les Services de santé publique et d'autres entités concernées ainsi qu'avec le secteur privé constituent un élément clef d'une bonne gouvernance vétérinaire et de la santé publique ;
4. L'OIE et l'OMS assurent activement, avec le soutien de la FAO, la promotion d'une approche intersectorielle collaborative entre les institutions et les systèmes de prévention, de détection et de contrôle des maladies au sein des animaux et des êtres humains et entre ces deux secteurs;
5. Le processus PVS de l'OIE ainsi que le Cadre de suivi du Règlement Sanitaire International (RSI) de l'OMS sont des outils utiles pour aider les pays à évaluer les compétences et les capacités de leurs secteurs de santé animale et de santé publique ;
6. Le recours conjoint au Processus PVS de l'OIE et au Cadre de suivi du RSI de l'OMS aboutit à une évaluation et une analyse détaillées des forces et des lacunes existantes et à une meilleure harmonisation des approches et des stratégies relatives au renforcement des capacités au niveau national entre le secteur de la santé animale et celui de la santé publique ;
7. Des ateliers pilotes nationaux des Services vétérinaires et des Services de santé publique, bénéficiant du soutien conjoint de l'OIE et de l'OMS visant à promouvoir la collaboration intersectorielle entre le secteur de la santé animale et celui de la santé publique faisant appel au processus PVS de l'OIE et au Cadre de suivi du RSI de l'OMS, ont donné des occasions aux pays en ayant bénéficié, tels que la Thaïlande dans cette région, de mener des actions concrètes visant à améliorer cette collaboration; et
8. L'OIE, conjointement avec l'OMS et la Banque mondiale a publié un guide à l'attention des Pays Membres décrivant les méthodes de renforcement de la bonne gouvernance des systèmes de santé intitulé « Cadre opérationnel OMS-OIE pour une bonne gouvernance à l'interface homme-animal : articuler les outils de l'OMS et de l'OIE pour l'évaluation des capacités nationales ».

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'ASIE, L'EXTRÊME-ORIENT ET L'OCÉANIE

RECOMMANDE QUE :

1. Les Pays Membres plaident en faveur d'un haut niveau d'engagement des Services vétérinaires nationaux et des Autorités de santé publique nationale, ce qui constitue une condition indispensable permettant d'établir des priorités nationales communes et une amélioration de l'efficacité et des capacités, à la fois du secteur de la santé animale et de celui de la santé publique ;

2. Les Pays Membres considèrent une chaîne de commandement et des mécanismes de coordination clairement définis comme étant des facteurs prioritaires pour une bonne gouvernance des Services vétérinaires et des Services de santé publique ;
3. Les Pays Membres soient totalement engagés dans la mise en œuvre des normes de l'OIE et du RSI de l'OMS en ayant recours au Processus PVS de l'OIE et au Cadre de suivi du RSI de l'OMS ;
4. Les Pays Membres soient encouragés à définir les activités pratiques relatives aux feuilles de route conjointes nationales et régionales visant à renforcer la collaboration et la coordination entre le secteur de la santé animale et celui de la santé publique en ciblant comme priorités, l'antibiorésistance, la rage, l'influenza zoonotique, la sécurité sanitaire des aliments ainsi que les zoonoses émergentes ;
5. Les Pays Membres identifient les occasions d'avoir des programmes de formation conjoints pour les représentants de la santé animale et de la santé publique venant de différents services officiels et qui seraient vraisemblablement appelés à travailler conjointement sur des plans d'urgence et de contrôle des maladies ou des investigations relatives à des foyers de maladie et à des événements liés à la sécurité sanitaire des aliments;
6. L'OIE, en collaboration avec l'OMS et avec le soutien de la FAO, poursuive ses efforts afin de prôner une collaboration forte au plus haut niveau entre les Autorités vétérinaires, les Autorités de santé publique et avec d'autres acteurs concernés, y compris, ceux venant du secteur privé ;
7. L'OIE continue d'apporter son soutien aux Pays Membres par le biais du Processus PVS de l'OIE afin d'améliorer la conformité avec les normes de l'OIE, l'accent étant surtout mis sur celles qui ont trait à la législation vétérinaire, la transparence, l'indépendance technique, les programmes et la coordination de leurs activités conjointement avec les Services de santé publique ;
8. L'OIE apporte son soutien aux Pays Membres pour identifier des objectifs et des indicateurs concrets et bien définis afin de surveiller les progrès accomplis menant à une application en parallèle des domaines techniques communs des compétences critiques du PVS et des principales capacités du RSI;
9. L'OIE apporte son soutien aux Pays Membres pour utiliser le Processus PVS de l'OIE et le Cadre de suivi du RSI de l'OMS comme outils appropriés, de façon à procéder à une évaluation et une analyse détaillées des points forts et des lacunes existant au niveau national dans le secteur de la santé animale et celui de la santé publique ;
10. L'OIE, en collaboration avec l'OMS, continue d'apporter son soutien aux Services vétérinaires et au Services de santé publique pour organiser, à la demande des différents Pays Membres, des ateliers nationaux afin de promouvoir la collaboration intersectorielle entre le secteur de la santé animale et celui de la santé publique à l'aide du Processus PVS de l'OIE et du Cadre de suivi du RSI de l'OMS; et
11. L'OIE envisage de créer un Groupe ad hoc et de publier des lignes directrices relatives aux mécanismes de coordination et aux interventions entre le secteur de la santé animale et celui de la santé publique (en incluant d'autres acteurs concernés) en faisant appel aux outils que sont le Processus PVS de l'OIE et le Cadre de suivi du RSI de l'OMS.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie le 18 septembre 2015 et entérinée par l'Assemblée mondiale de l'OIE le 26 mai 2016)

**13^e Conférence de la
Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient**

Kaslik (Liban), 10 - 14 novembre 2015

- [Recommandation n° 1](#) : Contrôle de la rage dans la Région du Moyen-Orient en mettant l'accent sur le contrôle des chiens errants
- [Recommandation n° 2](#) : Faire appel aux protéines non structurales pour différencier les animaux vaccinés des animaux infectés

Recommandation n°1

**Contrôle de la rage dans la région du Moyen-Orient en mettant l'accent
sur le contrôle des chiens errants**

CONSIDÉRANT QUE :

1. La rage est une zoonose largement répandue, négligée et insuffisamment notifiée dont le taux de mortalité chez l'homme et l'animal est proche de 100% si elle n'est pas traitée à temps et qui représente un important fardeau économique et social pour beaucoup de pays du Moyen-Orient ;
2. Les Pays Membres pour lesquels cette maladie est endémique devraient envisager de considérer la rage comme une zoonose à forte priorité ;
3. L'abattage massif de populations de chiens ou d'animaux de la faune sauvage pratiqué comme mesure de contrôle isolée, temporaire ou en urgence n'est ni durable ni appuyé par des preuves scientifiques démontrant un contrôle ou une élimination efficaces de la rage transmise par les chiens ;
4. Le contrôle et l'élimination de la rage chez les canidés par la vaccination et le contrôle approprié de la population de chiens errants demeurent la seule façon de protéger durablement à un coût raisonnable les êtres humains et d'éviter qu'ils ne contractent la maladie ;
5. Seuls, quatre (4) des dix-huit (18) pays de la Région du Moyen-Orient procèdent à une estimation de l'ampleur de leurs populations de chiens errants, seuls deux (2) pays ont des informations sur la prévalence de la rage au sein de leur populations de chiens errants et seuls, cinq (5) pays ont un programme de vaccination pour les chiens errants ;
6. L'OIE a adopté et révisé en continu ses normes intergouvernementales relatives à la prévention et au contrôle de la rage ainsi qu'au contrôle de la population de chiens errants ;
7. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi que l'OIE, réunies au sein de l'approche « Une seule santé » visant à éliminer la rage humaine et animale, fournissent aux gouvernements et aux autres parties prenantes concernées des indications stratégiques et techniques et plaident en faveur de la prévention de la rage, soutenus par des Services forts de santé publique et des Services vétérinaires ;
8. Le concept et les approches « Une seule santé » bénéficient d'une importance et d'une attention croissantes au sein des Pays Membres de l'OIE du Moyen-Orient ;
9. Il existe un consensus au sein des Pays Membres de la Région du Moyen-Orient pour que l'OIE renforce le soutien qu'elle apporte au contrôle et à l'éradication de la rage dans la région du Moyen-Orient en s'appuyant sur le concept « Une seule santé » ; et
10. L'objectif de la Stratégie régionale pour le Moyen-Orient (2014-2019) en matière de bien-être animal porte, entre autres, sur le contrôle approprié des populations de chiens errants.

LA COMMISSION REGIONALE DE L'OIE POUR LE MOYEN-ORIENT

RECOMMANDE QUE :

1. Les Pays Membres, avec le soutien de l'OIE, de l'OMS et de la FAO, élaborent et adoptent une Stratégie régionale pour l'éradication de la rage au Moyen-Orient dans laquelle les éléments clés seraient la vaccination des chiens et le contrôle des populations de chiens errants, conformément aux normes appropriées de l'OIE, y compris les normes portant sur le bien-être animal ;
2. Les Pays Membres élaborent des feuilles de route nationales, comprenant des programmes de vulgarisation relatifs au contrôle de la rage qui ouvriront la voie pour atteindre les objectifs de la Stratégie régionale déjà évoquée, en s'appuyant sur des activités mesurables et des calendriers et des indicateurs réalistes;
3. Les Services vétérinaires des Pays Membres collaborent avec les Services de santé publique (Ministère de la santé publique), les municipalités, les ONG concernées et les communautés locales pour élaborer des feuilles de route nationales et tirer parti des avantages financièrement intéressants de l'élimination de la rage à la source animale par le biais de programmes appropriés ;
4. Les Pays Membres avec le soutien de l'OIE et en collaboration avec l'OMS et la FAO, actualisent et mettent en application leur législation (en conformité avec la Stratégie régionale) afin de satisfaire aux normes appropriées, y compris celles de l'OIE, portant sur la prévention et le contrôle effectifs de la rage et le contrôle de la population de chiens errants ;
5. L'OIE, en collaboration avec l'OMS et la FAO, organise tous les deux ans des ateliers régionaux de coordination au Moyen-Orient portant sur le concept « Une seule santé » afin d'offrir un soutien technique et de suivre les progrès réalisés par les Pays Membres, d'examiner les mesures et actions futures et, si nécessaire, d'étudier et d'actualiser la Stratégie régionale évoquée précédemment ;
6. L'OIE, à l'aide de la contribution financière des Pays Membres et des bailleurs de fonds, envisage de créer une banque de l'OIE de vaccins contre la rage à laquelle les Pays Membres de la région du Moyen-Orient pourront avoir accès ; et
7. L'OIE, sous réserve que le financement soit existant, organise en 2016 une Conférence régionale au Moyen-Orient visant à présenter aux Pays Membres les normes de l'OIE applicables à la rage et au contrôle de la population de chiens errants, définissant la situation initiale des Pays Membres et validant la Stratégie régionale précédemment mentionnée.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient le 14 novembre 2015
et entérinée par l'Assemblée mondiale de l'OIE le 26 mai 2016)

Recommandation n°2

**Faire appel aux protéines non structurales pour différencier
les animaux vaccinés des animaux infectés**

CONSIDÉRANT QUE :

1. Les épreuves sérologiques sont largement utilisées pour contrôler le statut immunitaire des animaux ayant été potentiellement exposés au virus de la fièvre aphteuse ou vaccinés contre la fièvre aphteuse ;
2. De nombreuses épreuves existent dans le commerce et des essais internes sont pratiqués pour détecter les réponses des anticorps spécifiques aux protéines non structurales ;
3. La force des réponses des anticorps spécifiques aux protéines non structurales chez les animaux vaccinés qui sont ensuite infectés par le virus de la fièvre aphteuse peut varier selon l'importance de la réplication du virus ;
4. Les épreuves sur les protéines non structurales visant à différencier les animaux vaccinés des animaux infectés sont déjà employées par de nombreux pays en soutien aux programmes de contrôle de la fièvre aphteuse ;
5. La conception des études d'échantillonnage est critique lorsque les épreuves sur les protéines non structurales sont utilisées en soutien des programmes nationaux afin de parvenir au statut indemne de fièvre aphteuse sans vaccination reconnu par l'OIE (c.à.d. identifier les animaux pour lesquels le virus circule ou a établi des infections persistantes), puisque les études aléatoires ne sont pas toujours efficaces pour détecter des événements rares ; et
6. Le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE ainsi que le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* de l'OIE fournissent des normes relatives à l'utilisation des vaccins et à l'interprétation des épreuves sérologiques pour la fièvre aphteuse.

LA COMMISSION REGIONALE DE L'OIE POUR LE MOYEN-ORIENT

RECOMMANDE QUE :

1. En fonction de leur statut national au regard de la fièvre aphteuse et de leur programme officiel de contrôle, comportant la stratégie de vaccination, les Pays Membres définissent clairement l'objectif de leurs études sérologiques, à savoir i) déterminer la prévalence sérologique, ii) fournir des éléments probants solides attestant que le pays ou la zone est indemne de fièvre aphteuse, et iii) surveiller l'immunité de la population après la vaccination ;
2. Avec le soutien du réseau OIE/FAO des Laboratoires pour la fièvre aphteuse, les Pays Membres identifient et compilent les souches du virus de la fièvre aphteuse présentes sur le terrain et circulant actuellement dans la région du Moyen-Orient ainsi que les souches qui pourraient apparaître sporadiquement ;
3. Les Pays Membres fassent une liste de tous les vaccins (comprenant des indications détaillées sur les fabricants, les souches spécifiques de virus de la fièvre aphteuse, les formulations et le degré de pureté) actuellement utilisés ou disponibles dans la région du Moyen-Orient ;

4. Les Pays Membres s'assurent que les vaccins contre la fièvre aphteuse utilisés sont appropriés pour les virus qui circulent dans la région et aient davantage recours aux services d'appariement des vaccins proposés par les Laboratoires de référence de l'OIE ;
5. Les Pays Membres s'assurent que les vaccins utilisés sont conformes au *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* de l'OIE ;
6. Les Pays Membres souhaitant différencier les animaux vaccinés des animaux infectés utilisent des vaccins purifiés des protéines non structurales, comme cela est recommandé dans les normes de l'OIE ;
7. Lorsqu'ils font appel à des études portant sur les protéines non structurales, les Pays Membres examinent soigneusement la conception de l'étude et l'interprétation des résultats dans le contexte des performances des essais utilisés et, autant que de besoin, cherchent conseil auprès des Laboratoire de référence de l'OIE ;
8. Les Pays Membres tiennent compte de l'importance de créer et d'entretenir un réseau de laboratoires visant à mettre en place et harmoniser les capacités dans la région du Moyen-Orient, en faisant appel, entre autres, au mécanisme de jumelage de l'OIE ;
9. L'OIE continue d'apporter son soutien aux pays souhaitant s'engager dans la procédure de l'OIE de validation de leur programme national officiel de contrôle et de reconnaissance officielle du statut indemne de fièvre aphteuse, y compris l'organisation d'un atelier régional relatif aux procédures de l'OIE dans la région;
10. L'OIE examine la possibilité de créer une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse pour la région du Moyen-Orient ; et
11. L'OIE, en collaboration avec ses Laboratoires de référence, rassemble des données issues du terrain et lorsque cela est approprié, des données expérimentales sur l'ampleur de la séroprévalence des protéines non structurales au sein des troupeaux vaccinés qui deviennent infectés pour guider la conception de futures études sérologiques.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient le 14 novembre 2015
et entérinée par l'Assemblée mondiale de l'OIE le 26 mai 2016)

Rapports

**des réunions des Commissions régionales de l'OIE
organisées pendant la 84^e Session générale
à Paris, le 23 mai 2016**

NOTE DU SIÈGE

Les éventuels projets de recommandations émanant des Commissions régionales réunies pendant la Session générale doivent être présentés à nouveau, pour adoption, à l'occasion des prochaines Conférences de ces Commissions régionales tenues dans leur région, afin d'être examinés et éventuellement entérinés par l'Assemblée mondiale des Délégués lors de la Session générale consécutive à ces Conférences régionales.

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE**

Paris, le 23 mai 2016

La Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique s'est réunie le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie à Paris, à 14 heures. Cette réunion a rassemblé 98 participants, dont les Délégués et observateurs de 34 Membres de cette Commission et de 2 pays observateurs ainsi que les représentants de 5 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo (Rép. du), Congo (Rép. Dém. du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Mali, Maroc, Maurice, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

Pays/territoires observateurs : États-Unis d'Amérique, France.

Organisations internationales / régionales : CEBEVIRHA³⁵, FAO, IGAD³⁶, UA-BIRA, UEMOA³⁷.

La réunion s'est déroulée sous la présidence du Docteur Komla Batassé Batawui (Togo), Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, assisté du Docteur Botlhe Michael Modisane (Afrique du Sud), Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, et du Docteur Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour figurant en annexe a été adopté à l'unanimité.

2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE

Le Docteur Botlhe Michael Modisane, Délégué de l'Afrique du Sud et Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, a commencé sa présentation en donnant des détails relatifs aux membres du Conseil et à la rotation géographique observée pour la Présidence de l'OIE. Il a souligné qu'il était habituel que le Président ait auparavant occupé le poste de Vice-président, ce qui demande un certain degré de maintien en place du / de la Délégué(e) en question.

Le Docteur Modisane a ensuite informé les Délégués que le Conseil de l'OIE s'était réuni trois fois depuis la dernière Session générale au cours de laquelle le Conseil avait été élu. Ces réunions se sont tenues en octobre 2015, février 2016 et mai 2016 pour examiner des questions d'importance stratégique pour l'OIE, y compris des questions administratives majeures dont certaines seront présentées lors de la 84^e Session générale sous forme de projets de résolutions. Il a ajouté que le Conseil a continué de débattre de la mise en application du Sixième Plan stratégique (2016-2020), notamment lors de la réunion de février 2016.

³⁵ CEBEVIRHA : Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques

³⁶ IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement

³⁷ UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

Le Docteur Modisane a donné un bref aperçu des questions les plus importantes abordées lors des réunions du Conseil, à savoir :

1. Évaluation critique détaillée de la 83^e Session générale dans l'objectif de suggérer des améliorations pour la 84^e Session générale.
2. Compte tenu de la situation qui s'est notablement améliorée en matière de recouvrement des arriérés ces dernières années, le Conseil a souhaité examiner la procédure de mise en application de l'Article 5 du Règlement général de l'OIE. Le Conseil a décidé que les Pays Membres ayant des arriérés de contributions sur cinq ans ou plus ne seraient pas habilités à voter lors de la Session générale de 2016 et que leurs Délégués ne percevraient pas leurs indemnités.
3. Un aspect particulier a été souligné portant sur la procédure d'accession aux dossiers des Pays Membres cherchant à obtenir la reconnaissance de leurs statuts officiels : à savoir que les Pays Membres demandant la reconnaissance de leur statut sont tenus de répondre, dans les 10 jours, à des demandes d'information sur leurs dossiers formulées par d'autres Pays Membres dans le cadre des 60 jours octroyés pour faire des commentaires.
4. Après avoir reçu des demandes d'ouverture de nouvelles Représentations de l'OIE, le Conseil a décidé qu'il faudrait d'abord examiner quels sont les critères qu'il faudrait prendre en compte pour décider ou non d'ouvrir un nouveau bureau de l'OIE, compte tenu du fait que l'Organisation connaît déjà des difficultés financières avec l'exploitation de plusieurs Représentations.
5. Le Conseil a validé le principe d'un document cadre pour l'évaluation des performances destiné aux Commissions spécialisées de l'OIE et a suggéré de faire appel à des indicateurs. Les Présidents et les Membres de ces quatre Commissions spécialisés ont tous été informés de cette nouvelle procédure. Le Conseil a examiné les premières propositions d'établissement de grille d'évaluation.
6. Le Conseil a également encouragé tout effort déployé afin que les rapports en versions espagnole et française des Commissions spécialisées soient mis à disposition aussi rapidement que possible afin de laisser suffisamment de temps pour soumettre des commentaires.
7. Il a évoqué la question de l'accès aux rapports des groupes *ad hoc* et la possibilité que ces rapports soient accessibles sur le site web.
8. Le Conseil a examiné les accords passés avec d'autres organisations internationales. Le Conseil a approuvé la signature d'accords avec l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ainsi qu'avec la Commission de l'océan Indien.
9. Il a eu des échanges à propos de la plateforme établie dans la région Asie-Pacifique pour faciliter l'échange d'informations au sein des pays de la région. Ce dispositif ne dispense pas les Pays Membres de soumettre leurs commentaires officiellement à l'OIE. Cette initiative pourrait être étendue à d'autres régions si elle se révèle satisfaisante à l'issue de plusieurs mois d'existence.

Lors des réunions du Conseil de février et de mai 2016, une attention toute particulière a été apportée aux questions administratives, budgétaires et statutaires ainsi qu'à la préparation de la 84^e Session générale.

Le Docteur Modisane a fait remarquer que, concernant la préparation de la 84^e Session générale, le Conseil avait examiné les propositions de la Directrice générale relatives à l'organisation de la Session générale et avait étudié les nominations des Délégués pour la remise des distinctions honorifiques, médaille d'or et médaille du mérite. Le Conseil a également validé le programme de travail présenté par la Directrice générale avant qu'il ne soit approuvé par l'Assemblée ainsi que la nouvelle charte organisationnelle qui sera finalisée et mis en œuvre après la Session générale.

Le Docteur Modisane a informé la Commission des différentes activités auxquelles il a pris part en qualité de Président de l'OIE, notamment : la Conférence mondiale de l'OIE sur « la réduction des menaces biologiques » (tenue à Paris du 30 juin au 2 juillet 2015), la Conférence mondiale sur « l'élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens » (tenue à Genève les 10 et 11 décembre 2015) et la 29^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie (tenue à Ulaanbaatar, en Mongolie, du 14 au 18 septembre 2015).

Pour finir, le Docteur Modisane a signalé, que, conformément à la Résolution n° 17 du 28 mai 2004 sur la création d'un Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux, la 10^e réunion du Comité de gestion du Fonds mondial, présidé par le Président de l'Assemblée et comprenant deux membres désignés par le Conseil, s'est tenue le 18 mai 2016 dans le but d'examiner et d'entériner le rapport financier et le rapport technique du Fonds mondial présentés par le Siège de l'OIE.

3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

Le Docteur Komla Batassé Batawui, Délégué du Togo et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, a commencé son intervention en présentant à nouveau les membres du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, élus lors de la précédente Session générale.

Le Docteur Batawui a indiqué que le suivi des activités consécutives à la Session générale de mai 2015 a mis en évidence les points suivants en ce qui concerne l'Afrique :

1. Une forte participation des Délégués africains à la Conférence mondiale de l'OIE sur la réduction des menaces biologiques, tenue à Paris du 30 juin au 2 juillet 2015.
2. La participation de 74 Africains (experts et Délégués OIE) à une importante conférence mondiale sur « L'élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens : Agissons maintenant ! », tenue à Genève les 10 et 11 décembre 2015 et organisée conjointement par l'OMS et l'OIE en collaboration avec la FAO et l'Alliance mondiale pour le contrôle de la rage (GARC).
3. La tenue à Dakar, du 8 au 11 mai 2016, d'une réunion de préparation de la feuille de route pour l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR), conformément aux recommandations de la réunion tenue à Abidjan du 31 mars au 2 avril 2015.
4. L'organisation, par le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), de la 8^e réunion panafricaine des Délégués OIE destinée à coordonner une position commune sur les normes sanitaires, réunion tenue à Nairobi (Kenya) du 26 au 28 avril 2016.

En ce qui concerne les séminaires de renforcement des capacités et les séminaires qu'organise l'OIE à l'intention des points focaux nationaux, le Docteur Batawui a signalé que l'Afrique a bénéficié de l'organisation de deux manifestations : un séminaire régional pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires, tenu à Dakar (Sénégal), du 21 au 23 mars 2016, et une conférence régionale sur le rôle des para-professionnels vétérinaires en Afrique, tenue à Pretoria (Afrique du Sud) du 13 au 15 octobre 2015.

Le Docteur Batawui a signalé la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, tenue à Rabat (Maroc) du 16 au 20 février 2015, concernant les mouvements transfrontaliers d'animaux et de produits d'origine animale ainsi que les campagnes de contrôle des maladies transfrontalières.

Pour finir, le Docteur Batawui a évoqué le futur en rappelant que la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, se tiendrait à Swakopmund (Namibie), en février 2017.

4. **Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique et des Représentations sous-régionales de l'OIE pour l'Afrique australe, l'Afrique du Nord, et l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique**

S'exprimant au nom de tous les Représentants de l'OIE dans la région, le Docteur Karim Tounkara, Représentant régional pour l'Afrique, a présenté les activités que la Représentation régionale et les trois Représentations sous-régionales de l'OIE en Afrique ont menées entre mai 2015 et mai 2016, ainsi que les activités planifiées pour le restant de l'année.

Il a déclaré que les activités de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique (RR-AF) avaient consisté principalement à : apporter une assistance technique dans le domaine de la santé animale ; permettre une meilleure notification des maladies animales ; renforcer les capacités ; améliorer la gouvernance. En matière d'assistance technique, il a fourni des précisions sur les activités auxquelles la RR-AF a participé. La RR-AF a également encouragé et assisté les Pays Membres afin qu'ils apportent leur contribution à la base de données de l'OIE sur l'antibiorésistance.

Le Docteur Tounkara a fourni des précisions concernant les activités de renforcement des capacités, notamment : la mise en œuvre de la composante « santé animale » du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) ; les missions conjointes OIE/OMS d'évaluation externe du plan de vigilance post-Ebola en Guinée-Bissau et au Niger, supportées par le Département pour le développement international (DFID) du Royaume-Uni ; la participation à la mission d'évaluation PVS de l'OIE en Guinée-Bissau ; l'assistance offerte à la Guinée et au Sénégal pour préparer leurs dossiers pour le projet de la Banque mondiale sur l'amélioration des systèmes régionaux de surveillance sanitaire (REDISSE³⁸). En outre, la RR-AF a organisé un séminaire régional à Dakar (Sénégal) à l'intention des points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires et elle a aidé à préparer le Séminaire VET-GOV³⁹ sur la législation, devant se tenir à Lomé (Togo) à l'intention des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

En matière de déclaration des maladies, le Docteur Tounkara a déclaré que la RR-AF avait encouragé les pays infectés par l'influenza aviaire (IA) hautement pathogène et par la peste porcine africaine à envoyer régulièrement leur rapport de suivi hebdomadaire. Il a ajouté que, par ailleurs, en commun avec le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, la RR-AF a encouragé les Pays Membres à envoyer leurs rapports semestriels en souffrance. En matière de gouvernance, le Docteur Tounkara a signalé que la RR-AF avait encouragé tous les Pays Membres à s'acquitter de leur contribution financière annuelle à l'OIE en vertu des dispositions statutaires. Il a également fait mention des réunions du Comité de pilotage du programme VET-GOV auxquelles a participé la RR-AF. Il a précisé que la RR-AF continuait à remplir les fonctions de secrétariat temporaire du Centre régional de santé animale de la CEDEAO à Bamako (Mali) et de secrétariat permanent du Comité régional de pilotage du Plan-cadre mondial FAO/OIE pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs) pour l'Afrique.

Enfin, le Docteur Tounkara a annoncé le plan de travail pour 2016, en signalant qu'il se concentrerait sur les trois objectifs stratégiques du Sixième Plan stratégique. Concernant l'Objectif stratégique n° 1 (assurer la santé et le bien-être des animaux par la maîtrise des risques), les activités concerneront la peste des petits ruminants (PPR), la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), l'influenza aviaire hautement pathogène, la peste porcine africaine et la fièvre charbonneuse. Concernant l'Objectif stratégique n° 2 (établir la confiance grâce à la transparence et à la bonne communication), l'activité principale consistera à encourager les Pays Membres à remplir leurs obligations relatives à la déclaration des maladies animales et à l'envoi des rapports prévus dans les statuts. Concernant la mise en œuvre de l'Objectif stratégique n° 3 (conforter les capacités et la pérennité des Services vétérinaires nationaux), il a déclaré que la RR-AF prévoyait de continuer d'apporter un soutien technique aux Pays Membres, d'organiser des séminaires techniques et de promouvoir les projets de jumelage.

³⁸ REDISSE : Regional Disease Surveillance Systems Enhancement

³⁹ VET-GOV : Programme pour le renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique

Le Docteur Tounkara a signalé que les activités de la Représentation sous-régionale de l’OIE pour l’Afrique de l’Est et la Corne de l’Afrique (RSR-AE) avaient essentiellement porté sur l’organisation (ou co-organisation) de plusieurs activités de renforcement des capacités et de plusieurs conférences et séminaires régionaux, ainsi que sur la gestion des relations avec des organisations régionales telles que les institutions de l’Union africaine (principalement le Bureau interafricain des ressources animales [BIRA] et le Centre panafricain du vaccin vétérinaire [PANVAC]), l’IGAD et, de plus en plus, la Commission de l’océan Indien (COI). Un accord de coopération avec cette dernière sera soumis à l’approbation de l’Assemblée mondiale des Délégués lors de cette 84^e Session générale.

Le Docteur Tounkara a fourni des précisions sur les principales activités de la RSR-AE, qui ne se sont pas forcément déroulées dans la région de l’Afrique de l’Est proprement dite, à savoir : l’appui offert à la tenue de la 4^e réunion annuelle des doyens de l’Association des établissements d’enseignement vétérinaire en Afrique australe et orientale (SEAAVEE) ; la coordination de deux programmes régionaux de formation sur l’harmonisation de la législation vétérinaire au niveau communautaire (organisés avec le soutien de l’UA-BIRA dans le cadre du programme VET-GOV) ; le quatrième cycle de la formation permanente des points focaux nationaux de l’OIE pour les produits vétérinaires. Il a également communiqué des informations sur la co-organisation et coordination de la toute première conférence régionale sur le rôle des para-professionnels vétérinaires en Afrique, qui a eu lieu à Pretoria (Afrique du Sud) en octobre 2015 avec pour but d’améliorer la qualité du travail de terrain en Afrique en renforçant les liens et la collaboration entre les vétérinaires et les paraprofessionnels vétérinaires.

Le Docteur Tounkara a signalé que la prolongation du programme VET-GOV jusqu’à la fin du mois de juillet 2017, sans coût additionnel, a permis à l’OIE de financer de nouveaux programmes de renforcement des capacités et de soutenir financièrement de nouvelles initiatives afin de parvenir à un consensus régional sur les sujets intéressant l’OIE.

Le Docteur Tounkara a ajouté que la RSR-AE poursuivait son soutien aux Pays Membres et aux Communautés économiques régionales en termes de conseil pour une application optimale des politiques et des textes réglementaires en matière de santé animale et de bien-être animal, et ce par différents moyens : les systèmes de comités de pilotage (programmes de l’UA-BIRA, de l’ICIPE⁴⁰, de l’IGAD et de la COI) ; les réunions de type « feuille de route » (PPR) ; les rencontres avec les autorités des pays ; un appui ou des conseils techniques constructifs. Il a déclaré que la RSR-AE encourageait vivement les jumelages et appuyait les dépôts de dossiers, non seulement pour des jumelages de laboratoires mais aussi, de plus en plus, pour les organismes statutaires vétérinaires et les établissements d’enseignement vétérinaire. En outre, elle prend part à des initiatives internationales telles que : le partenariat LEAP⁴¹ (sur l’atténuation du changement climatique au niveau de la production animale) ; la Résolution n° 1540 du Conseil des Nations Unies (sur les menaces biologiques) ; le programme du STDF⁴² (sur la facilitation des échanges et sur les mesures sanitaires et phytosanitaires [SPS]) ; le partenariat CPW⁴³ (sur les ressources fauniques).

Le Docteur Tounkara a signalé qu’un nouveau projet d’une durée de trois ans, financé par le Parlement européen, pour le renforcement des Services vétérinaires dans les pays en développement, a récemment été signé et se trouve actuellement dans sa phase initiale. Ce projet devrait apporter un soutien financier à une grande partie des activités VET-GOV menées par l’OIE (missions du Processus PVS, appui à la législation vétérinaire et renforcement des capacités des points focaux nationaux de l’OIE), de même qu’à la mise en place d’une banque africaine de vaccins contre la rage, ainsi qu’à d’autres activités ciblées dans le cadre de la lutte contre la rage, dans la région du Maghreb et au Kenya, notamment pour la mise en œuvre de la stratégie du Kenya pour l’élimination de la rage.

⁴⁰ ICIPE : Centre international de physiologie et d’écologie des insectes

⁴¹ LEAP : Évaluation et performance environnementales de l’élevage

⁴² STDF : Fonds pour l’application des normes et le développement du commerce

⁴³ CPW : Partenariat sur la gestion durable de la faune sauvage

Le Docteur Tounkara a déclaré que la Représentation sous-régionale de l'OIIE pour l'Afrique du Nord (RSR-AN) avait mené différentes activités en liaison avec le Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA) et avait consolidé certaines relations, en particulier avec la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD). La RSR-AN a continué à œuvrer pour le renforcement de l'enseignement vétérinaire dans le bassin méditerranéen et a poursuivi ses travaux dans le cadre du programme VET-GOV sous les auspices de l'UA-BIRA.

Il a indiqué que, au cours de la période considérée, la RSR-AN a redynamisé les sous-réseaux du REMESA, comme demandé par le Comité conjoint permanent du REMESA (CCP/Plateforme des chefs des Services vétérinaires) lors de sa réunion tenue à Heraklion (Grèce) en mars 2015. Plusieurs ateliers se sont ainsi tenus à Tunis (Tunisie) pour les quatre sous-réseaux thématiques du REMESA – sur les laboratoires vétérinaires, l'épidémiosurveillance, les aspects socio-économiques et la communication sur les maladies prioritaires telles que la rage, l'influenza aviaire et la fièvre aphteuse. Lors de ses réunions d'Alger (Algérie) en novembre 2015 et de Tolède (Espagne) en mai 2016, le Comité conjoint permanent a rappelé l'importance de mettre en place dans la région REMESA une banque régionale de vaccins contre la fièvre aphteuse (des avancées ont été faites en ce sens), et les pays d'Afrique du Nord ont en outre été invités à harmoniser leurs stratégies vaccinales. Par ailleurs, l'identification efficace du bétail est considérée comme cruciale pour une traçabilité efficace des déplacements d'animaux. C'est pourquoi la RSR-AN a tenu un atelier en mars 2016 visant à harmoniser la stratégie de vaccination contre la fièvre aphteuse en Afrique du Nord, atelier auquel ont participé les chefs des Services vétérinaires concernés ainsi que des experts internationaux de premier plan pour la fièvre aphteuse. Lors de cet atelier il a été convenu que l'harmonisation de la stratégie vaccinale nord-africaine se baserait sur une évaluation du risque dans la région. Des informations complémentaires (données concernant la surveillance, recherche sur le terrain, etc.) sont actuellement collectées afin d'aider à faire avancer cette harmonisation. Les actions à mener à cet effet consistent, dans un premier temps, à consolider la stratégie vaccinale contre la fièvre aphteuse en Afrique du Nord et à initier les discussions concernant l'identification du bétail dans la région.

Le Docteur Tounkara a déclaré que la RSR-AN avait également organisé la 4^e Assemblée générale du Réseau des établissements d'enseignement vétérinaire de la Méditerranée (REEV-Med) à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) en octobre 2015, dans le but de renforcer l'enseignement vétérinaire dans le bassin méditerranéen.

Il a signalé que la Représentation sous-régionale de l'OIIE pour l'Afrique australe (RSR-AS) avait accueilli une conférence continentale sur les paraprofessionnels vétérinaires avec l'aide de la RSR-AE et du Siège de l'OIIE. La RSR-AS a également co-organisé un séminaire sur l'harmonisation de la législation vétérinaire pour les pays membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), en commun avec le bureau de l'UA-BIRA. La RSR-AS travaille en étroite collaboration avec le chef de projet de la SADC en charge de la santé animale.

Le Docteur Tounkara a fait remarquer que la sous-région Afrique australe comprend des pays qui présentent les niveaux les plus élevés de conformité avec les normes internationales de l'OIIE, ce qui leur vaut d'être reconnus officiellement indemnes d'un certain nombre de maladies animales transfrontalières et ceci leur a ouvert des débouchés commerciaux internationaux lucratifs. Conformément aux objectifs stratégiques du Sixième Plan stratégique de l'OIIE, la RSR-AS encourage et assiste constamment les Pays Membres pour qu'ils continuent à appliquer les normes internationales de l'OIIE pour lutter contre les maladies animales et pour qu'ils demandent à être reconnus indemnes de certaines maladies le cas échéant – surtout pour ce qui concerne la PPR, la fièvre aphteuse et la rage, maladies pour lesquelles une stratégie mondiale d'éradication existe déjà ou est en cours d'élaboration.

Le Docteur Tounkara a déclaré que l'apparition de la fièvre aphteuse et de la PPR au cours de la période considérée était particulièrement préoccupante. Huit pays ont signalé de nouveaux foyers de fièvre aphteuse au cours des 12 derniers mois, et la Zambie a signalé la détection sérologique de la PPR sur son territoire, portant à quatre le nombre de pays atteints par la PPR dans la sous-région Afrique australe. Suite à une pénurie de vaccin au cours des derniers épisodes de fièvre aphteuse, le Comité technique sur l'élevage (*Livestock Technical Committee* – LTC) de la SADC a recommandé, lors de ses dernières réunions, la mise en place d'une banque de vaccins ou

d'antigène fièvre aphteuse afin de détenir une réserve de vaccins à utiliser en cas d'apparition de foyers. La SADC a pris bonne note de cette recommandation et a promis d'étudier la possibilité d'une banque sous-régionale de vaccins ou d'antigènes.

Le Docteur Tounkara a signalé que l'Institut vaccinal du Botswana (BVI) avait transféré du matériel biologique bovine à l'UA-PANVAC en Éthiopie pour qu'il y soit conservé en toute sécurité, conformément à une résolution prise par les Pays Membres de l'OIE concernant la séquestration du virus de la peste bovine.

La RSR-AS a accueilli un atelier portant sur les procédures de reconnaissance officielle des statuts sanitaires et sur l'homologation des programmes officiels des Pays Membres pour le contrôle de la fièvre aphteuse et de la PPR.

Le Docteur Tounkara a fait savoir que la RSR-AS avait convenu avec le Secrétariat de la SADC qu'après chaque réunion du LTC les Délégués se réuniraient dans les locaux de l'OIE pour se pencher sur le bilan des principales manifestations OIE de l'année, telles que la Session générale, les réunions de la Commission régionale, les conférences et ateliers de l'OIE destinés aux Membres, afin de définir les actions à mener pour y donner suite et la manière dont ces pays et la sous-région peuvent tirer le meilleur profit de ces événements.

Pour conclure, le Docteur Tounkara a annoncé les activités qui seraient menées par le bureau de la RSR-AS pendant la prochaine période à considérer (mai 2016 - mai 2017), notamment : appui à la Namibie pour son programme national de contrôle de la rage (en commun avec le gouvernement allemand, mai 2015 - 2018) ; appui au Lesotho à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la rage, le 28 septembre 2016 ; organisation d'un séminaire régional pour les points focaux nationaux pour les laboratoires (Pays Membres anglophones), du 13 au 16 décembre 2016.

5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018

La Commission régionale a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) :

- L'éradication de la rage humaine transmise par les chiens : un défi mondial à l'horizon 2030.

6. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

Le thème technique suivant (sans questionnaire) a été retenu pour la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique :

- Le déploiement de la stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la peste des petits ruminants en Afrique.

7. Organisation de la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui se tiendra à Swakopmund (Namibie) en février 2017

Le Docteur Adrianatus Florentius Maseke, Délégué de la Namibie, a réaffirmé l'engagement pris par son Ministre lors de la cérémonie d'ouverture, soulignant que son pays était heureux et honoré d'accueillir un événement régional d'une telle importance. Il a invité tous les Délégués à assister à la conférence.

Il a présenté la ville de Swakopmund et a brièvement fait le point des différentes actions d'ores et déjà entreprises par la Namibie pour commencer à organiser la conférence.

Pour finir, le Docteur Florentius Maseke a fourni des informations d'ordre général concernant l'hébergement et les transports, et a assuré que tous les détails seraient envoyés aux participants en temps utile, en collaboration avec l'OIE.

8. **État des notifications des Membres en Afrique**

La Docteure Lina Awada, Vétérinaire épidémiologiste au sein du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, a fait un point rapide sur l'état des notifications des Membres de la région en date du 20 mai 2016. Elle a commencé par donner des informations régionales détaillées sur le respect de la notification pour 2015, en présentant séparément les maladies des animaux terrestres et celles des animaux aquatiques. Elle a ensuite indiqué le pourcentage de Membres dont les rapports sont toujours attendus et les a encouragés à soumettre leurs rapports non pas uniquement pour 2015 mais également pour les années précédentes en soulignant l'importance de notifier à temps les maladies par le biais de WAHIS par pays/territoire, ainsi que de communiquer d'autres informations épidémiologiques sur la prévention et le contrôle des maladies. La Docteure Awada a également passé en revue les maladies et les infections figurant sur la Liste de l'OIE présentant actuellement un intérêt majeur dans cette région. La Docteure Awada a conclu en présentant les résultats d'une étude en ligne relative à l'« Évaluation de WAHIS, 10 ans après son lancement », visant à recueillir des informations des Autorités vétérinaires concernant leur niveau de satisfaction en qualité d'utilisateurs de WAHIS, les difficultés rencontrées lors du processus de notification et les propositions d'amélioration. Elle a mis en exergue les sujets les plus fréquemment indiqués par ceux ayant répondu à l'enquête dans cette région comme devant faire l'objet d'améliorations.

9. **État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, qui s'est tenue à Rabat (Maroc) en février 2015**

Le Docteur Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord, a présenté un bref état d'avancement des deux recommandations adoptées lors de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, tenue à Rabat (Maroc) en février 2015.

La Recommandation n° 1 – *“Impact des maladies animales sur la productivité et la santé publique en Afrique”* – s'est traduite par les actions suivantes : la société civile, les associations d'éleveurs (Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane [APESS]) et les instituts de recherche (Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles [CORAF/WECARD], Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide [CIRDES]) ont été invités à s'impliquer totalement dans la conception du PRAPS ; pour ce qui concerne le renforcement des capacités, un cours de formation a eu lieu pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires (Sénégal, mars 2016) et un autre est prévu pour les points focaux nationaux pour la notification des maladies animales à l'OIE (Tunisie, juillet 2016) ; la promotion habituelle des activités de l'OIE à l'occasion de missions officielles ; un soutien et un conseil permanents auprès des Pays Membres pour les encourager à remplir leurs obligations en matière de déclaration des maladies (notification immédiate d'événements épidémiologiques importants, rapports de suivi et rapports semestriels et annuels) ; des actions d'assistance auprès des Pays Membres pour la préparation de leurs plans d'urgence dans le cadre des activités prévues dans la composante « santé animale » du PRAPS, et la participation à différents ateliers particulièrement importants, notamment sur l'influenza aviaire hautement pathogène, la fièvre charbonneuse et la peste porcine africaine ; la facilitation de la coopération entre les Pays Membres pour que les événements épidémiologiques soient signalés le plus tôt possible et qu'il y soit fait face le plus tôt possible (alerte précoce/riposte immédiate), ceci dans le cadre des activités prévues dans la composante « santé animale » du PRAPS ; la participation aux missions conjointes OIE/OMS d'évaluation externe du plan de vigilance post-Ebola en Guinée-Bissau et au Niger supportées par le DFID ; dans le contexte d'alerte précoce/riposte immédiate, une conférence inter-régionale (Moyen-Orient/Corne de l'Afrique) sur la fièvre de la Vallée du Rift a été organisée pour rechercher de nouvelles options commerciales et de nouvelles options de prévention et de lutte contre cette maladie ; l'envoi d'un questionnaire sur l'antibiorésistance dans la région Afrique afin de collecter des données auprès des Pays Membres de l'OIE concernant l'emploi d'agents antimicrobiens chez les animaux destinés à l'alimentation humaine ; dans le cadre du REMESA, et pour renforcer les capacités des Services vétérinaires, différents ateliers ont eu lieu à l'intention des points focaux nationaux d'Afrique du Nord en

charge des laboratoires vétérinaires, de la surveillance épidémiologique, des aspects socio-économiques et de la communication sur les maladies prioritaires pour la région, telles que la rage, l'influenza aviaire et la fièvre aphteuse ; sous les auspices du REMESA, un projet de création d'une banque de vaccins fièvre aphteuse pour la région Afrique du Nord est en cours, conformément à la résolution du REMESA concernant la fièvre aphteuse.

La Recommandation n° 2 – “Les mouvements transfrontaliers d'animaux et de produits d'origine animale et leur rôle dans l'épidémiologie des maladies animales en Afrique” – s'est traduite par les actions suivantes : une mission d'évaluation PVS de suivi a été menée en Guinée-Bissau afin de renforcer les capacités des Services vétérinaires de ce pays ; des missions du programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV) en Gambie et au Tchad ont été facilitées, et la facilitation de l'harmonisation régionale de la législation vétérinaire entre les pays membres de la CEDEAO est en cours ; assistance et soutien permanent auprès des Pays Membres de l'OIE afin que leur statut s'améliore au regard des maladies animales transfrontalières (dans le cadre des activités liées au PRAPS) ; contribution à l'atelier sur l'établissement d'une feuille de route PPR pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest ; étude du rôle que jouent les déplacements d'animaux dans l'émergence et la réémergence de la PPCB (dans le cadre des activités PRAPS) ; lors de sa 11^e réunion, tenue à Alger (Algérie) en novembre 2015, le comité conjoint permanent du REMESA a décidé de faire avancer l'établissement de la cartographie – qu'elle soit formelle ou informelle – des mouvements de bétail dans la région Afrique du Nord (la Tunisie a réalisé une étude et a cartographié les mouvements intérieurs) et de commencer à discuter et à développer une stratégie régionale d'identification des animaux.

10. Programmes et activités de santé animale ayant trait au renforcement des Services vétérinaires en Afrique

Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) et Projet régional d'appui au pastoralisme dans le Sahel (PRAPS)

Le Docteur Karim Tounkara a donné un aperçu de la stratégie mondiale PPR et du PRAPS.

Il a rappelé que la PPR est une maladie des ovins et des caprins extrêmement contagieuse, due à un morbillivirus étroitement apparenté au virus de la peste bovine. Elle est considérée comme l'une des maladies des petits ruminants qui fait le plus de ravages en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie.

Il a également rappelé que la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR avait été présentée lors de la Conférence internationale FAO/OIE sur le contrôle et l'éradication de la PPR, qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 31 mars au 2 avril 2015, et que cette stratégie comporte trois composantes : contrôle et éradication de la PPR ; renforcement des Services vétérinaires ; amélioration de la prévention et du contrôle d'autres grandes maladies des petits ruminants.

Il existe des outils essentiels pour le contrôle et l'éradication de la PPR, à savoir : le Système mondial d'information sanitaire de l'OIE (WAHIS) et le Système mondial d'information sur les maladies animales du système EMPRES⁴⁴ de la FAO (EMPRES-i) ; l'Outil de suivi et d'évaluation de la PPR (PMAT⁴⁵) ; l'Outil d'évaluation post-vaccination (PVE⁴⁶) ; les vaccins ; la surveillance ; le diagnostic en laboratoire ; les réseaux de laboratoires (au niveau régional et au niveau international) ; les réseaux épidémiologiques (au niveau régional et au niveau international) ; le Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR (PPR-GREN⁴⁷) ; les normes de l'OIE et le Processus PVS de l'OIE.

⁴⁴ EMPRES : Système de prévention des crises (*Emergency Prevention System*)

⁴⁵ PMAT : Monitoring and Assessment Tool

⁴⁶ PVE : Post-Vaccination Evaluation tool

⁴⁷ GREN : Global Research and Expertise Network

La Stratégie mondiale PPR prévoit la préparation de feuilles de route régionales sous les auspices du GF-TADs, qui vont de pair avec des réunions régionales, si possible annuelles, pour inciter les pays à travailler de façon harmonisée et synchronisée pour contrôler cette maladie.

Le Docteur Tounkara a expliqué que le PRAPS est financé par la Banque mondiale et que son principal objectif est d'améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance dans les six pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Il a ajouté que le PRAPS comprend une importante composante « santé animale » (20 % de l'ensemble de son budget), qui prend en compte les résultats du Processus PVS de l'OIE dans les pays ciblés. La coordination des activités placées sous cette composante a été confiée à l'OIE dans le cadre d'un accord de partenariat avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). L'équipe technique chargée de la mise en œuvre des activités du PRAPS consiste en trois experts ; depuis le 1^{er} février 2016 cette équipe est basée à la RR-AF. La composante régionale « santé animale » comporte trois parties : coordination, soutien technique ciblé et formation.

Rage

Le Docteur Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord, a signalé que, dans le cadre du REMESA, des représentants de cinq pays d'Afrique du Nord (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) avaient assisté à un séminaire à Tunis, les 4 et 5 novembre 2015. Ce séminaire, réalisé par le Réseau régional de communication en santé animale (RECOMSA) à l'intention des pays du Maghreb, portait sur la stratégie de communication, la sensibilisation et la formation sur la rage. Différentes organisations impliquées dans le contrôle des zoonoses, et plus particulièrement de la rage, étaient représentées. Outre les points focaux du RECOMSA, plusieurs ministères étaient également représentés : Agriculture, Santé, Intérieur (en charge de la régulation des chiens errants) et Éducation (les enfants étant les premières victimes des morsures de chiens et donc de la rage). Plusieurs représentants de l'Institut Pasteur étaient également présents à ce séminaire.

Il a déclaré que, suite à un état des lieux de la rage effectué par des experts de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES, France) et de la Direction générale des Services vétérinaires (DGSV) de Tunisie, et qui prenait en compte à la fois les aspects épidémiologiques et les aspects économiques, chaque pays a présenté des exemples de campagnes de communication sur la rage élaborées au niveau national. Des étudiants de l'École nationale de médecine vétérinaire de Sidi Thabet (Tunisie) ont expliqué aux participants les actions qu'ils avaient entreprises à ce sujet.

Enfin, le Docteur Bouguedour a signalé que des experts en communication de l'OIE et de l'OMS, ainsi qu'une agence de communication et un sociologue, avaient dispensé une formation à une trentaine de participants sur les principes de base de la mise en œuvre d'une campagne efficace de lutte contre la rage et par conséquent de la mise en œuvre de la stratégie mondiale d'éradication.

Le Docteur Bouguedour a ensuite mentionné la banque de vaccins contre la rage de l'OIE, qui a récemment procuré et délivré à la Tunisie des vaccins contre la rage canine, avec un financement de l'Union européenne qui soutient la mise en œuvre de campagnes nationales de vaccination des chiens contre la rage dans les zones à risque. Fin 2015, 80 000 doses de vaccin antirabique avaient été délivrées à la Tunisie. Il s'agissait là de la première étape de la mise en œuvre de la campagne nationale de vaccination lancée par les autorités tunisiennes le 22 janvier 2016, journée nationale de sensibilisation sur la rage. Le lancement a été suivi par tous les agents régionaux chargés de la mise en œuvre des actions de développement agricole et de santé animale dans les différents gouvernorats tunisiens. Le ministère de la Santé et le ministère en charge des autorités locales et régionales étaient également représentés, de même que l'OMS, la FAO et l'OIE. Les médias étaient également présents.

Lors du lancement, le Représentant de l'OIE a souligné le rôle de la banque de vaccins de l'OIE dans le processus mondial, ainsi que la nécessité d'améliorer les outils de communication entre tous les partenaires. Le Ministre de l'Agriculture de la Tunisie, Monsieur Saad Seddik, a chaleureusement remercié l'OIE pour son soutien dans l'éradication de la rage de Tunisie.

Le Docteur Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique australe, a brièvement présenté le projet de la Namibie pour lutter contre la rage.

Pour commencer, il a déclaré que la rage était toujours endémique dans la majeure partie de l'Afrique, où elle provoque souffrances et décès, surtout parmi les enfants et les populations rurales, qui sont les groupes les plus vulnérables. Le Docteur Letshwenyo a expliqué que l'OIE, l'OMS et la FAO, unis dans un même effort pour contrôler la rage, ont formé une alliance tripartite pour faire front commun contre cette maladie au moyen de l'approche « Une seule santé ». Dans cette optique, une conférence sur l'élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens s'est tenue à Genève en décembre 2015. L'une des résolutions de la Conférence vise l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens à l'horizon 2030.

Il a ensuite rappelé que les pays de la sous-région SADC se battent contre la rage depuis des temps immémoriaux. Selon l'annuaire de santé animale 2011 de la SADC, la rage est la deuxième maladie en termes de déclaration et a la répartition géographique la plus étendue.

Le Docteur Letshwenyo a signalé que le gouvernement de la Namibie a lancé sa stratégie nationale de contrôle de la rage en mars 2015, avec pour objectif d'éliminer la mortalité humaine due à la rage grâce à un contrôle efficace de la rage canine. Peu après le lancement de la stratégie, le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a exprimé sa volonté de soutenir le contrôle de la rage canine en Afrique australe, la Namibie étant le premier pays à bénéficier de cette assistance. L'Allemagne a apporté un financement pour un projet sur trois ans. Ce projet, supervisé par l'OIE, vise à soutenir la Namibie dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale de lutte contre la rage. Il bénéficiera également du soutien de la banque de vaccins contre la rage de l'OIE.

Ce projet poursuit cinq objectifs d'envergure :

- analyser et évaluer la situation actuelle de la rage et de la stratégie de contrôle ;
- améliorer les performances des Services vétérinaires aux fins du contrôle de la rage ;
- accroître la surveillance de la rage et le suivi des campagnes de vaccination ;
- concrétiser la coopération entre les secteurs de la santé humaine et de la santé animale dans le cadre du concept « Une seule santé » ; et
- mettre en place une banque de vaccins régionale pilote pour la vaccination des chiens contre la rage.

Le Docteur Letshwenyo a expliqué que le projet comprend une sous-subvention avec l'Institut Friedrich Loeffler (FLI), un Laboratoire de référence de l'OIE pour la rage basé en Allemagne. Ce projet a débuté en mai 2015 et sera mis en œuvre en deux phases consécutives : une phase pilote de mars 2016 à février 2017, et la phase de déploiement de mars 2017 à mars 2018.

Il a ajouté qu'un plan d'action comprenant un projet sur trois ans a été élaboré et que des vaccinateurs ont été formés aux gestes de la manipulation et de la vaccination des chiens. Un équipement spécial pour la manipulation des chiens a été aussi procuré pour être utilisé lors des formations et de la vaccination massive des chiens. Une campagne de vaccination massive des chiens devait débiter le 2 mai 2016 et se poursuivre jusqu'à la mi-juin 2016, suivie de vaccinations de rappel avant le déploiement du projet à d'autres districts lors de la seconde phase.

Pour conclure, le Docteur Letshwenyo a cité ce projet en exemple pour montrer comment les pays de la SADC traitent les questions de santé animale à la fois individuellement et collectivement dans le cadre des initiatives mondiales.

Programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique (VET-GOV)

S'exprimant au nom du Docteur Walter Masiga, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, le Docteur Samuel Wakhusama, son adjoint, a présenté l'état d'avancement du programme VET-GOV ainsi que le lancement du projet « Renforcement des Services vétérinaires dans les pays en développement + Rage » (SVSDC+R).

Il a commencé par présenter le programme VET-GOV, un programme africain financé par l'Union européenne et mis en œuvre par trois agences techniques : l'UA-BIRA, la FAO et l'OIE. Ce projet a débuté en 2012 et son achèvement est prévu pour fin juillet 2017 (suite à une prolongation sans coût additionnel approuvée par le bailleur de fonds début 2015).

Le Docteur Wakhusama a ajouté que, par un accord de contribution conclu séparément avec la Commission européenne, l'OIE a, dans le cadre de son mandat spécifique, réalisé un certain nombre d'activités, parmi lesquelles les missions en cours du Processus PVS (principalement, à ce stade, des missions d'analyse des écarts PVS, d'évaluation PVS de suivi et d'appui aux laboratoires), mais qu'elle a mis l'accent sur le Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV), qui vise à aider les Pays Membres à mettre à jour leur législation nationale afin de satisfaire aux normes internationales ; ce processus comprend la réalisation de missions d'identification, suivies, le cas échéant, d'un engagement sur le long terme à travailler pour l'amélioration (ou, dans certains cas, pour l'élaboration) des textes législatifs spécifiques, moyennant un accord formel entre l'OIE et le pays.

Plus de 48 missions d'évaluation du Processus PVS ont été conduites et financées par le programme VET-GOV depuis sa création. Quatorze missions du Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV) ont été menées. Enfin, un total de 13 missions d'analyse des écarts PVS financées par VET-GOV et de 10 missions d'évaluation PVS de suivi financées par VET-GOV ont été conduites à ce jour.

Le programme VET-GOV soutient aussi de nombreuses activités de renforcement des capacités pour les agents vétérinaires, parmi lesquelles une série de séminaires régionaux conjoints UA-BIRA/FAO/OIE sur l'harmonisation de la législation vétérinaire au niveau communautaire. La composante OIE du programme VET-GOV soutient également des formations pour les points focaux nationaux OIE sur des thèmes spécifiques, par exemple les produits vétérinaires, ainsi que des initiatives visant à harmoniser l'enseignement vétérinaire en Afrique australe et en Afrique de l'Est.

La principale réalisation en termes de renforcement des politiques au niveau du continent africain, a été, sans nul doute, la toute première conférence régionale sur le rôle des professionnels vétérinaires en Afrique, qui s'est tenue à Pretoria (Afrique du Sud) en octobre 2015. Elle était organisée par l'OIE et a bénéficié d'un financement par le programme VET-GOV.

Depuis août 2015, toutes les informations sur la composante OIE du programme VET-GOV sont regroupées sur un site web spécifique accessible depuis le site web OIE Afrique.

En conclusion, le Docteur Wakhusama a rappelé qu'un nouveau projet sur trois ans, financé par le Parlement européen et intitulé « Renforcement des Services vétérinaires dans les pays en développement » a récemment été signé et se trouve actuellement dans sa phase initiale. Ce projet devrait apporter un soutien financier complémentaire à une grande partie des activités VET-GOV menées par l'OIE (missions du Processus PVS, appui à la législation vétérinaire et renforcement des capacités des points focaux nationaux de l'OIE), de même qu'un soutien financier à la mise en place d'une banque africaine de vaccins contre la rage, ainsi qu'à d'autres activités ciblées, dans la région du Maghreb et au Kenya, notamment pour la mise en œuvre de la stratégie du Kenya pour l'élimination de la rage. Ce nouveau projet a apporté son soutien au dernier cycle de formation pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires (Dakar, 2016) et, plus tard dans le courant de 2016, il apportera son soutien à la formation des points focaux sur d'autres thèmes (communication, faune sauvage). Il soutiendra également des initiatives de coopération régionale entre les organismes statutaires vétérinaires au sein de la région SADC.

11. Proposition pour la désignation d'un nouveau Centre collaborateur de l'OIE

Le Docteur Mbargou Lo, Délégué du Sénégal, a soumis à la Commission régionale une demande afin que l'OIE examine la possibilité d'une fusion entre, d'une part, l'actuel Laboratoire de référence de l'OIE pour le contrôle des médicaments vétérinaires en Afrique subsaharienne et, d'autre part, l'actuel Centre collaborateur de l'OIE pour la formation des agents des Services vétérinaires officiels et le diagnostic des maladies animales infectieuses et des zoonoses en Afrique tropicale, afin de constituer un « Centre collaborateur de l'OIE pour la formation des agents des Services vétérinaires officiels, pour le diagnostic des maladies animales infectieuses et des zoonoses et pour le contrôle des médicaments vétérinaires en Afrique occidentale et centrale ».

Le Docteur Lo a décrit brièvement cette proposition.

Le Délégué de la République du Congo a exprimé ses interrogations concernant la proposition présentée par le Sénégal. Il a déclaré que les États membres de l'École Inter-États des sciences et médecine vétérinaires de Dakar (EISMV) devraient être consultés au préalable sur ce type de propositions avant qu'elles soient soumises à l'OIE pour examen.

Le doyen de l'EISMV a expliqué qu'en tant qu'institution indépendante cette école est libre de présenter cette proposition dont le volet technique a un impact positif pour l'EISMV au niveau régional et au niveau international. Il a ensuite expliqué que cette proposition avait été présentée par le Délégué du Sénégal car le siège de l'EISMV est au Sénégal et que, selon les règles de l'OIE, toute proposition présentée à la Commission régionale doit l'être par le Délégué du pays.

La Déléguée du Zimbabwe a demandé des éclaircissements concernant la procédure de proposition et d'approbation des nouveaux Centres collaborateurs.

Le Docteur Modisane a rappelé à l'assistance que les candidatures des nouveaux Centres collaborateurs sont toujours démocratiques et scientifiquement fondées et que les procédures d'accréditation doivent être validées par la Commission régionale, la Commission scientifique et le Conseil avant d'être ratifiées par l'Assemblée mondiale des Délégués. Il a confirmé que le Délégué du Sénégal présentait le dossier parce que cela lui avait été demandé par le Siège de l'OIE en raison du fait que l'EISMV est basée au Sénégal.

La Commission régionale a finalement apporté son soutien à la proposition du Sénégal, laquelle sera soumise à l'approbation de la Commission scientifique. Une fois approuvée par la Commission scientifique, elle sera soumise à ratification, d'abord par le Conseil puis par l'Assemblée mondiale des Délégués.

12. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, Chef adjointe du Service scientifique et technique de l'OIE, a commencé sa présentation en indiquant que lors de la 83^e Assemblée mondiale de l'OIE, les Délégués avaient adopté la Résolution n° 26 visant à combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, suite à la Résolution n° 25 portant sur les produits vétérinaires, adoptée en 2009 et suite aux Recommandations formulées lors de la première Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux, qui s'est tenue en 2013. Un des principaux points de la Résolution n° 26 porte sur la collecte de données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en vue de créer une base de données mondiale. Des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine et les Pays Membres de l'OIE ont fait des efforts considérables. De fait, le taux de réponse au questionnaire assez complexe a dépassé 70 % ce qui est une vraie réussite. Les résultats de la première phase de ce projet seront présentés mardi dans le cadre du Thème technique II.

Elle a ensuite expliqué que la Résolution n° 26 invitait également les Pays Membres à suivre les principes du Plan d'action mondial de l'OMS sur l'antibiorésistance élaboré par l'OMS avec le soutien de l'OIE pour promouvoir le concept « Une seule santé ». Depuis l'adoption du Plan d'action mondial en mai 2015, la lutte contre l'antibiorésistance dans la cadre de la collaboration tripartite (FAO/OIE/OMS) a atteint un niveau politique sans précédent.

La Docteure Erlacher-Vindel a souligné que ce sujet avait été évoqué lors de la réunion des Ministres de la santé du G7 à Berlin (Allemagne) en octobre 2015 à laquelle a assisté la Docteure Monique Éloit, ainsi que lors de la récente réunion des Ministres de l'agriculture du G7 organisée au Japon en avril 2016. La prochaine étape envisagée est d'avoir une résolution ou un document de haut niveau sur l'antibiorésistance validé par la prochaine Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016. Afin de préparer cet événement important, l'Alliance tripartite a lancé un dialogue à haut niveau sur l'antibiorésistance en avril 2016 aux Nations Unies à New York afin de sensibiliser sur le sujet de l'antibiorésistance et d'inviter les participants à suivre cette question avec leurs Ministres des Affaires étrangères respectifs.

Elle a conclu en indiquant que l'OIE et les Pays Membres ont déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années pour mettre à jour et produire des normes ainsi qu'adopter des recommandations ambitieuses. La Docteure Erlacher-Vindel a souligné la nécessité de communiquer tous ensemble sur ces résultats et de rechercher la solidarité pour apporter un soutien aux Pays Membres afin qu'ils avancent dans la mise en application des normes en adoptant une approche progressive. En conséquence, elle a noté que le Conseil de l'OIE avait proposé le Thème technique II visant à combattre l'antibiorésistance par le biais de l'approche « Une seule santé » : présentation des actions et de la stratégie de l'OIE qui porteront sur les résultats, les réalisations et les projets de l'OIE, fournissant ainsi à l'OIE le socle de sa stratégie.

13. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE

Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA)

Le Professeur Ahmed Elsalwahy, Directeur de l'UA-BIRA, a brièvement passé en revue les activités menées par l'UA-BIRA en collaboration ou en commun avec l'OIE.

Il a indiqué que, depuis juin 2015, l'UA-BIRA avait continué à mener des interventions en partenariat avec l'OIE, la FAO, les communautés économiques régionales, l'UA-PANVAC, les États membres de l'Union africaine, les institutions internationales et nationales de recherche, les institutions de formation, les groupements d'éleveurs et d'autres organisations partenaires au niveau des pays, de la région ou du continent, et les ONG.

Le Professeur Elsalwahy a précisé que six projets sont menés à l'échelle du continent, tandis que deux projets régionaux s'appliquent à la région IGAD et deux projets nationaux sont en cours en Somalie. La rédaction d'une « Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique » (LiDeSA) et d'un projet de « Développement durable de l'élevage comme moyen de subsistance en Afrique » (Live2Africa) est achevée. Live2Africa soutiendra la mise en œuvre d'approches stratégiques pour consolider les partenariats et renforcer les capacités des communautés économiques régionales et des États membres de l'Union africaine dans la mise en œuvre de la stratégie LiDeSA.

Il a signalé que, suite au projet PAN-SPSO (« Participation des nations africaines aux activités des organisations de normalisation sanitaire et phytosanitaire »), qui s'est achevé en décembre 2015, l'UA-BIRA a créé un Secrétariat pour les normes et le commerce international, afin de pérenniser les prises de positions communes des pays d'Afrique concernant les normes internationales pour la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.

Le Professeur Elsalwahy a déclaré qu'une stratégie PPR panafricaine révisée, alignée sur la stratégie PPR mondiale, a été traduite dans les quatre langues officielles de l'Union africaine. Il a ajouté que l'UA-BIRA a participé à des réunions FAO/OIE pour que la peste bovine demeure absente de la surface du globe.

Pour finir, il a signalé que l'UA-BIRA a commencé l'organisation de réunions techniques sur la mise en œuvre de l'agenda bien-être animal en Afrique.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le Docteur Berhanu Bedane, Chargé de l'élevage et de la santé animale au bureau régional de la FAO pour l'Afrique, a présenté la contribution de la FAO à l'éradication de la faim et de la pauvreté grâce à l'élevage et à la santé animale.

Il a expliqué que les actions de la FAO s'attachent à éradiquer la faim et la pauvreté tout en préservant les ressources naturelles, conformément aux programmes stratégiques de la FAO, aux initiatives régionales et aux besoins des pays. Ces engagements tiennent compte des priorités définies pour la planète et pour le continent africain dans les objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable et du programme de transformation sociale et économique contenu dans l'Agenda 2063 pour l'Afrique.

Il a ajouté que, pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, la FAO privilégie un accroissement de la production animale qui doit être guidé par des orientations politiques appropriées, la conservation de la biodiversité, l'égalité entre les sexes dans le secteur de l'élevage, le développement de la chaîne de valeur, la sécurité sanitaire des échanges internationaux de produits d'origine animale, et la création de résilience face aux catastrophes naturelles et aux grandes épizooties.

Le Docteur Bedane a expliqué que la FAO en Afrique travaille, dans le cadre de partenariats, au développement d'animaux robustes et productifs afin d'améliorer la sécurité sanitaire et la croissance économique grâce à des stratégies d'intervention ciblant les maladies animales transfrontalières, telles que la fièvre aphteuse, la PPR, la peste porcine africaine et la PPCB, et les maladies endémiques à fort impact, telles que les maladies à transmission vectorielle et les maladies parasitaires. La FAO renforce les capacités, en dispensant des formations et en fournissant du matériel pour la surveillance des maladies, le diagnostic de laboratoire et la prophylaxie. Elle rassemble des renseignements sur les maladies et les analyse à des fins d'alerte précoce. Les pays reçoivent un soutien pour établir leur politique d'élevage et élaborer leur législation vétérinaire. L'approche « Une seule santé » est employée pour lutter contre les zoonoses et contre les maladies non zoonotiques qui occasionnent une baisse de l'approvisionnement en denrées d'origine animale, mettant à mal la sécurité nutritionnelle, les moyens de subsistance, la croissance économique et les capacités de résilience face aux maladies. Avec l'OIIE et l'OMS, la FAO est aux avant-postes face aux phénomènes de résistance microbienne.

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Le Docteur Soumana Diallo, Représentant de la Commission de l'UEMOA, a signalé que, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de l'UEMOA, la Commission de l'UEMOA a entrepris une série de réformes dans le domaine de la santé animale, y compris les zoonoses et la sécurité sanitaire des aliments.

Il a expliqué que ces réformes visent, en tout premier lieu, à harmoniser la législation pharmaceutique vétérinaire. Le deuxième domaine de réforme consiste à renforcer les capacités des Services vétérinaires des États membres de l'UEMOA, grâce à l'adoption d'un plan stratégique spécifique.

Une précédente réforme concernait la sécurité sanitaire des animaux et des denrées d'origine animale ; une réglementation a été adoptée en 2007 sur la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments au sein de l'UEMOA. Cette réglementation est en cours de révision avec le soutien d'un expert de l'OIIE. La Commission de l'UEMOA a mis en place un comité scientifique régional pour évaluer les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments et pour émettre des avis scientifiques.

Le Docteur Diallo a ensuite évoqué la réforme des programmes de soutien pour le contrôle et l'éradication des maladies animales. À travers le Fonds régional pour le développement agricole (RFAD⁴⁸), la Commission de l'UEMOA soutient ses États membres dans leur lutte contre certaines maladies animales, telles que la fièvre charbonneuse, la maladie de Newcastle et la rage. Avec le soutien de l'OIIE, l'UEMOA a également réalisé deux études pour concevoir une stratégie régionale et des programmes nationaux coordonnés de lutte contre la PPCB et la maladie de Newcastle.

⁴⁸ RFAD : Regional Fund for Agricultural Development

Enfin, le Docteur Diallo a signalé l'adoption d'une directive garantissant et organisant la liberté de déplacement des vétérinaires au sein de l'UEMOA ainsi que le droit pour eux de s'établir dans un État membre de l'UEMOA autre que celui dont ils sont ressortissants ; par ailleurs il s'est créé, par la voie de cette directive, un Collège des Présidents des ordres nationaux des Docteurs vétérinaires qui sera dorénavant chargé de réglementer la pratique de l'exercice vétérinaire au sein de la zone UEMOA.

14. OFFLU – Importance de contribuer aux données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire afin de se préparer à une pandémie

Madame Tianna Brand, Chargée de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a débuté sa présentation en indiquant que le Réseau OIE/FAO d'expertise sur l'influenza animale (OFFLU) avait été créé conjointement par l'OIE et la FAO dans le but de soutenir et de coordonner les efforts mondiaux déployés afin d'assurer la prévention, la détection et le suivi des influenzas importantes chez l'animal. Un des objectifs premiers de ce réseau est de partager les données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire avec l'OMS afin d'aider à sélectionner de façon la plus appropriée les virus en circulation pour les vaccins saisonniers destinés à l'homme et qui peuvent comporter des virus animaux présentant des menaces pandémiques potentielles.

Elle a expliqué que depuis 2010, le réseau OFFLU a apporté plus d'un millier de séquences génétiques relatives aux virus zoonotiques de l'influenza aviaire isolés à partir d'échantillons animaux fournis par les Centres de référence OIE/FAO ainsi qu'en provenance de laboratoires nationaux et régionaux ; ces séquences sont partagées sur une base semestrielle lors de réunions de l'OMS visant à définir la composition des vaccins afin d'identifier les souches de virus qu'il convient d'utiliser pour les vaccins destinés à l'homme. Le réseau OFFLU souhaiterait remercier tous les laboratoires et Pays Membres participants de leur généreuse contribution.

Malheureusement, le nombre de contributions sous forme de données génétiques et antigéniques soumises par le réseau OFFLU à ces réunions sur la composition des vaccins a considérablement diminué ces dernières années malgré l'existence de foyers en cours et l'apparition de nouveaux foyers d'influenza aviaire dans différents pays. Ceci est particulièrement préoccupant puisque la surveillance appropriée du virus dans le secteur de la santé animale constitue la pierre angulaire de l'analyse des risques de l'influenza zoonotique et permet de se préparer à une pandémie chez l'homme.

Considérant que l'influenza aviaire est un problème mondial qui représente une menace permanente pour la santé animale et humaine, les Membres de l'OIE ont adopté la Résolution n° 26 lors de la 76^e Session générale (2008) afin d'échanger le matériel viral et les informations concernant les virus de l'influenza aviaire avec la communauté scientifique internationale par l'intermédiaire d'OFFLU.

En conclusion, Madame Brand a rappelé cet engagement aux Délégués des Pays Membres et a demandé, une fois encore, de rappeler aux laboratoires concernés qu'ils devaient partager les informations dont ils disposent sur les séquences génétiques relatives à l'influenza aviaire avec le réseau OFFLU de façon à pouvoir contribuer à se préparer à une pandémie au niveau mondial.

15. Questions diverses :

Activités post-éradication de la peste bovine

Madame Tianna Brand, Chargée de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a brièvement résumé la phase post-éradication de la peste bovine démarrée depuis 2011 en soulignant les progrès positifs accomplis afin de réduire le risque de réémergence. Notamment en 2015-2016, l'Australie, le Brésil et la Suisse ont détruit leurs stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine (MCVPB) ; le Botswana a transféré tous ses MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à l'UA-PANVAC et le Japon a transféré ses matériels contenant le virus de la peste bovine vers un établissement habilité à détenir les MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à Tokyo en détruisant les stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine détenus dans d'autres établissements non habilités.

Il convient de saluer ces efforts, mais le statut d'absence de la maladie au niveau mondial reste fragile, le virus étant toujours stocké en de nombreux endroits. Ceci étant dit, elle a également souligné une autre possibilité de réduire les matériels détenus par le biais du « projet de séquençage et de destruction » avec l'Institut Pirbright et le CIRAD. Ce projet a pour objectif de détruire tous les matériels contenant le virus de la peste bovine, après avoir recueilli la totalité de leurs séquences génomiques. Elle a encouragé les Pays Membres à participer à ce projet.

Elle a fait remarquer que le Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine continue à se réunir afin d'examiner les demandes et de prodiguer des conseils sur la politique à suivre et les activités à venir de la phase post-éradication. En conclusion, elle a rappelé aux Délégués de conserver leur plan d'urgence national, d'exercer une surveillance générale et de poursuivre la présentation d'un rapport annuel, comme cela est stipulé au Chapitre 8.15. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

Enfin, elle a ajouté que, lors de la 8^e Conférence de l'Union africaine, la décision a été prise de détruire les matériels contenant le virus de la peste bovine ou de les envoyer à l'UA-PANVAC qui deviendrait le lieu central de séquestration des matériels contenant le virus de la peste bovine. Plus tard en 2015, l'UA-PANVAC a été désigné par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE comme étant un établissement habilité à détenir des matériels contenant le virus de la peste bovine de catégories A et B. En tant qu'établissement habilité, l'UA-PANVAC joue un rôle en maintenant l'absence de peste bovine au niveau mondial ; les investissements en faveur de son avenir devraient bénéficier du soutien des Pays Membres, des partenaires et de l'Union africaine.

Le Docteur Daniel Bourzat, ex Conseiller du Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, a pris la parole pour annoncer son départ à la retraite. Il a remercié tous les Délégués et tous ses collègues d'Afrique pour leur excellente collaboration durant sa carrière en Afrique.

Le Docteur Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, a exprimé sa plus profonde gratitude pour le travail remarquable accompli par le Docteur Bourzat dans la région.

La réunion a officiellement pris fin à 18 h 20.

.../Annexe

Annexe

**RÉUNION DE LA
COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE
Lundi 23 mai 2016**

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour (Dr Komla Batasse Batawui, Délégué du Togo et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique) ;
2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE (Dr Botlhe Michael Modisane, Délégué de l'Afrique du Sud et Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE) ;
3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique (Dr Komla Batasse Batawui) ;
4. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique et des Représentations sous-régionales de l'OIE pour l'Afrique australe, l'Afrique du Nord, et l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (Dr Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique) ;
5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018 (Docteur Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique australe) ;
6. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique (Docteur Moetapele Letshwenyo) ;
7. Organisation de la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui se tiendra à Swakopmund (Namibie) en février 2017 (Dr Adrianatus Florentius Maseke, Délégué de la Namibie) ;
8. État des notifications des Membres en Afrique (Dre Lina Awada, Vétérinaire épidémiologiste, Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE) ;
9. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, qui s'est tenue à Rabat (Maroc) en février 2015 (Dr Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord) ;
10. Programmes et activités de santé animale ayant trait au renforcement des Services vétérinaires en Afrique :
 - Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) et Projet régional d'appui au pastoralisme dans le Sahel (PRAPS) (Représentation régionale pour l'Afrique)
 - Rage (Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord et Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique australe)
 - Programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique (VET-GOV) (Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique) ;
11. Proposition pour la désignation d'un nouveau Centre collaborateur de l'OIE (Dr Mbargou Lo, Délégué du Sénégal) ;
12. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale (Dre Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
13. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE :
 - Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA)
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
14. OFFLU – Importance de contribuer aux données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire afin de se préparer à une pandémie (Mme Tianna Brand, Chargée de mission, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
15. Questions diverses :

Activités post-éradication de la peste bovine (Mme Tianna Brand, Chargée de mission, Service scientifique et technique de l'OIE).

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR LES AMÉRIQUES**

Paris, 23 mai 2016

La Commission régionale de l'OIE pour les Amériques s'est réunie le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie, à Paris, à 14 heures. Ont participé à cette réunion 102 participants, dont les Délégués et observateurs de 24 Pays Membres de cette Commission et les représentants de 10 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, États-Unis d'Amérique, El Salvador, France, Guyana, Haïti, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, République Dominicaine, Suriname, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

Pays/territoires observateurs : Banque mondiale, CARICOM⁴⁹, CVP⁵⁰, FAO, ICFAW⁵¹, IICA⁵², IPC⁵³, OIRSA⁵⁴, OMC et OPS-PANAFTOSA⁵⁵.

La réunion s'est déroulée sous la présidence du Docteur Guilherme H. Figueiredo Marques, Délégué du Brésil et Président de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques, assisté du Docteur Luis Osvaldo Barcos, Représentant régional de l'OIE pour les Amériques.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité moyennant l'ajout, proposé et accepté, d'une discussion sur l'établissement d'un consensus régional pour les interventions à réaliser durant la Session générale. L'ordre du jour modifié figure en annexe à ce rapport.

2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE

Le Docteur Joaquín Braulio Delgadillo Álvarez, Délégué du Mexique et Membre du Conseil de l'OIE, a commencé sa présentation en donnant des détails relatifs aux membres du Conseil et à la rotation géographique observée pour la Présidence de l'OIE. Il a souligné qu'il était habituel que le Président ait auparavant occupé le poste de Vice-président, ce qui demande un certain degré de maintien en place du / de la Délégué(e) en question.

Le Docteur Delgadillo Álvarez a ensuite informé les Délégués que le Conseil de l'OIE s'était réuni trois fois depuis la dernière Session générale au cours de laquelle le Conseil avait été élu. Ces réunions se sont tenues en octobre 2015, février 2016 et mai 2016 pour examiner des questions d'importance stratégique pour l'OIE, y compris des questions administratives majeures dont

⁴⁹ CARICOM : Communauté des Caraïbes

⁵⁰ CVP : Comité vétérinaire permanent du Cône Sud

⁵¹ ICFAW : Coalition internationale pour le bien-être animal

⁵² IICA : Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture

⁵³ IPC : Conseil international des volailles

⁵⁴ OIRSA : Organisation internationale régionale pour la protection des plantes et de la santé animale

⁵⁵ OPS : Organisation panaméricaine de la santé – PANAFTOSA : Centre panaméricain de la fièvre aphteuse

certaines seront présentées lors de la 84^e Session générale sous forme de projets de résolutions. Il a ajouté que le Conseil a continué de débattre de la mise en application du Sixième Plan stratégique (2016-2020), notamment lors de la réunion de février 2016.

Le Docteur Delgadillo Álvarez a donné un bref aperçu des questions les plus importantes abordées lors des réunions du Conseil, à savoir :

1. Évaluation critique détaillée de la 83^e Session générale dans l'objectif de suggérer des améliorations pour la 84^e Session générale.
2. Compte tenu de la situation qui s'est notablement améliorée en matière de recouvrement des arriérés ces dernières années, le Conseil a souhaité examiner la procédure de mise en application de l'Article 5 du Règlement général de l'OIE. Le Conseil a décidé que les Pays Membres ayant des arriérés de contributions sur cinq ans ou plus ne seraient pas habilités à voter lors de la Session générale de 2016 et que leurs Délégués ne percevraient pas leurs indemnités.
3. Un aspect particulier a été souligné portant sur la procédure d'accession aux dossiers des Pays Membres cherchant à obtenir la reconnaissance de leurs statuts officiels : à savoir que les Pays Membres demandant la reconnaissance de leur statut sont tenus de répondre, dans les 10 jours, à des demandes d'information sur leurs dossiers formulées par d'autres Pays Membres dans le cadre des 60 jours octroyés pour faire des commentaires. En ce qui concerne la reconnaissance officielle du statut sanitaire des pays au regard de l'encéphalopathie spongiforme bovine, des commentaires ont été formulés au sujet de la proposition de dépistage dans les pays où la population animale est peu nombreuse.
4. Après avoir reçu des demandes d'ouverture de nouvelles Représentations de l'OIE, le Conseil a décidé qu'il faudrait d'abord examiner quels sont les critères qu'il faudrait prendre en compte pour décider ou non d'ouvrir un nouveau bureau de l'OIE, compte tenu du fait que l'Organisation connaît déjà des difficultés financières avec l'exploitation de plusieurs Représentations.
5. Le Conseil a validé le principe d'un document cadre pour l'évaluation des performances destiné aux Commissions spécialisées de l'OIE, et a suggéré de faire appel à des indicateurs. Les Présidents et les Membres de ces quatre Commissions spécialisés ont tous été informés de cette nouvelle procédure. Le Conseil a examiné les premières propositions d'établissement de grille d'évaluation.
6. Le Conseil a également encouragé tout effort déployé afin que les rapports en versions espagnole et française des Commissions spécialisées soient mis à disposition aussi rapidement que possible afin de laisser suffisamment de temps pour soumettre des commentaires.
7. Il a évoqué la question de l'accès aux rapports des groupes *ad hoc* et la possibilité que ces rapports soient accessibles sur le site web.
8. Le Conseil a examiné les accords passés avec d'autres organisations internationales. Le Conseil a approuvé la signature d'accords avec l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ainsi qu'avec la Commission de l'océan Indien.
9. Il a eu des échanges à propos de la plate-forme établie dans la région Asie/Pacifique pour faciliter l'échange d'informations au sein des pays de la région. Ce dispositif ne dispense pas les Pays Membres de soumettre leurs commentaires officiellement à l'OIE. Cette initiative pourrait être étendue à d'autres régions si elle se révèle satisfaisante à l'issue de plusieurs mois d'existence.

Lors des réunions du Conseil de février et de mai 2016, une attention toute particulière a été apportée aux questions administratives, budgétaires et statutaires ainsi qu'à la préparation de la 84^e Session générale.

Enfin, le Docteur Delgadillo Álvarez a fait remarquer que, concernant la préparation de la 84^e Session générale, le Conseil avait examiné les propositions de la Directrice générale relatives à l'organisation de la Session générale et avait étudié les nominations des Délégués pour la remise des distinctions honorifiques, médaille d'or et médaille du mérite. Le Conseil a également validé le programme de travail présenté par la Directrice générale avant qu'il ne soit approuvé par l'Assemblée ainsi que la nouvelle charte organisationnelle qui sera finalisée et mis en œuvre après la Session générale.

Il a été rappelé que les membres du Conseil et du Bureau représentent tous les Pays Membres de l'OIE de la région Amériques, et qu'ils sont disposés à répondre à toutes les préoccupations et tous les besoins qui leur seraient exprimés.

3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques

Le Docteur Guilherme H. Figueiredo Marques, Délégué du Brésil et Président de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques, a commencé par rappeler aux participants la composition du Bureau de la Commission élu lors de la Session générale de mai 2015.

Il a ajouté qu'au cours de la période considérée le Bureau s'est réuni par deux fois *en présentiel* pour discuter de questions techniques et administratives : le 15 septembre 2015 à Panama et le 20 mai 2016 à Paris.

Parmi les questions techniques dont le Bureau a discuté, le Docteur Figueiredo Marques a mentionné celles qui correspondent aux priorités de la Commission régionale, notamment : la nécessité d'accroître la participation des pays des Amériques au processus d'élaboration des normes de l'OIE ; le développement de la cartographie des laboratoires de diagnostic de la région ; les activités stratégiques concernant l'antibiorésistance dans les Amériques. Il a déclaré que, lors de sa réunion de mai, le Bureau a également évoqué les résultats des Olympiades de la connaissance de l'OIE et a eu une discussion sur les techniques de diagnostic de la morve.

Il a ajouté que, le 30 mars 2016, le Bureau s'est réuni en vidéoconférence pour discuter de l'agenda et de l'organisation des prochaines réunions et de la rédaction de projets de réglementations à l'intention des Comités des Amériques sur les partenariats public/privé ; ces projets ont été envoyés aux Pays Membres pour commentaires.

Il a signalé que le dimanche 22 mai une réunion des Délégués de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques s'est tenue, comme les années précédentes, pour discuter des normes à l'étude et pour adopter des positions communes au niveau de la région des Amériques.

Le Docteur Figueiredo Marques a discuté des deux recommandations de la 22^e Conférence de la Commission régionale (Mexique) ainsi que de la participation à la préparation de la 23^e Conférence, qui se tiendra en Bolivie en novembre 2016.

4. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques et de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Amérique centrale

Le Docteur Luis O. Barcos, Représentant régional de l'OIE pour les Amériques, a résumé les activités de la Représentation régionale (Buenos Aires) et de la Représentation sous-régionale (Panama).

Il a commencé par présenter la Docteure Mirtha Giménez Pereira, qui a repris le poste vacant de Représentante sous-régionale de l'OIE pour l'Amérique centrale, ainsi que la Docteure Helia Lemos da Silva, nouvelle Chargée de mission du Brésil à la Représentation régionale pour les Amériques.

Il a résumé brièvement les activités menées conjointement avec la Commission régionale et son Bureau, y compris la participation à la réalisation et au suivi d'un document qui définit les activités prioritaires de la Commission régionale pour les Amériques.

Il a donné des précisions sur le soutien apporté au Siège de l'OIE et au gouvernement de la Bolivie dans l'organisation de la prochaine Conférence régionale.

En ce qui concerne la participation des Pays Membres dans le processus de l'OIE pour l'élaboration des normes et leur actualisation, il a expliqué que la plateforme WebEx de réunions en ligne a permis une communication efficace entre Délégués ainsi qu'avec les membres des Commissions spécialisées de l'OIE. Il a cependant fait remarquer que la participation reste très faible et que, bien souvent, l'objectif de la réunion – à savoir, que les Délégués débattent entre eux et parviennent à un accord sur les chapitres à l'étude – n'est pas atteint. Il a fait observer que ni les Pays Membres ni l'OIE ne peuvent se permettre financièrement d'organiser des réunions en présentiel. Enfin il a précisé que la période la plus opportune pour la préparation de commentaires était entre le mois d'octobre et le mois de janvier.

Par ailleurs, le Docteur Barcos a évoqué le réseau des laboratoires des Amériques, rappelant aux Délégués que ce réseau dispose d'une plateforme pour que les Pays Membres accèdent aux informations sur toutes les possibilités qu'offrent les laboratoires nationaux en termes de capacités de diagnostic, de production de vaccins et de réactifs, d'activités de recherche et de tests inter-laboratoires. Il a rappelé aux Délégués que l'aide des pays est nécessaire pour fournir et mettre à jour ces informations.

Sur la question de l'antibiorésistance, il a expliqué que le cadre actuel comprend des normes et des lignes directrices de l'OIE et de l'Organisation mondiale de la santé, ces deux organisations se rejoignant au sein de l'approche « Une seule santé ». Concernant les Amériques, il a déclaré qu'il faudrait faire progresser le projet de stratégie régionale afin de mettre en œuvre les normes de l'OIE en accord avec les conclusions du Thème technique II (antibiorésistance) qui serait présenté le jour suivant, et qu'il serait aussi nécessaire de coordonner des actions avec d'autres organisations régionales et sous-régionales, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'Institut inter-américain de coopération pour l'agriculture (IICA), le Comité vétérinaire permanent du Cône Sud (CVP), la Communauté andine (CAN) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Le Docteur Barcos a déclaré que les efforts se poursuivraient pour parvenir à l'adhésion des pays des Caraïbes qui ne sont pas encore Membres de l'OIE.

Il a fourni une brève description des activités régionales qui visent à soutenir les Pays Membres dans leurs plans de lutte contre la fièvre aphteuse et à soutenir le GF-TADs et la lutte contre les maladies considérées comme prioritaires dans les Amériques.

Il a présenté les Premières Olympiades de la connaissance de l'OIE, qui se sont déroulées en mars 2016, et a fourni les chiffres de la participation à cet événement.

En ce qui concerne la communication émanant de la Représentation régionale et de la Représentation sous-régionale, il a déclaré que le site web a été modernisé et que son contenu serait encore amélioré.

Enfin, il a rappelé aux Délégués l'importance de travailler en équipe avec leurs points focaux nationaux, soulignant le soutien dont ceux-ci ont besoin et mentionnant les actions menées par l'OIE pour leur formation permanente.

Des commentaires ont été émis au sujet des difficultés que rencontrent les Délégués et leurs points focaux nationaux pour participer aux réunions virtuelles sur le processus d'élaboration et de mise à jour des normes de l'OIE ; à cet égard il a été demandé à la Représentation régionale que les invitations soient expédiées avec au moins quinze jours d'avance et que des essais de connexion soient réalisés avec chaque pays avant la tenue des réunions.

5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018

La Commission régionale a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) :

- Le réchauffement planétaire et les maladies à transmission vectorielle dues à des arbovirus : comment faire progresser la surveillance.

6. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques

Le thème technique suivant (sans questionnaire) a été retenu pour la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques :

- Influenza aviaire hautement pathogène : les problèmes rencontrés et les mesures destinées à prévenir sa propagation.

À la demande de la Commission régionale, l'inclusion d'un thème technique supplémentaire (sans questionnaire) a été proposée :

- Dépeuplement et/ou déplacement de populations animales en cas d'urgence sanitaire et de catastrophes naturelles : l'expérience acquise dans la région.

Le Bureau de la Commission régionale prendra les dispositions nécessaires pour examiner la possibilité de porter ce thème à l'ordre du jour de la Conférence régionale.

7. Organisation de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques qui se tiendra à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) du 14 au 18 novembre 2016

Le Docteur Javier Ernesto Suárez Hurtado, Délégué de la Bolivie, a confirmé que son pays était heureux et honoré d'accueillir un événement régional d'une telle importance. Il a exhorté tous les Délégués à y assister.

Il a fourni un bref compte rendu des différentes mesures d'ores et déjà prises par la Bolivie pour commencer à organiser la conférence.

Il a présenté brièvement la ville de Santa Cruz de la Sierra ainsi que l'hôtel où se tiendra la conférence et il a mis l'accent sur les exigences de la Bolivie en matière de visa d'entrée. Il a également annoncé qu'une visite culturelle était prévue au site archéologique de Samaipata, inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour finir, il a indiqué aux Délégués que l'OIE enverrait dans un bref délai les invitations et toutes les informations utiles, et créerait un site web spécial pour l'événement.

8. État des notifications des Membres en Amériques

La Docteure Paula Cáceres, Chef du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, a fait un point rapide sur l'état des notifications des Membres de la région en date du 20 mai 2016. Elle a commencé par donner des informations régionales détaillées sur le respect de la notification pour 2015, en présentant séparément les maladies des animaux terrestres et celles des animaux aquatiques. Elle a ensuite indiqué le pourcentage de Membres dont les rapports sont toujours attendus et les a encouragés à soumettre leurs rapports non pas uniquement pour 2015 mais également pour les années précédentes en soulignant l'importance de notifier à temps les maladies par le biais de WAHIS par pays/territoire, ainsi que de communiquer d'autres informations épidémiologiques sur la prévention et le contrôle des maladies. La Docteure Cáceres a également passé en revue les maladies et les infections figurant sur la liste de l'OIE présentant actuellement un intérêt majeur dans cette région. La Docteure Cáceres a conclu en présentant les résultats d'une étude en ligne relative à l'« Évaluation de

WAHIS, 10 ans après son lancement », visant à recueillir des informations des Autorités vétérinaires concernant leur niveau de satisfaction en qualité d'utilisateurs de WAHIS, les difficultés rencontrées lors du processus de notification et les propositions d'amélioration. Elle a mis en exergue les sujets les plus fréquemment indiqués par ceux ayant répondu à l'enquête dans cette région comme devant faire l'objet d'améliorations.

9. Mise en œuvre du Plan stratégique de l'OIE dans les Amériques

La Docteure Martine Dubuc, Déléguée du Canada et Secrétaire générale de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques, a signalé que le document contenant la liste des activités prioritaires de la Commission régionale est fondé sur les priorités et le Plan de travail définis par le Bureau de la Commission régionale, et a été adopté par celle-ci en 2014.

Elle a ajouté que le Plan de travail vise à établir les lignes directrices stratégiques que doit suivre la Commission régionale pour resserrer les liens avec les Pays Membres de la région. Elle a ajouté que le Plan de travail est conforme aux objectifs pertinents du Sixième Plan stratégique de l'OIE, dans la lignée du précédent Plan stratégique, et qu'il prévoit une mise en œuvre sur cinq ans, avec un bilan annuel.

Elle a précisé que les domaines prioritaires définis par la Commission régionale sont les suivants : promotion de la participation des pays à l'élaboration des normes de l'OIE ; laboratoires de diagnostic ; résistance aux antimicrobiens ; stratégie régionale de bien-être animal ; activités des points focaux nationaux. Elle a déclaré que des activités destinées à réduire les effets des restrictions injustifiées au commerce international s'ajoutent à ces cinq domaines prioritaires.

En ce qui concerne le domaine prioritaire que constitue la promotion de la participation à la rédaction des normes de l'OIE, la Commission a convenu que l'organisation des réunions électroniques nécessitait des améliorations, notamment la préparation d'un ordre du jour détaillé et la diffusion des documents à discuter. Par ailleurs, la Commission a décidé de maintenir les réunions de coordination qui se tiennent avant les Sessions générales et qui visent à définir des positions au niveau régional, car ces réunions constituent un moyen d'accroître l'influence de la Région.

En ce qui concerne les laboratoires, la Docteure Dubuc a évoqué la nécessité d'améliorer les capacités des laboratoires de la région des Amériques. Elle a également préconisé de promouvoir l'Outil PVS de l'OIE pour les laboratoires ainsi que les projets de jumelage, insistant sur la nécessité d'en faire une priorité. Enfin, elle a présenté la situation actuelle des projets de jumelage entre laboratoires dans la région des Amériques.

Concernant l'antibiorésistance, la Docteure Dubuc a indiqué qu'il est impératif de mener des actions coordonnées dans la région en tenant compte des différentes organisations internationales, régionales et sous-régionales qui œuvrent dans les Amériques.

En ce qui concerne le bien-être animal, elle a déclaré qu'il est nécessaire de poursuivre les différentes étapes fixées dans la Stratégie régionale de bien-être animal pour les Amériques, ajoutant que ce thème doit demeurer une priorité.

Enfin, en ce qui concerne les points focaux nationaux, elle a rappelé que l'interaction des points focaux nationaux avec leurs Délégués respectifs est indispensable pour améliorer le processus d'établissement des normes de l'OIE, raison pour laquelle elle les a exhortés à prendre part ensemble à ce processus.

10. Activités post-éradication de la peste bovine

Madame Tianna Brand, Chargée de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a brièvement résumé la phase post éradication de la peste bovine démarrée depuis 2011 en soulignant les progrès positifs accomplis afin de réduire le risque de réémergence. Notamment en

2015-2016, l'Australie, le Brésil et la Suisse ont détruit leurs stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine (MCVPB) ; le Botswana a transféré tous ses MCVPB à l'UA-PANVAC⁵⁶ et le Japon a transféré ses MCVPB vers un établissement habilité à détenir les MCVPB à Tokyo en détruisant les stocks de MCVPB détenus dans d'autres établissements non habilités.

Il convient de saluer ces efforts, mais le statut d'absence de la maladie au niveau mondial reste fragile, le virus étant toujours stocké en de nombreux endroits. Ceci étant dit, elle a également souligné une autre possibilité de réduire les matériels détenus par le biais du « projet de séquençage et de destruction » avec l'Institut Pirbright et le CIRAD. Ce projet a pour objectif de détruire tous les matériels contenant le virus de la peste bovine, après avoir recueilli la totalité de leurs séquences génomiques. Elle a encouragé les Pays Membres à participer à ce projet.

Enfin, elle a fait remarquer que le Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine continue à se réunir afin d'examiner les demandes et de prodiguer des conseils sur la politique à suivre et les activités à venir de la phase post-éradication. En conclusion, elle a rappelé aux Délégués de conserver leur plan d'urgence national, d'exercer une surveillance générale et de poursuivre la présentation d'un rapport annuel, comme cela est stipulé au Chapitre 8.15. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

11. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, Chef adjointe du Service scientifique et technique de l'OIE a commencé sa présentation en indiquant que lors de la 83^e Assemblée mondiale de l'OIE, les Délégués avaient adopté la Résolution n° 26 visant à combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, suite à la Résolution n° 25 portant sur les produits vétérinaires, adoptée en 2009 et suite aux Recommandations formulées lors de la première Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux, qui s'est tenue en 2013. Un des principaux points de la Résolution n° 26 porte sur la collecte de données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en vue de créer une base de données mondiale. Des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine et les Pays Membres de l'OIE ont déployé des efforts considérables. De fait, le taux de réponse au questionnaire assez complexe a dépassé 70 % ce qui est une vraie réussite. Les résultats de la première phase de ce projet seront présentés mardi dans le cadre du Thème technique II.

Elle a ensuite expliqué que la Résolution n° 26 invitait également les Pays Membres à suivre les principes du Plan d'action mondial de l'OMS sur l'antibiorésistance élaboré par l'OMS avec le soutien de l'OIE pour promouvoir le concept « Une seule santé ». Depuis l'adoption du Plan d'action mondial en mai 2015, la lutte contre l'antibiorésistance dans la cadre de la collaboration tripartite (FAO/OIE/OMS) a atteint un niveau politique sans précédent.

La Docteure Erlacher-Vindel a souligné que ce sujet avait été évoqué lors de la réunion des Ministres de la santé du G7 à Berlin (Allemagne) en octobre 2015 à laquelle a assisté la Docteure Monique Eloit, ainsi que lors de la récente réunion des Ministres de l'agriculture du G7 organisée au Japon en avril 2016. La prochaine étape envisagée est d'avoir une résolution ou un document de haut niveau sur l'antibiorésistance validé par la prochaine Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016. Afin de préparer cet événement important, l'Alliance tripartite a lancé un dialogue à haut niveau sur l'antibiorésistance en avril 2016 aux Nations Unies à New York afin de sensibiliser sur le sujet de l'antibiorésistance et d'inviter les participants à suivre cette question avec leurs Ministres des Affaires étrangères respectifs.

Elle a conclu en indiquant que l'OIE et les Pays Membres ont déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années pour mettre à jour et produire des normes ainsi qu'adopter des recommandations ambitieuses. La Docteure Erlacher-Vindel a souligné la nécessité de communiquer tous ensembles sur ces résultats et de rechercher la solidarité pour apporter un

⁵⁶ UA-PANVAC : Union africaine – Centre panafricain du vaccin vétérinaire

soutien aux Pays Membres afin qu'ils avancent dans la mise en application des normes en adoptant une approche progressive. En conséquence, elle a noté que le Conseil de l'OIE avait proposé le Thème technique II visant à combattre l'antibiorésistance par le biais de l'approche « Une seule santé » : présentation des actions et de la stratégie de l'OIE qui porteront sur les résultats, les réalisations et les projets de l'OIE, fournissant ainsi à l'OIE le socle de sa stratégie.

12. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE

Communauté andine (CAN)

Représentant le Président *pro tempore* de la Communauté andine, la Docteure Olga Lucía Díaz Martínez, Déléguée accréditée par la Colombie, a décrit les principales activités réalisées par cette organisation en matière de santé animale.

Elle a déclaré que les activités relatives à la santé des animaux terrestres étaient inscrites dans la Décision 515 qui modernise le Système andin de santé agricole (*Sistema Andino de Sanidad Agropecuaria* – SASA) et établit les bases légales de l'adoption de mesures sanitaires et phytosanitaires applicables aux échanges. Elle a fourni des explications sur les décisions qui concernent les produits vétérinaires, l'analyse de risque au niveau communautaire, la quarantaine animale, et la prévention, le contrôle et l'éradication de la fièvre aphteuse.

Elle a également décrit les règles promulguées par Secrétariat général de la Communauté andine (*Secretaría General de la Comunidad Andina* – SGCAN) concernant les mesures sanitaires pour les échanges internationaux ou les déplacements d'animaux et de produits d'origine animale, la notification des maladies, les catégories de risque sanitaire, la quarantaine animale et le Programme sous-régional andin pour l'éradication de la fièvre aphteuse.

Concernant les animaux aquatiques, elle a indiqué que la Décision 808 instaure des mesures pour la prévention, la surveillance, le contrôle et l'éradication des maladies des animaux aquatiques, et comprend un plan d'urgence andin contre le syndrome de mortalité prématurée des crevettes d'élevage (dû à *Vibrio parahaemolyticus*) accompagné d'un manuel technique pour son application.

La Docteure Díaz Martínez a fourni des explications sur la coordination avec les autres organisations internationales, notamment sur un projet de coopération technique avec la FAO qui associe le Centre panaméricain de lutte contre la fièvre aphteuse de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS-PANAFTOSA) afin de renforcer les systèmes de surveillance épidémiologique et la gestion des situations d'urgence liées à la fièvre aphteuse, ainsi que sur la mise en œuvre de diverses activités dans le cadre de l'accord SGCAN/OIE.

Comité vétérinaire permanent du Cône Sud (CVP)

Le Docteur Luis Eduardo Echaniz, Secrétaire technique du CVP, a déclaré qu'au cours des douze dernières années le CVP a affirmé sa position en tant qu'organisation de référence pour la santé animale et la sécurité sanitaire des produits d'origine animale dans le cône Sud, considérés comme des « biens publics régionaux » en vertu du mandat des ministres de l'agriculture du Conseil agricole du Sud (*Consejo Agropecuario del Sur* – CAS). Il a ajouté que le plan stratégique du CVP pour 2016-2020, approuvé en 2015, définit le programme d'action de chaque année.

Il a présenté les principales activités du CVP, notamment la phase 2 du Programme d'action « MERCOSUR indemne de fièvre aphteuse », qui vise à garantir un résultat pérenne par l'éradication de la fièvre aphteuse dans le cadre d'une action commune de tous les Pays Membres sous l'égide du Plan hémisphérique d'éradication de la fièvre aphteuse (*Plan hemisférico de erradicación de la fiebre aftosa* – PHEFA).

Il a ajouté que le plan stratégique du CVP couvre également le travail de ses groupes *ad hoc*, tels que le groupe *ad hoc* sur la sécurité sanitaire des aliments, qui a participé à l'atelier sur les stratégies de réduction du risque lié aux *Escherichia coli* productrices de shigatoxines, et le groupe *ad hoc* sur la santé des volailles, qui a analysé le risque de réintroduction de l'influenza aviaire et a étudié des plans de prévention de cette infection dans le cadre de la stratégie régionale de prévention de l'influenza aviaire, mise à jour en 2014.

Il a signalé que le CVP avait organisé un atelier sur les capacités de riposte face aux urgences zoonosaires, dans le cadre de l'accord entre le CAS-CVP et l'IICA, afin de renforcer la capacité des Services vétérinaires à préparer et à gérer leur riposte face à une situation d'urgence zoonosaire.

Pour finir, le Docteur Echaniz a signalé que le CVP a fait des efforts en termes de communication et de gestion des connaissances tout en favorisant le recours aux systèmes de vidéoconférence. Il a invité les participants à se rendre sur le site web du CVP, qui contient des outils pour faciliter le travail régional.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le Docteur Julio Pinto, qui représentait la FAO, a commencé sa présentation en faisant observer qu'environ 85 % de la population bovine d'Amérique du Sud est désormais reconnue indemne de fièvre aphteuse ; il a salué les progrès réalisés en matière de santé animale dans cette région, où certains territoires sont désormais indemnes de cette maladie.

Il a souligné la nécessité de disposer de stratégies appropriées d'urgence et de riposte pour consolider les progrès en question, indiquant que la FAO a conçu à cette fin un cours en ligne sur la gestion des maladies et des invasions biologiques qui constituent un risque pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Il a ajouté qu'un renforcement des capacités techniques concernant la fièvre aphteuse est en cours dans les pays andins.

Il a également signalé qu'une mission menée conjointement par FAO/OIE/OIRSA et le réseau caribéen de santé animale (CaribVET) dans le cadre du Plan continental d'éradication de la peste porcine classique dans les Amériques a permis de définir les priorités qui permettront de maintenir les progrès et d'atteindre les objectifs poursuivis en République Dominicaine et en Haïti. Une coopération Sud-Sud est mise en œuvre à cette fin.

Il a déclaré que, si la rage canine est en train d'être éliminée en Amérique latine, la rage sylvatique, quant à elle, est devenue un problème émergent qui menace la santé publique et la sécurité alimentaire dans les zones rurales. Face à cette situation, la FAO renforce les systèmes de prévention par la voie d'une participation communautaire dans le cadre de l'approche « Une seule santé ».

Concernant l'antibiorésistance, il a expliqué que des travaux ont été entrepris dans la région, avec un projet d'agenda régional ; celui-ci repose sur le Plan mondial d'action de la FAO sur l'antibiorésistance qui avait défini quatre domaines de travail prioritaires : sensibilisation, éléments concrets, gouvernance et pratiques. Ce projet d'agenda sera partagé et affiné avec les pays de la région lors de différents événements de niveau régional et sous-régional.

Pour conclure, il a déclaré que d'importants défis restent à relever : il s'agit d'améliorer les systèmes de surveillance des maladies animales dans un contexte de changement climatique et de gestion concertée des animaux, des écosystèmes et de la santé publique dans le cadre de l'approche « Une seule santé ».

Interrogé à propos de l'approche institutionnelle sur la problématique de la résistance aux antimicrobiens, le Docteur Pinto a indiqué que l'objectif de la FAO est de travailler de façon coordonnée avec tous les organismes internationaux et régionaux et avec tous les Pays Membres.

Organisation internationale régionale pour la protection des plantes et de la santé animale (OIRSA)

Le Docteur Luis Alberto Espinoza Rodezno, Directeur régional de l'OIRSA pour la santé animale, a fourni des précisions sur les principales actions entreprises par l'OIRSA en 2015 pour renforcer les Services vétérinaires.

Parmi ces actions on retiendra principalement : le soutien apporté au laboratoire du Panama pour le diagnostic des maladies vésiculeuses (*Laboratorio de Diagnóstico de Enfermedades Vesiculares – LADIVES*) dans le cadre d'un accord entre l'OIRSA et le Service d'inspection de la santé des animaux et des végétaux du Département des États-Unis pour l'agriculture (USDA-APHIS) ; le renforcement du programme d'épidémiosurveillance ; la formation sur la fièvre aphteuse et la myiase à *Cochliomyia hominivorax* ; la mise à jour des manuels d'urgence.

Le Docteur Espinoza Rodezno a présenté les actions de l'OIRSA pour prévenir la rage paralytique chez les bovins au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua, en commun avec la FAO, ainsi que le soutien au Guatemala et au Honduras par la fourniture de kits et d'autres matériels de diagnostic pour la surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine.

Il a signalé la validation de textes réglementaires et d'un manuel de procédures pour le contrôle et l'éradication de la brucellose, de la tuberculose et de la maladie de Newcastle (projet subventionné par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce : STDF/PG/358).

Il a décrit le projet de prévention, de contrôle et d'éradication de la peste porcine classique, qui comprend la fourniture de kits de diagnostic, ainsi que le soutien apporté dans ce domaine au Guatemala et à la République Dominicaine.

Il a fourni des précisions sur la formation au diagnostic des maladies des crevettes et sur le renforcement de la surveillance des maladies des animaux aquatiques, en coopération avec la FAO. Il a ajouté que l'OIRSA a assuré un soutien et un suivi pour la surveillance du petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*) au Belize, à El Salvador et au Nicaragua, et a permis un renforcement des compétences des éleveurs à El Salvador.

Il a aussi signalé que l'OIRSA a dispensé une formation sur les résidus de médicaments vétérinaires et les temps d'attente correspondants, sur la base de manuels de bonnes pratiques, et a participé à l'organisation (en collaboration avec l'OIE) et au financement de la 21^e réunion du Comité des Amériques pour les médicaments vétérinaires (*Comité de las Américas de Medicamentos Veterinarios – CAMEVET*).

Pour finir, il a signalé le soutien technique et financier fourni à Belize pour l'éradication de l'influenza aviaire faiblement pathogène H5N2.

13. Questions diverses :

Discussions et propositions concernant les réunions annuelles en présentiel portant sur le processus normatif de l'OIE

La Docteure Martine Dubuc a fait le point de la situation actuelle concernant la participation des Pays Membres au processus d'élaboration et de mise à jour des normes de l'OIE. À cet égard, elle a fourni des explications sur les statistiques de participation de la région des Amériques en comparaison d'autres régions. Elle a donné en exemple les résultats obtenus dans la région Afrique, où les réunions *en présentiel* et les réunions en petits groupes qui se sont tenues depuis 2013 ont fait que le nombre de Membres de l'OIE de cette région qui envoient des commentaires a augmenté.

Elle a signalé que les réunions en présentiel avaient été un facteur décisif pour permettre aux Pays Membres d'adopter des positions au niveau régional sur les normes de l'OIE ; c'est pourquoi il est important que la région des Amériques puisse se réunir en présentiel.

Elle a ajouté que l'organisation de telles réunions étant limitée par manque de ressources financières, il est nécessaire d'envisager d'éventuelles sources de financement.

À ce sujet, les Délégués ont convenu de l'organisation d'une réunion annuelle en présentiel, idéalement en juin ou juillet, dont le but sera de parvenir à une même compréhension du rôle des pays dans le processus d'adoption des normes de l'OIE, ce qui permettra des prises de position consensuelles au niveau régional.

Il a été convenu de réaliser des réunions électroniques préliminaires avec des experts, au cours desquelles les sujets prioritaires à mettre à l'ordre du jour seraient sélectionnés. À cette fin, les Délégués de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, du Mexique et du Panama ont offert leur participation.

Il est apparu que, s'il est nécessaire de parvenir à des consensus, il est également nécessaire de compter sur l'appui d'experts qui apportent aux Pays Membres des Amériques les compétences nécessaires sur les sujets débattus.

Discussion sur l'établissement d'un consensus régional pour les interventions à réaliser durant la Session générale

Les Délégués de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques ont examiné les différents thèmes proposés pour adoption au cours de la 84^e Session générale. Il en a résulté une sélection de thèmes pertinents pour la région, comme les rapports des Commissions spécialisées et une proposition de Laboratoire de référence de l'OIE émanant du Brésil. Cette sélection porte aussi sur les Membres intervenant au nom des Amériques.

La réunion a officiellement pris fin à 18 h 30.

.../Annexe

Annexe

**RÉUNION DE LA
COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR LES AMÉRIQUES**

Lundi 23 mai 2016

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour (Dr Guilherme H. Figueiredo Marques, Délégué du Brésil et Président de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques) ;
2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE (Dr Joaquín Braulio Delgado Álvarez, Délégué du Mexique et Membre du Conseil de l'OIE) ;
3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques (Dr Guilherme H. Figueiredo Marques) ;
4. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques et de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Amérique centrale (Dr Luis Barcos, Représentant régional de l'OIE pour les Amériques) ;
5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018 (Dr Joaquín Braulio Delgado Álvarez) ;
6. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques (Dr Mark Trotman, Délégué de la Barbade et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques) ;
7. Organisation de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques qui se tiendra à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) du 14 au 18 novembre 2016 (Dr Javier Ernesto Suárez Hurtado, Délégué de la Bolivie) ;
8. État des notifications des Membres en Amériques (Dre Paula Cáceres, Chef, Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE) ;
9. Mise en œuvre du Plan stratégique de l'OIE dans les Amériques (Dre Martine Dubuc, Déléguée du Canada et Secrétaire générale de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques) ;
10. Activités post-éradication de la peste bovine (Mme Tianna Brand, Chargée de mission, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
11. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale (Dre Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
12. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE :
 - Communauté andine des Nations (CAN)
 - Comité vétérinaire permanent du Cône Sud (CVP)
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - Organisation internationale régionale pour la protection des plantes et de la santé animale (OIRSA) ;
13. Questions diverses :
 - Discussions et propositions concernant les réunions annuelles en présentiel portant sur le processus normatif de l'OIE (Dre Martine Dubuc) ;
 - Discussion sur l'établissement d'un consensus régional pour les interventions à réaliser durant la Session générale.

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'ASIE, L'EXTRÊME-ORIENT
ET L'OCÉANIE**

Paris, le 23 mai 2016

La Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie s'est réunie le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie, à Paris, à 14 heures. Ont participé à cette réunion 113 participants incluant des Délégués et observateurs de 24 Membres de la Commission et 2 pays/territoires observateurs, ainsi que les représentants de 6 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission: Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine (Rép. populaire de), Corée (Rép. de), Corée (Rép. dém. pop. de), Fidji, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Taïpei chinois, Thaïlande et Vietnam.

Pays/territoires observateurs: France et Hong Kong (Région administrative spéciale de la République populaire de Chine - RAS-RPC).

Organisations internationales/régionales: FAO, Banque mondiale, Communauté du Pacifique, ICFAW, WAP ⁵⁷ et Agronomes et vétérinaires sans frontières.

Le Docteur Sen Sovann, Délégué du Cambodge et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie a accueilli, au nom du Docteur Zhang Zhongqiu, Délégué de la République populaire de Chine et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, les Délégués, observateurs et représentants des organisations internationales et régionales. Puis, il a présenté les membres du Bureau de la Commission régionale.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, présenté en annexe, a été adopté à l'unanimité, avec de légères modifications.

2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE

Le Docteur Mark Schipp, Délégué de l'Australie et Vice-président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, a commencé sa présentation en donnant des détails relatifs aux membres du Conseil et à la rotation géographique observée pour la Présidence de l'OIE. Il a souligné qu'il était habituel que le Président ait auparavant occupé le poste de Vice-président, ce qui demande un certain degré de maintien en place du / de la Délégué(e) en question.

Le Docteur Schipp a ensuite informé les Délégués que le Conseil de l'OIE s'était réuni trois fois depuis la dernière Session générale au cours de laquelle le Conseil avait été élu. Ces réunions se sont tenues en octobre 2015, février 2016 et mai 2016 pour examiner des questions d'importance

⁵⁷ WAP : Société mondiale pour la protection des animaux

stratégique pour l'OIE, y compris des questions administratives majeures dont certaines seront présentées lors de la 84^e Session générale sous forme de projets de résolutions. Il a ajouté que le Conseil a continué de débattre de la mise en application du Sixième Plan stratégique (2016-2020), notamment lors de la réunion de février 2016.

Le Docteur Schipp a donné un bref aperçu des questions les plus importantes abordées lors des réunions du Conseil, à savoir :

1. Évaluation critique détaillée de la 83^e Session générale dans l'objectif de suggérer des améliorations pour la 84^e Session générale.
2. Compte tenu de la situation qui s'est notablement améliorée en matière de recouvrement des arriérés ces dernières années, le Conseil a souhaité examiner la procédure de mise en application de l'Article 5 du Règlement général de l'OIE. Le Conseil a décidé que les Pays Membres ayant des arriérés de contributions sur cinq ans ou plus ne seraient pas habilités à voter lors de la Session générale de 2016 et que leurs Délégués ne percevraient pas leurs indemnités.
3. Un aspect particulier a été souligné portant sur la procédure d'accession aux dossiers des Pays Membres cherchant à obtenir la reconnaissance de leurs statuts officiels : à savoir que les Pays Membres demandant la reconnaissance de leur statut sont tenus de répondre, dans les 10 jours, à des demandes d'information sur leurs dossiers formulées par d'autres Pays Membres dans le cadre des 60 jours octroyés pour faire des commentaires.
4. Après avoir reçu des demandes d'ouverture de nouvelles Représentations de l'OIE, le Conseil a décidé qu'il faudrait d'abord examiner quels sont les critères qu'il faudrait prendre en compte pour décider ou non d'ouvrir un nouveau bureau de l'OIE, compte tenu du fait que l'Organisation connaît déjà des difficultés financières avec l'exploitation de plusieurs Représentations.
5. Le Conseil a validé le principe d'un document cadre pour l'évaluation des performances destiné aux Commissions spécialisées de l'OIE et a suggéré de faire appel à des indicateurs. Les Présidents et les membres de ces quatre Commissions spécialisées ont tous été informés de cette nouvelle procédure. Le Conseil a examiné les premières propositions d'établissement de grille d'évaluation.
6. Le Conseil a également encouragé tout effort déployé afin que les rapports en versions espagnole et française des Commissions spécialisées soient mis à disposition aussi rapidement que possible afin de laisser suffisamment de temps pour soumettre des commentaires.
7. Il a évoqué la question de l'accès aux rapports des groupes *ad hoc* et la possibilité que ces rapports soient accessibles sur le site web.
8. Le Conseil a examiné les accords passés avec d'autres organisations internationales. Le Conseil a approuvé la signature d'accords avec l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ainsi qu'avec la Commission de l'Océan indien.
9. Il a eu des échanges à propos de la plate-forme établie dans la région Asie/Pacifique pour faciliter l'échange d'informations au sein des pays de la région. Ce dispositif ne dispense pas les Pays Membres de soumettre leurs commentaires officiellement à l'OIE. Cette initiative pourrait être étendue à d'autres régions si elle se révèle satisfaisante à l'issue de plusieurs mois d'existence.

Lors des réunions du Conseil de février et de mai 2016, une attention toute particulière a été apportée aux questions administratives, budgétaires et statutaires ainsi qu'à la préparation de la 84^e Session générale.

Enfin, le Docteur Schipp a fait remarquer que, concernant la préparation de la 84^e Session générale, le Conseil avait examiné les propositions de la Directrice générale relatives à l'organisation de la Session générale et avait étudié les nominations des Délégués pour la remise des distinctions honorifiques, médaille d'or et médaille du mérite. Le Conseil a également validé

le programme de travail présenté par la Directrice générale avant qu'il ne soit approuvé par l'Assemblée ainsi que la nouvelle charte organisationnelle qui sera finalisée et mis en œuvre après la Session générale.

3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie

Le Docteur Keshav Prasad Premy, Délégué du Népal et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, a présenté les activités de la Commission régionale au nom du Docteur Zhang Zhongqiu, Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, qui n'avait pas été en mesure d'assister à la Session générale.

Le Docteur Premy a rappelé aux Délégués la composition du Groupe régional, créé dans le cadre du Plan de travail régional, à savoir : les membres du Bureau de la Commission régionale et les membres du Conseil de l'OIE originaires de la région élus lors de la 83^e Session générale de l'OIE en 2015. Il a ajouté que des réunions *ad hoc* avaient été organisées afin de discuter de questions administratives et techniques et observer la suite donnée aux conclusions de la 29^e Conférence régionale en Mongolie, tout en demeurant en contact par courrier électronique afin de renforcer la communication et la coordination entre les Représentations régionale et sous-régionale et les Membres de la région.

Le Docteur Premy a évoqué plusieurs réunions importantes au niveau mondial et régional qui se sont déroulées après la 83^e Session générale et auxquelles les Membres de la région ont participé. Il a expliqué notamment que le séminaire d'une journée destiné aux Délégués nationaux sur le développement des partenariats public-privé afin de soutenir les Services vétérinaires, ainsi que la 29^e Conférence régionale qui l'a suivi, avaient mis en exergue la nécessité de renforcer la collaboration entre les Services vétérinaires officiels, d'une part, et les vétérinaires, les techniciens vétérinaires et les agents communautaires de santé animale du secteur privé, d'autre part. Puis, il a fait état des principales initiatives menées à l'échelle mondiale qui ont été discutées lors de la 8^e Réunion du Comité de pilotage mondial du GF-TADs à Rome (Italie) en octobre 2015, notamment la procédure opératoire standard du GF-TADs concernant les appellations, le site Web du GF-TADs et la notification pilote des principaux indicateurs de performance.

Le Docteur Premy a présenté le Plan de travail régional (2016-2020), adopté par la Commission régionale au cours de sa 29^e Conférence en septembre 2015. Puis, il a rappelé aux Membres de, et les encouragés à, prendre des mesures pour mettre en œuvre ledit plan dans la région. Il a poursuivi en indiquant que les principales modifications au nouveau Plan de travail avaient été introduites à la lumière des commentaires des Membres, notamment : l'ajout d'un mécanisme d'évaluation des progrès accomplis ; une insistance renforcée sur la promotion de l'excellence scientifique à l'aide des Centres de référence ; et l'engagement accru des programmes scientifiques à l'égard de la santé des animaux aquatiques ainsi qu'une meilleure coordination entre les Services vétérinaires et les Services chargés de la santé des animaux aquatiques ; tout en continuant à répondre aux besoins et aux priorités de la région et du Sixième Plan stratégique de l'OIE (2016-2020). Il a rappelé l'importance de la Vision et des Objectifs régionaux du Plan de travail et a présenté un certain nombre d'activités spécifiques à développer et/ou mettre en œuvre afin de répondre aux besoins et priorités actuels de la région. Il a précisé que le Plan de travail serait examiné au cours de la 30^e Conférence régionale en septembre 2017.

Le Docteur Premy a également attiré l'attention sur l'amélioration de la communication entre les Membres de la région. C'est dans ce cadre que s'inscrit le lancement du site des Délégués régionaux sur le site Web régional en octobre 2015. Le Docteur Premy a encouragé les Délégués à l'utiliser afin d'améliorer la communication et la coordination entre les Membres de la région.

Il a conclu en rappelant à la Commission régionale la 4^e Conférence mondiale de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire qui se tiendra à Bangkok (Thaïlande) du 22 au 24 juin 2016. Il a encouragé les Délégués à participer à cette importante manifestation.

4. **Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique**

Le Docteur Hirofumi Kugita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, a commencé sa présentation en informant la Commission des récents changements de personnel survenus au sein de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique (RR-AP).

Puis, il a évoqué le rôle joué par le secrétariat de la RR-AP pour la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, et les activités qui venaient d'être rapportées par le Vice-président de la Commission. Il a mentionné l'importance de la mise en œuvre régulière du Plan de travail régional (2016-2020) qui s'inscrit dans la relation plus étroite entretenue entre la Commission régionale et les Représentations régionale et sous-régionale. Il a également rappelé aux Membres que le Système d'accès sécurisé des Délégués de l'OIE avait été lancé sur le site Web régional de l'OIE en octobre 2015, et a encouragé les Délégués à utiliser le système plus activement afin de participer au processus normatif de l'OIE.

Le Docteur Kugita a exposé les progrès suivants qui ont été accomplis dans le cadre des programmes techniques de la RR-AP :

- En sa qualité de secrétariat permanent du Comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique, depuis mars 2015, la RR-AP a co-organisé avec la FAO une série de réunions sous-régionales du GF-TADs pour chaque sous-région, à savoir : l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ; l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) ; la Communauté du Pacifique ; et l'Asie de l'Est. Au cours de ces réunions, les défis spécifiques à chaque sous-région et les solutions éventuelles ont été discutés entre les membres et les partenaires sous-régionaux, et seront présentés à l'occasion de la prochaine réunion du Comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique en juillet 2016.
- Concernant le projet OIE/JTF (Fonds fiduciaire japonais) sur la lutte contre la fièvre aphteuse en Asie, la 4^e Réunion du Comité de Coordination et la 2^e Réunion scientifique sur la fièvre aphteuse ont été tenues en juin 2015 à Tokyo (Japon). Au cours de ces réunions, il a été décidé de poursuivre le renforcement de la collaboration et de la coordination entre les Membres en Asie de l'Est afin de lutter contre la fièvre aphteuse et élargir les activités en vue de couvrir d'autres maladies animales transfrontalières (TADs) prioritaires. À des fins de suivi, la Réunion de coordination pour le contrôle des TADs en Asie de l'Est a été organisée en mars 2016 à Shanghai (République populaire de Chine). Il a été recommandé au cours de la réunion de mettre éventuellement en place un mécanisme et des activités dans la sous-région, qui seront encore discutés en vue d'être validés ultérieurement par les Chefs des Services vétérinaires sous-régionaux (CVOs). La RR-AP a contribué à la campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse menée dans le cadre de la campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine (SEACFMD), en soutenant le don de vaccins contre la fièvre aphteuse que le Gouvernement japonais a fait au Laos.
- Un autre projet OIE/JTF vise à soutenir les activités de lutte contre les zoonoses en Asie dans le cadre du concept « Une seule santé ». Le 6^e Atelier Asie/Pacifique sur la collaboration multisectorielle pour la prévention et le contrôle des Zoonoses s'est tenu en octobre 2015 à Sapporo (Japon) dans le cadre de la collaboration régionale tripartite entre la FAO, l'OIE et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La RR-AP a également organisé d'autres réunions pertinentes, notamment : l'Atelier régional sur la prévention et le contrôle des zoonoses négligées en Asie, co-organisé avec la Commission régionale de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique (APHCA) de la FAO et le Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire du Département américain de l'agriculture (USDA-APHIS), en juillet 2015 à Obihiro (Japon) ; l'Atelier sur la rage pour les pays de la SAARC, co-organisé avec le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est de l'OMS (WHO SEARO), en août 2015 à Colombo (Sri Lanka) ; et l'Atelier de suivi sur les normes internationales applicables pour lutter contre la rage canine, co-organisé avec la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie de Sud-Est (RSR-ASE), en mai 2016 à Bangkok (Thaïlande).
- Les activités portant sur la santé des animaux aquatiques constituant une autre composante majeure du projet JTF, un Atelier régional sur le commerce en toute sécurité des animaux aquatiques et des produits issus des animaux aquatiques a été organisé en juillet 2015 à Nagaoka (Japon). La RR-AP poursuit sa collaboration avec le Réseau des centres

d'aquaculture de l'Asie et du Pacifique (NACA) et a décidé d'améliorer les travaux menés sur le Rapport trimestriel des maladies des animaux aquatiques (QAAD) en harmonisant les travaux conduits séparément par le passé par l'OIE et le NACA et en publiant le Rapport QAAD en ligne afin qu'il soit accessible plus rapidement et plus facilement, tout en conservant la version papier.

- Le Groupe consultatif sur la Stratégie régionale en faveur du bien-être animal (RAWS AG) a été fondé conformément au mandat et au *modus operandi* convenus par la Commission régionale en septembre 2015. Les membres du RAWS AG ont été désignés par la Directrice générale de l'OIE et vont bientôt s'atteler à leur tâche.

Le Docteur Kugita a poursuivi en présentant les activités de renforcement des capacités menées par la RR-AP. Parmi celles-ci figurent des séminaires s'adressant aux points focaux nationaux de l'OIE, organisés avec le soutien de la République de Corée, et portant sur les trois thèmes suivants : la notification des maladies animales, en février 2016 à Chiba (Japon) ; les produits vétérinaires, en mars 2016 à Tokyo (Japon) ; et les laboratoires vétérinaires, en avril 2016 à Jeju (République de Corée). Un séminaire de formation sur l'Outil PVS pour l'Asie de l'Est a également été organisé en avril 2016 à Séoul (République de Corée), avec le concours de la République de Corée.

Le Docteur Kugita a conclu en informant la Commission des activités suivantes prévues pour le reste de l'année 2016 :

- Réunion du Comité de pilotage régional du GF-TADs, qui se tiendra en marge de la réunion des CVOs de l'Asie de l'Est, en juillet 2016 à Tokyo (Japon) ;
- Atelier régional sur l'influenza aviaire dans les pays où elle est endémique, en août 2016 ;
- Atelier régional sur le développement d'une stratégie régionale pour le contrôle des maladies des suidés ; et
- Atelier régional sur le contrôle et l'éradication de la PPR en Asie.

5. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est, notamment les conclusions de la 22^e réunion de la Sous-Commission de l'OIE pour la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine, qui s'est tenue du 8 au 11 mars 2016 à Chiang Rai (Thaïlande)

Le Docteur Ronello Abila, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est (RSR-ASE), a commencé sa présentation en indiquant que la RSR-ASE continuait à jouer un rôle de premier plan dans la coordination sous-régionale des activités de santé animale, notamment celles portant sur les maladies infectieuses émergentes, en Asie du Sud-Est. En effet, ces dernières nécessitent l'adoption d'approches cohérentes et complémentaires en raison de la nature transfrontalière de ces maladies. La RSR-ASE se pose aussi en chef de file en offrant à ses Membres des conseils et son soutien en matière de politique, de programme et de planification stratégiques. Il a fait savoir que la RSR-ASE supervisait l'initiative « Halte aux maladies animales transfrontalières et aux zoonoses » (STANDZ), qui réunit sous un programme cadre tous les programmes existants financés par le Gouvernement australien, à savoir : la SEACFMD ; l'initiative pour le renforcement des Services vétérinaires (STRIVES) ; et le programme « Une seule santé »/zoonoses portant sur la rage. STANDZ a été prolongée, à titre gratuit, jusqu'en décembre 2017. Un nouveau projet sur la fièvre aphteuse financé par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a été signé en septembre 2015 et les activités sur le terrain ont débuté en novembre 2015. Le projet financé par la Nouvelle-Zélande soutiendra la campagne SEACFMD existante.

Le Docteur Abila a également présenté en détail l'intégralité de l'équipe de la RSR-ASE dirigée par le Représentant sous-régional.

Il a expliqué que la SEACFMD demeurait le programme phare de la RSR-ASE. Il a présenté en détail les principales réalisations de 2015, notamment : la validation de la troisième édition de la Feuille de route de la SEACFMD pour 2020, issue de la Phase 5 de la SEACFMD (de 2016 à 2020) ; l'achèvement d'une étude sur les déplacements des animaux régionaux pour les pays du Mékong ; la distribution de 600 000 vaccins contre la fièvre aphteuse par le biais de la banque de

vaccins de l'OIIE ; les études de suivi post-vaccinal ; l'organisation de diverses réunions sous-régionales ; et la dispense d'une formation sur la gestion des foyers zoonosaires et la conduite d'enquêtes en présence de tels foyers. Il a également signalé que le projet sur la fièvre aphteuse financé par la Nouvelle-Zélande avait lancé sa première activité avec une mission d'experts de l'Université néo-zélandaise Massey et du Ministère néo-zélandais des industries primaires (MPI) dans le Département de l'élevage et de la pêche laotiens à Vientiane (Laos) et une visite de terrain à Champasak.

Il a également détaillé les principales activités menées entre janvier et avril 2016, notamment : le lancement de la Phase 5 de la SEACFMD lors de la 22^e Réunion de la Sous-Commission de l'OIIE pour la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine ; la publication de la troisième édition de la feuille de route de la SEACFMD pour 2020 ; et la validation par le Sous-Commission de la demande d'adhésion de la Mongolie. Le projet financé par la Nouvelle-Zélande qui a commencé fin 2015 a atteint son rythme de croisière en 2016. Le projet se développera et s'étendra à partir des avancées obtenues au cours de l'initiative STANDZ, financée par le Gouvernement australien, au Laos et au Myanmar.

Le Docteur Abila a expliqué que le programme sur la rage « Une seule santé » permettait de soutenir la coordination « Une seule santé » en Asie du Sud-Est, de promouvoir l'utilisation et l'application des normes et des lignes directrices internationales, de soutenir la recherche et les études sur la rage, ainsi qu'un contrôle et une prévention plus poussés de la rage dans la sous-région. Il a poursuivi en mentionnant les principales réalisations de 2015, notamment : un projet pilote pour lutter contre la rage grâce à une vaccination de masse des chiens ; des enquêtes épidémiologiques ; les campagnes de sensibilisation du public ; un engagement politique afin de garantir davantage de ressources pour le projet ; et la promotion du mécanisme de coordination « Une seule santé » en s'inspirant du modèle utilisé pour lutter contre la rage. Concernant les principales activités pour 2016, le Docteur Abila a mentionné l'atelier régional de suivi des progrès accomplis par les Membres concernant le respect des normes sur la rage édictées par l'OIIE, la fin de la vaccination de masse des chiens dans les zones pilotes, et la documentation sur les principales réalisations des projets et les meilleures pratiques.

Concernant STRIVES, le Docteur Abila a fait savoir que la RSR-ASE continuait à soutenir le renforcement des Services vétérinaires dans les pays de l'Asie du Sud-Est par le biais du Processus PVS. Selon les conclusions issues des rapports des missions d'évaluation et d'analyse des écarts PVS, STRIVES a permis d'offrir une assistance technique et un soutien financier spécifiques et d'organiser des ateliers et des séminaires destinés à aider les Membres à suivre les recommandations des rapports. Parmi les principales réalisations de 2015 figurent : un atelier sous-régional sur le Processus PVS à Bali (Indonésie) ; plusieurs séminaires d'information s'adressant aux vétérinaires des secteurs public et privé en Asie du Sud-Est ; la formation du personnel de laboratoire concernant la santé et la sécurité au travail ; un séminaire d'information destiné aux établissements d'enseignement vétérinaire ; et le cinquième atelier sous-régional de l'OIIE pour les organismes statutaires vétérinaires, à Pattaya (Thaïlande) du 9 au 10 novembre 2015. Pour 2016, le Docteur Abila a évoqué une formation sur l'application des normes et des lignes directrices de l'OIIE sur la surveillance, la prévention et le contrôle des maladies animales. La RSR-ASE a également aidé à organiser la quatrième Conférence mondiale de l'OIIE sur l'enseignement vétérinaire : application des lignes directrices de l'OIIE pour garantir l'excellence de la profession vétérinaire, à Bangkok (Thaïlande) du 22 au 24 juin 2016.

Le Docteur Abila a ensuite rendu compte de la 22^e Réunion de la Sous-Commission de l'OIIE pour la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine, qui s'est déroulée à Chiang Rai (Thaïlande) du 8 au 11 mars 2016. Près de 90 participants ont assisté à la réunion, notamment des représentants des Pays Membres de la SEACFMD, des principaux partenaires et des Laboratoires de référence de l'OIIE, ainsi que le personnel du Siège, de la Représentation régionale pour l'Asie et le Pacifique, de la Représentation sous-régionale pour l'Asie du Sud-Est et de l'Unité sous-régionale de coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse à Astana de l'OIIE.

Il a précisé que les participants avaient été informés des réalisations actuelles de la SEACFMD et du lancement de la Phase 5 de la campagne, ainsi que de la situation récente de la fièvre aphteuse au niveau mondial et régional. La propagation interrégionale récente des virus de la fièvre aphteuse a été mise en exergue et les Pays Membres ont été exhortés à poursuivre la

collecte et la soumission d'échantillons prélevés sur le terrain afin de soutenir la détection précoce des virus exotiques et la mise en œuvre en temps opportun de mesures de contrôle fondées sur le risque.

Le Docteur Abila a ensuite exposé en détail les principales recommandations de la réunion, sur lesquelles la SEACFMD s'appuiera au cours des prochaines années.

6. Discussion sur les futurs programmes d'activités du Conseil, des Commissions spécialisées et des Représentations régionale et sous-régionale

Le Docteur Matthew Stone, Délégué de la Nouvelle-Zélande et Secrétaire général de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, a mené une discussion sur les rapports du Conseil et des Représentations régionale et sous-régionale, afin de confirmer la validation de la direction stratégique prévue par la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie.

Les programmes de travail des Commissions spécialisées publiés dans les rapports des réunions de février 2016 ont également été présentés afin d'identifier les thèmes susceptibles d'intéresser les Membres de la Commission régionale.

La Commission régionale a encouragé à identifier des thèmes sur lesquels les experts de la région pourraient apporter une précieuse contribution dans les groupes *ad hoc*, et permettre ainsi aux Membres de soumettre la candidature des experts concernés à la Directrice générale pour examen.

Les Membres de la Commission ont salué la décision de la Directrice générale d'accroître la transparence du processus de sélection des experts participant aux Commissions spécialisées et aux groupes *ad hoc* de l'OIE, ainsi que la diversité des experts sélectionnés. La Commission a exhorté à prendre en compte, à l'avenir, la représentation de la région et a encouragé la soumission de candidatures par tous les Pays Membres de la région. Le Délégué de l'Iran a souhaité que l'OIE garantisse une distribution plus équilibrée des initiatives et des activités dans la région. Reconnaisant que ces programmes et ces réunions sont tributaires du soutien des bailleurs de fonds, la Commission a réclamé un appui financier couvrant l'ensemble de la région, notamment pour mettre en œuvre le Plan de travail régional (2016-2020).

Concernant les projets OIE de jumelage entre laboratoires dans la région, il a été souligné que les bureaux régional et sous-régional de l'OIE peuvent aider les Pays Membres à développer des propositions de projet.

Le Délégué de l'Inde a manifesté son intérêt concernant l'obtention d'informations sur la sélection génétique de la résistance aux maladies infectieuses chez les bovins, lorsque de telles données sont disponibles.

7. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018

La Commission régionale a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) :

- Comment améliorer la surveillance générale en adoptant le concept « Une seule santé » et des approches interdisciplinaires.

8. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 30^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie

Le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) a été retenu pour la 30^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie:

- Comment mettre en place les mesures de biosécurité dans les exploitations : le rôle du gouvernement et du secteur privé.

9. Confirmation du lieu où se déroulera la 30^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie en novembre 2017

Le Délégué de la Malaisie a confirmé la proposition de son pays d'accueillir la 30^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie. La Conférence se tiendra à Putra Jaya (Malaisie) en novembre 2017.

10. État des notifications des Membres en Asie, Extrême-Orient et Océanie

Le Docteur Paolo Tizzani, Vétérinaire épidémiologiste au sein du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, a fait un point rapide sur l'état des notifications des Membres de la région en date du 20 mai 2016. Il a commencé par donner des informations régionales détaillées sur le respect de la notification pour 2015, en présentant séparément les maladies des animaux terrestres et celles des animaux aquatiques. Il a ensuite indiqué le pourcentage de Membres dont les rapports sont toujours attendus et les a encouragés à soumettre leurs rapports non pas uniquement pour 2015 mais également pour les années précédentes en soulignant l'importance de notifier à temps les maladies par le biais de WAHIS par pays/territoire, ainsi que de communiquer d'autres informations épidémiologiques sur la prévention et le contrôle des maladies. Le Docteur Tizzani a également passé en revue les maladies et les infections figurant sur la liste de l'OIE présentant actuellement un intérêt majeur dans cette région. Le Docteur Tizzani a conclu en présentant les résultats d'une étude en ligne relative à l'« Évaluation de WAHIS, 10 ans après son lancement », visant à recueillir des informations des Autorités vétérinaires concernant leur niveau de satisfaction en qualité d'utilisateurs de WAHIS, les difficultés rencontrées lors du processus de notification et les propositions d'amélioration. Il a mis en exergue les sujets les plus fréquemment indiqués par ceux ayant répondu à l'enquête dans cette région comme devant faire l'objet d'améliorations.

La Commission a discuté des mécanismes permettant d'améliorer la qualité des données épidémiologiques contenues dans les rapports transmis sur WAHIS. L'inclusion possible de données provenant d'articles publiés sur les foyers rapportés a été citée comme un moyen potentiel d'accroître la qualité des informations figurant dans WAHIS. La Commission a également été informée que le Réseau des centres d'aquaculture de l'Asie et du Pacifique (NACA) et l'OIE collaborent actuellement à l'éventuelle interopérabilité, à l'avenir, entre le système de notification du NACA et WAHIS en vue d'améliorer la notification des maladies des animaux aquatiques.

Des observations ont également été émises concernant l'impact d'une notification transparente des maladies sur le commerce et les barrières injustifiées aux échanges.

11. Conclusions la 29^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, qui s'est tenue à Oulan-Bator (Mongolie) du 14 au 18 septembre 2015

Le Docteur Sen Sovann, Délégué du Cambodge et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, a présenté les conclusions de la 29^e Conférence de la Commission régionale, à laquelle ont assisté 92 participants en tout, dont les Délégués de l'OIE et/ou des personnes nommées à cet effet, provenant de 26 Pays Membres, 1 pays observateur et les hauts responsables de 7 organisations internationales et régionales.

Le Docteur Sen a fait savoir que la Commission régionale avait décidé de mettre sur pied un Groupe consultatif sur la Stratégie régionale en faveur du bien-être animal (RAWS AG), assujetti au mandat et au *modus operandi* proposés qui ont été adoptés en principe et seront soumis à une nouvelle consultation par voie électronique. Il a également été convenu que, suite à un appel à manifestation d'intérêt aux postes de membre ou de président du RAWS AG, le Bureau de la Commission régionale désignerait les membres du RAWS AG avant de soumettre leur nomination à la Directrice générale de l'OIE pour approbation.

Le Docteur Sen a ensuite dressé une liste des principales recommandations développées à la lumière des discussions menées pour chacun des deux thèmes techniques.

Le thème technique I (avec questionnaire), intitulé « Le rôle des Services vétérinaires dans la gestion des maladies émergentes des animaux aquatiques : quels sont les facteurs nécessaires au succès ? », a abouti aux recommandations suivantes adressées aux Pays Membres les encourageant à : prendre en considération toute nécessité d'améliorer la coopération entre leur Autorité vétérinaire et les autres autorités responsables des capacités dans le domaine de la santé des animaux aquatiques ; tenir compte des facteurs clés pour lutter efficacement contre les maladies émergentes, tels que la détection précoce, une notification rapide, une intervention rapide, les partenariats public-privé et la coopération avec l'industrie ; et à solliciter des missions d'évaluation PVS pour leurs Services chargés de la santé des animaux aquatiques. Le thème technique I a également conduit à des recommandations adressées à l'OIIE exhortant cette dernière à : œuvrer avec les Pays Membres à une meilleure coordination des actions régionales face à des maladies émergentes graves des animaux aquatiques ; et à continuer à soutenir les Pays Membres de la région en soumettant, à leur demande, leurs Services vétérinaires et leurs Services chargés de la santé des animaux aquatiques au Processus PVS de l'OIIE.

Le thème technique II (sans questionnaire), intitulé « *Comment faire avancer la coopération entre le secteur de la santé animale et celui de la santé publique ?* », a abouti aux recommandations suivantes adressées aux Pays Membres les encourageant à : exhorter les Services vétérinaires nationaux et les Services nationaux de santé publique à parvenir à un niveau élevé d'engagement ; définir une chaîne de commandement claire et des mécanismes de coordination limpides ; participer à la mise en œuvre des normes de l'OIIE et au Règlement sanitaire international (RSI) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en utilisant le Processus PVS de l'OIIE et le cadre de suivi du RSI de l'OMS ; et à identifier les activités pratiques pour les feuilles de route conjointes nationales et régionales en vue de renforcer la collaboration et la coordination entre les deux secteurs. Le thème technique II a également conduit à des recommandations adressées à l'OIIE exhortant cette dernière à : encourager au plus haut niveau une étroite collaboration entre les autorités vétérinaires, les autorités de santé publique et d'autres acteurs concernés, en collaboration avec l'OMS ; et à aider ses Pays Membres à utiliser le Processus PVS de l'OIIE et le cadre de suivi du RSI de l'OMS.

Il a été rappelé aux Membres de la Commission régionale que les recommandations adoptées seraient présentées à l'Assemblée mondiale des Délégués pour ratification au cours de sa septième séance plénière le 26 mai 2016, rendant leur mise en œuvre exécutoire pour l'ensemble de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIIE.

12. Discussion sur les amendements proposés aux Codes de l'OIIE et d'autres questions essentielles à prendre au compte lors de la 84^e Session générale

Le Docteur Matthew Stone a engagé une discussion sur les chapitres proposés pour adoption et inclusion dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)* et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques (Code aquatique)* de l'OIIE. Il a invité les Membres de la Commission régionale de l'OIIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie à faire part de leurs observations, surtout s'ils ne comptaient pas soutenir l'adoption de ces chapitres, y compris suite à leur amendement.

Les interventions ayant recueilli un large soutien de la part des Membres de la Commission régionale ont été identifiées. Puis, il a été proposé de préparer une intervention commune au nom de tous les Membres de la Commission régionale de l'OIIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie.

La Commission régionale a convenu que le Japon interviendrait au nom de la région lors de la quatrième séance plénière sur la Commission du Code, afin d'encourager les Membres de la région à participer à la révision du Chapitre 15.1. sur la peste porcine africaine du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIIE, et aborder ainsi les risques encourus par la région.

Il s'en est suivi une discussion entre la Thaïlande et le Président de la Commission scientifique des normes sanitaires pour les animaux aquatiques concernant la révision proposée pour le Chapitre 5.1. Obligations générales liées à la certification du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*.

La République populaire de Chine a formulé un commentaire général sur les difficultés persistantes rencontrées afin de maintenir un juste équilibre entre la facilitation du commerce mondial pour soutenir les économies, d'une part, et la protection et la promotion de la sécurité tant des animaux que des consommateurs à l'échelle nationale, d'autre part.

13. Activités post-éradication de la peste bovine

Madame Tianna Brand, Chargée de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a brièvement résumé la phase post éradication de la peste bovine démarrée depuis 2011 en soulignant les progrès positifs accomplis afin de réduire le risque de réémergence. Notamment en 2015-16, l'Australie, le Brésil et la Suisse ont détruit leurs stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine (MCVPB) ; le Botswana a transféré tous ses MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à l'UA-PANVAC et le Japon a transféré ses matériels contenant le virus de la peste bovine vers un établissement habilité à détenir les MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à Tokyo en détruisant les stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine détenus dans d'autres établissements non habilités.

Il convient de saluer ces efforts, mais le statut d'absence de la maladie au niveau mondial reste fragile, le virus étant toujours stocké en de nombreux endroits. Ceci étant dit, elle a également souligné une autre possibilité de réduire les matériels détenus par le biais du « projet de séquençage et de destruction » avec l'Institut Pirbright et le CIRAD. Ce projet a pour objectif de détruire tous les matériels contenant le virus de la peste bovine, après avoir recueilli la totalité de leurs séquences génomiques. Elle a encouragé les Pays Membres à participer à ce projet.

Enfin, elle a fait remarquer que le Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine continue à se réunir afin d'examiner les demandes et de prodiguer des conseils sur la politique à suivre et les activités à venir de la phase post-éradication. En conclusion, elle a rappelé aux Délégués de conserver leur plan d'urgence national, d'exercer une surveillance générale et de poursuivre la présentation d'un rapport annuel, comme cela est stipulé au Chapitre 8.15. du *Code terrestre*.

14. OFFLU – Importance de contribuer aux données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire afin de se préparer à une pandémie

Le Docteur Gounalan Pavade, Chargé de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a débuté sa présentation en indiquant que le Réseau OIE/FAO d'expertise sur l'influenza animale (OFFLU) avait été créé conjointement par l'OIE et la FAO dans le but de soutenir et de coordonner les efforts mondiaux déployés afin d'assurer la prévention, la détection et le suivi des influenza importantes chez l'animal. Un des objectifs premiers de ce réseau est de partager les données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire avec l'OMS afin d'aider à sélectionner de façon la plus appropriée les virus en circulation pour les vaccins saisonniers destinés à l'homme et qui peuvent comporter des virus animaux présentant des menaces pandémiques potentielles.

Il a expliqué que depuis 2010, le réseau OFFLU a apporté plus d'un millier de séquences génétiques relatives aux virus zoonotiques de l'influenza aviaire isolés à partir d'échantillons animaux fournis par les Centres de référence OIE/ FAO ainsi qu'en provenance de laboratoires nationaux et régionaux ; ces séquences sont partagées sur une base semestrielle lors de réunions de l'OMS visant à définir la composition des vaccins afin d'identifier les souches de virus qu'il convient d'utiliser pour les vaccins destinés à l'homme. Le réseau OFFLU souhaiterait remercier tous les laboratoires et Pays Membres participants de leur généreuse contribution.

Malheureusement, le nombre de contributions sous forme de données génétiques et antigéniques soumises par le réseau OFFLU à ces réunions sur la composition des vaccins a considérablement diminué ces dernières années malgré l'existence de foyers en cours et l'apparition de nouveaux foyers d'influenza aviaire dans différents pays. Ceci est particulièrement préoccupant puisque la surveillance appropriée du virus dans le secteur de la santé animale constitue la pierre angulaire de l'analyse des risques de l'influenza zoonotique et permet de se préparer à une pandémie chez l'homme.

Considérant que l'influenza aviaire est un problème mondial qui représente une menace permanente pour la santé animale et humaine, les Membres de l'OIE ont adopté la Résolution n° 26 lors de la 76^e Session générale (2008) afin d'échanger le matériel viral et les informations concernant les virus de l'influenza aviaire avec la communauté scientifique internationale par l'intermédiaire d'OFFLU.

En conclusion, le Docteur Pavade a rappelé cet engagement aux Délégués des Pays Membres et a demandé, une fois encore, de rappeler aux laboratoires concernés qu'ils devaient partager les informations dont ils disposent sur les séquences génétiques relatives à l'influenza aviaire avec le réseau OFFLU de façon à pouvoir contribuer à se préparer à une pandémie au niveau mondial.

À la demande de l'Indonésie qui sollicitait un soutien en matière d'expertise bioinformatique dans le cadre de la surveillance des virus de l'Influenza, l'OIE a confirmé la possibilité de mener des discussions à cette fin.

Hong Kong RAS-RPC a informé la Commission qu'au cours des 20 dernières années, elle avait partagé avec l'OMS ses informations sur les séquences d'isolats de l'influenza aviaire hautement pathogène, pratique qui s'inscrit en droite ligne avec l'approche « Une seule santé » prônée par l'OIE.

15. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, Chef adjointe du Service scientifique et technique de l'OIE a commencé sa présentation en indiquant que lors de la 83^e Assemblée mondiale de l'OIE, les Délégués avaient adopté la Résolution n° 26 visant à combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, suite à la Résolution n° 25 portant sur les produits vétérinaires, adoptée en 2009 et suite aux Recommandations formulées lors de la première Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux, qui s'est tenue en 2013. Un des principaux points de la Résolution n° 26 porte sur la collecte de données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en vue de créer une base de données mondiale. Des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine et les Pays Membres de l'OIE ont fait des efforts considérables. De fait, le taux de réponse au questionnaire assez complexe a dépassé 70 % ce qui est une vraie réussite. Les résultats de la première phase de ce projet seront présentés mardi dans le cadre du Thème technique II.

Elle a ensuite expliqué que la Résolution n° 26 invitait également les Pays Membres à suivre les principes du Plan d'action mondial de l'OMS sur l'antibiorésistance élaboré par l'OMS avec le soutien de l'OIE pour promouvoir le concept « Une seule santé ». Depuis l'adoption du Plan d'action mondial en mai 2015, la lutte contre l'antibiorésistance dans la cadre de la collaboration tripartite (FAO/OIE/OMS) a atteint un niveau politique sans précédent.

La Docteure Erlacher-Vindel a souligné que ce sujet avait été évoqué lors de la réunion des Ministres de la santé du G7 à Berlin (Allemagne) en octobre 2015 à laquelle a assisté la Docteure Monique Eloit, ainsi que lors de la récente réunion des Ministres de l'agriculture du G7 organisée au Japon en avril 2016. La prochaine étape envisagée est d'avoir une résolution ou un document de haut niveau sur l'antibiorésistance validé par la prochaine Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016. Afin de préparer cet événement important, l'Alliance tripartite a lancé un dialogue à haut niveau sur l'antibiorésistance en avril 2016 aux Nations Unies à New York afin de sensibiliser sur le sujet de l'antibiorésistance et d'inviter les participants à suivre cette question avec leurs Ministres des Affaires étrangères respectifs.

Elle a conclu en indiquant que l'OIE et les Pays Membres ont déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années pour mettre à jour et produire des normes ainsi qu'adopter des recommandations ambitieuses. La Docteure Erlacher-Vindel a souligné la nécessité de communiquer tous ensemble sur ces résultats et de rechercher la solidarité pour apporter un soutien aux Pays Membres afin qu'ils avancent dans la mise en application des normes en adoptant une approche progressive. En conséquence, elle a noté que le Conseil de l'OIE avait

proposé le Thème technique II visant à combattre l'antibiorésistance par le biais de l'approche « Une seule santé » : présentation des actions et de la stratégie de l'OIE qui porteront sur les résultats, les réalisations et les projets de l'OIE, fournissant ainsi à l'OIE le socle de sa stratégie.

La discussion sur l'antibiorésistance a mis en exergue la nécessité pour tous les secteurs d'œuvrer ensemble à des objectifs communs et d'aborder conjointement cette question importante. L'adoption d'une approche progressive a été identifiée comme étant l'élément clé pour atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés en matière d'antibiorésistance. Les spécificités des Pays Membres de l'OIE seront, entre autres, prises en considération lors du Symposium scientifique OIE/USDA sur les solutions de remplacement aux antibiotiques qui se tiendra au Siège de l'OIE (Paris) en décembre 2016.

16. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

La Représentante de la FAO a commencé sa présentation en indiquant que le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (FAO-RAP) comptait 44 pays membres. Elle a poursuivi en déclarant qu'il s'agissait de la région la plus diverse au monde, hébergeant plus de la moitié de la population mondiale mais également 62 % des personnes sous-alimentées de par le monde.

Elle a ajouté que le programme d'élevage de la FAO, s'inscrivant dans le nouveau Cadre stratégique de l'organisation, visait à maximiser la contribution de l'élevage pour : parvenir à la sécurité alimentaire ; réduire la pauvreté ; accroître la résilience et la durabilité ; et réduire les risques sanitaires encourus par les hommes et les animaux. La FAO fournissait une assistance technique aux pays de la région dans les domaines de la santé animale et de la production animale, notamment en : développant des programmes de lutte contre les maladies animales transfrontalières et les zoonoses et des programmes pour garantir la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale ; améliorant les chaînes de valeur ; instaurant un dialogue transfrontalier ; et en aidant les pays à se préparer aux nouveaux risques de pandémies, dont la résistance aux agents antimicrobiens. Elle a attiré l'attention sur le fait que la FAO avait renforcé ses partenariats avec l'OIE, l'OMS, l'ASEAN, la SAARC et la Communauté du Pacifique et avait eu recours à de nombreuses plateformes de santé animale, notamment l'APHCA, le Système de prévention et de réponse rapide de la FAO (EMPRES), le Centre d'urgence de la FAO pour les maladies animales transfrontalières (ECTAD), le Réseau OIE/FAO d'expertise sur l'influenza animale (OFFLU) et le GF-TADs.

En guise de conclusion, elle a indiqué que lors de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue en mars 2016 en Malaisie, les pays membres avaient sollicité l'aide du FAO-RAP afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Pour 2016, la FAO accordera une attention particulière à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, ainsi qu'à la mise en application du concept « Une seule santé » dans la région.

Communauté du Pacifique

Monsieur Ilagi Puana a présenté les dernières nouvelles, les défis et les travaux en cours de l'ancien Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC) (désormais désigné sous le nom de Communauté du Pacifique) dans la région des îles du Pacifique. Il se compose de 22 pays et territoires situés dans l'Océan Pacifique et compte près de 9 millions d'individus.

L'atelier de la région Pacifique du GF-TAD s'est tenu à Fidji en 2015. Y ont assisté 8 pays. Avant celui-ci, d'autres ateliers de formation sur le bien-être animal et sur l'utilisation du système de notification WAHIS de l'OIE ont également été organisés. La formation des para-professionnels vétérinaires à Vanuatu et Palau a débuté en février et avril 2016, respectivement, et s'achèvera en août et septembre 2016 respectivement. La formation et le contrôle des compétences concernant le plan d'intervention d'urgence en présence de maladies animales ont été menés en 2015 pour Samoa et en avril 2016 pour Vanuatu. Des enquêtes ont été menées sur les maladies des volailles à Samoa et Kiribati en 2014/2015. Quant à la surveillance de la fièvre aphteuse, de la brucellose bovine et de la leptospirose chez les bovins, elle a été conduite à Vanuatu fin 2015. Les résultats de laboratoire ont confirmé l'absence de fièvre aphteuse à

Vanuatu. En revanche, on attend encore les résultats pour la brucellose et la leptospirose. La formation sur la biosécurité animale a été dispensée pour 5 pays et territoires insulaires du nord du Pacifique en mars 2016. Des cas suspects d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont été rapportés et soumis à une enquête à Yap, dans les îles Marshall et à Palau dans la région insulaire du nord du Pacifique en 2015 et 2016. Les résultats de laboratoire ont permis d'écarter l'IAHP dans l'ensemble de ces cas.

La région des îles du Pacifique continue à rencontrer à un certain nombre de difficultés. En effet, elle doit faire face au manque chronique de spécialistes vétérinaires qualifiés. De plus, les grandes distances entre les pays et le manque de soutien financier compliquent la mise en place d'une réponse régionale efficace par l'Unité vétérinaire de la Communauté du Pacifique. Parmi les pays présentant des risques potentiellement élevés liés à la biosécurité figurent Palau, Guam, les territoires français, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Fidji. De fait, leurs risques reposent sur le commerce direct et les lignes aériennes et maritimes avec des pays à l'extérieur de la région du Pacifique, ainsi que sur la pêche et l'exploitation forestière illégales par des pays étrangers.

La Communauté du Pacifique continue à mettre l'accent sur la création de capacités para-vétérinaires dans certains pays insulaires avec les ressources limitées dont il dispose. Depuis sa création en 2003, 473 personnes en tout ont été formées dans 16 pays insulaires du Pacifique et 31 nouvelles personnes suivent actuellement la formation dans 2 pays.

Fidji a demandé de plus amples éclaircissements concernant les politiques et la gouvernance sur l'analyse par la Communauté du Pacifique des échantillons à des fins de diagnostic.

17. Questions diverses :

Plan d'intervention régional contre la rage

L'Australie a proposé de développer une stratégie régionale pour contrôler et éradiquer la rage transmise par les chiens. Le Cadre mondial pour éliminer la rage canine d'ici 2030 a été développé en décembre 2015 à l'occasion de la Conférence mondiale OIE/OMS sur l'élimination de la rage transmise par les chiens. Or, la mise en place d'une stratégie mondiale efficace commence par l'élaboration d'une série de stratégies régionales efficaces. L'Australie a donc proposé que la Représentation régionale supervise le développement d'une stratégie pour la région. Des activités associées à la lutte contre la rage sont menées dans plusieurs pays et groupes sous-régionaux. En revanche, aucun plan régional global n'a encore été formulé. Cette tâche s'inscrit en droite ligne du Plan de travail régional pour la période 2016-2020 et du Sixième Plan stratégique de l'OIE. De plus, le Sixième Plan stratégique de l'OIE identifie, en tant que question à soulever, la direction et la coordination des programmes régionaux et internationaux pour le contrôle et l'éradication mondiales de certaines maladies ayant des répercussions considérables sur le plan économique et social, notamment la rage.

La réunion a pris officiellement fin à 18 h 40.

.../Annexe

Annexe

**RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'ASIE,
L'EXTRÊME-ORIENT ET L'OCÉANIE**

Lundi 23 mai 2016

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour (Dr Sen Sovann, Délégué du Cambodge et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie) ;
2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE (Dr Mark Schipp, Délégué de l'Australie et Vice-président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE) ;
3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie (Dr Keshav Prasad Premy, Délégué du Népal et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, au nom du Dr Zhang Zhongqiu, Délégué de la République populaire de Chine et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie) ;
4. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique (Dr Hirofumi Kugita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique) ;
5. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est, notamment les conclusions de la 22^e réunion de la Sous-Commission de l'OIE pour la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine, qui s'est tenue du 8 au 11 mars 2016 à Chiang Rai (Thaïlande) (Dr Ronello Abila, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est) ;
6. Discussion sur les futurs programmes d'activités du Conseil, des Commissions spécialisées et des Représentations régionale et sous-régionale (Dr Matthew Stone, Délégué de la Nouvelle-Zélande et Secrétaire général de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie)
7. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018 (Dr Toshiro Kawashima, Délégué du Japon et Membre du Conseil de l'OIE) ;
8. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 30^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie (Dr Keshav Prasad Premy) ;
9. Confirmation du lieu où se déroulera la 30^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie en novembre 2017 (Dr Hirofumi Kugita) ;
10. État des notifications des Membres en Asie, Extrême-Orient et Océanie (Dr Paolo Tizzani, Vétérinaire épidémiologiste, Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE) ;
11. Conclusions la 29^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, qui s'est tenue à Oulan-Bator (Mongolie) du 14 au 18 septembre 2015 (Dr Sen Sovann) ;
12. Discussion sur les amendements proposés aux Codes de l'OIE et d'autres questions essentielles à prendre au compte lors de la 84^e Session générale (Dr Matthew Stone) ;
13. Activités post-éradication de la peste bovine (Mme Tianna Brand, Chargée de mission, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
14. OFFLU – Importance de contribuer aux données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire afin de se préparer à une pandémie (Dr Gounalan Pavade, Chargé de mission, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
15. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale (Dre Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
16. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE :
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - Communauté du Pacifique ;
17. Questions diverses :
 - Plan d'intervention régional contre la rage.

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'EUROPE**

Paris, le 23 mai 2016

La Commission régionale de l'OIE pour l'Europe s'est réunie le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie, à Paris, à 14 heures. Ont participé à cette réunion 141 participants dont des Délégués et observateurs de 45 Membres de cette Commission, ainsi que les représentants de 14 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Ex-Rép. Youg. de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldavie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque, Turquie et Ukraine.

Organisations internationales/régionales : CEE ⁵⁸ , Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, EEAS ⁵⁹ , EuFMD, FAO, FEI/IHSC ⁶⁰ , FESASS ⁶¹ , FVE ⁶² , IPC, ISO ⁶³ , IZSAM ⁶⁴ , IZSLER ⁶⁵ , RSPCA ⁶⁶ .

La réunion a été co-présidée par le Docteur Budimir Plavšić (Serbie), Secrétaire général de la Commission et la Docteure Karin Schwabenbauer, Déléguée de l'Allemagne et Présidente sortante de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE.

Ils ont tous deux souhaité la bienvenue aux Délégués, aux observateurs ainsi qu'aux représentants des organisations régionales et internationales. Le Docteur Budimir Plavšić a expliqué que trois membres du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe avaient changé de poste au cours de l'an dernier et qu'une élection devait être organisée de nouveau en 2016.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour figurant en annexe a été adopté à l'unanimité.

⁵⁸ CEE : Commission économique eurasienn

⁵⁹ EEAS : Service européen pour l'action extérieure

⁶⁰ FEI/IHSC : Fédération Équestre Internationale/International Horse Sport Confederation

⁶¹ FESASS : Fédération européenne pour la santé animale et la sécurité sanitaire

⁶² FVE : Fédération des vétérinaires d'Europe

⁶³ ISO : Organisation internationale de normalisation

⁶⁴ IZSAM : Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise "G. Caporale"

⁶⁵ IZSLER : Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Lombardia e dell'Emilia Romagna

⁶⁶ RSPCA : Société royale pour la prévention de la cruauté envers les animaux

2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE

La Docteure Karin Schwabenbauer, Déléguée de l'Allemagne et Présidente sortante de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, a commencé sa présentation en donnant des détails relatifs aux membres du Conseil et à la rotation géographique observée pour la Présidence de l'OIE. Elle a souligné qu'il était habituel que le Président ait auparavant occupé le poste de Vice-président, ce qui demande un certain degré de maintien en place du / de la Délégué(e) en question.

La Docteure Schwabenbauer a ensuite informé les Délégués que le Conseil de l'OIE s'était réuni trois fois depuis la dernière Session générale au cours de laquelle le Conseil avait été élu. Ces réunions se sont tenues en octobre 2015, février 2016 et mai 2016 pour examiner des questions d'importance stratégique pour l'OIE, y compris des questions administratives majeures dont certaines seront présentées lors de la 84^e Session générale sous forme de projets de résolutions. Elle a ajouté que le Conseil a continué de débattre de la mise en application du Sixième Plan stratégique (2016-2020), notamment lors de la réunion de février 2016.

La Docteure Schwabenbauer a donné un bref aperçu des questions les plus importantes abordées lors des réunions du Conseil, à savoir :

1. Évaluation critique détaillée de la 83^e Session générale dans l'objectif de suggérer des améliorations pour la 84^e Session générale.
2. Compte tenu de la situation qui s'est notablement améliorée en matière de recouvrement des arriérés ces dernières années, le Conseil a souhaité examiner la procédure de mise en application de l'Article 5 du Règlement général de l'OIE. Le Conseil a décidé que les Pays Membres ayant des arriérés de contributions sur cinq ans ou plus ne seraient pas habilités à voter lors de la Session générale de 2016 et que leurs Délégués ne percevraient pas leurs indemnités.
3. Un aspect particulier a été souligné portant sur la procédure d'accession aux dossiers des Pays Membres cherchant à obtenir la reconnaissance de leurs statuts officiels : à savoir que les Pays Membres demandant la reconnaissance de leur statut sont tenus de répondre, dans les 10 jours, à des demandes d'information sur leurs dossiers formulées par d'autres Pays Membres dans le cadre des 60 jours octroyés pour faire des commentaires.
4. Après avoir reçu des demandes d'ouverture de nouvelles Représentations de l'OIE, le Conseil a décidé qu'il faudrait d'abord examiner quels sont les critères qu'il faudrait prendre en compte pour décider ou non d'ouvrir un nouveau bureau de l'OIE, compte tenu du fait que l'Organisation connaît déjà des difficultés financières avec l'exploitation de plusieurs Représentations.
5. Le Conseil a validé le principe d'un document cadre pour l'évaluation des performances destiné aux Commissions spécialisées de l'OIE et a suggéré de faire appel à des indicateurs. Les Présidents et les Membres de ces quatre Commissions spécialisés ont tous été informés de cette nouvelle procédure. Le Conseil a examiné les premières propositions d'établissement de grille d'évaluation.
6. Le Conseil a également encouragé tout effort déployé afin que les rapports en versions espagnole et française des Commissions spécialisées soient mis à disposition aussi rapidement que possible afin de laisser suffisamment de temps pour soumettre des commentaires.
7. Il a évoqué la question de l'accès aux rapports des groupes *ad hoc* et la possibilité que ces rapports soient accessibles sur le site web.
8. Le Conseil a examiné les accords passés avec d'autres organisations internationales. Le Conseil a approuvé la signature d'accords avec l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ainsi qu'avec la Commission de l'Océan indien.

9. Il a eu des échanges à propos de la Plateforme établie dans la région Asie/Pacifique pour faciliter l'échange d'informations au sein des pays de la région. Ce dispositif ne dispense pas les Pays Membres de soumettre leurs commentaires officiellement à l'OIE. Cette initiative pourrait être étendue à d'autres régions si elle se révèle satisfaisante à l'issue de plusieurs mois d'existence.

Lors des réunions du Conseil de février et de mai 2016, une attention toute particulière a été apportée aux questions administratives, budgétaires et statutaires ainsi qu'à la préparation de la 84^e Session générale.

La Docteure Schwabenbauer a fait remarquer que, concernant la préparation de la 84^e Session générale, le Conseil avait examiné les propositions de la Directrice générale relatives à l'organisation de la Session générale et avait étudié les nominations des Délégués pour la remise des distinctions honorifiques, médaille d'or et médaille du mérite. Le Conseil a également validé le programme de travail présenté par la Directrice générale avant qu'il ne soit approuvé par l'Assemblée ainsi que la nouvelle charte organisationnelle qui sera finalisée et mis en œuvre après la Session générale. Elle a informé que dans le cas particulier de la région Europe, le Conseil avait approuvé la fermeture de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Europe de l'Est à Sofia d'ici l'été 2016 ainsi que, le renforcement de la Représentation sous régionale à Bruxelles.

La Docteure Schwabenbauer a également souligné la nécessité d'avoir une plus grande collaboration entre le Conseil de l'OIE, les Commissions régionales et les Offices régionaux de l'OIE. Enfin, elle a encouragé tous les pays d'Europe à revoir à la hausse la catégorie des contributions statutaires qu'ils versent à l'OIE, outre la possibilité de faire des contributions volontaires par le biais du Fonds mondial pour la santé et le bien-être animal de l'OIE bien connu de tous.

3. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation sous-régionale de l'OIE à Bruxelles, de la Représentation régionale de l'OIE à Moscou et de l'Unité sous-régionale de coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse de l'OIE à Astana

La Docteure Nadège Leboucq, Représentante sous-régionale de l'OIE à Bruxelles ainsi que le Docteur Mereke Taitubayev, Chef de l'Unité sous-régionale de coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse de l'OIE à Astana, ont présenté le programme de travail de l'ensemble des représentations de l'OIE en Europe.

Concernant la Représentation régionale de l'OIE à Moscou (RR Moscou), des informations ont été données sur les réunions et visites réalisées, y compris les réunions de responsables à haut niveau.

Des détails ont également été présentés portant sur des réunions déjà tenues ou prévues dans les mois qui viennent par la RR Moscou, y compris les séminaires et réunions des points focaux nationaux ainsi que des activités portant sur le renforcement des capacités liées à la Plateforme régionale de l'OIE sur le bien-être animal en Europe ainsi que des ateliers OIE de « formation des formateurs » sur le bien-être animal lors des transports et de l'abattage.

La RR Moscou est le point de contact de la région pour apporter de l'aide à l'utilisation du Système mondial d'information sur la santé animale (WAHIS) et de l'interface de base de données qui y est rattachée. La RR Moscou est également engagée dans un dialogue diplomatique avec les autorités russes.

Des précisions ont également été apportées sur les autres activités de la RR-Moscou prévues en 2016.

Concernant la Représentation sous-régionale de Bruxelles (RsR-Bruxelles), la Docteure Leboucq a précisé la situation en matière de ressources humaines. Le bureau comprend une personne : elle-même, Représentante sous-régionale de l'OIE à Bruxelles. Toutefois, la RsR-Bruxelles accueille Monsieur O. Stucke, que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a mis à la disposition de l'OIE à temps partiel pour travailler sur les questions portant sur la communication relative au risque au niveau mondial.

Une présentation détaillée a également été faite du programme de travail de la RsR-Bruxelles pour 2016, qui découle des programmes antérieurs et est en phase avec le Sixième Plan stratégique de l'OIIE (2016-2020). Ce programme de travail porte sur les principaux domaines d'intervention suivants :

- Participation aux activités régionale de l'OIIE en Europe, en étroite collaboration avec les bureaux de Moscou et d'Astana : en sa capacité de secrétariat de la Plateforme régionale de l'OIIE sur le bien-être animal pour l'Europe, la RsR-Bruxelles a poursuivi la mise en application du Plan d'action de la Plateforme pour 2014-2016, organisant une série d'activités visant à renforcer la capacité des Services vétérinaires (voir résumé spécifique des activités de la Plateforme). Il a été décidé, à la lumière des résultats déjà obtenus par la Plateforme en termes de dialogue régional et de plus grande sensibilisation à ce sujet dans la région, qu'il serait souhaitable que la Plateforme ait un second plan d'action. La RsR-Bruxelles participe également au niveau technique à des séminaires régionaux de l'OIIE à l'intention des points focaux nationaux et à des activités relatives aux performances des Services vétérinaires portant sur les activités liées au Processus PVS de l'OIIE.
- En interface avec les institutions/organisations puisque son siège est à Bruxelles, et par le biais de réunions de travail portant principalement sur des questions européennes (mais aussi parfois mondiales) : la RsR –Bruxelles a participé, au cours du premier semestre 2016, à un certain nombre de réunions de coordination avec ses partenaires, y compris la Commission européenne, l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), la Fédération des Vétérinaires d'Europe (FVE) et la Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire (FESASS). En outre, la RsR –Bruxelles contribue activement à la mise en application pratique de l'Accord de coopération entre l'OIIE et l'OMD, en préparant un premier atelier conjoint relatif à l'application de l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF) de l'OMC.
- Mise en application du programme d'activité du Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs) pour l'Europe, notamment en ce qui concerne la peste porcine africaine: en sa qualité de secrétariat du Groupe permanent d'experts sur la peste porcine africaine dans les pays baltes et la région de l'Europe de l'Est (SGE), la RsR-Bruxelles a aidé à l'organisation de missions d'experts dans les sept pays engagés dans cette initiative, ainsi qu'à la préparation la réunion de restitution (Moscou, mars 2016). A la lumière des résultats, un programme de renforcement des capacités destiné à ces pays est en train d'être élaboré en mettant l'accent sur la surveillance de la peste porcine chez les suidés domestiques et les sangliers sous les auspices du GF-TADs, en faisant principalement appel aux outils de la Commission européenne, notamment le programme relatif à une « meilleure formation pour des aliments plus sains » (BTSF).
- Contribution aux travaux des Groupes de travail GF-TADs global sur la fièvre aphteuse et la peste des petits ruminants (PPR): dans ce cadre et ,suite à l'adoption de la stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR qui est intervenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en avril 2015, la RsR-Bruxelles a participé aux réunions de lancement des feuilles de route régionales sur la PPR pour l'Afrique orientale, le Moyen-Orient, l'Eurasie occidentale et l'Asie du Sud. La RsR-Bruxelles a participé à la troisième réunion relative à la feuille de route sur la fièvre aphteuse pour le Moyen-Orient et à la septième réunion relative à la feuille de route sur la fièvre aphteuse pour l'Eurasie occidentale.

Des informations ont été également communiquées sur les activités suivantes prévues par la RsR-Bruxelles pour le second semestre 2016: (a) soutien technique autant que nécessaire pour les séminaires à l'intention des points focaux nationaux en Europe (sur la faune sauvage au Belarus en juillet 2016; d'autres à confirmer); (b) poursuite des activités de la Plateforme régionale de l'OIIE pour l'Europe, notamment l'organisation d'un second atelier sur la gestion des populations de chiens errants pour les Balkans (Albanie, juin 2016); (c) préparation du premier atelier sur le transport longue distance des animaux à l'abattoir (deuxième semestre 2016, à confirmer); et (d) suivi de la campagne de sensibilisation relative aux chiens errants dans les Balkans, axée sur les propriétaires de chiens afin qu'ils adoptent un comportement responsable permettant de

réduire le nombre de chiens errants; (e) collaboration à l'organisation de la 27^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe (Portugal, septembre 2016). Des précisions relatives aux activités évoquées précédemment sont publiées sur le site web régional de l'OIE géré par la RsR-Bruxelles.

Le Docteur Taitubayev a expliqué que l'Unité sous-régionale de coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse de l'OIE à Astana avait organisé et conduit plusieurs réunions, à savoir, entre autres: Atelier régional sur la procédure de l'OIE pour la reconnaissance officielle du statut sanitaire des Pays Membres et pour la validation de leurs programmes nationaux officiels de contrôle de la fièvre aphteuse (mars 2015, Astana, Kazakhstan); sixième réunion sur la feuille de route régionale sur la fièvre aphteuse pour l'Eurasie occidentale (Avril 2015, Almaty, Kazakhstan); réunion de clôture du projet de jumelage de l'OIE sur la brucellose entre l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise 'G. Caporale' (IZSAM) en Italie et le Centre de référence national vétérinaire du Kazakhstan (décembre 2015, Astana, Kazakhstan); première réunion régionale sur la feuille de route relative à la PPR pour l'Asie centrale (février 2016 Almaty, Kazakhstan); septième réunion régionale sur la feuille de route relative à la fièvre aphteuse pour l'Eurasie occidentale (Avril 2016, Bichkek, Kirghizistan,); et commémoration de la journée vétérinaire mondiale à l'Université agro-technique kazakhe S. Seifullin Kazakh d'Astana (Kazakhstan).

Des indications ont également été données sur les réunions auxquelles ont participé les représentants de l'Unité de coordination sous-régionale ainsi que sur celles où ils ont prévu d'assister d'ici 2016.

4. Activités post-éradication de la peste bovine

Madame Tianna Brand, Chargée de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a brièvement résumé la phase post éradication de la peste bovine démarrée depuis 2011 en soulignant les progrès positifs accomplis afin de réduire le risque de réémergence. Notamment en 2015-16, l'Australie, le Brésil et la Suisse ont détruit leurs stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine (MCVPB) ;le Botswana a transféré tous ses MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à l'UA-PANVAC et le Japon a transféré ses matériels contenant le virus de la peste bovine vers un établissement habilité à détenir les MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à Tokyo en détruisant les stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine détenus dans d'autres établissements non habilités.

Il convient de saluer ces efforts, mais le statut d'absence de la maladie au niveau mondial reste fragile, le virus étant toujours stocké en de nombreux endroits. Ceci étant dit, elle a également souligné une autre possibilité de réduire les matériels détenus par le biais du « projet de séquençage et de destruction » avec l'Institut Pirbright et le CIRAD. Ce projet a pour objectif de détruire tous les matériels contenant le virus de la peste bovine, après avoir recueilli la totalité de leurs séquences génomiques. Elle a encouragé les Pays Membres a participé à ce projet.

Enfin, elle a fait remarquer que le Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine continue à se réunir afin d'examiner les demandes et de prodiguer des conseils sur la politique à suivre et les activités à venir de la phase post-éradication. En conclusion, elle a rappelé aux Délégués de conserver leur plan d'urgence national, d'exercer une surveillance générale et de poursuivre la présentation d'un rapport annuel, comme cela est stipulé au Chapitre 8.15. du *Code terrestre*.

5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018

La Commission régionale a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) :

- Mise en œuvre des normes de l'OIE par les Pays Membres de l'OIE – état d'avancement et besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités.

6. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 27^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe

La Commission régionale a proposé d'inscrire le thème technique suivant (sans questionnaire) à l'ordre du jour de la 27^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe qui doit se tenir au Portugal :

- Dermatose nodulaire contagieuse : situation actuelle en Europe et dans les régions voisines et mesures de contrôle nécessaires pour stopper sa propagation dans le Sud-est de l'Europe.

7. Organisation de la 27^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, qui se tiendra à Lisbonne (Portugal) du 19 au 23 septembre 2016

Le Professeur Álvaro Mendonça, Délégué du Portugal, a confirmé que son pays souhaitait avoir l'honneur d'organiser cet important événement régional et a invité tous les Délégués à assister à cette conférence.

Il a présenté un bref compte-rendu des différentes dispositions prises par le Portugal pour commencer à organiser cette conférence. Le Professeur Mendonça a donné des informations générales sur les hébergements et les transports, en assurant que tous les détails seront communiqués aux participants en temps voulu.

Il a expliqué que, septembre étant la haute saison à Lisbonne pour l'organisation d'événements, il n'y avait pas de chambres de libres sur le lieu de la réunion avant le 19 septembre. Les participants à la Conférence n'auront pas la possibilité de réserver de chambres avant le 19 septembre, jour même du début de la Conférence. En conséquence et afin d'avoir du temps le jour de l'arrivée, la cérémonie d'ouverture sera organisée à 17 h 00 et l'enregistrement sera ouvert à 14 h 00. Le Portugal offrira le diner de bienvenue ce soir-là. Il a également fait part d'autres options en matière d'hôtels trouvées par le Portugal non loin du lieu de la Conférence (certains hébergements ne sont qu'à quelques stations de métro du lieu de la Conférence, d'autres peuvent être rejoints à pied).

Pour conclure, le Professeur Mendonça a souligné qu'il était important que les Délégués et les autres participants fassent leurs réservations d'hôtel sans tarder et en tout cas d'ici au 15 juillet 2016. Passé ce délai, le tarif spécial négocié par le pays ne serait plus valable et la disponibilité des chambres ne pourraient plus être garantie.

8. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, Chef adjointe du Service scientifique et technique de l'OIE a commencé sa présentation en indiquant que lors de la 83^e Assemblée mondiale de l'OIE, les Délégués avaient adopté la Résolution n° 26 visant à combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, suite à la Résolution n° 25 portant sur les produits vétérinaires, adoptée en 2009 et suite aux Recommandations formulées lors de la première Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux, qui s'est tenue en 2013. Un des principaux points de la Résolution n° 26 porte sur la collecte de données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en vue de créer une base de données mondiale. Des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine et les Pays Membres de l'OIE ont fait des efforts considérables. De fait, le taux de réponse au questionnaire assez complexe a dépassé 70 % ce qui est une vraie réussite. Les résultats de la première phase de ce projet seront présentés mardi dans le cadre du Thème technique II.

Elle a ensuite expliqué que la Résolution n° 26 invitait également les Pays Membres à suivre les principes du Plan d'action mondial de l'OMS sur l'antibiorésistance élaboré par l'OMS avec le soutien de l'OIE pour promouvoir le concept « Une seule santé ». Depuis l'adoption du Plan d'action mondial en mai 2015, la lutte contre l'antibiorésistance dans la cadre de la collaboration tripartite (FAO/OIE/OMS) a atteint un niveau politique sans précédent.

La Docteure Erlacher-Vindel a souligné que ce sujet avait été évoqué lors de la réunion des Ministres de la santé du G7 à Berlin (Allemagne) en octobre 2015 à laquelle a assisté la Docteure Monique Eloit, ainsi que lors de la récente réunion des Ministres de l'agriculture du G7 organisée au Japon en avril 2016. La prochaine étape envisagée est d'avoir une résolution ou un document de haut niveau sur l'antibiorésistance validé par la prochaine Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016. Afin de préparer cet événement important, l'Alliance tripartite a lancé un dialogue à haut niveau sur l'antibiorésistance en avril 2016 aux Nations Unies à New York afin de sensibiliser sur le sujet de l'antibiorésistance et d'inviter les participants à suivre cette question avec leurs Ministres des Affaires étrangères respectifs.

Elle a conclu en indiquant que l'OIE et les Pays Membres ont déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années pour mettre à jour et produire des normes ainsi qu'adopter des recommandations ambitieuses. La Docteure Erlacher-Vindel a souligné la nécessité de communiquer tous ensemble sur ces résultats et de rechercher la solidarité pour apporter un soutien aux Pays Membres afin qu'ils avancent dans la mise en application des normes en adoptant une approche progressive. En conséquence, elle a noté que le Conseil de l'OIE avait proposé le Thème technique II visant à combattre l'antibiorésistance par le biais de l'approche « Une seule santé » : présentation des actions et de la stratégie de l'OIE qui porteront sur les résultats, les réalisations et les projets de l'OIE, fournissant ainsi à l'OIE le socle de sa stratégie.

9. État des notifications des Membres en Europe

La Docteure Marija Popovic, Chargée de mission au sein du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, a fait un point rapide sur l'état des notifications des Membres de la région en date du 20 mai 2016. Elle a commencé par donner des informations régionales détaillées sur le respect de la notification pour 2015, en présentant séparément les maladies des animaux terrestres et celles des animaux aquatiques. Elle a ensuite indiqué le pourcentage de Membres dont les rapports sont toujours attendus et les a encouragés à soumettre leurs rapports non pas uniquement pour 2015 mais également pour les années précédentes en soulignant l'importance de notifier à temps les maladies par le biais de WAHIS par pays/territoire, ainsi que de communiquer d'autres informations épidémiologiques sur la prévention et le contrôle des maladies. La Docteure Popovic a également passé en revue les maladies et les infections figurant sur la liste de l'OIE présentant actuellement un intérêt majeur dans cette région. La Docteure Popovic a conclu en présentant les résultats d'une étude en ligne relative à l'« Évaluation de WAHIS, 10 ans après son lancement », visant à recueillir des informations des Autorités vétérinaires concernant leur niveau de satisfaction en qualité d'utilisateurs de WAHIS, les difficultés rencontrées lors du processus de notification et les propositions d'amélioration. Elle a mis en exergue les sujets les plus fréquemment indiqués par ceux ayant répondu à l'enquête dans cette région comme devant faire l'objet d'améliorations.

Le Délégué de Grèce a demandé que la formulation « Ex-République yougoslave de Macédoine » soit employée à la place de « Macédoine ». Un Représentant de la Délégation russe a proposé de modifier le Chapitre du *Code* de l'OIE relatif à la notification des maladies afin d'inclure l'obligation pour les pays endémiques de notifier tout foyer apparaissant à une distance de 20 à 50 km de la frontière à l'aide de la procédure de notification immédiate afin d'alerter les pays voisins sur la nécessité de prendre des mesures préventives immédiates. La Docteure Marija Popovic a précisé que cette demande pourra éventuellement être examinée par le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale et les Commissions spécialisées concernées.

10. Situation de la peste des petits ruminants en Géorgie

Le Docteur Mikheil Sokhadze, Délégué de Géorgie, a fait une brève présentation relative à la situation de la PPR dans son pays. Il a commencé par dire qu'une forte mortalité avait été notifiée chez les jeunes ovins (âgés d'1-2 mois) le 14 janvier 2016 dans une exploitation proche de la capitale de la Géorgie, Tbilissi. Le Service vétérinaire de l'Agence nationale pour les aliments a pris immédiatement des mesures pour étudier le foyer et soumettre les prélèvements à des épreuves au niveau local. La fièvre catarrhale a été diagnostiquée par le laboratoire du Ministère de l'Agriculture. Il s'en suivi des mesures de quarantaine ainsi que l'abattage sanitaire des animaux malades accompagné de mesures de désinfection/désinsectisations mises en place au sein de l'exploitation touchée. Une lettre circulaire a été adressée à l'ensemble de tous les

vétérinaires régionaux concernant la maladie suspecte chez les petits ruminants. Une notification immédiate a été adressée à l'OIE par le biais de WAHIS concernant le premier cas suspect d'apparition d'une maladie figurant sur la liste de l'OIE dans ce pays (notification en date du 23 janvier 2016).

Il a expliqué que les prélèvements avaient été soumis à l'Institut Pirbright au Royaume-Uni afin de confirmer les résultats préliminaires. Étant donné que les prélèvements soumis aux épreuves ont donné des résultats négatifs au regard du virus de la fièvre catarrhale (notification en date du 29 janvier 2016), ils ont été soumis à une nouvelle épreuve au regard de la PPR, à l'issue de laquelle le virus de la PPR a été confirmé dans les prélèvements (notification en date du 8 février 2016). Suite à une enquête plus approfondie, il a été confirmé que le mauvais diagnostic préliminaire était imputable à un problème de réaction en chaîne par polymérase (PCR) au niveau du laboratoire local.

Le 3 février 2016, le Chef des Services vétérinaires de Géorgie a envoyé une lettre officielle à la FAO demandant de l'aide. En réponse à cette demande officielle, le Centre de gestion des crises - Santé animale (CMC-AH) OIE/FAO a dépêché une équipe qui s'est déployée à Tbilissi le 7 février 2016. L'objectif global de la mission consistait à étudier ce tout premier foyer de PPR qu'ait jamais connu le pays et apporter de l'aide au gouvernement pour y répondre. L'équipe du CMC-AH a inspecté plusieurs exploitations et un marché d'animaux vivants proches de l'exploitation initiale. Tout en identifiant des signes liés à la PPR dans deux des quatre exploitations visitées, aucun signe particulier n'a été relevé sur le marché d'animaux vivants. Des échantillons ont été prélevés à des fins de diagnostic de laboratoire à partir d'animaux vivants ou morts sur l'ensemble des quatre exploitations. L'enquête menée sur le foyer a conclu que l'infection due à la PPR sur les exploitations qui avaient été trouvées infectées était récente puisque, seuls, les animaux jeunes étaient malades, n'ayant pas de protection due aux anticorps maternels.

Conformément à la recommandation de l'équipe du CMC-AH, le Service vétérinaire gouvernemental a planifié et mis en place les mesures suivantes: élaboration d'un plan national stratégique relatif à la PPR et groupe spécial (Task Group) sur la PPR conduit par le Chef des Services vétérinaires; étude pré vaccinale afin d'évaluer la répartition géographique de l'infection existante due à la PPR ; vaccination en fonction du risque que présentent les animaux sensibles, avec 1.300.000 petits ruminants vaccinés à ce jour; les kits de diagnostic nécessaires ont été achetés pour le laboratoire.

Le Docteur Sokhadze a conclu en disant que, depuis lors, aucun cas clinique de PPR n'avait été notifié en Géorgie. Grâce à la réaction rapide du Service vétérinaire et au soutien immédiat apporté par les recommandations émanant de la mission du CMC-AH, tout cela assorti d'une vaccination de masse des animaux sensibles, la Géorgie a réussi à stopper et contrôler la maladie.

Le Délégué du Royaume-Uni, Docteur Nigel Gibbens, a demandé des éclaircissements sur les modalités de l'abattage sanitaire mises en place et sur la durée de la campagne de vaccination. Le Docteur Sokhadze a indiqué qu'un abattage modifié était mis en place en ciblant uniquement les agneaux présentant des signes cliniques et tous les animaux sensibles étaient vaccinés dans un délai de deux semaines, étant donné les risques associés au pastoralisme nomade très répandu en Géorgie. La campagne de vaccination a été conduite par les Services vétérinaires en collaboration avec les autorités concernées.

11. Derniers développements concernant la Plateforme régionale de l'OIE sur le bien-être animal en Europe

La Docteure Nadège Leboucq, Représentante sous-régionale de l'OIE à Bruxelles, a démarré sa présentation en indiquant que lors du second semestre 2015 et en 2016, la Représentation sous-régionale de l'OIE à Bruxelles, qui assure le secrétariat de la Plateforme régionale de l'OIE sur le bien-être animal en Europe, a continué de mettre en place le plan d'action sur trois ans de la Plateforme qui avait été lancé en 2013. Ceci a comporté la préparation et l'organisation des activités importantes suivantes portant sur les trois sujets prioritaires de la Plateforme : contrôle des populations de chiens errants ; transport des animaux ; et abattage des animaux.

(a) un deuxième atelier de formation des formateurs relatif au transport et à l'abattage à

l'intention de sept pays russophones (Russie, mars-avril 2016). Une évaluation du premier atelier de formation des formateurs (Géorgie, premier semestre 2015) a montré que la plupart des pays participants avaient déjà augmenté le nombre de sessions de formation au niveau national pour les inspecteurs vétérinaires travaillant dans les abattoirs locaux et certains établissements d'enseignement vétérinaire ont inclus cette formation dans le programme de leurs étudiants vétérinaires.

- (b) Premier atelier régional sur la stratégie nationale relative à la gestion des populations de chiens errants eu Eurasie occidentale (Bichkek, Kirghizistan, octobre 2015) et lancement d'un système d'auto-évaluation pour ces pays afin qu'ils puissent déterminer leur situation en 2016 à l'aide de l'outil mis au point par l'OIE et son Centre collaborateur de Teramo (Italie); ces pays ont pris note du Chapitre 7.7 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE relatif au contrôle des populations de chiens errants et ont décidé de s'y conformer totalement d'ici 2030.
- (c) Préparation de modules portant sur le transport longue distance des animaux menés à l'abattoir et des volailles afin que ces modules puissent servir pour les ateliers de formation des formateurs fin 2016 et en 2017.
- (d) Élaboration du nouveau site web de la Plateforme.
- (e) Cinquième réunion du Groupe de pilotage de la Plateforme (SG5) (Dublin, Irlande, novembre 2015) et sixième réunion (SG6) (Teramo, Italie, avril 2016), qui ont servi à valider les programmes semestriels déjà menés à bien (second semestre 2015 et premier semestre 2016) ou à venir (second semestre 2016).

La Docteure Leboucq a ensuite indiqué qu'il était prévu, au cours du second semestre 2016, d'avoir un second atelier sur la gestion des populations de chiens errants dans les Balkans (Albanie, juin 2016). Elle a fait remarquer que la préparation des feuilles de route nationales, s'appuyant sur les résultats des auto-évaluations faites lors du premier semestre 2015, constituerait un sujet important de l'atelier. La campagne de sensibilisation relative aux chiens errants dans les Balkans, axées sur le comportement responsable des propriétaires de chiens visant à réduire le nombre de chiens errants qui a été lancée en mai 2016, permettra d'alimenter les discussions lors de l'atelier et fera l'objet d'une évaluation en mars 2017. Il est également prévu d'organiser le premier atelier de formation des formateurs relatif au transport longue distance des animaux menés à l'abattoir et des volailles, à partir des modules de formation élaborés lors du premier semestre 2016.

Elle a ajouté que lors de la réunion du SG5, les membres du Comité de Pilotage de la Plateforme avaient reconnu la nécessité d'élaborer un second plan d'action pour la Plateforme couvrant la période 2017-2019 en poursuivant dans la même ligne que le premier. En fonction de l'issue des discussions à venir, le bien-être des équins de travail et le bien-être des animaux dans les catastrophes pourraient être ajoutés à la liste des sujets traités par la Plateforme. La Docteure Leboucq a souligné que les Délégués auprès de l'OIE en Europe seraient étroitement impliqués dans la préparation et la validation du second Plan d'action de la Plateforme, qui devra être validé lors de la 85^e Session générale de l'OIE de mai 2017. Une évaluation extérieure – devant avoir lieu fin 2016 – validera le premier plan d'action de la Plateforme et fera des recommandations utiles à la préparation du second Plan d'action. Le partenaire financier initial de la Plateforme, l'Union européenne, a déjà fait savoir qu'il fournirait le soutien financier pour un second Plan d'action alors qu'un nombre croissant de bailleurs de fonds (France, Suisse, Allemagne, Protection mondiale des animaux, Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals (Société royale pour la prévention de la cruauté envers les animaux) apportent aussi leur soutien aux activités de cette Plateforme.

La Docteure Leboucq a conclu en disant que le nouveau site web de la Plateforme était en train d'être finalisé et comporterait des informations complètes sur la Plateforme tout en servant de forum en ligne permettant d'avoir des échanges régionaux et un dialogue entre les pays européens.

Le Président de la réunion, le Docteur Budimir Plavšić, a félicité l'OIE pour l'ensemble du travail accompli en matière de bien-être animal dans la région.

12. Derniers développements concernant le Groupe permanent d'experts en PPA dans la région des pays baltes et d'Europe de l'Est

Le Professeur Kazimieras Lukauskas, Représentant régional de l'OIIE à Moscou a commencé sa présentation en expliquant que la peste porcine africaine était l'une des maladies porcines les plus importantes se propageant en Europe de l'Est.

Le Professeur Lukauskas a présenté un aperçu de la propagation de la PPA d'Afrique en 2007 vers le Caucase et l'Europe de l'Est.

Il a précisé que la PPA avait été introduite en Géorgie en 2007. La maladie s'est largement étendue à l'Arménie, l'Azerbaïdjan et a traversé la Fédération de Russie avant de continuer à se propager vers l'ouest, un premier foyer étant notifié en Ukraine en 2012, au Belarus en 2013, en Lituanie, Lettonie et Pologne en 2014 et en Estonie en 2015.

Il a souligné le risque potentiel de voir le virus de la PPA pénétrer dans l'Union européenne.

Le Professeur Lukauskas a poursuivi en donnant une série d'analyses de risques qui avaient été faites sur une introduction possible de la PPA dans l'Union européenne et en Asie à partir de l'Afrique et de l'Europe de l'Est par plusieurs voies d'entrée.

Il a présenté les principales caractéristiques des voies de transmission de la PPA, en indiquant que le virus de la PPA se transmettait principalement par contact direct (entre un animal infecté et un animal sain), par contact indirect par le biais de vecteurs passifs (tels que des produits, des personnes ou des véhicules contaminés) ou par des vecteurs biologiques (argasidés du genre *Ornithodoros*).

Le Professeur Lukauskas a apporté des commentaires sur les facteurs de risque pour une détection précoce de la PPA dans les pays d'Europe de l'Est, à savoir ; des programmes de contrôle inadaptés, une détection tardive, des programmes de surveillance inadéquates et une faiblesse des Services vétérinaires.

Il a souligné qu'en 2014, l'OIIE, en collaboration avec l'Union européenne et la FAO, avait créé un Groupe permanent d'experts (SGE) sur la PPA pour lequel un programme avait été approuvé.

Le Professeur Lukauskas a présenté en détail les résultats des trois réunions qui se sont tenues depuis 2014.

Le Professeur Lukauskas a indiqué que la première réunion du Groupe permanent d'experts (SGE1), tenue à Minsk (Belarus) en décembre 2014, avait souligné la nécessité d'avoir une forte coopération des chasseurs, des autorités environnementales et des Services vétérinaires afin de gérer plus efficacement les sangliers. La chasse devait se dérouler de façon à éviter les déplacements de sangliers. La gestion des sangliers devait être clairement définie en fonction de la situation écologique, environnementale et socioculturelle de la région. Le Groupe permanent d'experts a réitéré que la confiance et la coopération ne pouvaient être bâties qu'en offrant un plein accès aux informations pertinentes.

Il a ajouté que la biosécurité était cruciale pour prévenir l'entrée et la propagation de la PPA dans les exploitations commerciales et les élevages artisanaux de suidés. La condition première pour atteindre cet objectif est que les Services vétérinaires donnent les informations de base aux éleveurs de porcs par le biais de campagnes de communication appropriées. Les élevages artisanaux avec une biosécurité faible jouent actuellement un rôle important dans la propagation de la PPA. Étant donné l'importance des exploitations artisanales dans certaines zones, les mesures de contrôle et de biosécurité à mettre en place dans les systèmes de production artisanaux doivent être soigneusement évaluées.

Le Professeur Lukauskas a ensuite rendu compte de la seconde réunion du Groupe permanent d'experts (SGE2), tenue à Tallinn (Estonie) en février 2015, qui a mis en place une équipe d'experts et programmé une série de visites vers différents pays affectés, comme suit : Lituanie, Belarus, Pologne, Russie, Lettonie, Ukraine, Estonie.

Le Professeur Lukauskas a ensuite présenté les conclusions de la troisième réunion du SGE3, tenue à Moscou (Russie) en mars 2016, à savoir :

- Les activités de surveillance et de suivi doivent s'appuyer sur les caractéristiques biologiques de la PPA ;
- La surveillance des suidés domestiques doit être axée sur la détection précoce de la PPA ;
- Concernant les sangliers, la surveillance passive doit être favorisée dans les zones infectées et à risque tout en conservant le niveau actuel de surveillance active ; et
- La répartition et l'efficacité des mesures adoptées dans les zones menacées doivent être réévaluées en tenant compte des caractéristiques épidémiologiques particulières de la PPA ainsi que des types de risques.

Le Professeur Lukauskas a conclu en commentant les résolutions prises lors de la réunion entre l'OIIE et le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) en 2014. Il a souligné que la clef du contrôle de la PPA était de sensibiliser et d'éduquer l'ensemble des secteurs impliqués (y compris les éleveurs, les vétérinaires, les représentants gouvernementaux et les chasseurs) afin d'être sûr qu'ils comprennent l'impact socio-économique de la maladie dans des zones endémiques, définissent des actions prioritaires et saisissent l'importance du contrôle et de l'éradication de cette maladie.

La Docteure Leboucq, en sa qualité de Secrétaire de l'initiative du Groupe permanent d'experts (SGE) pour la PPA a rappelé que la quatrième réunion du Groupe permanent d'experts sur la PPA (SGE4) se tiendrait le lendemain afin de profiter de la présence des Délégués/ des Chefs des Services vétérinaires de l'ensemble des sept pays concernés et de la Roumanie et de la Moldavie, également invitées à se joindre à cette initiative.

13. Mise en œuvre du Processus PVS de l'OIIE en Asie centrale

Le Docteur Mereke Taitubayev, Chef de l'Unité sous-régionale de l'OIIE pour la coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse à Astana, a commencé sa présentation en indiquant que les pays d'Asie centrale avaient fait largement appel à l'Outil PVS afin d'améliorer la conformité de leurs Services vétérinaires aux normes internationales de l'OIIE. Dès 2007, les premières missions d'évaluation PVS avaient été demandées et conduites au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Kazakhstan. Le Tadjikistan a suivi peu après en 2009, suivi récemment par le Turkménistan, en 2013.

Il a déclaré qu'une brève analyse de l'utilisation faite de l'Outil PVS a clairement montré que deux pays ayant fait l'objet d'une évaluation semblent totalement conscients de l'importance et de l'utilité du Processus PVS. Le Kazakhstan et le Kirghizistan, ont demandé des missions complémentaires à la mission d'évaluation PVS initiale dont ils ont bénéficié : une mission d'analyse des écarts PVS afin d'avoir un coût indicatif des ressources nécessaires pour mettre en place les priorités définies pour le pays ; des missions d'évaluation PVS de suivi afin d'évaluer les progrès accomplis ; et un soutien en matière de législation vétérinaire pour renforcer leur cadre législatif. À partir des recommandations de leur évaluation PVS initiale, ils ont également demandé des projets de jumelage visant à améliorer la qualité de leurs Services vétérinaires.

Un projet de jumelage de laboratoires sur la brucellose entre l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise 'G. Caporale' (IZSAM) de Teramo (Italie) et le Centre de référence national de médecine vétérinaire d'Astana (NVRC) (Kazakhstan) s'est terminé en décembre 2015 par une réunion régionale afin de partager les leçons apprises avec les autres pays. L'objectif de ce laboratoire du Kazakhstan, suite à ce jumelage, est de présenter une demande afin d'obtenir le statut de Laboratoire de référence de l'OIIE pour la brucellose.

Un projet de jumelage sur l'enseignement vétérinaire est en cours entre l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) (France) et l'Université nationale agricole kazakhe d'Almaty travaillant avec un consortium d'universités du Kazakhstan. Après un démarrage un peu lent, ce projet de jumelage monte en puissance avec des échanges de professeurs et d'étudiants devant avoir lieu cette année.

Le Kirghizistan, a également demandé un projet de jumelage afin d'améliorer la mise en place de son organisme statutaire vétérinaire récemment créé : une première étape qui est issue de la proposition faite par le Kirghizistan, de participer activement à la Conférence mondiale sur l'enseignement qui s'est tenue à Iguazu (Brésil) en décembre 2013.

Le Docteur Taitubayev a conclu en disant que les missions régulières d'évaluations PVS de suivi menées dans les pays étaient utiles pour évaluer, suivre et soutenir les progrès accomplis – chose dont les pays d'Asie centrale ont sans conteste tenu compte. Il a reconnu que le principal point d'achoppement auquel ils se heurtaient désormais – à savoir, le financement pour les avancées futures – exigeait l'élaboration d'un programme de coopération clair au niveau régional afin d'encourager les investisseurs et assurer le soutien effectif de leurs ministères des finances respectifs.

14. Élection du Président et des deux Vice-présidents de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe

La Docteure Karin Schwabenbauer, Déléguée de l'Allemagne et Présidente sortante de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, a informé les participants que, du fait du changement des Délégués d'Estonie, d'Espagne et d'Azerbaïdjan ayant laissé vacants les postes de Président et de deux Vice-présidents de la Commission régionale, il fallait procéder à une élection partielle.

La Commission a désigné à l'unanimité les Délégués de Lettonie, Serbie, Autriche et Belarus aux postes, respectivement, de Président, premier Vice-président, second Vice-président et Secrétaire général de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe.

La composition du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe est la suivante :

Président :	Dr Maris Balodis (Lettonie)
Vice-président :	Dr Budimir Plavšić (Serbie)
Vice-président :	Dr Ulrich Herzog (Autriche)
Secrétaire général :	Dr Aliaksandr Subotsin (Belarus)

Cette décision sera soumise pour validation au vote de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE au cours de la semaine.

15. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE

Commission européenne (CE)

Le Docteur Bernard Van Goethem a mis en exergue les activités de la Direction générale Santé et sécurité alimentaire de la Commission européenne dans le domaine de la santé et du bien-être animal en Europe, et portant sur: les programmes de contrôle des maladies animales transfrontalières dans l'Union européenne et les pays avoisinants; les activités BTSF (Une meilleure formation pour des aliments plus sains); la Plateforme régionale de l'OIE sur le bien-être animal en Europe; et d'autres activités de renforcement des capacités de l'OIE financées par la Commission européenne. Il a également fait un point sur la situation en matière législative sur la santé animale au niveau de l'Union européenne.

Commission économique eurasienne (CEE)

Le Représentant de la Commission économique eurasienne (CEE) a commencé sa présentation en précisant que le traité sur l'Union économique eurasienne (UEEA) était entré en vigueur le 1 janvier 2015. Il a précisé que l'UEEA était une organisation internationale pour l'intégration économique régionale jouissant d'une personnalité juridique internationale. Les États membres de l'UEEA sont : l'Arménie, le Belarus, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Russie. La CEE est un organe réglementaire supranational de l'UEEA. Les décisions de la CEE sont d'application obligatoire sur le territoire des États membres de l'UEEA.

Il a indiqué que l'une des tâches principales de la CEE en liaison avec les mesures sanitaires et phytosanitaires étaient d'élaborer (en conformité avec le traité de l'UEEA) des actes législatifs réglementaires pour l'UEEA afin de conserver le bien-être épizootique ainsi que sanitaire et vétérinaire du territoire de l'UEEA.

Il a conclu en déclarant que la coopération entre la CEE et l'OIE reposait actuellement sur un accord de coopération conclu par la CEE et l'OIE le 10 janvier 2014.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le Docteur Andriy Rozstalnyy, Responsable santé et production animale au Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, a commencé sa présentation en disant que la FAO apportait son assistance à des pays d'Europe et d'Asie centrale en matière de production durable d'animaux d'élevage, de santé publique et vétérinaire, de sécurité sanitaire des aliments et de préservation des ressources zoogénétiques. Il a ajouté qu'en particulier, une aide était apportée pour : l'élaboration de politiques et de stratégies relatives à la production d'animaux d'élevage et la prévention et le contrôle des maladies transfrontalières (PPA, fièvre aphteuse, PPR, péripneumonie contagieuse caprine), y compris des zoonoses comme la brucellose et la rage; une réponse d'urgence à des maladies émergentes, telles que la dermatose nodulaire contagieuse et la PPR; la proposition de solutions face à des défis que rencontrent les Services vétérinaires et les éleveurs. La FAO procède aussi à des évaluations des animaux d'élevage et à la mise en application de programmes visant à améliorer l'élevage, comme par exemple, favoriser la productivité des abeilles mellifères et aider les populations rurales, notamment les femmes à générer un revenu par le biais du renforcement des capacités en matière de production mellifère . La FAO favorise le dialogue et le partenariat public-privé dans des domaines tels que : sensibilisation à la prévention du risque et au contrôle de la PPA ; soutien à la création et au renforcement d'organisations professionnelles ancrées dans la communauté, telles que les associations de vétérinaires praticiens, les agriculteurs et les producteurs laitiers. Augmenter la sensibilisation à l'antibiorésistance est un autre domaine important du travail que réalise la FAO dans la région.

16. Questions diverses

Le Délégué d'Ukraine, le Docteur A. Verzhychkovskiy, a demandé que la proposition de l'Institut d'état de la recherche scientifique et du contrôle en médecine vétérinaire et additifs alimentaires de Lviv en Ukraine souhaitant devenir Centre collaborateur de l'OIE pour la santé des abeilles et la sécurité sanitaire des produits des abeilles soit portée à l'ordre du jour de la 27^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe (Lisbonne, septembre 2016). Le Président a répondu que cette demande pourrait être examinée lors de la finalisation de l'ordre du jour de la Conférence.

La réunion a officiellement pris fin à 18 h 35.

.../Annexe

Annexe

**RÉUNION DE LA
COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'EUROPE**

Lundi 23 mai 2016

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour (Dr Budimir Plavšić, Délégué de la Serbie et Secrétaire général de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe) ;
 2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE (Dre Karin Schwabenbauer, Déléguée de l'Allemagne et Présidente sortante de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE) ;
 3. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation sous-régionale de l'OIE à Bruxelles, de la Représentation régionale de l'OIE à Moscou et de l'Unité sous-régionale de coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse de l'OIE à Astana (Dre Nadège Leboucq, Représentante sous-régionale de l'OIE à Bruxelles, Dr Mereke Taitubayev, Chef de l'Unité sous-régionale de coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse de l'OIE à Astana) ;
 4. Activités post-éradication de la peste bovine (Mme Tianna Brand, Chargée de mission, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
 5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018 (Dr Budimir Plavšić) ;
 6. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 27^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe (Dr Budimir Plavšić) ;
 7. Organisation de la 27^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, qui se tiendra à Lisbonne (Portugal) du 19 au 23 septembre 2016 (Prof. Dr Álvaro Mendonça, Délégué du Portugal) ;
 8. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale (Dre Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
 9. État des notifications des Membres en Europe (Dre Marija Popovic, Chargée de mission, Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE) ;
 10. Situation de la peste des petits ruminants en Géorgie (Dr Mikheil Sokhadze, Délégué de la Géorgie) ;
 11. Derniers développements concernant la Plateforme régionale de l'OIE sur le bien-être animal en Europe (Dre Nadège Leboucq) ;
 12. Derniers développements concernant le Groupe permanent d'experts en PPA dans la région des pays baltes et d'Europe de l'Est (Prof. Kazimieras Lukauskas, Représentant régional de l'OIE à Moscou) ;
 13. Mise en œuvre du Processus PVS de l'OIE en Asie centrale (Dr Mereke Taitubayev) ;
 14. Élection du Président et des deux Vice-présidents de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe (Dre Karin Schwabenbauer) ;
 15. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE :
 - Commission européenne (CE)
 - Commission économique eurasiennne (CEE)
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 16. Questions diverses.
-

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR LE MOYEN-ORIENT**

Paris, 23 mai 2016

La Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient s'est réunie le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie, à Paris, à 14 heures. Ont participé à cette réunion 56 participants, dont les Délégués et observateurs de 14 Membres de cette Commission, 1 territoire observateur, ainsi que les représentants de 6 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Soudan, Syrie, Turquie et Yémen.

Pays/territoires observateurs : Territoires autonomes palestiniens.

Organisations internationales/régionales : CIWF⁶⁷, EAHS⁶⁸, FAO, INSCA⁶⁹, IZS⁷⁰ et le Donkey Sanctuary.

La réunion était présidée par le Docteur Kassem Al-Qahtani (Qatar), Président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, assisté du Docteur Ghazi Yehia, Représentant régional de l'OIE pour le Moyen-Orient.

Le Président a accueilli les Délégués, observateurs et représentants des organisations internationales et régionales.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, figurant en annexe, a été adopté à l'unanimité.

2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE

Le Docteur Hadi Mohsin Al-Lawati, Délégué d'Oman et Membre du Conseil, a commencé sa présentation en donnant des détails relatifs aux membres du Conseil et à la rotation géographique observée pour la Présidence de l'OIE. Il a souligné qu'il était habituel que le Président ait auparavant occupé le poste de Vice-président, ce qui demande un certain degré de maintien en place du / de la Délégué(e) en question.

Le Docteur Al-Lawati a ensuite informé les Délégués que le Conseil de l'OIE s'était réuni trois fois depuis la dernière Session générale au cours de laquelle le Conseil avait été élu. Ces réunions se sont tenues en octobre 2015, février 2016 et mai 2016 pour examiner des questions d'importance stratégique pour l'OIE, y compris des questions administratives majeures dont

⁶⁷ CIWF : Protection mondiale des animaux de ferme

⁶⁸ EAHS : Emirates Arabian Horse Society

⁶⁹ INSCA : Association internationale de l'industrie des boyaux naturels

⁷⁰ IZS : Istituto Zooprofilattico Sperimentale, Italie

certaines seront présentées lors de la 84^e Session générale sous forme de projets de résolutions. Il a ajouté que le Conseil a continué de débattre de la mise en application du Sixième Plan stratégique (2016-2020), notamment lors de la réunion de février 2016.

Le Docteur Al-Lawati a donné un bref aperçu des questions les plus importantes abordées lors des réunions du Conseil, à savoir :

1. Évaluation critique détaillée de la 83^e Session générale dans l'objectif de suggérer des améliorations pour la 84^e Session générale.
2. Compte tenu de la situation qui s'est notablement améliorée en matière de recouvrement des arriérés ces dernières années, le Conseil a souhaité examiner la procédure de mise en application de l'Article 5 du Règlement général de l'OIE. Le Conseil a décidé que les Pays Membres ayant des arriérés de contributions sur cinq ans ou plus ne seraient pas habilités à voter lors de la Session générale de 2016 et que leurs Délégués ne percevraient pas leurs indemnités.
3. Un aspect particulier a été souligné portant sur la procédure d'accession aux dossiers des Pays Membres cherchant à obtenir la reconnaissance de leurs statuts officiels : à savoir que les Pays Membres demandant la reconnaissance de leur statut sont tenus de répondre, dans les 10 jours, à des demandes d'information sur leurs dossiers formulées par d'autres Pays Membres dans le cadre des 60 jours octroyés pour faire des commentaires.
4. Après avoir reçu des demandes d'ouverture de nouvelles Représentations de l'OIE, le Conseil a décidé qu'il faudrait d'abord examiner quels sont les critères qu'il faudrait prendre en compte pour décider ou non d'ouvrir un nouveau bureau de l'OIE, compte tenu du fait que l'Organisation connaît déjà des difficultés financières avec l'exploitation de plusieurs Représentations.
5. Le Conseil a validé le principe d'un document cadre pour l'évaluation des performances destiné aux Commissions spécialisées de l'OIE et a suggéré de faire appel à des indicateurs. Les Présidents et les Membres de ces quatre Commissions spécialisés ont tous été informés de cette nouvelle procédure. Le Conseil a examiné les premières propositions d'établissement de grille d'évaluation.
6. Le Conseil a également encouragé tout effort déployé afin que les rapports en versions espagnole et française des Commissions spécialisées soient mis à disposition aussi rapidement que possible afin de laisser suffisamment de temps pour soumettre des commentaires.
7. Il a évoqué la question de l'accès aux rapports des groupes *ad hoc* et la possibilité que ces rapports soient accessibles sur le site web.
8. Le Conseil a examiné les accords passés avec d'autres organisations internationales. Le Conseil a approuvé la signature d'accords avec l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ainsi qu'avec la Commission de l'Océan indien.
9. Il a eu des échanges à propos de la plate-forme établie dans la région Asie/Pacifique pour faciliter l'échange d'informations au sein des pays de la région. Ce dispositif ne dispense pas les Pays Membres de soumettre leurs commentaires officiellement à l'OIE. Cette initiative pourrait être étendue à d'autres régions si elle se révèle satisfaisante à l'issue de plusieurs mois d'existence.

Lors des réunions du Conseil de février et de mai 2016, une attention toute particulière a été apportée aux questions administratives, budgétaires et statutaires ainsi qu'à la préparation de la 84^e Session générale.

Enfin, le Docteur Al-Lawati a fait remarquer que, concernant la préparation de la 84^e Session générale, le Conseil avait examiné les propositions de la Directrice générale relatives à l'organisation de la Session générale et avait étudié les nominations des Délégués pour la remise des distinctions honorifiques, médaille d'or et médaille du mérite. Le Conseil a également validé

le programme de travail présenté par la Directrice générale avant qu'il ne soit approuvé par l'Assemblée ainsi que la nouvelle charte organisationnelle qui sera finalisée et mis en œuvre après la Session générale.

3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

Le Docteur Kassem Al-Qahtani, Délégué du Qatar et Président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, a fait remarquer que les arriérés de contribution de certains pays étaient préoccupants.

Il a encouragé les Membres de la Commission régionale pour le Moyen-Orient à relever le niveau de leur contribution obligatoire à l'OIE en fonction de leur niveau national de développement économique afin de mieux soutenir les activités de la Commission régionale et de la Représentation régionale. Il a ajouté qu'il convenait de déployer des efforts supplémentaires afin de trouver de nouvelles sources de financement pour les activités de l'OIE dans la région.

Il a insisté sur la nécessité d'organiser régulièrement des réunions scientifiques régionales, en particulier des séminaires sur le renforcement des capacités à l'intention des points focaux nationaux de l'OIE dans les différents domaines d'activité et ce, dans le cadre du processus de renforcement des Services vétérinaires. Il a, à cet effet, évoqué le séminaire sur le bien-être animal qui s'était déroulé en avril 2016 à Amman (Jordanie) et ceux qui se dérouleraient ultérieurement cette année sur les laboratoires vétérinaires (septembre 2016), la notification des maladies (novembre 2016) et les maladies des animaux aquatiques (décembre 2016).

Il a conclu en annonçant les activités régionales spécifiques prévues dans le courant de l'année, qui doivent encore être confirmées : une conférence régionale sur la lutte contre la rage (septembre 2016), conformément aux recommandations de la 13^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, qui s'est tenue à Kaslik en novembre 2015 ; les réunions concernant la feuille de route régionale du Plan-cadre mondial FAO/OIE pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) ayant trait à l'approche progressive de lutte contre la fièvre aphteuse et la peste des petits ruminants (PPR) (octobre 2016) ; les activités de bien-être animal s'inscrivant dans le Plan d'action en faveur du bien-être animal au Moyen-Orient pour 2016-19 ; et les activités afférentes aux maladies des camélidés.

En guise de conclusion, le Docteur Al Qahtani a remercié les pays accueillant les activités régionales, à savoir : la Jordanie, le Liban, le Qatar et les Émirats Arabes Unis.

4. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

Le Docteur Ghazi Yehia, Représentant régional de l'OIE pour le Moyen-Orient, a présenté les principaux objectifs des activités menées par la Représentation régionale de l'OIE au cours des 12 mois écoulés, à savoir : le renforcement des capacités des Services vétérinaires ; et la prévention et le contrôle des maladies animales au Moyen-Orient.

Le Docteur Yehia a exposé en détail l'assistance fournie aux pays souhaitant prendre part aux projets de jumelage interlaboratoires, à savoir entre : l'Abu Dhabi Food Control Authority (ADFCA) et l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale (IZS) en Italie pour les maladies des camélidés ; le Jordan Bio-Industries Center (JOVAC) et le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) pour le vaccin contre la PPR ; le CVLBR et le CIRAD pour les maladies des petits ruminants, en faisant explicitement référence à la PPR et à la pleuropneumonie contagieuse caprine ; le Yémen et l'Afrique du Sud pour la fièvre de la Vallée du Rift ; et le Yémen et l'Agence française nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour les maladies des abeilles.

Il a ensuite présenté les conclusions de : la 13^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, qui s'est tenue à Kaslik (Liban) du 10 au 13 novembre 2015 ; la conférence sous-régionale sur les maladies des camélidés, qui s'est déroulée à Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis) du 14 au 16 février 2016 ; et de la Conférence régionale de l'OIE intitulée « Vers la mise en œuvre des normes de l'OIE sur le zonage », organisée à Amman (Jordanie) du 3 au 5 avril 2016.

Il a également présenté brièvement les activités programmées pour les sept mois à venir, tout en précisant que pour certaines d'entre elles le budget devait encore être confirmé : le séminaire adressé aux points focaux nationaux pour les laboratoires (septembre 2016) ; la conférence régionale sur la lutte contre la rage (septembre 2016) ; le séminaire adressé aux points focaux nationaux pour la notification des maladies (Sharm El Sheikh, novembre 2016) ; les réunions sur la feuille de route régionale pour l'approche progressive de lutte contre la fièvre aphteuse et la PPR (octobre 2016) ; une formation sur la reconnaissance des statuts sanitaires et la validation des programmes de contrôle (octobre 2016) ; et le séminaire adressé aux points focaux nationaux pour les animaux aquatiques (Jeddah, décembre 2016).

5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018

La Commission régionale a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) :

- Différents degrés de bonnes pratiques de gestion des situations d'urgence au niveau ministériel.

6. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 14^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

Le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) a été retenu pour la 14^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient :

- Le renforcement durable des systèmes d'épidémiosurveillance dans les Pays Membres du Moyen-Orient.

7. Activités post-éradication de la peste bovine

Madame Tianna Brand, Chargée de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a brièvement résumé la phase post éradication de la peste bovine démarrée depuis 2011 en soulignant les progrès positifs accomplis afin de réduire le risque de réémergence. Notamment en 2015-16, l'Australie, le Brésil et la Suisse ont détruit leurs stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine (MCVPB) ; le Botswana a transféré tous ses MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à l'UA-PANVAC et le Japon a transféré ses matériels contenant le virus de la peste bovine vers un établissement habilité à détenir les MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à Tokyo en détruisant les stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine détenus dans d'autres établissements non habilités.

Il convient de saluer ces efforts, mais le statut d'absence de la maladie au niveau mondial reste fragile, le virus étant toujours stocké en de nombreux endroits. Ceci étant dit, elle a également souligné une autre possibilité de réduire les matériels détenus par le biais du « projet de séquençage et de destruction » avec l'Institut Pirbright et le CIRAD. Ce projet a pour objectif de détruire tous les matériels contenant le virus de la peste bovine, après avoir recueilli la totalité de leurs séquences génomiques. Elle a encouragé les Pays Membres à participer à ce projet.

Enfin, elle a fait remarquer que le Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine continue à se réunir afin d'examiner les demandes et de prodiguer des conseils sur la politique à suivre et les activités à venir de la phase post-éradication. En conclusion, elle a rappelé aux Délégués de conserver leur plan d'urgence national, d'exercer une surveillance générale et de poursuivre la présentation d'un rapport annuel, comme cela est stipulé au Chapitre 8.15. du *Code terrestre*.

8. Confirmation du lieu où se déroulera la 14^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient en septembre 2017

Le Docteur Nihat Pakdil, Délégué de la Turquie, a confirmé la proposition de son pays d'accueillir la 14^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient. Celle-ci se tiendra à Istanbul (Turquie) en septembre 2017.

9. État des notifications des Membres au Moyen-Orient

Le Docteur Neo Mapitse, Adjoint au Chef du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, a fait un point rapide sur l'état des notifications des Membres de la région en date du 20 mai 2016. Il a commencé par donner des informations régionales détaillées sur le respect de la notification pour 2015, en présentant séparément les maladies des animaux terrestres et celles des animaux aquatiques. Il a ensuite indiqué le pourcentage de Membres dont les rapports sont toujours attendus et les a encouragés à soumettre leurs rapports non pas uniquement pour 2015 mais également pour les années précédentes en soulignant l'importance de notifier à temps les maladies par le biais de WAHIS par pays/territoire, ainsi que de communiquer d'autres informations épidémiologiques sur la prévention et le contrôle des maladies. Le Docteur Mapitse a également passé en revue les maladies et les infections figurant sur la liste de l'OIE présentant actuellement un intérêt majeur dans cette région. Le Docteur Mapitse a conclu en présentant les résultats d'une étude en ligne relative à l'« Évaluation de WAHIS, 10 ans après son lancement », visant à recueillir des informations des Autorités vétérinaires concernant leur niveau de satisfaction en qualité d'utilisateurs de WAHIS, les difficultés rencontrées lors du processus de notification et les propositions d'amélioration. Il a mis en exergue les sujets les plus fréquemment indiqués par ceux ayant répondu à l'enquête dans cette région comme devant faire l'objet d'améliorations.

10. Conclusions de la 13^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, qui s'est tenue à Kaslik (Liban) du 10 au 14 novembre 2015

Le Docteur Ghazi Yehia a présenté les recommandations suivantes adoptées par la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient le 14 novembre 2015 à l'occasion de sa 13^e Conférence régionale.

Recommandation n° 1 : Contrôle de la rage dans la région du Moyen-Orient en mettant l'accent sur le contrôle des chiens errants.

1. Les Pays Membres, avec le concours de l'OIE, de l'OMS et de la FAO, développent et adoptent une Stratégie régionale pour l'éradication de la rage au Moyen-Orient, dont la vaccination des chiens et le contrôle des populations de chiens errants, appliqués conformément aux normes pertinentes de l'OIE (notamment celles sur le bien-être animal), seront les principales composantes.
2. Les Pays Membres élaborent des feuilles de route nationales (dont des programmes de vulgarisation) pour lutter contre la rage, qui permettront d'atteindre les objectifs de la Stratégie régionale susmentionnée et s'appuieront sur des activités mesurables ainsi que sur un calendrier et des indicateurs réalistes.
3. Les Services vétérinaires des Pays Membres collaborent avec les Services de santé publique (Ministère de la santé publique), les municipalités, les ONG compétentes et les communautés locales pour développer les feuilles de route nationales et bénéficier de l'avantage économique qu'offre l'élimination de la rage à la source animale grâce à des programmes adaptés.
4. Les Pays Membres, avec le soutien de l'OIE et en collaboration avec l'OMS et la FAO, actualisent et appliquent leur législation (conformément à la Stratégie régionale) afin de se conformer aux normes applicables, y compris celles de l'OIE, pour parvenir à une prévention et un contrôle efficaces de la rage ainsi qu'au contrôle des populations de chiens errants.
5. L'OIE, en collaboration avec l'OMS et la FAO, organise des ateliers régionaux bisannuels de coordination « Une seule santé » au Moyen-Orient afin d'offrir une assistance technique aux Pays Membres et suivre leurs progrès, de discuter des futures étapes et actions et, le cas échéant, de revoir et actualiser la Stratégie régionale susmentionnée.
6. L'OIE, avec la participation financière des Pays Membres et des bailleurs de fonds, envisage de créer la Banque OIE de vaccins contre la rage à laquelle les Pays Membres de la région du Moyen-Orient auront accès.

7. L'OIE, sous réserve de fonds disponibles, organise en 2016 une Conférence régionale au Moyen-Orient afin de présenter aux Pays Membres les normes de l'OIE applicables à la lutte contre la rage et au contrôle des populations de chiens errants, d'établir la situation de référence des Pays Membres et de valider la Stratégie régionale susmentionnée.

Recommandation n° 2 : Faire appel aux protéines non structurales pour différencier les animaux vaccinés des animaux infectés

1. Selon leur statut national au regard de la fièvre aphteuse et leur programme officiel de contrôle de la maladie, notamment leur stratégie de vaccination, les Pays Membres définissent clairement la finalité des enquêtes sérologiques : par ex., (i) déterminer la prévalence sérologique ; (ii) fournir des preuves tangibles de l'absence de fièvre aphteuse dans le pays ou une zone ; et (iii) surveiller l'immunité de la population après la vaccination.
2. Avec le soutien du Réseau OIE/FAO de laboratoires pour la fièvre aphteuse, les Pays Membres identifient et complètent les souches de terrain du virus de la fièvre aphteuse circulant dans la région du Moyen-Orient ainsi que les souches susceptibles d'apparaître sporadiquement.
3. Les Pays Membres dressent une liste de tous les vaccins (en précisant les coordonnées des fabricants, les souches spécifiques du virus de la fièvre aphteuse, les formulations et le degré de pureté) actuellement utilisés ou disponibles dans la région du Moyen-Orient.

11. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, Chef adjointe du Service scientifique et technique de l'OIE, a commencé sa présentation en indiquant que lors de la 83^e Assemblée mondiale de l'OIE, les Délégués avaient adopté la Résolution n° 26 visant à combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, suite à la Résolution n° 25 portant sur les produits vétérinaires, adoptée en 2009 et suite aux Recommandations formulées lors de la première Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux, qui s'est tenue en 2013. Un des principaux points de la Résolution n° 26 porte sur la collecte de données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en vue de créer une base de données mondiale. Des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine et les Pays Membres de l'OIE ont fait des efforts considérables. De fait, le taux de réponse au questionnaire assez complexe a dépassé 70 % ce qui est une vraie réussite. Les résultats de la première phase de ce projet seront présentés mardi dans le cadre du Thème technique II. En revanche, le taux de réponse des pays du Moyen-Orient n'était pas satisfaisant. Elle a encouragé les Membres de l'OIE de cette région à accroître leur taux de participation.

Elle a ensuite expliqué que la Résolution n° 26 invitait également les Pays Membres à suivre les principes du Plan d'action mondial de l'OMS sur l'antibiorésistance élaboré par l'OMS avec le soutien de l'OIE pour promouvoir le concept « Une seule santé ». Depuis l'adoption du Plan d'action mondial en mai 2015, la lutte contre l'antibiorésistance dans la cadre de la collaboration tripartite (FAO/OIE/OMS) a atteint un niveau politique sans précédent.

La Docteure Erlacher-Vindel a souligné que ce sujet avait été évoqué lors de la réunion des Ministres de la santé du G7 à Berlin (Allemagne) en octobre 2015 à laquelle a assisté la Docteure Monique Eloit, ainsi que lors de la récente réunion des Ministres de l'agriculture du G7 organisée au Japon en avril 2016. La prochaine étape envisagée est d'avoir une résolution ou un document de haut niveau sur l'antibiorésistance validé par la prochaine Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016. Afin de préparer cet événement important, l'Alliance tripartite a lancé un dialogue à haut niveau sur l'antibiorésistance en avril 2016 aux Nations Unies à New York afin de sensibiliser sur le sujet de l'antibiorésistance et d'inviter les participants à suivre cette question avec leurs Ministres des Affaires étrangères respectifs.

Elle a conclu en indiquant que l'OIE et les Pays Membres ont déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années pour mettre à jour et produire des normes ainsi qu'adopter des recommandations ambitieuses. La Docteure Erlacher-Vindel a souligné la nécessité de communiquer tous ensemble sur ces résultats et de rechercher la solidarité pour apporter un soutien aux Pays Membres afin qu'ils avancent dans la mise en application des normes en adoptant une approche progressive. En conséquence, elle a noté que le Conseil de l'OIE avait proposé le Thème technique II visant à combattre l'antibiorésistance par le biais de l'approche « Une seule santé » : présentation des actions et de la stratégie de l'OIE qui porteront sur les résultats, les réalisations et les projets de l'OIE, fournissant ainsi à l'OIE le socle de sa stratégie.

Le Docteur Ghazi Yehia a indiqué que les interlocuteurs nationaux sur la question de l'antibiorésistance avaient été nommés pour la région du Moyen-Orient à la demande du Bureau régional de l'OMS. Puis, il a souligné que ces interlocuteurs ne sont pas toujours les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires. En guise de conclusion, la Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel a indiqué que ceci semble être un problème spécifique à la région qu'il conviendrait de résoudre.

Le Délégué du Qatar a attiré l'attention sur le fait que le questionnaire sur l'antibiorésistance requerrait beaucoup trop d'informations, notamment détaillées. La Docteure Erlacher-Vindel a demandé de fournir au minimum les informations de base et a précisé que le reste des informations pourrait être soumis ultérieurement à l'OIE.

12. Activités menées par le *Hashemite Fund for Development of Jordan Badia*

Son Altesse Sharifa Zein Alsharaf bint Nasser a présenté dans les grandes lignes les activités menées par le *Hashemite Fund for Development of Jordan Badia* (HFDJB). Elle a mentionné la Conférence régionale de l'OIE « Vers la mise en œuvre des normes de l'OIE sur le zonage », qui s'est tenue à Amman (Jordanie) du 3 au 5 avril 2016 avec le soutien du HFDJB. Y ont assisté 61 participants, dont 25 représentants des Services vétérinaires de 14 pays du Moyen-Orient.

Elle a poursuivi en expliquant que le HFDJB avait lancé un projet sur le commerce du bétail à Mohammadiya (dans le sud de la Jordanie). Ses objectifs couvraient trois domaines stratégiques : (i) socio-économique (développer l'économie locale, en créant 1 000 emplois directs et indirects) et afférent à la sécurité alimentaire ; (ii) commercial (augmenter le commerce régional du bétail en renforçant les capacités et parvenir ainsi à importer et réexporter jusqu'à 200 000 têtes de bétail par mois, soit un montant de 0,5 milliards USD par an ; et (iii) zoosanitaire (dans le cadre d'un partenariat public-privé avec les Services vétérinaires jordaniens et le concours d'experts internationaux, afin d'instaurer une zone indemne de maladie autour de la zone du projet et garantir des normes de santé élevées dans le cadre du commerce régional du bétail).

Elle a ajouté que la participation active du Gouvernement jordanien dans le partenariat public-privé (le projet est une priorité nationale) s'avérait précieuse en vue d'aboutir à la reconnaissance du concept de zonage au Moyen-Orient avec l'assistance technique de l'OIE, de l'Union européenne et de l'Italie.

Elle a conclu en déclarant que les présentations et les discussions fructueuses entre les Délégués et les experts ouvraient la voie à une meilleure appropriation du concept de zonage dans la région, ainsi qu'à un dialogue régional accru entre les partenaires commerciaux et à l'harmonisation dans la région des exigences zoosanitaires en matière d'importation, conformément aux dispositions de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), et ce dans l'esprit de la « Déclaration d'Amman ».

13. État d'avancement du projet de jumelage entre l'Abu Dhabi Food Control Authority (ADFCA) et l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale (IZS) sur les maladies des camélidés

Son Altesse Adel Al Zaabi, Directeur exécutif d'Abu Dhabi Food Control Authority (ADFCA), a commencé sa présentation en attirant l'attention sur la demande mondiale croissante en camélidés vivants et leurs produits dérivés, ainsi que sur le risque accru que posent les maladies animales transfrontalières et les zoonoses en raison de la hausse du commerce international des camélidés. Ces deux points ont conduit l'OIE à recommander la création tant d'un centre régional

pour l'épidémiologie et le diagnostic des maladies des camélidés qu'un réseau de laboratoires et ce, à la lumière des conclusions du groupe *ad hoc* qu'elle avait convoqué à cet effet.

Il a précisé que, pour relever ce défi, l'ADFCFA a financé en mai 2015 un projet de jumelage sur les maladies des camélidés avec l'IZS à Brescia, Palerme et Teramo (Italie). L'objectif visé consiste à créer un centre régional pour les maladies des camélidés au sein de l'ADFCFA, qui devrait, d'ici au moins cinq ans, devenir le premier Centre collaborateur de l'OIE spécialisé dans le diagnostic et l'épidémiologie des maladies des camélidés. Outre le transfert des compétences techniques et le renforcement des capacités scientifiques, les objectifs propres au projet consistent à identifier les maladies prioritaires des camélidés dans la péninsule arabe et développer des techniques standard de diagnostic ainsi que des vaccins et des protocoles de vaccination spécifiques pour ces maladies, conformément aux normes de l'OIE.

14. Validation du plan de mise en œuvre de la Stratégie du Moyen-Orient en faveur du bien-être animal pour la période 2016-2019

Le Professeur Hassan Aidaros, Membre du Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal, a présenté le plan de mise en œuvre de la Stratégie du Moyen-Orient en faveur de bien-être animal pour la période 2016-2019. Celui-ci était soumis à la Commission régionale pour le Moyen-Orient pour commentaires finaux et adoption.

Il a exposé l'objectif stratégique du plan de mise en œuvre (donner aux Services vétérinaires les moyens de prendre des mesures en matière de bien-être qui soient conformes aux normes de l'OIE) et ses trois objectifs spécifiques : (i) sensibiliser à la question du bien-être animal et parvenir à un niveau plus poussé de compréhension de cette thématique dans la région du Moyen-Orient ; (2) progresser régulièrement dans la mise en œuvre des normes de l'OIE sur le bien-être animal ; et (3) encourager les Pays Membres à participer au processus normatif de l'OIE, le Groupe de coordination (GC) représentant la principale activité transversale permettant d'atteindre ces trois objectifs techniques.

Le Professeur Aidaros a avancé les quatre priorités du plan de mise en œuvre, à savoir : le transport des animaux par voie maritime (Chapitre 7.2. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE) ; le transport des animaux par voie terrestre (Chapitre 7.3.) ; l'abattage des animaux (Chapitre 7.5.) ; et le contrôle des populations de chiens errants (Chapitre 7.7.).

Il a conclu en dressant une liste des activités prioritaires du plan, comme suit :

- préparer un document de sensibilisation à la Stratégie du Moyen-Orient en faveur du bien-être animal et au plan de mise en œuvre en vue d'attirer des bailleurs de fonds (activité clé sur laquelle reposent les autres activités) ;
- organiser la gouvernance et la mise en place du plan (réunions du GC) ;
- développer un site Web de l'OIE sur le bien-être animal au Moyen-Orient ;
- organiser la formation des formateurs sur la manipulation et le bien-être du bétail pendant son transport par voie terrestre et maritime, et pendant la période passée dans l'exploitation/la station d'engraissement et dans l'abattoir ;
- organiser un atelier régional sur le bien-être animal du bétail de boucherie (transport, manipulation et abattage) ; et
- organiser un atelier régional sur le contrôle des populations de chiens errants.

Le plan de mise en œuvre de la Stratégie du Moyen-Orient en faveur du bien-être animal a été adopté à l'unanimité.

De surcroît, le Délégué des Émirats Arabes Unis a annoncé l'organisation de la première Conférence sur le bien-être animal dans son pays, avant la fin de l'année. Le Docteur Ghazi Yehia a évoqué quant à lui la tenue, en fonction des fonds disponibles, de la Conférence sous-régionale sur la lutte contre la rage au Proche-Orient en septembre 2016. Celle-ci comportera une composante sur le contrôle des populations de chiens errants.

15. Élection du Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

Le Docteur Kassem Al-Qahtani, Délégué du Qatar et Président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, a informé les participants de la nécessité de tenir des élections partielles. En effet, suite au remplacement du Délégué de l'Arabie saoudite, le poste de Vice-président de la Commission régionale était vacant.

La Commission a élu à l'unanimité le Délégué des Émirats Arabes Unis, le Docteur Majid Al-Qassimi au poste de vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient.

16. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le Docteur Markos Tibbo, Responsable Élevage du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, a commencé sa présentation en expliquant que la FAO aidait les pays membres en renforçant leurs capacités dans les domaines suivants : la surveillance, la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontalières (fièvre aphteuse, dermatose nodulaire contagieuse et PPR) et des zoonoses (influenza aviaire de sous-type H5N1, coronavirus responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient [MERS-CoV] et brucellose) ; l'amélioration de la productivité animale et de son efficacité ; et l'évaluation de l'état des ressources zoogénétiques. Il a ajouté que l'interruption de l'activité des Services vétérinaires dans les pays touchés par des conflits et la hausse des déplacements non contrôlés des animaux constituaient deux des facteurs contribuant à amplifier la menace posée par les maladies animales transfrontalières et les zoonoses dans la région. En réponse à cette situation, la FAO a dispensé une formation dans les domaines suivants : les bonnes pratiques de gestion des situations d'urgence ; les mesures de biosécurité ; et la préparation aux crises zosanitaires et l'intervention mise en place dans un tel cas de figure. De surcroît, la FAO a mis à disposition une interface de forum neutre s'adressant à divers acteurs.

Le Docteur Tibbo a ajouté que la FAO offrait un soutien direct en matière de surveillance, de diagnostic et de contrôle des maladies animales prioritaires (fièvre aphteuse, PPR, dermatose nodulaire contagieuse, fièvre de la Vallée du Rift, influenza aviaire hautement pathogène [sous-type H5N1] et MERS-CoV). La FAO organisait, à cet effet, des manifestations majeures en collaboration avec l'OIE et l'OMS, sur des questions telles que : la contribution du bétail à la sécurité alimentaire ; le contrôle et l'éradication de la fièvre aphteuse et de la PPR ; le MERS-CoV et « Une seule santé » ; les maladies des camélidés ; et la résistance aux agents antimicrobiens. Il a également annoncé l'ouverture au Liban du Bureau sous-régional de la FAO pour les pays du Machreq, d'un Centre d'urgence de la FAO pour les maladies animales transfrontalières (ECTAD) en Jordanie et d'un Bureau national de la FAO au Koweït.

Il a conclu en précisant que la FAO fournissait un avis technique, institutionnel ou politique au moyen du renforcement des capacités, de la gestion des connaissances et de la mobilisation d'experts sur les questions de la production animale durable et de la gestion des ressources en alimentation animale et zoogénétiques. L'Organisation aidait également les petits exploitants se consacrant à la production de produits laitiers, de volailles et de petits ruminants à améliorer leur rendement, leur revenu, leur accès aux marchés et leur résilience aux chocs.

Le Délégué des Émirats Arabes Unis a évoqué l'importance de développer des capacités locales en matière de sécurité alimentaire dans la région du Moyen-Orient, en particulier en préservant et en améliorant le matériel génétique des races locales.

La réunion a pris fin à 17 h 45.

.../Annexe

Annexe

**RÉUNION DE LA
COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR LE MOYEN-ORIENT**

Lundi 23 mai 2016

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour (Dr Kassem Al-Qahtani, Délégué du Qatar et Président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient) ;
2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE (Dr Hadi Mohsin Al-Lawati, Délégué d'Oman et Membre du Conseil) ;
3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient (Dr Kassem Al-Qahtani) ;
4. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient (Dr Ghazi Yehia, Représentant régional de l'OIE pour le Moyen-Orient) ;
5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018 (Dr Hadi Mohsin Al-Lawati) ;
6. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 14^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient (Dr Kassem Al-Qahtani) ;
7. Activités post-éradication de la peste bovine (Mme Tianna Brand, Chargée de mission, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
8. Confirmation du lieu où se déroulera la 14^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient en septembre 2017 (Dr Nihat Pakdil, Délégué de la Turquie) ;
9. État des notifications des Membres au Moyen-Orient (Dr Neo Mapitse, Adjoint au Chef, Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE) ;
10. Conclusions de la 13^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, qui s'est tenue à Kaslik (Liban) du 10 au 14 novembre 2015 (Dr Ghazi Yehia) ;
11. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale (Dre Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
12. Activités menées par le *Hashemite Fund for Development of Jordan Badia* (Son Altesse Sharifa Zein Alsharaf bint Nasser) ;
13. État d'avancement du projet de jumelage entre l'Abu Dhabi Food Control Authority (ADFCA) et l'*Istituto Zooprofilattico Sperimentale (IZS)* sur les maladies des camélidés (Dr Salama Al Muhairi, UAE-ADFCA) ;
14. Validation du plan de mise en œuvre de la Stratégie du Moyen-Orient en faveur du bien-être animal pour la période 2016-2019 (Prof. Hassan Aidaros, Membre du Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal) ;
15. Élection du Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient (Dr Kassem Al-Qahtani) ;
16. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE :
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
17. Questions diverses.

